L'Economie : les industries du luxe

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15298 – 7 F

MARDI 5 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Commémorer le débarquement

LA colère des anciens combattants canadiens et britanniques de la deuxième guerre mondiale, dont les réservations d'hôtels sur la côte normande viennent d'être brutalement annulées, est parfaitement compréhensible. Ils ont participé, il y a cinquante ans, à la libération de la France. Beaucoup de leurs camarades sont morts sur les plages de Normandie. Cet anniversaire devait être pour eux l'occasion de se retrouver pour célébrer une très ancienne fraternité d'armes. Il est désormais teinté d'amertume, dans la mesure où ils ont l'impression que les autorités françaises les traitent quelque peu cavalièrement.

LE Quai d'Orsay a indiqué dimanche soir que le gouvernement tenterait de trouver dans les prochains jours une solution à ce « problème ». « Tout sera fait pour donner satisfaction aux anciens combattants qui ont prévu depuis longtemps d'assister à ces commémorations », explique-t-on à Paris. Il n'en reste pas moins que le gouvernement lui-même est à l'origine de ce « problème ». Conformément à une certaine tradition étatiste autoritaire, qui surprend toujours les Anglo-Américains, et même les Québécois, Paris a en effet tout simplement « réquisitionné » des chambres d'hôtel qui étaient pourtant réservées, depuis des années parfois, par d'anciens combattants qui ne s'attendaient certainement pas à ce traitement. L'argument selon lequel il faut loger des hôtes de marque est un peu court. Certes, il y aura de nombreux invités de haut rang, dont certains n'ont confirmé leur venue qu'in extremis, mais la reine Elisabeth, par exemple, passera la nuit sur son yacht et ne viendra à terre que pour les célébrations.

CET épisode n'aurait qu'une valeur anecdotique s'il ne venait renforcer l'image, pas toujours positive, que beaucoup de Britanniques, d'Américains et, pour parler comme le général de Gaulle, d'« Anglo-Saxons », ont des Français dès lors qu'il s'agit de la deuxième guerre mondiale. Cet aspect des commémorations du débarquement n'avait guère été pris en compte jusqu'ici. A mesure qu'on se rapproche du cinquantième anniversaire du D Day, il apparaît que les arrière-pensées des uns et des autres sont différentes.

Les Français sont persuadés, en partie grâce au verbe du général de Gaulle, qu'ils ont *gagné la guerre par leurs propres moyens* « avec l'aide » de leurs alliés. La vérité historique est moins héroïque. Au-delà de la Manche ou de l'Atlantique, en tout cas, on ne voit pas les choses tout à fait ainsi. Comme l'a fait très justement remarquer un ancien combattant canadien à l'accent québécois : « Quand on est venu, en 1944, on n'avait pas réservé deux ans à l'avance ! »

Lire nos informations page 20


M 0147 - 0405 - 7,00 F

Rejetant catégoriquement l'appel des Nations unies

La Corée du Nord refuse les contrôles nucléaires

La Corée du Nord a rejeté, lundi 4 avril, l'appel que lui avait lancé, le 31 mars, le président du Conseil de sécurité de l'ONU afin qu'elle ouvre tous ses sites nucléaires aux inspections internationales. Pyongyang a estimé cette demande « déraisonnable » et accusé l'instance des Nations unies d'être à la solde des Etats-Unis. Le secrétaire américain à la défense, William Perry, a évoqué la possibilité d'un recours à la force contre le régime communiste. Toutefois, certains n'excluent pas, à Washington, que l'attitude de la Corée du Nord ne soit qu'une gesticulation en vue d'obtenir, le moment venu, des concessions économiques et militaires.

Epreuve de force

C'est une étape fort préoccupante qui a été franchie lundi 4 avril, avec le rejet par Pyongyang de l'appel – modéré – lancé, quatre jours plus tôt, par le Conseil de sécurité des Nations unies demandant que la Corée du Nord consente enfin à une inspection complète de ses sites nucléaires.

La crise créée en mars 1993 par l'annonce faite par Pyongyang de son retrait, dans les trois mois, du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est devenue très brûlante lorsqu'il est apparu que les autorités nord-coréennes avaient, le mois dernier, refusé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA, l'outil spécialisé des Nations unies) de mener à bien l'inspection, pourtant limitée, agréée lors de discussions bilatérales avec Washington. *Plus rien désormais, dans cette affaire, ne* donne l'impression d'être maîtrisé.

En accusant, pour explication de son refus, l'ONU d'être un pur et simple instrument des Etats-Unis, le pays communiste retrouve des accents de 1950, année où avait commencé une terrible guerre de trois années pour la domination de la péninsule.

JEAN-PIERRE CLERC

Lire la suite page 3

La sanglante « explication » des moudjahidins afghans

Alors que la « cinquième bataille de Kaboul » se poursuit, l'ONU tente de faire entendre raison aux combattants

KABOUL

de notre envoyé spécial

« On était plus heureux sous les communistes. » Tout en finissant son *palao* de riz et de mouton devant le méchant étalage installé en plein air dans le marché de Khairkhana, au nord de Kaboul, Basir résume le sentiment général des habitants de la capitale : après deux ans de combats entre factions islamistes, surtout après le lancement, le 1er janvier, de la « cinquième bataille de Kaboul », les habitants de la plus grande ville d'Afghanistan sont écœurés. Même ceux qui haïssaient le régime du président Najibullah – tombé fin avril 1992 lors de la prise de la cité par les moudjahidins – semblent parfois regretter *l'époque des « hommes de Moscou ».*

« Nous souffrons à cause de l'islam », ajoute Basir, qui ne renie certes pas, pour autant, sa religion. Simplement, dit-il, cette *« république de mollahs »* n'a apporté que *« haine et destruction ».* Et quand ce tailleur du bazar, qui a vu sa maison s'écrouler sous les obus après la dernière reprise des combats, compare le Kaboul de l'occupation soviétique à celui des fondamentalistes engagés dans une terrible lutte pour le pouvoir, il n'a pas de doute : la poigne de Najibullah était plus supportable que la *« folie des moudjahidins ».*

Certes, sous le communisme, la ville recevait des roquettes, et était tout de même loin d'être en paix. *« Les Kaboulis ont la mémoire courte,* note, à ce propos, la pédiatre d'un hôpital. *Au temps du djihad* [la « guerre sainte » contre l'URSS], *c'était tout le pays qui souffrait de la guerre. Par rapport aux provinces, la capitale était épargnée. Mais il est choquant d'entendre de tels discours. Ce qui se passe à présent est déplorable, mais au moins les Afghans s'expliquent entre eux. »*

Reste que, en deux ans, les frères ennemis des organisations de ce qui fut la « résistance » ont transformé une bonne partie de la capitale en un désespérant champ de ruines. Dès le début de la guerre civile, les quartiers situés derrière le vieux fort de Bala-Hissar, au sud, avaient été rasés par une pluie de roquettes.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 3

Les discussions entre Israël et l'OLP s'accélèrent



Lire nos informations page 6.

L'avertissement aux nationalistes corses

La mise en examen, le 31 mars, de quatorze clandestins vise à montrer que la volonté de dialogue n'exclut pas la fermeté

AJACCIO

de notre envoyé spécial

Une bombe bien ronde ornée d'une mèche enflammée. Ce n'est qu'un dessin gribouillé à la hâte, certes, mais il s'étale comme une fresque sur les murs de la préfecture d'Ajaccio entre un sigle – *« FLNC »* – et un slogan – *« I Francesi fora »* (« Les Français dehors »). Un peu plus bas, ce sont des silhouettes de « cagoulards » en position de tir qui maculent les *arcades de la place du Diamant* alors que les bris de verre jonchent encore les trottoirs. Le message est sans ambiguïté. Il a été inscrit lors d'échauffourées qui ont opposé militants nationalistes et forces de l'ordre après l'arrestation, dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mars, d'un commando du « FLNC-canal historique » qui s'apprêtait à plastiquer un complexe hôtelier de luxe à Sperone, dans l'extrême-sud de l'île *(le Monde* du 30 mars).

Tombés dans une souricière tendue par les hommes du RAID, appuyés par les services de police et de gendarmerie insulaires, les quatorze nationalistes clandestins ont été mis en examen, jeudi 31 mars, par Laurence Le Vert, magistrat spécialisé dans les affaires de terrorisme au palais de justice de Paris. Treize d'entre eux avaient été transférés dans la capitale, le quatorzième ayant dû rester à Ajaccio pour des raisons *médicales. Pour le « FLNC-canal* historique », la branche « dure » du mouvement clandestin, le coup est rude : c'est un peu le mythe de l'impunité de ses faits d'armes nocturnes qui vient d'être ébréché. Pour le gouvernement, passée la divine surprise de ce coup de filet spectaculaire, l'heure est à la gestion « en douceur » des réactions nationalistes.

Le triomphe a donc été fort modeste du côté des responsables du maintien de l'ordre, les militants interpellés se voyant même accorder des conditions de garde à vue d'une grande souplesse au commissariat de police d'Ajaccio. C'est qu'il fallait éviter toute maladresse qui eût pu ajouter au choc *subi par les partisans* du « FLNC-canal historique ». Charles Pasqua cherche visiblement à ce que sa nouvelle approche du dossier corse, où la fermeté en matière d'ordre public se conjugue avec une acceptation du particularisme insulaire *(le Monde* des 2 et 3 février), ne pâtisse pas trop de cette brusque montée de la température.

A l'origine de l'opération de Sperone : un renseignement. Les autorités le prennent aussitôt au sérieux tant l'atmosphère locale s'est alourdie depuis la fin de la trêve des actions militaires annoncée, le 16 février, par le « FLNC-canal historique ». Ce raidissement est survenu quinze jours après la visite, à Ajaccio, d'Edouard Balladur, qui avait dévoilé un plan de mesures spécifiques en matière fiscale et linguistique en faveur de l'île de Beauté. Les clandestins récusent cette nouvelle démarche, affirmant qu'elle reste marquée du *« sceau du colonialisme revêtu d'un vernis dit libéral »* et qu'elle n'a d'autre finalité que de *« maintenir la Corse dans le carcan français ».*

Le triple attentat commis, le 17 février, à Mende (Lozère), là même où s'était déroulé, l'été dernier, un comité interministériel d'aménagement du territoire, a confirmé le tournant opéré par le « FLNC-canal historique ». Dans ce contexte, la préfecture d'Ajaccio acquiert la conviction que l'atten*tat dont elle a eu vent aura lieu* dans l'extrême-sud de l'île, région balnéaire très prisée par les promoteurs immobiliers et donc théâtre idéal d'une offensive contre les « spéculateurs ».

Trois sites sont indentifiés comme des cibles potentielles. Parmi eux, les hameaux de Piantarella, sur le domaine de Sperone, près de Bonifacio, retiennent particulièrement l'attention des autorités. Quant à la date d'une action possible, ces dernières optent pour le dimanche 27 mars, c'est-à-dire le deuxième tour des élections cantonales boycottées par Corsica Nazione, la coalition politique à laquelle appartient A Cuncolta naziunalista, mouvement légal proche du « FLNC-canal historique ». Les préparatifs de la souricière s'échelonnent sur une quinzaine de jours, avec une surveillance aérienne et maritime qui mettra à contribution jusqu'à *la police de l'air et des frontières.* Le jour J, il ne restait plus aux hommes du RAID qu'à se glisser dans le complexe, ordonner aux gardiens de poursuivre leurs activités quotidiennes afin de ne pas éveiller le soupcon et attendre les éventuels visiteurs du soir. Le calcul se révèle juste et le piège est imparable.

FRÉDÉRIC BOBIN

Lire la suite page 8

Purification ethnique en Bosnie

Deux ans après le début du siège, le 5 avril 1992, Sarajevo n'est toujours pas une ville libre. Du moins la capitale bosniaque connaît-elle un certain calme, ce qui n'est pas le cas d'autres régions, comme le Nord, toujours livré aux pratiques serbes de la purification ethnique.

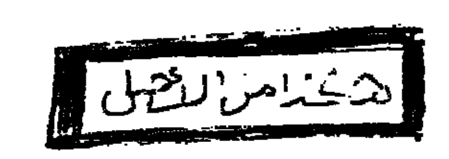
pages 4 et 5

Guerre des faubourgs au Burundi

Dans les faubourgs de la capitale, Bujumbura, les accrochages continuent entre les militaires tutsis et la population hutue (majoritaire), après les affrontements qui ont fait près de trois cents morts il y a une dizaine de jours. Le Burundi n'a pas retrouvé la stabilité depuis la tentative de coup d'Etat qui a eu lieu en octobre dernier, quatre mois après les élections qui avaient porté au pouvoir le président (hutu) Melchior Ndadaye.

page 6

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Un entretien avec Jean Favier

Une tradition, cela s'entretient en innovant demain comme on innovait avant-hier

L'homme, cravaté d'un éternel nœud papillon, sorti major de l'Ecole des chartes, est aussi titulaire d'une agrégation d'histoire. Cette double formation le conduit à la Sorbonne, où il enseigne l'histoire économique du Moyen Age, et à l'hôtel de Rohan, siège des Archives de France, où il régnera sans interruption à partir de 1975. Le 18 janvier dernier, il est nommé à la tête d'un nouvel établissement, la Bibliothèque nationale de France, résultat de la fusion de la vénérable Bibliothèque nationale et de la futuriste Bibliothèque de France, dont la construction se poursuit sur les quais de la Seine. Cet historien à succès (Philippe le Bel, François Villon, la Guerre de Cent ans, Dictionnaire du Moyen Age) *a mené à bien la modernisation des Archives. Familier des techniques modernes de conservation et de communication, il se préoccupe aussi du traitement de la mémoire dans une société comme la nôtre.*

« Votre expérience de la modernisation des Archives de France peut-elle être transposée à la Bibliothèque nationale de France ?

– Transposée est le mot exact ; transportée, non. Il ne s'agit pas d'utiliser mécaniquement les solutions trouvées aux Archives et de les appliquer à la BNF. Mais certaines démarches sont les mêmes. Quand nous avons, aux Archives, permis aux chercheurs de commander leurs documents par Minitel depuis leur domicile, c'est une démarche visant à faciliter la vie du public que j'aimerais retrouver à Tolbiac.

» Mon long passage à la tête des Archives m'a donné une certaine expérience des besoins du public et de ce qu'il exprime. Mais alors qu'à l'hôtel de Rohan, j'étais, depuis longtemps, impliqué dans des projets qui avaient été conçus sous ma direction, je prends maintenant la tête d'un établissement dont l'élaboration s'est faite sans moi. Mon rôle est d'assurer le suivi des travaux en évitant les dérapages financiers, de respecter un budget et un calendrier, mais surtout de souder une équipe formée d'éléments heureusement divers.

– Le principal problème auquel vous êtes confronté est donc un problème humain ?

– Ce n'est pas le principal, c'est le premier. Je me trouve à la tête d'une équipe dont les membres viennent de deux univers différents et qui avaient l'habitude de travailler séparément, voire d'une manière antagoniste. Les uns, issus de l'ancienne Bibliothèque nationale, attachés à l'idée d'une très grande continuité, redoutent qu'on les oblige à marcher sur la tête ; les autres, rassemblés autour de la Bibliothèque de France, mus par le sens d'une extraordinaire innovation, se demandent si on ne va pas leur scier les jambes pour les empêcher d'avancer. Je suis là pour assurer la fusion de ces deux groupes.

» Il ne s'agit pas simplement de les juxtaposer, il faut amalgamer les méthodes de travail et les personnes. Ce n'est pas simple car les polémiques ont envenimé des craintes qui furent réelles. Heureusement les réticences s'estompent, sans doute parce que les bonnes volontés, moins bruyantes que les discordances, étaient nombreuses et sincères. Chacun se rend compte que le projet auquel il est attelé est une chance pour la France, une chance pour cette bibliothèque, et une chance pour le métier. Que c'est un projet valorisant, au plan national, car le service qu'on va rendre sera supérieur à celui qui était proposé naguère ; valorisant aussi au plan international, car la qualité du produit que nous allons mettre en œuvre montrera ce qu'on sait faire en France. Quelque chose de digne de notre tradition. Mais une tradition, cela s'entretient en innovant demain comme on innovait avant-hier.

Une bibliothèque adaptée aux nouvelles formes de mémorisation

» Ceux qui avaient peur qu'on rogne les ailes de la Grande Bibliothèque savent qu'elle sera réalisée dans son ampleur. Et les inquiétudes des autres, concernant le sort de la rue de Richelieu, sont calmées. Le site de l'ancienne BN ne sera pas abandonné, des départements prestigieux y demeureront (manuscrits, estampes, cartes et plans, musique et médailles) sans parler de la future Bibliothèque nationale des arts (BNA) qui les rejoindra pour constituer un des pôles de la vie culturelle française.

– L'existence de cette Bibliothèque nationale des arts, qui doit regrouper un certain nombre de bibliothèques artistiques (Louvre, Jacques Doucet, Écoles des beaux-arts), n'est-elle pas encore incertaine ?

– C'est un projet qui doit voir le jour, même si des décisions doivent encore être prises au niveau gouvernemental. Maintenant, il faut veiller de tous côtés à ce qu'on ne prenne pas de retard. Non par un goût immodéré de la course et du pari gagné mais parce que tout retard coûte au contribuable. Aussi poussons-nous en même temps tous les feux : celui de la BNA, comme celui du catalogue collectif, un catalogue informatisé de toutes les bibliothèques françaises, une grosse opération dont l'enjeu dépasse celui de la BNF. Sans parler du système informatique, l'un des plus complexes.

– L'informatique était votre deuxième préoccupation ?

– Oui. La construction du bâtiment ne m'inquiète pas. Elle avance d'une manière tout à fait satisfaisante. Au cours du premier semestre 1995, les finitions seront terminées. A ce moment-là, nous aurons à assurer le rodage, et notamment celui des systèmes informatiques. Et ça n'est pas un luxe que d'avoir dix-huit mois devant nous, avant l'ouverture du nouvel établissement au public, dans les derniers mois de 1996. Nous avons donc constitué une équipe nouvelle, dirigée par André Zysberg, un historien passionné d'informatique, et lui-même utilisateur d'informatique. Il sait ce que nous pouvons demander à l'informatique et ce que nous pouvons en espérer. Serge Salomon, qui a à son actif l'informatisation de l'ancienne BN, est à ses côtés.

– Depuis l'annonce de sa création par le président de la République, en juillet 1988, ce projet de Grande Bibliothèque a considérablement évolué par petites ou grandes touches. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

– Premièrement, il s'agit de constituer une Bibliothèque nationale à la mesure des besoins du public chercheur comme d'un public plus large dans les domaines les plus divers. Avoir une bibliothèque qui ne soit plus comme l'était Richelieu, une bibliothèque saturée, où on ne savait plus où mettre les livres, où les lecteurs-chercheurs attendaient des heures parfois pour avoir une place. Ce premier objectif, pour être simple, n'est pas pour autant secondaire.

» Deuxièmement, il s'agit de constituer une bibliothèque adaptée aux nouvelles formes de mémorisation. Autrement dit, sans diminuer le moins du monde le rôle tenu par le livre, assumer une civilisation qui, à côté du livre, connaît la mémoire verbale, la mémoire figurée et la mémoire électronique. Toutes sortes de choses qui avaient commencé de trouver leur place à Richelieu mais qui ne pouvaient plus s'y développer. Si le livre n'est pas le moins du monde menacé dans ce nouvel univers, il ne faut pas non plus négliger les autres moyens de diffusion de la connaissance ou de la réflexion.

» Troisièmement, il s'agit d'ouvrir cette nouvelle BN à un public qui n'y venait plus parce qu'on lui fermait la porte. Rue de Richelieu, le nombre de chercheurs n'a cessé de croître et le nombre de places est resté stable. Il a donc fallu sélectionner. Celui qui, autrefois, voulait faire une recherche, mais n'était pas universitaire, pouvait obtenir une carte ; plus récemment, on se contentait – au mieux – de lui délivrer un laissez-passer valable une journée ou trois jours. Cette dérive était inévitable si l'on ne voulait pas voir les amateurs occuper la place des chercheurs ou des spécialistes. Seulement, ce n'est ni très bon ni très démocratique. On va donc revenir à une situation qui semblait normale aux générations antérieures.

» Mais une distinction sera faite entre la recherche approfondie, de pointe, qui aura à sa disposition l'ensemble de la collection dite patrimoniale – environ 10 à 12 millions de volumes et un public moins spécialisé, à qui on ne demandera ni ses diplômes, ni ses raisons d'être là, qui disposera d'une bibliothèque distincte, en libre accès, de 400 000 volumes. Les deux bibliothèques seront étanches, mais des passerelles pourront être établies entre elles.

» Une autre inquiétude qui a nourri les polémiques – les livres vont s'abîmer dans les tours – me semble absurde. A notre époque, on sait construire un ascenseur, un transporteur vertical aussi bien qu'un transporteur horizontal ou oblique. J'ai fait construire soixante-dix bâtiments d'archives, là-dessus il y a une bonne vingtaine de tours, et j'ai pu constater que les bâtiments en hauteur n'engendrent pas plus de problèmes que les bâtiments horizontaux.

– Autre reproche plus justifié : le coût du « monstre » implanté sur les bords de la Seine pénalise les autres bibliothèques françaises.

– Cette bibliothèque doit être le maillon central d'un réseau national, complété par des pôles associés, c'est-à-dire par des grands établissements du même type, les grandes bibliothèques de province qui sont riches de livres, de livres parfois uniques, et qui ont un public vivant, généralement issu d'une grande métropole universitaire. Ce réseau, inconcevable sans l'informatique et sans la numérisation des ouvrages qui va commencer, devrait d'abord permettre de localiser le livre, sans être obligé de venir à Paris pour savoir si, par hasard, il y est. Le jour où le lecteur de Strasbourg pourra localiser à Toulouse un volume qui n'existe pas à Paris, on aura gagné beaucoup de temps et d'argent.

» Ensuite, le lecteur branché sur ce réseau devra pouvoir avoir accès au livre soit sous sa forme originale, soit sous forme numérisée avec toutes les possibilités que la technique offre et que je ne détaille pas. Le premier temps, c'est donc de savoir où est l'ouvrage. Le deuxième temps, c'est d'avoir l'ouvrage soit en main, soit sur un écran. Le système devant marcher dans le sens Paris-province et réciproquement. Ce projet commence avec six villes choisies parce qu'elles sont capables de participer immédiatement au catalogage collectif, d'envisager une numérisation, bref de s'engager dans une opération très lourde que préfigure l'informatisation totale des catalogues de l'ancienne BN qui devrait être terminée pour l'ouverture du site de Tolbiac, fin 1996.

– Le problème de l'audiovisuel à la BNF est-il résolu ?

– Je ne l'ai pas encore attaqué sérieusement. Mais on ne peut pas concevoir une Bibliothèque nationale de France qui n'ait pas un département audio-visuel comme il existe un département des imprimés.

– La philosophie de l'imprimé, c'est très simple : on garde tout. Mais on ne peut conserver toutes les images, de même qu'on ne garde pas toutes les archives.

– On finit par ne plus savoir très bien ce qu'est aujourd'hui un imprimé. Autrefois, c'était simple : ce qui était imprimé avait des caractères mobiles ; ce qui n'était pas imprimé était fait à la main ou avec une machine à écrire. Ce n'est plus le cas. Les technologies d'écriture ou de reproduction d'écriture offrent une telle diversité de moyens que la définition même de l'imprimé est quelque chose de difficile à donner.

» Quand vous recevez un document du type rapport annuel de telle société, vous ne savez absolument pas si c'est de l'impression au sens technique du terme ou si cela relève d'une autre catégorie. Actuellement, la définition se fonde à la fois sur l'objectivité de ce qui est imprimé et sur le type de diffusion. Pour un livre édité, il n'y a pas de doutes. Pour la littérature administrative, pour la littérature « grise », les publications scientifiques par exemple, les limites sont très difficiles à cerner.

Garder un reflet fidèle des activités d'une époque

– Est-il utile de conserver, dans un lieu central, des ouvrages imprimés dont on sait très bien qu'ils n'ont jamais été consultés une fois en cent ans ?

– Peut-on en conclure qu'ils ne seront jamais consultés dans l'avenir ? Mon prédécesseur aux Archives, André Chamson, est parti du même raisonnement quand il a décidé d'expédier dans un château de la région parisienne une série qui n'était jamais demandée. Le lendemain du déménagement un nouvel universitaire récemment établi à Paris s'est mis à donner des sujets de maîtrise sur cette série... Que d'ouvrages ou d'archives auraient été ou ont été détruites et qui seraient ou sont aujourd'hui utiles pour la recherche dans des disciplines qui n'existaient pas il y a cinquante ans : l'ethno-histoire, la sociologie historique, la psychologie rétrospective, la psychopathologie collective, l'histoire des modes d'alimentation, l'histoire des comportements sexuels... On se trouve donc dans l'obligation de tout garder.

– Est-ce que la notion d'imprimé ne télescope pas la notion d'archive ?

– Ce qui distingue le livre du document d'archive, c'est sa fonctionnalité. Le document d'archive, c'est celui qui a été produit, non pas parce qu'on a voulu le produire, mais parce qu'il était nécessaire ou utile dans l'action. Le livre, c'est quelque chose dont l'action a été de le produire. Le document d'archive est un moyen. Le livre est une production. C'est cela la véritable différence.

– La prolifération de la mémoire à laquelle on assiste aujourd'hui ne pose-t-elle pas de problèmes insolubles ?

– On assiste sans aucun doute à une prolifération de la mémorisation. La mémoire est ce qu'elle a toujours été. Mais moins de choses partent aujourd'hui en fumée. Vous connaissez la célèbre phrase du sage africain : *« Quand meurt un vieillard, c'est une bibliothèque qui disparaît »*. A mesure qu'on écrit davantage, le vieillard en emporte moins en mourant. Inversement, à mesure qu'on téléphone davantage, on écrit moins. Maintenant, il y a le fax. Entre le téléphone et l'avion à réaction, une part de mémoire ne se transmet plus.

» La correspondance privée, par exemple, s'amenuise. Mais d'autres tranches de mémoire s'accroissent dans le même temps. Le rapport, autrefois rédigé à un exemplaire parce que manuscrit, s'est multiplié par cinq avec la dactylographie et par trois cents avec la photocopie ou l'imprimante laser. Ainsi la diffusion de la mémoire est-elle plus grande alors que des formes de mémoire disparaissent.

» Ce qui est également certain, c'est que la mémoire change. L'historien le sait bien. La mémoire du XIV[e] siècle et celle du VII[e] siècle ne sont plus les mêmes. Mais c'est la pléthore plus que la lacune qui menacera l'historien du futur qui se penchera sur notre siècle. Cette pléthore est en partie soluble par de nouvelles technologies – la numérisation – ou par des sélections. Pour les archives, la sélection est possible. Pour les livres, elle ne l'est pas.

– L'archiviste, à l'inverse du bibliothécaire, est plutôt un destructeur ?

– Le taux d'élimination dans le monde des archives tourne autour de 90 %. Parfois, même, on élimine tout. Ce que certains historiens nous reprochent. Mais un archiviste ne peut s'interroger sur les besoins de l'historien de demain. Il doit essayer de garder un reflet fidèle de la réalité des activités d'une époque.

– Son choix est donc subjectif.

– Subjectif mais concerté – ce qui enlève quand même une part de subjectivité. La subjectivité serait de penser : tel document permettra d'écrire tel livre. Et puis le temps passe, et la problématique de l'histoire change. Car contrairement à nos prédécesseurs, jusque dans les années 30, nous ne savons pas aujourd'hui ce que sera la problématique de l'histoire de demain. L'archiviste doit se poser une seule question : comment peut-on garder une mémoire équilibrée des activités d'une société ou d'un organisme public ou privé, quel qu'il soit ?

– Malgré cela, ne va-t-on pas succomber sous le poids de l'archive ?

– C'est pour cela que l'on construit beaucoup. Mais il n'existe aucune panacée. L'archivistique du café du commerce c'est : *« Vous n'avez qu'à tout microfilmer, tout rentre dans un tiroir. D'ailleurs, si vous étiez plus moderne, vous mettriez tout en disque optique-numérique, et ça rentrerait dans la moitié d'un tiroir »*. C'est vrai. Seulement, le tiroir en question coûterait plus cher qu'un bâtiment neuf. Dans la réalisation de ce que nous appelons les microformes, c'est-à-dire un type de reproduction à moindre espace, le morceau de film ou le disque représente 0,5 % du coût. Le reste, c'est la main-d'œuvre de qualité et celle-là n'est pas compressible.

» Vous prenez un livre, vous tournez les pages, elles sont toujours dans l'ordre. Si ce n'est pas le cas, il y a un défaut de fabrication. Elles ont toutes le même format et à peu près toutes la même brillance. Ce n'est jamais le cas d'une liasse d'archives. Donc, vous avez un travail de niveau scientifique à accomplir si vous voulez que le micro-film ou la microforme soit utilisable. Les microformes, en archive, sont utiles pour résoudre des problèmes de sécurité, communiquer à distance, ou compléter les collections.

– La transposition d'imprimés sur microformes pose donc beaucoup moins de problèmes. Pourtant le programme de la BNF dans ce domaine a été réduit.

– Nous allons probablement ouvrir avec cent mille microformes. C'est déjà un gros chiffre.

– Peut-on imaginer que demain l'essentiel des livres demandés à la BNF soient sur un support informatique et qu'on ne communique plus les originaux ?

– Il est difficile de faire de la prospective dans ce domaine très mouvant. Mais cela oblige à fournir à chaque lecteur un appareil de lecture qui, s'il tourne dix heures par jour, ne durera pas dix ans. Et qu'on la mette à la charge de l'Etat ou du particulier, la consultation informatique, sonore ou vidéo, suppose un investissement qui serait nul pour l'ouverture d'un livre.

– Cet investissement n'a pas été fait à Tolbiac ?

– Est-il indispensable que ses 3 700 places soient équipées d'un écran de lecture ? En dehors du coût de la consultation, beaucoup de chercheurs préfèrent avoir des livres-papier à manier. Cela permet de travailler simultanément avec plusieurs volumes et feuilleter va souvent plus vite que de faire défiler des pages sur un écran. »

Propos recueillis par
EMMANUEL DE ROUX

Jugeant « déraisonnable » la demande du Conseil de sécurité

Pyongyang affirme que ses activités nucléaires ne relèvent pas des Nations unies

La Corée du Nord a rejeté, lundi 4 avril, l'appel du Conseil de sécurité de l'ONU en faveur d'une inspection complète de ses sites nucléaires. La décision de Pyongyang marque une nouvelle étape dans la dégradation de la situation engendrée par le refus du régime communiste de se conformer à ses obligations dérivées du traité de non-prolifération nucléaire.

■ INCERTITUDE CHINOISE. Dans l'évolution de ce qui est désormais vu à Washington comme une épreuve de force, beaucoup dépend d'un pays, la Chine. L'attitude de Pékin est moins que jamais celle de la coopération avec une communauté internationale qu'elle perçoit comme inféodée à la puissance américaine.

« Le conseil de sécurité de l'ONU joue le jeu des Etats-Unis en exécutant leur politique hostile d'étouffement » de la Corée du Nord, a déclaré, lundi 2 avril, un porte-parole du ministère des affaires étrangères de Pyongyang. Jugeant *« déraisonnable »* la demande des Nations-unies, qui exigent l'ouverture de tous les sites nucléaires nord-coréens aux inspections internationales, il a précisé que, aux yeux de son pays, c'est l'administration américaine qui *« fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité de la péninsule coréenne »*, du fait des armes qui sont entreposées par ses soins au sud de la péninsule. *« Par nature,* a ajouté le porte-parole, *notre question nucléaire n'est pas un sujet qui puisse être discuté au conseil de sécurité »*.

Pour lui, la récente inspection partielle conduite par l'Agence internationale de l'énergie atomique, dépendant de l'ONU, (AIEA), est *« suffisante »*. Selon le porte-parole, en effet, la Corée du Nord a *« gelé »* ses *« activités nucléaires pacifiques »* dans le cadre du dialogue de haut niveau engagé l'été 1993 avec les Etats-Unis. Pyongyang affirme encore être décidé à *« répondre à la force par la force et au dialogue par le dialogue »*. Cette capitale a pourtant rejeté, le 1er avril, une proposition russe d'organiser une conférence sur cette question.

De son côté, le secrétaire américain à la défense William Perry a déclaré le 3 avril que la Corée du Nord a déjà fabriqué deux bombes et cherche à en produire une dizaine par an. Interviewé par la chaîne NBC, M. Perry a précisé que les Etats-Unis ont la capacité de détruire les installations militaires nucléaires nord-coréennes. Il a cette fois exclu toute frappe préventive pour éviter le risque de guerre. M. Perry avait dit le 31 mars que Washington empêcherait le pays communiste de se doter d'un arsenal même s'il fallait pour cela recourir à la force : *« Si* [ce blocage] *est toujours là dans six mois, je crois que nous devrons renoncer à la diplomatie et user de pressions »*, a-t-il ajouté le 3 avril.



Monnaie d'échange diplomatique

Le *Washington Post*, quant à lui, écrit, le 3 avril, que Pyongyang a presque doublé, ces derniers mois, sa capacité de production de plutonium et reste déterminé à créer un grand arsenal nucléaire malgré les mises en garde occidentales. Citant des sources gouvernementales et diplomatiques, le journal fait état de rapports confidentiels d'inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui ont visité le mois dernier le complexe de Yongbyon. Selon ces textes, l'inspection aurait permis de constater qu'une deuxième unité de retraitement de plutonium avait été construite en 1993. Cette unité, source d'un doublement de la capacité de production de plutonium nord-coréenne, pourrait être opérationnelle dans six mois.

Toujours selon un responsable cité par le *Washington Post*, Pyongyang entend *« produire une grande quantité d'armements nucléaires en un temps réduit »* au cas où l'impasse sur les inspections dégénérerait en crise militaire. Pour d'autres responsables, ajoute le journal, la Corée du Nord tente plutôt, en démontrant qu'elle peut développer son programme nucléaire, d'obtenir une monnaie d'échange diplomatique pour s'assurer que Washington réponde à ses demandes de concessions économiques et militaires.

En Corée du Sud, cependant, des étudiants favorables à la réunification de la péninsule coréenne ont manifesté le 2 avril contre le secrétaire américain à la défense, William Perry, qu'ils ont accusé d'accroître les tensions entre les deux pays de la péninsule. Des photographies du responsable américain ainsi que des reproductions en carton de batteries de missiles anti missiles Patriot ont été brûlées par les manifestants, aux cris de *« Nous voulons la paix »*. M. Perry devrait se rendre en avril en Corée du Sud, où les Etats-Unis ont pris des mesures en vue de déployer des missiles Patriot du fait de l'aggravation de la crise. – *(AFP, Reuter.)*

Epreuve de force

Suite de la première page

Le contexte est certes bien différent depuis la disparition de l'Union soviétique.

Toutefois, la persistance d'un régime politiquement usé et économiquement aux abois, mais peut-être déjà détenteur d'une ou plusieurs bombes atomiques, fait craindre le pire, d'autant que la Chine, pour user de nuance dans son soutien, ne donne aucun signe de devoir abandonner son allié en rase campagne. En réponse au vote unanime du Conseil de sécurité de l'ONU, Pyongyang s'est contenté de se dire décidé à *« répondre à la force par la force et au dialogue par le dialogue »*.

De leur côté, les Etats-Unis donnent des signes de fermeté que leurs meilleurs amis asiatiques, le Japon et la Corée du Sud, ont souvent tendance à trouver excessifs. Le secrétaire américain à la défense, William Perry, a déjà dit, le 31 mars, que Washington empêcherait le pays communiste de se doter d'un arsenal nucléaire même s'il fallait, pour cela, recourir à la force. Le 3 avril, estimant que Pyongyang a déjà deux bombes, M. Perry a précisé que les Etats-Unis ont la capacité de détruire les installations incriminées. Il a ajouté : *« Si* [ce blocage] *est toujours là dans six mois, je crois que nous devrons renoncer à la diplomatie et user de pressions. »* Quoi qu'il en soit, la crise sera longue.

Les autorités américaines craignent deux choses. D'une part, la Corée du Nord pourrait délivrer une frappe nucléaire non seulement sur le sud de la péninsule, mais jusqu'au Japon, grâce à un misssile de 1 000 kilomètres de portée qu'elle met actuellement au point. Et, d'autre part, ce pays pourrait être tenté de vendre des engins atomiques au Proche-Orient, où il commercialise déjà certains types d'armes, dont des missiles à courte portée. Ce sont là deux spectres qui ne peuvent laisser personne indifférent.

Quel est le jeu de Pyongyang? Apparemment, l'administration américaine est aujourd'hui partagée entre ceux qui jugent le régime communiste prêt à produire des armes nucléaires pour s'en servir et ceux qui voient plutôt dans son attitude une gesticulation destinée à obtenir de substantielles concessions économiques et militaires contre un renoncement *in fine* à son armement atomique. L'inquiétant est que, dans l'actuel contexte d'incommunication presque absolue où se trouve la Corée du Nord, il est difficile, et peut-être impossible, de trancher.

J.-P. C.

La sanglante « explication » des moudjahidins afghans

Suite de la première page

L'an dernier, les secteurs résidentiels de Karte-Se et Daroulaman, au sud-ouest, ont été réduits en poussière lors de combats entre les troupes du commandant Massoud et les milices chiites. Et depuis le 1er janvier, du fait de l'offensive conjuguée des forces ouzbèkes du général Dostom et des hommes du premier ministre Hekmatyar contre le président Rabbani, c'est le centre de Kaboul qui est ravagé.

La ligne de front court sur une partie des berges de la rivière Kaboul, depuis les sinistres perspectives du quartier de HLM de Micro-Rayon jusqu'au vieux bazar. C'est aujourd'hui une succession de façades calcinées, d'immeubles éventrés, des masures de pisé écroulées où errent, quand la bataille s'interrompt, des combattants désœuvrés, kalachnikov en bandoulière. Il reste une poignée de civils qui n'ont pas pu, ou voulu, quitter ce qui fut le cœur du vieux Kaboul.

Quand survient un répit, on peut, quittant le secteur « présidentiel », passer le pont de Pul-e-Mahmoud-Khan et pénétrer chez les « gouvernementaux », sans toujours pouvoir se faire une idée réelle de l'allégeance des moudjahidins. Ici, dans un décor de Berlin d'après-guerre, toutes les tribus et ethnies de l'Afghanistan semblent s'être donné rendez-vous pour un absurde combat. Vue des abords de la grande mosquée blanche construite par le roi Nader, où l'on reprend un jour le terrain perdu hier, la « cinquième bataille de Kaboul » semble se réduire à un seul enjeu : le pouvoir.

Plus loin, sur ce qui fut Jod-e-Maiwan – une grande artère où s'alignaient les boutiques et où, assis sur des tapis, les Kaboulis diserts et pacifiques buvaient autrefois du thé en fumant leur narguilé –, on se bat parfois d'une maison à l'autre à travers les trous d'obus. Le centre-ville est livré aux barbares avec, d'un côté, les Kandaharis « présidentiels » (gens de Kandahar), bourrés de haschisch, et, de l'autre, des Ouzbeks « gouvernementaux » ivres de vodka...

Des scènes surréalistes

Guerre féroce, surréaliste, où chaque parenthèse de paix, dans ce combat d'usure sans assaut définitif, ramène la vie : à quelques centaines de mètres, dans Char-i-Nao, la « nouvelle ville » de jadis, les boutiques sont ouvertes, et des Kaboulis déambulent. Au nord, à Khairkhana, où des centaines de milliers de personnes se sont réfugiées, la situation apparaît normale. Jusqu'au moment où, plus au sud, un avion lâche une bombe, où un tir d'artillerie explose sur la colline dite de la tour de la télévision, où une roquette s'écrase dans Chicken street, l'une des rues commerçantes. Autant d'éléments qui viennent ainsi rappeler que la trêve a fait long feu. *« C'est le Sarajevo de l'Asie centrale »*, avance un fonctionnaire.

Surréaliste aussi notre interview avec le président Rabbani, un dignitaire affable qui nous reçoit au palais présidentiel peu après l'annonce de la *« prolongation d'un cessez-le-feu »* par son porte-parole. *« Nous sommes prêts à négocier un accord de paix avec l'opposition. La force des armes n'est pas une solution »*, dit doucement le chef de l'Etat alors que se déchaînent au dehors les canons.

Un autre jour, au ministère des affaires étrangères, un haut fonctionnaire nous fait part de son *« optimisme »* et de la *« modération »* supposée des leaders du camp adverse au milieu d'une foule de bureaucrates réfugiés dans les couloirs sans électricité, le temps de laisser passer une pluie d'obus.

Plus de 1 100 morts en trois mois

Islamistes contre islamistes, moudjahidin contre moudjahidin : le temps du *djihad* est bien fini. Le président Rabbani, un Tadjik, et son chef de guerre, Ahmad Shah Massoud, héros de la lutte anti-soviétique dans le Panshir, résistent aux assauts de l'ambitieux et fondamentaliste pashtoun Hekmatyar, premier ministre d'un gouvernement fantôme, allié, pour des raisons de pure convenance, avec un ex-communiste ouzbek, le général Dostom, qui a pris la précaution, l'an dernier, de faire le pèlerinage à La Mecque.

Retranché dans son nid d'aigle de Charasyab, bourgade située à 25 kilomètres au sud de Kaboul, M. Hekmatyar pilonne la ville et reçoit en retour les obus du gouvernement. Au début de février, il a décrété le blocus de la capitale et plus rien, officiellement, n'arrive du Pakistan voisin dans la zone contrôlée par les forces du président Rabbani. En fait, le marché noir est florissant et les marchés de Kaboul, en ce début de printemps, regorgent de légumes et de victuailles. Mais un sac de farine en territoire « rebelle » coûte moitié moins cher que dans la zone « présidentielle ».

« Il y a 50 000 réfugiés au nord de la ville dans des mosquées et des bâtiments publics, explique Peter Stocker, responsable de la délégation de la Croix-Rouge internationale. *Ces gens-là sont les plus touchés. Mais 300 000 autres ont trouvé asile dans leur famille et sont, à terme, eux aussi menacés. Il n'y a peut-être pas de risque de famine, mais si le blocus se prolonge la situation risque de devenir intenable. »* D'autant que maints Kaboulis n'ont plus d'argent et sont condamnés à se nourrir de pain et de thé sucré. Il y a quelques semaines, Moscou, qui, jusque-là, imprimait la monnaie afghane, a cessé d'envoyer les conteneurs d'afghanis au président Rabbani...

Plus de 100 000 personnes, les plus riches, sont parvenues à quitter la capitale depuis la reprise des combats le 1er janvier. Ceux qui restent sont condamnés à vendre leurs biens : dans le bazar de Khairkhana, les Kaboulis se défont de leurs services en porcelaine, leurs tapis, leurs montres... Des femmes, voilées des pieds à la tête dans leur *chadri*, où seule une « fenêtre » dans le tissu laisse entrevoir un regard, négocient la vente d'un bâton de rouge à lèvres, d'un bijou, souvent en plastique, d'une tasse, etc.

Plus de 1 100 morts et peut-être 20 000 blessés en trois mois de cette nouvelle éruption de violence : les hôpitaux ne désemplissent pas. Si la Croix-Rouge ne fournissait pas 90 % des médicaments, la situation serait catastrophique. Ses volontaires, dont la neutralité est respectée de chaque côté du front, ne cessent de faire la navette entre les deux camps et ramènent quotidiennement leurs lots de blessés et de mourants dans les trente-cinq hôpitaux, cliniques et dispensaires qu'ils fournissent ou contrôlent. Médecins sans frontières est également présent, qui gère un hôpital et quatre dispensaires.

C'est ce Kaboul qu'a découvert, samedi 2 avril, M. Mestiri, ancien ministre des affaires étrangères tunisien, chargé de mener une mission d'observation pour les Nations unies. Cette mission apparaît quasi impossible alors que les forces en présence paraissent déterminées à se battre jusqu'au dernier moudjahidin. La piètre performance de l'ONU en 1991-1992, au crépuscule du régime du président Najibullah, laisse de toute façon mal augurer des perspectives d'un retour des Nations unies dans l'Afghanistan déchiré.

L'ONU s'est fixé trois objectifs : montrer sa présence dans le pays ; convaincre les voisins – Pakistan, Iran, Ouzbékistan, ainsi que l'Arabie saoudite – de *« cesser leurs ingérences »* ; enfin, extirper M. Najibullah du bâtiment des Nations unies, où il s'est réfugié depuis sa chute, il y a deux ans, pour lui permettre de gagner un pays d'accueil.

BRUNO PHILIP

REPÈRES

ALGÉRIE

Les cours spéciales ont prononcé plus de 450 condamnations à mort depuis 1993

La cour spéciale d'Oran a condamné à mort, dimanche 3 avril, deux des quatorze accusés qui comparaissaient pour tentative d'assassinat sur un officier de police et attaques à main armée. Ces nouvelles condamnations portent à 458 le nombre des peines de mort prononcées par les trois cours spéciales (Oran, Alger, Constantine), depuis leur entrée en fonctions, en février 1993. Près des deux tiers de ces condamnations à mort ont été prononcées par contumace. Vingt-six ont été exécutées. Par ailleurs, un *moudjahid* (ancien combattant de la guerre d'indépendance) a été assassiné, jeudi, à Erraguène, près de Jijel (Est), ont annoncé, samedi, les services de sécurité. Plus d'une cinquantaine d'anciens combattants et de militants du FLN (ancien parti unique) ont été tués, depuis l'instauration de l'état d'urgence, en février 1992, dans des attentats attribués aux groupes armés islamistes. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

Mille deux cents soldats déployés au Natal

Au moins dix-neuf personnes, dont dix femmes et enfants d'une même famille massacrés à l'arme blanche, ont été tuées dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 avril, au cours des affrontements qui agitent la région du Kwazulu-Natal, a rapporté dimanche la radio nationale. Ces dernières violences portent le nombre de morts à au moins quarante depuis la proclamation, jeudi 31 mars, de l'état d'urgence dans la province.

L'armée sud-africaine a déployé 1 200 hommes dans le Kwazulu-Natal depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, et envisage d'accroître ce nombre à 3 800 (dont quelque 1 400 réservistes) d'ici aux élections, a annoncé un porte-parole militaire à Durban. *« Nous ne nous attendons pas à déployer 20 000 soldats au Natal,* a-t-il affirmé, *c'est évidemment le scénario du pire, s'il y a une guerre civile étendue. »* La police du Kwazulu, forte de 4 000 hommes, et accusée officiellement de former des « escadrons de la mort », restera en place, a-t-il indiqué. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

La restitution des biens juifs est reportée

Hostile au principe de la restitution des biens confisqués, le gouvernement conservateur de Prague hésite à autoriser la communauté juive à retrouver ses anciennes propriétés, craignant ensuite d'avoir à indemniser les trois millions d'Allemands des Sudètes, expulsés après la guerre.

PRAGUE

de notre correspondant

Au pays de Franz Kafka, du rabin Loewy (le créateur du Golem) ou d'Oskar Schindler, les juifs tchèques perdent espoir de voir réparer, au moins partiellement, les crimes et injustices subis du temps du nazisme et du communisme. Le Parlement de Prague avait déjà rejeté, en février, un projet de loi de restitution des propriétés juives confisquées pendant la guerre aux survivants de la Shoah ou à leurs descendants. Désormais, c'est le gouvernement conservateur de Vaclav Klaus qui reporte sans cesse la restitution des anciennes possessions (synagogues, cimetières, maisons communales, etc.) à la petite communauté juive de Bohême-Moravie.

«Cette décision est inexplicable et scandaleuse», proteste Michael Klepetar, qui lutte depuis trois ans pour la restitution des biens juifs à leurs anciens propriétaires. Originaire d'une famille juive de Karlovy Vary (Karlsbad), propriétaire avant guerre d'un petit immeuble au cœur de la ville, il se bat inlassablement depuis 1991 pour retrouver sa propriété accaparée par les Allemands, puis par le régime communiste : une maison achetée en 1884 par ses arrières grands-parents et confisquée en 1940 par les autorités du Protectorat pour être vendue à un prix symbolique à un Allemand de Bohême, membre de troupes spéciales d'Hitler.

Au lendemain de la guerre, son grand-père revenu des camps de concentration demanda, sur la base du décret numéro cinq du 19 mai 1945 du président Edouard Benès, l'annulation de la confiscation. La justice tchèque, dont la lenteur survit à tous les régimes, ne rendit son verdict négatif qu'en 1951, en pleine période du communisme triomphant. La Cour qui souhaitait remplir le premier plan quinquennal à la lettre, c'est-à-dire *«erradiquer les restes de la société capitaliste et instaurer les bases du socialisme»*, refusa de rendre la maison et en fit le siège du procureur de Karlovy Vary. Le tribunal de la ville vient d'ailleurs de confirmer l'arrêté de 1951 en refusant de reconnaître, sur la base des lois actuelles, les droits de propriété de M. Klepetar sur cette maison.

Ce cas est comparable à celui des centaines de juifs tchèques qui ne peuvent, dans le cadre de la législation actuelle, retrouver leurs biens à la différence des personnes dont les propriétés ont été confisquées après le 25 février 1948, date de la prise du pouvoir par les communistes. *«Cette discrimination des juifs est une grave atteinte à la Charte des droits et libertés de l'homme et fait de nous des citoyens de seconde zone,* constate M. Klepetar. *Il est inadmissible que le nouveau pouvoir démocratique confirme les crimes des nazis puis par des communistes à notre égard».*

Sur les cent-vingt mille juifs officiellement recensés avant 1938, ils ne seraient plus que trois mille à vivre aujourd'hui en Bohême-Moravie. Leur nombre n'est donc pas un obstacle pour le gouvernement, dont un des premiers soucis est de limiter le coût des restitutions ou des indemnisations.

Synagogue à vendre

Le problème, d'ordre juridique, résulte de la barrière *«infranchissable»* que s'est fixée le gouvernement : ne rendre aucune propriété confisquée avant 1948, date du putsch communiste. Cette limite a surtout été choisie pour exclure des restitutions les trois millions d'Allemands des Sudètes, expulsés de Tchécoslovaquie en 1945-46. Une explication qui aggrave encore la colère de la communauté juive, car les dirigeants du pays pénalisent ainsi de la même manière à la fois les victimes et les coupables, étant donné que les Sudètes ont massivement soutenu le régime hitlérien.

Le président de la communauté juive de Bohême, Jiri Danicek, modéré sur la question des restitutions des biens aux personnes physiques, a dernièrement élevé la voix pour protester contre les *«faux arguments»* du gouvernement. Il a entamé des négociations directes avec M. Klaus après le rejet de la loi par le Parlement en février. *«La communauté juive tchèque est en position de faiblesse»*, explique Charles Benibgui, juif français installé à Prague et fondateur de la petite association des juifs séfarades. *«Elle ne dispose pas de lobby puissant, comme en Hongrie, pour défendre ses intérêts dans cette question des restitutions»*, ajoute-t-il.

Les dirigeants de la communauté juive ont d'ailleurs longtemps hésité avant de réclamer le retour de leurs biens. *«La crainte d'un regain d'antisémitisme a constitué une première barrière»*, reconnait le rabin Karol Sidon. Selon un récent sondage, un Tchèque sur cinq ne voudrait pas avoir pour voisin un juif et un Tchèque sur quatre ne souhaiterait pas de juif dans sa famille. L'autre raison est l'attitude négative de M. Klaus envers le principe même des restitutions et envers toute forme de «lobbying». Aujourd'hui, grâce en particulier à l'appui du président Vaclav Havel, le principe d'une restitution partielle des biens communautaires est communément approuvé.

Elle est toutefois freinée par le fait que la majeure partie des biens réclamés (deux-cents bâtiments dans tout le pays) est détenue par les municipalités. L'Etat ne disposant pas de moyens légaux pour les contraindre à rendre les édifices concernés, sauf en les re-nationalisant, la décision dépend de la bonne volonté des conseils municipaux. Ainsi, une mairie d'arrondissement de Prague a donné l'exemple en rendant à la communauté juive un bâtiment en sa possession, alors que la mairie de Zatec (Bohême du nord) a cherché, il y a quelques semaines encore, à vendre une synagogue pour la modique somme de 500 000 francs.

MARTIN PLICHTA

ALBANIE

Le chef du Parti socialiste condamné à douze ans de prison

Fatos Nano, le dirigeant du Parti socialiste (ex-communiste), a été condamné, dimanche 3 avril, à Tirana, à douze ans de prison pour le détournement d'environ 7 millions de dollars provenant de l'aide humanitaire italienne alors qu'il était premier ministre entre février et juin 1991. M. Nano avait refusé, tout au long du procès, de répondre aux questions de la Cour, se déclarant la victime d'une opération politique. Les coaccusés de M. Nano, poursuivis pour abus de pouvoir, ont été condamnés à des peines plus légères. Ce procès est l'un de ceux intentés à d'anciens responsables communistes dont Nexhmije Hodja, la veuve du dictateur Enver Hodja, condamnée à onze ans de prison à l'automne dernier. – *(AFP.)*

Le conflit

La Croix-Rouge décide d'évacuer les Musulmans et les Croates de Prijedor

Tandis que Sarajevo a vécu dans le calme le deuxième anniversaire du siège, commencé le 5 avril 1992, des combats ont repris à l'est et du nord de la Bosnie. Dans cette dernière région, les Serbes poursuivent leur politique de «purification ethnique». Après le massacre de la semaine dernière à Prijedor, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a décidé d'évacuer les Croates et Musulmans souhaitant quitter cette ville pour les soustraire aux exactions des Serbes. Le CICR devait négocier, lundi 4 avril, avec les autorités serbes locales les modalités de cette évacuation et s'assurer que Zagreb accepte d'accueillir les réfugiés en Croatie.

Cette décision a reçu le soutien du premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic. *«La priorité doit être de sauver des vies humaines»*, a-t-il déclaré à propos de ce projet d'évacuation de populations civiles qui, comme d'autres avant lui, peut prêter à controverse dans la mesure où il va dans le sens de la «purification ethnique» souhaitée par les Serbes.

L'organisation caritative musulmane Merhamet avait rapporté vendredi 1er avril que dix-sept Musulmans et deux Croates avaient été assassinés par des Serbes à Prijedor en trois jours. Des représentants de l'ONU et le CICR ont confirmé l'information, et le département d'Etat américain a condamné ces exactions. Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a pour sa part annoncé, dimanche 3 avril, qu'il avait ordonné une enquête et que *«les auteurs des crimes seront jugés sévèrement et punis sous les yeux de la communauté internationale».*

Deux personnes ont été interpellées dimanche soir à Prijedor, et, selon le chef de la police locale, Bogdan Delic, sept autres sont recherchées. *«Il s'agit de personnes de diverses communautés nationales»*, a-t-il indiqué, en ajoutant que les victimes *«ont été tuées après avoir annoncé qu'elles allaient quitter la ville, ce qui donne à penser que le motif de ces meurtres est l'intérêt et non la haine nationale et religieuse».* La population de Prijedor, où se côtoient cinquante-cinq mille Serbes, six mille Musulmans et trois mille Croates, était majoritairement musulmane avant le début du conflit bosniaque il y a deux ans.

Andreas Kuhn, chef de la délégation du CICR en Bosnie, a indiqué que des discussions avec les autorités serbes devaient avoir lieu ce lundi pour convenir du détail de l'opération, en notant que la sécurité inspirait encore des inquiétudes. Les protestations adressées maintes fois aux autorités serbes n'ont pas réduit l'ampleur des violences, et Andreas Kuhn a dit que les groupes minoritaires étaient en danger : *«Les efforts de protection effectifs ont échoué. Cette population, pour des raisons vitales, doit être évacuée.»*

D'autre part, l'artillerie serbe a continué dimanche à pilonner Gorazde, en Bosnie orientale. Toutefois, selon le commandant de la FORPRONU, les assiégeants ne sont pas en mesure de s'emparer de l'enclave musulmane. Le porte-parole militaire, Eric Chaperon, a déclaré à Sarajevo que Gorazde était sous le feu de l'artillerie serbe et que des duels d'artillerie et d'infanterie se poursuivaient sur les fronts qui l'entourent, mais que les Serbes ne semblaient pas avoir gagné beaucoup de terrain depuis le 29 mars.

De source proche de l'ONU, on note que l'offensive serbe sur Gorazde se traduit par une série d'attaques «spasmodiques» sans stratégie claire et paraît répondre au souci de gagner du temps face aux pressions diplomatiques visant à rallier les Serbes à l'accord de paix conclu par les Croates et les Musulmans. – *(AFP, Reuter.)*

L'indépendantisme de plus en plus rhétorique des Serbes de Croatie

Alors que l'accord de cessez-le-feu entre en vigueur lundi 4 avril en Krajina les Serbes indépendantistes craignent de devoir composer avec Zagreb

Le cessez-le-feu conclu la semaine dernière entre les autorités de Zagreb et les représentants des Serbes sécessionnistes de Krajina est entré en vigueur lundi 4 avril. Les belligérants – l'armée croate d'une part et, d'autre part, les forces serbes qui contrôlent cette région depuis la guerre de 1992 et veulent la soustraire à l'autorité de Zagreb – doivent retirer leurs armes lourdes ou les remettre aux «casques bleus» de la FORPRONU dont les effectifs vont être renforcés le long de la ligne de démarcation.

KNIN (Krajina)

de notre envoyé spécial

SLOVÉNIE
HONGRIE
Zagreb
CROATIE
Prijedor
Banja-Luka
KRAJINA
BOSNIE-HERZÉGOVINE
SERBIE
Knin
Sarajevo
Gorazdé
Pale
Mostar
MONTÉNÉGRO
zones contrôlées par:
les Serbes
les Musulmans
les Croates
50 km

«Plutôt mort que Croate» : la position des Serbes de Krajina n'a pas changé, affirme l'un d'entre eux, Slobodan Jarcevic. Il a pourtant été, en tant que «ministre des affaires étrangères» de la «République serbe de Krajina» (autoproclamée), l'un des négociateurs de l'accord de cessez-le-feu conclu le 30 mars avec les autorités croates et qui doit commencer à s'appliquer à compter du lundi 4 avril. Et cet accord a été présenté comme un premier pas militaire qui doit mener, après une négociation sur la coopération économique, à une solution politique *«à l'intérieur des frontières de la Croatie»* du problème de la Krajina.

«Les Serbes ne retourneront jamais en Croatie, continue cependant d'affirmer Slobodan Jarcevic. *Nous n'avons que deux solutions : l'indépendance ou la mort. Nous avons demandé il y a quatre ans l'autonomie culturelle. Les Croates ont envoyé la police. Aujourd'hui, ils veulent nous donner l'autonomie culturelle et même politique. C'est trop tard. Plus personne ici n'a confiance en eux»*, dit-il à Knin, la «capitale» de la «République serbe de Krajina» (RSK) proclamée sur près d'un tiers du territoire croate.

M. Jarcevic accuse les Croates de tous les maux. En vrac : d'avoir *«jeté des déchets nucléaires dans les territoires serbes»*; d'avoir *«expulsé plus de Serbes»* que les Serbes n'ont expulsé de Croates de Krajina; d'avoir *«tué plus de civils que nous»* (sic). Bref, la *«nature génocidaire»* des Croates, qu'il prétend démontrer à grands renforts d'exemples historiques, interdit à ses yeux toute vie commune au sein d'un Etat. *«Nous ne sommes pas assez stupides pour risquer de nous faire massacrer encore une fois»*, lâche-t-il. Pourtant, au fond, le ministre ne semble plus si assuré qu'une solution *«dans la Croatie»* ne finira pas par l'emporter. *«S'il y a cette solution, je quitte ce gouvernement. Je vais à Belgrade»*, dit-il, en oubliant sa formule initiale qui lui faisait préférer la mort.

Officiellement, donc, rien n'a changé, comme le confirme le «premier ministre» Djordje Bjekovic, qui réclame toujours *«le droit à l'autodétermination pour les Serbes»*. M. Bjekovic utilise une métaphore : depuis qu'il a quitté avec sa femme le domicile de ses parents, sa femme s'entend bien avec la belle-mère. Il en sera de même pour les Serbes et les Croates qui ne veulent pas vivre ensemble mais feraient de bons voisins. Pourtant, pour la première fois depuis le début du conflit, un conseiller du nouveau «président» de la RSK, Milan Martic, a reconnu en privé que la Krajina n'écartait plus l'éventualité d'une solution à l'intérieur des frontières croates.

Le scénario de la Grande Serbie

En fait, la Krajina, aujourd'hui reliée à la Serbie via la «République serbe» autoproclamée en Bosnie, est satisfaite du cessez-le-feu, et surtout du déploiement, longtemps réclamé, de Casques bleus *«sur les frontières»*, comme on dit ici, c'est à dire le long de la ligne de front. *«En bon voisin»*, elle est prête à des accords économiques *«mutuellement avantageux»* avec Zagreb. Et semble, une fois de plus, prête à jouer l'attentisme, dans de meilleures conditions, avant de penser à l'accord final.

«Il ne peut y avoir de solution politique entre la Croatie et la Krajina si le problème de la Bosnie n'est pas résolu», explique, pragmatique, le «premier ministre». *«La Bosnie est la clef du problème»*, juge aussi Matsura Lazar, membre d'une «opposition» qui détient la majorité au parlement. Il se dit ouvert à une «confédération» avec la Croatie, après la séparation de Knin et de Zagreb. Mais il explique qu'une telle solution ne pourra voir le jour si les Serbes de Bosnie, de leur côté, sont intégrés à une entité bosniaque tripartite, comme on le leur propose en les invitant à rejoindre la fédération croato-musulmane de Bosnie. *«Si les Serbes de Bosnie restent en dehors* (d'une fédération bosniaque) *alors nous pouvons peut-être rester avec eux»*, dit-il.

Etrangement, le président croate fait un calcul inverse (et risqué), basé sur un fragile accord avec Belgrade : M. Tudjman pense que si les Serbes séparatistes de Bosnie sont autorisés à rejoindre la Serbie, Belgrade poussera ceux de Krajina à rester en Croatie. Mais ici à Knin, le scénario de la «Grande Serbie» n'est pas mort, même s'il est menacé par l'Alliance croato-musulmane et l'intervention occidentale. *«Aujourd'hui, nous avons la même monnaie»* que la Serbie, souligne fièrement un officier serbe, en tirant de sa poche des nouveaux «super-dinars», qui ont cours de Belgrade jusqu'à Knin.

Les Américains et même, semble-t-il, les Russes, se prononcent pour une solution respectant les frontières de la Croatie, mais Knin ne désespère pas de Moscou. Elle s'est sentie confortée par la visite récente d'une délégation de députés du parti de Vladimir Jirinovski, partisan d'une Union orthodoxe *«de Knin à Vladisvostok»*. *«Eltsine ne peut nous vendre. Jirinovski est trop puissant au parlement»*, déclare, comme pour se rassurer lui-même, un officier serbe.

Du côté de la FORPRONU, chargée de faire appliquer le cessez-le-feu et de poursuivre les négociations, on estime être sorti de l'impasse : *«Les Serbes de Krajina seront pragmatiques, flexibles. Ils n'ont rien perdu et rien à perdre. Ils savent qu'ils ne peuvent survivre seuls, mais seulement soit avec la Serbie, soit avec la Croatie. Tout dépendra de ce qui va arriver en Bosnie.»* En dépit de leur rhétorique, les Serbes de Krajina en viendront peut-être à accepter, plutôt que la mort, un arrangement avec les Croates, dans la Croatie.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

EUROPE

dans l'ex-Yougoslavie

POINT DE VUE

Des architectes pour Sarajevo

par François Chaslin

C'EST dans un moment de regain, peu après que l'action de la FORPRONU eut légèrement desserré l'étau du siège, à deux jours du printemps et au sortir d'un hiver particulièrement sombre que, le 18 mars, sans crier gare, débarquaient à Orly cinq architectes qui venaient en droite ligne de Sarajevo, parmi les premiers qui fussent admis à sortir de ce véritable ghetto où quelque trois cent cinquante mille personnes se trouvent prisonnières depuis maintenant deux ans.

Ces architectes ont quitté leur pays pour plusieurs mois. Leur mission est de faire circuler à l'étranger un matériel photographique et cartographique qui décrit l'état de délabrement de la ville, et de prendre des contacts, notamment financiers, pour la reconstruction de ses édifices. Ils apportaient le matériel nécessaire à l'organisation d'une exposition sur les destructions de Sarajevo qui a ouvert à Bordeaux avant d'être accueillie au Centre Pompidou puis de circuler en divers endroits du monde.

Grâce à l'action de l'équipe bordelaise du centre d'architecture Arc-en-Rêve, une conjonction d'efforts s'est produite qui montrait à quel point, malgré la faible mobilisation strictement «militante», malgré les petites centaines de manifestants que regroupent les désespérants cortèges parisiens, même dans les moments les plus dramatiques (ainsi le jour du massacre sur le marché de la ville), malgré le peu de compréhension que, de leur propre aveu, nos concitoyens semblent avoir le plus souvent de «l'imbroglio balkanique», il y a dans l'opinion européenne une capacité et un désir d'agir, comme si ces mois de passivité accumulée, ce sentiment d'impuissance, étaient trop lourds à porter plus longtemps.

D'autres initiatives suivront. Ainsi le projet Distopia que quatorze architectes français (1) parmi les plus renommés, appartenant à des familles de pensée fort diverses, se sont engagés à soutenir. Il s'agit de brefs ateliers internationaux qui réuniraient à Sarajevo des architectes étrangers et des professionnels et étudiants locaux. Non pour leur enseigner le métier; c'est une ville qui a une solide tradition bâtisseuse. Non pour leur vendre compétence, ingénierie et beau béton; d'autres, quand la guerre s'achèvera, ne manqueront pas de se précipiter, contrats en mains, pour relever des ruines un pays que l'on aura auparavant laissé détruire.

Mais simplement parce qu'on étouffe là-bas. Parce qu'il y a deux ans que, dans cette capitale d'une petite République d'Europe, on n'a reçu ni journal, ni courrier, ni visiteur (sinon les correspondants de guerre). Et qu'outre la semi-disette, outre la souffrance physique, outre les malheurs traditionnels de la guerre, il y a une douleur indicible de l'enfermement. Ainsi un premier atelier a-t-il eu lieu à Sarajevo les 21 et 22 mars. Deux Américains s'y sont rendus, Lebbeus Woods, de New-York, et Tom Mayne, de Los Angeles. Nous espérons pouvoir en organiser un au cours du printemps avec certains des professionnels français qui se sont déclarés disposés à se rendre sur place.

▶ **François Chaslin est rédacteur en chef de la revue *Architecture d'aujourd'hui*.**

▶ **Exposition «War-architecture». Centre d'architecture Arc-en-Rêve, Bordeaux, jusqu'au 17 avril. Centre Pompidou à Paris, à partir du 26 avril.**

(1) Michel Cantal-Dupart, Roland Castro, Paul Chemetov, Henri Ciriani, Christian Devillers, Pierre-Louis Faloci, Massimiliano Fuksas, Antoine Grumbach, Bernard Huet, Jean Nouvel, Dominique Perrault, Christian de Portzamparc, Pierre Riboulet, Philippe Starck.

ITALIE

Le comportement d'Umberto Bossi déconcerte ses alliés

Les tiraillements se sont multipliés à la fin de la semaine dernière au sein du Pôle des libertés, la coalition des droites qui a remporté les élections législatives italiennes des 27 et 28 mars.

Loin d'être levé, comme l'avait un peu hâtivement annoncé mercredi dernier Silvio Berlusconi, il se confirme que le problème posé par la Ligue du Nord reste entier. *«Je répète, Silvio Berlusconi ne peut pas être président du conseil»*, a déclaré samedi Umberto Bossi, l'animateur de la Ligue, qui considère que son mouvement est le seul garant du changement.

M. Bossi a renouvelé ses exigences : pour garantir le changement vers le fédéralisme, le gouvernement doit être dirigé par *«un homme de la Ligue»*. *«Nous ne pouvons pas céder sur ce point»*, a-t-il averti. Dans une autre déclaration, M. Bossi a demandé une présidence du Conseil tournante au cours de la législature entre son mouvement et Forza Italia, de M. Berlusconi.

«Celui qui représente 8,9 % des voix ne peut pas prétendre tout imposer, et en premier lieu le fédéralisme», a répliqué sèchement Gianfranco Fini, le dirigeant de l'Alliance nationale (MSI, néofasciste).

M. Fini soutient la candidature de M. Berlusconi et ne veut pas voir un homme de la Ligue devenir président du conseil. M. Berlusconi lui-même a préféré garder le silence en attendant une nouvelle rencontre avec ses alliés, prévue mercredi 6 avril. Mais l'un des principaux dirigeants de son mouvement, Forza Italia, Angelo Cordignoni, a vivement critiqué la nouvelle «sortie» du sénateur Bossi. *«Umberto Bossi, avec ce comportement, piétine un principe moral fondamental de la politique : le respect de la volonté des électeurs»*, a-t-il dit.

Pourtant, annonçant son intention de dialoguer avec toutes les forces politiques pour chercher un soutien à son projet fédéraliste, M. Bossi avait déclaré vendredi 1er avril : *«Qu'est-ce que vous voulez que ça me fasse de devenir président du conseil?»* Cette démarche intrigue certains commentateurs qui se demandaient dimanche si le sénateur ne songeait pas à lâcher la droite pour faire aboutir coûte que coûte ses objectifs. Certains évoquaient même une possible alliance entre la Ligue et la gauche, battue aux élections.

Par ailleurs, M. Fini a modéré dimanche les propos élogieux qu'il avait tenus sur Mussolini et qui avaient suscité une certaine émotion (*le Monde* daté 3-4 avril). *«Le jugement que j'ai porté était exclusivement historique. Un jugement historique et un jugement politique sont deux choses différentes»*, a-t-il déclaré. – *(AFP, Reuter.)*

ESPAGNE

L'augmentation continue du nombre des objecteurs de conscience inquiète les autorités

MADRID

de notre correspondant

Le ministre de la défense espagnol, Julian Gracia Vargas, est inquiet. Dans quelques années, il se pourrait que les forces armées espagnoles ne disposent plus de suffisamment de recrues pour assurer la relève : conséquence de la baisse de la natalité, mais surtout de la montée en flèche du nombre des objecteurs de conscience qui dépeuple de plus en plus les casernes. Le phénomène est devenu préoccupant pour les autorités militaires, à tel point que le pouvoir songe à modifier la loi afin de freiner le mouvement.

En deux ans, de 1991 à 1993, le nombre de demandes a plus que doublé, passant de 28 000 à 68 000 (61 % d'augmentation entre 1992 et 1993). Depuis le début de cette année jusqu'au 21 février, le chiffre était déjà de 10 800. Ce qui signifie que, à ce rythme, il y aura plus de cent mille objecteurs de conscience en 1994. Rien que l'an dernier, près d'un tiers (32,5 %) des conscrits ont préféré bénéficier de ce statut plutôt que de passer neuf mois sous les drapeaux.

Le ministre de la défense a donc sonné l'alarme. Dorénavant, il faudra reconsidérer la reconnaissance pratiquement automatique du statut d'objecteur, qui a permis en 1993 à 96 % des demandeurs d'obtenir satisfaction, en raison du libéralisme de la loi de 1984. Depuis son entrée en vigueur, 182 000 jeunes Espagnols ont ainsi échappé au service militaire obligatoire, *«la mili»* comme ils l'appellent, pour des motifs très divers mais qui ressemblent souvent à un rejet de cette *«prestation sociale»*. En outre, il est difficile de donner aux objecteurs la possibilité d'exercer une *«prestation sociale subsidiaire»* (service civil) de treize mois en raison du trop grand nombre de candidats.

Ils sont actuellement 115 000 à attendre que le ministère de la justice leur offre cette possibilité. Le directeur général des affaires religieuses et de l'objection de conscience, Pablo Santolaya, a indiqué qu'il était impossible de faire face à ce phénomène, qui *«n'a pas d'équivalent en Europe»*. Les autorités judiciaires espèrent obtenir 28 000 places supplémentaires cette année, mais cela sera loin d'être suffisant pour absorber toutes les demandes. Résultat : pas de service militaire et pas de service civil. Ce qui fait dire au directeur du service militaire, Laureno Garcia, qu'il s'agit d'*«objecteurs de convenance»*.

Selon les projections faites par les services des armées, la capacité de renouvellement sera négative dès 1997. Ce qui signifie le début de la mort lente. Au début, ils n'étaient que quelques milliers. Aujourd'hui, c'est devenu un phénomène social sans précédent. Des débats sont organisés à la télévision sur le thème *«pour ou contre la mili»*. D'après une enquête de l'institut de la jeunesse, 65 % des jeunes en âge de faire leur service militaire déclarent être opposés au système du service militaire obligatoire.

Le développement de l'antimilitarisme s'est accentué avec la guerre du Golfe et le conflit de l'ex-Yougoslavie. Actuellement, il s'agit moins de rejeter une institution longtemps perçue comme l'héritage du franquisme que de dire non à un système qui, pour l'Office de défense du soldat, est en *«complet décalage avec la société»* ainsi qu'avec *«les autres systèmes en vigueur en Europe»*.

Désobéissance civile

Le phénomène est aggravé par le nombre élevé d'insoumis (9 400 en 1993), dont les condamnations à des peines de prison suscitent des polémiques. L'insoumission est un délit qui, depuis 1991, est jugé par les tribunaux civils à la place des tribunaux militaires. Ce qui n'évite pas les peines d'emprisonnement et les incidents multiples, notamment au Pays basque et en Navarre, avec des insoumis refusant de se plier au régime du troisième grade (liberté le jour, prison la nuit).

Cette attitude de désobéissance civile et de refus de toute forme de coercition alimente les attitudes de défi à l'égard de l'institution militaire. Le pouvoir tente actuellement de trouver des solutions pour éviter la prison conventionnelle et les peine privatrices de liberté *«pour le traitement de l'insoumission»*, comme l'a déclaré Juan Alberto Belloch, ministre de la justice. Cela en raison de l'impact provoqué sur l'opinion publique par ces insoumis qui protestent, s'enchainent, manifestent contre *«un traitement d'un autre âge»*.

Il ne sera pas facile pour les autorités de trouver des solutions appropriées à ce noyau dur de l'antimilitarisme. Pour les objecteurs de conscience, il est vraisemblable qu'un coup d'arrêt va être mis à ce qui est considéré comme une permissivité excessive. Ce qui ne se fera pas sans remous. En attendant, vingt-cinq objecteurs, des volontaires, ont été envoyés en Bosnie pour assister la population civile. Vingt autres devaient les rejoindre au mois de mars.

MICHEL BOLE-RICHARD

RUSSIE

«L'Occident peut réellement s'inquiéter»
déclare Vladimir Jirinovski

«A partir de ce 3 avril, l'Occident peut réellement s'inquiéter. Les Slaves vont se réunir dans des structures inter-étatiques, politiques et militaires», a notamment déclaré Vladimir Jirinovski, dimanche 3 avril, en ouverture d'un Congrès des peuples slaves, réuni pour la journée dans un hôtel de la périphérie de Moscou.

Affirmant que *«tous les conflits»* qui se sont déclarés en Europe de l'Est pendant des siècles avaient été provoqués par des forces anti-slaves, et en particulier la France, la Grande-Bretagne et Israël, le leader ultra-nationaliste russe a lancé : *«Nous allons créer la plus importante union économico-militaro-politique du monde.»*

Plusieurs participants, russes, bulgares et serbes, ont appelé, de leur côté, la Russie à *«tout faire pour unir les peuples frères, menacés par l'américanisation du monde»*. Très applaudie, une religieuse serbe, sœur Angeline, s'écria : *«N'est-il pas honteux que la Grande Russie soit défendue par le petit peuple serbe? Le choix serbe est celui d'un peuple qui a décidé de souffrir en faveur de son destin»*.

Réuni la veille dans le même hôtel, le congrès du Parti libéral-démocrate avait investi, à l'unanimité, Vladimir Jirinovski comme candidat pour la prochaine élection présidentielle russe, qui devrait avoir lieu en juin 1996. Vladimir Jirinovski a également obtenu les pleins pouvoirs de son parti... jusqu'en l'an 2004.

Des envoyés du parti Baas irakien, qui ont remis à Vladimir Jirinovski un message personnel de Saddam Hussein, ainsi que plusieurs représentants de mouvements européens d'extrême droite, dont Bruno Gollnisch, vice-président du Front national français, assistaient à ce congrès.

Alexandre Routskoï, libéré de prison en février dernier, a profité des manifestations organisées ce week-end, à la mémoire des victimes des événements d'octobre 1993, pour s'en prendre, lui aussi, à l'Occident. *«Nous deviendrons une colonie si les réformes en cours ne sont pas arrêtées»*, a déclaré l'ancien vice-président.

Dix-mille personnes environ ont défilé dans les rues de Moscou et se sont dispersés dans le calme. – *(AFP, Reuter.)*

GÉORGIE : nouvel accord sur un cessez-le-feu avec les Abkhazes. – Le gouvernement géorgien et les séparatistes abkhazes sont parvenus à un accord de cessez-le-feu portant également sur le retour des réfugiés géorgiens en Abkhazie, République sécessionniste du nord-ouest de la Géorgie, a annoncé, samedi 2 avril, la télévision russe. Les deux parties devraient signer l'accord lundi en présence de responsables russes et de l'ONU, a précisé la télévision. Le règlement politique du conflit, entamé en décembre dernier sous l'égide des Nations unies, est bloqué depuis la décision, début mars, des députés géorgiens de dissoudre le Parlement abkhaze. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Guerre des faubourgs au Burundi

Le fossé se creuse entre les Hutus, arrivés au pouvoir en juin dernier, et les Tutsis, qui cherchent à déstabiliser le gouvernement

BUJUMBURA

de notre envoyé spécial

Soldats et insurgés hutus s'affrontent depuis trois semaines, dans le nord de la capitale, de part et d'autre de la «barrière». Une véritable ligne de front sépare les militaires, cantonnés dans une école primaire, des francs-tireurs, disséminés dans les maisons et jardinets abandonnés de Kamengué, faubourg de Bujumbura.

Un cadavre gît dans l'une des habitations désertées. Personne n'a encore osé aller l'enterrer. Dans un poste de guet, camouflé par des branchages, un adolescent a installé son fusil en position de tir et nous montre un soldat dans sa ligne de mire, à 100 mètres de là. Les sentinelles se relaient jour et nuit, prêtes à donner l'alarme à la moindre incursion de l'«ennemi». Chaque jour ou presque, Kamengué doit repousser un «assaut» – généralement quelques soldats venant faire le coup de feu. Aussitôt, les guetteurs donnent l'alerte et le quartier éclate de coups de sifflet, de roulements de tam-tam. Les civils refluent en hâte, tandis que les «maquisards» se portent au-devant des assaillants. Toutes les voies d'accès sont hérissées de carcasses de voiture et creusées de tranchées, pour empêcher les blindés de pénétrer dans le quartier.

En face, sous le préau de l'école fermée depuis trois mois, le lieutenant Nindéréyé explique que ses hommes et [lui] sont là *«pour calmer la population»*. Et s'ils n'ont pas pu encore désarmer ces *«bandits»*, c'est parce que le *«gouvernement nous a ordonné de ne pas rentrer dans Kamengué»*. Mais on les sent nerveux. Il est étrange que l'armement hétéroclite des défenseurs de Kamengué, mi-héros, mi-voyous, suffise à tenir les soldats à distance. Pour «John» (un nom de guerre, car il faut conserver l'anonymat), cela s'explique facilement : *«L'armée nationale, en fait une milice tutsie à 90 %, ne sait pas ce qu'est la guerre. Depuis l'indépendance, elle n'a jamais rien fait d'autre que massacrer des civils. Aujourd'hui, elle découvre qu'elle peut avoir peur.»*

La résistance hutue, née après l'assassinat du président Melchior Ndadaye, en octobre dernier, semble effectivement ébranler l'armée, confrontée à un début d'insurrection dans la capitale. En face de Kamengué, quartier rebelle, Cibitoké est désormais totalement tutsi : comme dans d'autres quartiers, les résidents hutus qui n'ont pas fui à temps ont été éliminés. La tension monte soudain à Cibitoké : un homme vient d'être touché par un coup de fusil. Le tir vient-il d'une voiture qui a traversé la foule, comme le clame une bande de jeunes armés de tournevis effilés, ou d'un pillard ? Peu importe : les hommes de Médecins sans frontières emmmènent le blessé à l'hôpital qu'ils viennent d'installer, presque sur la ligne de front, dans un centre de jeunesse construit par des religieux italiens.

En ville comme à la campagne, les massacres passés ont appris aux Hutus (85 % de la population du Burundi) à se méfier de l'uniforme (l'armée est tutsie dans sa grande majorité). Le lieutenant-colonel Daradangwa, porte-parole de l'armée, a beau reprendre l'argument de l'élite tutsie selon lequel cette méfiance est le résultat d'un *«endoctrinement de certains intellectuels qui ont diabolisé l'armée»*, il ne convainc plus les milieux diplomatiques de Bujumbura. A Buyenzi, les déplacés de Kamengué, réfugiés dans l'école primaire du quartier, ont refusé la protection de l'armée et assurent eux-mêmes leur sécurité. La nuit, ils disposent les bancs des salles de classe autour de la cour comme de dérisoires barricades...

Près de trois cents morts

Outre les 60 000 à 100 000 déplacés, selon les estimations, la nouvelle vague de violence (*le Monde* du 26 mars) a fait près de trois cents morts. Autant que pendant les opérations «villes mortes» organisées en février par les adversaires du régime. Pour les observateurs, la tentative de coup d'Etat du 21 octobre 1993 se poursuit : alors que les troubles continuent dans les faubourgs de la capitale, l'opposition, forte du soutien des militaires, poursuit son travail de sape pour enlever au Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu) tout le pouvoir que les élections de 1993 lui ont octroyé. Le parti hutu a dû entériner la nomination d'un président de consensus, c'est-à-dire suffisamment effacé pour être acceptable par l'opposition ; Cyprien Ntaryamira n'a ni la stature ni la personnalité de Melchior Ndadaye, élu en juin 1993 et assassiné cinq mois plus tard, lors de la tentative de putsch.

Le premier ministre, Anatole Kanyenkiko, un Tutsi issu du principal parti d'opposition, l'Unité pour le progrès national (Uprona), a été choisi selon les mêmes critères. Humiliation suprême, le Frodebu a été obligé d'intégrer dans le gouvernement quelques opposants radicaux comme Joseph Nzéhimama, chef d'un parti extrémiste représentant moins de 2 % de l'électorat et instigateur des sanglantes opérations «villes mortes» du début d'année.

Face à cette subtile reprise en main du pouvoir par l'ancienne classe dirigeante tutsie – qui, en l'absence de cadres hutus, noyaute encore toute l'administration, ainsi que la presse – le Frodebu réagit de deux manières. Les «réalistes» ont choisi jusqu'à présent de céder, afin de conserver quelques moyens de contrôle et d'éviter une guerre civile. Les «durs» refusent les concessions, qui d'ailleurs profitent aux extrémistes du Palipehutu, un parti illégal prônant la violence contre les Tutsis.

La dernière exigence de l'opposition, à savoir la démission de deux faucons du Frodebu, pose un nouveau défi aux dirigeants : s'ils ont cédé en ce qui concerne l'adjoint des services de renseignement, Festus Ntanyungu, limogé le 29 mars, le cas du ministre de l'intérieur s'avère plus délicat. Le très populaire Léonard Nyangoma multiplie les déclarations intolérables pour l'opposition et l'armée. Il réclame notamment l'envoi d'une force étrangère d'interposition de 5 000 hommes pour ramener le calme au Burundi. Proposition déjà refusée en novembre 1993 par l'état-major, qui a ensuite rejeté l'envoi d'une force de protection de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le gouvernement a été contraint de désavouer son ministre de l'intérieur, étalant au grand jour ses divisions, que l'opposition ne va pas manquer d'exploiter. Pour elle, il s'agit de convaincre les pays occidentaux bailleurs de fonds que, tout compte fait, la démocratie n'est pas viable au Burundi et qu'un pouvoir stable (c'est-à-dire, un régime à façade hutue étroitement contrôlé par l'élite tutsie) lui est préférable.

Si les dirigeants du Frodebu acceptent d'écarter M. Nyangoma, ils prennent en outre le risque de faire éclater leur parti, et de précipiter le pays dans la guerre civile. La résistance a pris pied dans la capitale et elle se renforce dans les collines. Les militaires s'en inquiètent d'autant plus que, depuis octobre, ils ne contrôlent plus que quelques poches de l'arrière-pays, où se sont réfugiés près de 150 000 Tutsis de province, alors que le reste des campagnes est aux mains du Frodebu.

Malgré l'insécurité, les paysans auraient réussi à semer, évitant une famine majeure. Mais il reste près de 600 000 réfugiés en Tanzanie, au Rwanda et au Zaïre. *«Pour comprendre le conflit burundais et cette «jacquerie hutue» qui est en train de s'organiser*, dit un diplomate français, *il faut remonter à notre révolution de 1789.»* Aujourd'hui, les Hutus sont décidés à défendre les *«acquis de juin»* – l'élection d'un pouvoir hutu –, tandis que les Tutsis cherchent à déstabiliser le Frodebu, pour conserver les *«acquis d'octobre»* – la tentative de coup d'Etat.

JEAN HÉLÈNE

Au sixième sommet de l'UMA à Tunis

Le chef de l'Etat algérien accuse des «forces extérieures» de vouloir déstabiliser le Maghreb

TUNIS

de notre correspondant

Le président algérien, Liamine Zeroual, a dénoncé, dimanche 3 avril à Tunis, un *«complot des forces extérieures»* qui tentent, sous couvert de religion, de déstabiliser son pays et d'étendre *«leur hégémonie»* sur l'ensemble du Maghreb. Le chef de l'Etat algérien, auquel le président tunisien Ben Ali venait de transmettre pour un an la présidence de l'Union du Maghreb arabe (UMA), groupant la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye, clôturait par cette intervention le sixième sommet de l'organisation, ouvert samedi.

M. Zeroual, qui n'a pas précisé quelles étaient ces *«forces extérieures»*, a expliqué à ses pairs que son pays était engagé *«dans une période transitoire, devant conduire à l'édification d'une société démocratique se caractérisant par la sécurité, la stabilité et la justice»*. C'est cette *«mutation en cours, tendant à concrétiser le pluralisme politique et à consolider le développement national»* que *«le complot* [...] *s'efforce d'étouffer dans l'œuf»*, a-t-il souligné.

Le sommet de l'UMA, qui réunissait, autour des chefs d'Etat tunisien et algérien, le président mauritanien Ould Taya, le premier ministre marocain Karim Lamrani et le commandant Khouildi Hamidi, membre de la direction libyenne, a dressé un bilan *«positif»* des activités conduites par la présidence tunisienne et des divers accords de coopération signés. Si, à chaque rencontre, les dirigeants maghrébins continuent de proclamer leur volonté de renforcer leur organisation, les réalisations de l'UMA demeurent encore bien modestes, et nombre d'accords attendent leur concrétisation.

Il est vrai que les rapports politiques entre les cinq pays sont le plus souvent tendus, quand ils ne sont pas franchement mauvais. La Libye n'a, ainsi, pas caché son *«amertume»* à l'encontre de ses partenaires, qui respectent l'embargo décrété contre elle par les Nations unies. Le représentant du colonel Khadafi a appelé les dirigeants de l'UMA à *«relever le défi de l'Occident»*, en se solidarisant avec Tripoli. Dans son communiqué final, le sommet s'est borné à plaider en faveur d'*«un règlement juste, honorable, et urgent de la crise opposant la Jamahiriya à certains pays occidentaux, sur la base du droit, des résolutions et des chartes internationaux»*.

MICHEL DEURÉ

PROCHE-ORIENT

La mise en œuvre des accords d'autonomie sur Gaza et Jéricho

Israël et l'OLP accélèrent le rythme des négociations

Ayant repris leurs négociations, dimanche 3 avril au Caire, après cinq semaines d'interruption, Israéliens et Palestiniens ont décidé de mettre les bouchées doubles pour parvenir à un accord sur les modalités du déploiement de la police palestinienne à Gaza et Jéricho.

La police israélienne a commencé à évacuer son poste de Jéricho, sous les jets de pierres et de bouteilles vides lancées par de jeunes Palestiniens. Un porte-parole a précisé qu'il s'agissait pour le moment de l'évacuation du matériel, le départ des dix-huit policiers israéliens – travaillant sur place avec cinq policiers palestiniens – ne devant pas avoir lieu immédiatement. En vertu de la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 à Washington, Israël devrait avoir achevé le 13 avril son retrait de Gaza et Jéricho, pour permettre l'entrée en vigueur de l'autonomie palestinienne dans ces deux zones.

La radio israélienne et des représentants de l'OLP ont indiqué que six hauts responsables palestiniens étaient attendus mardi 5 avril à Gaza en vue de préparer le terrain au déploiement de la police palestinienne, dont les effectifs globaux devraient se situer entre 8 500 et 10 000. Dès jeudi prochain, selon les Palestiniens, 1 500 policiers devraient arriver dans la bande de Gaza et à Jéricho.

Un accord sur le déploiement de la police – pratiquement bouclé selon le chef des négociateurs palestiniens Nabil Chaath, rapporte notre correspondant Alexandre Buccianti –, ne donnerait pas pour autant le coup d'envoi de l'autonomie. M. Chaath a en effet indiqué dimanche qu'il restait *«quelques problèmes politiques en suspens»*, notamment celui des prisonniers palestiniens, estimés à 10 000 environ, islamistes inclus.

Les deux parties devront également s'entendre sur le transfert des pouvoirs civils aux Palestiniens. Aussi, pour donner une impulsion supplémentaire aux pourparlers du Caire et tenter de terminer *«au moins l'essentiel»*, avant la date du 13 avril, Yasser Arafat, le chef de l'OLP, doit-il se rendre dans la capitale égyptienne mardi ou mercredi.

Arrestation du chef du Kach

Pendant ce temps, dans l'implantation israélienne de Maale Hever, à l'est d'Hébron, en Cisjordanie occupée, la police israélienne a arrêté dimanche Baruch Marzel, le chef du mouvement juif anti-arabe Kach – lequel, avec le mouvement Kahana Haï, avait été mis hors la loi à la suite de la tuerie d'Hébron le 25 février (*le Monde* daté 13-14 mars). Baruch Marzel, condamné à la détention administrative, était en fuite. Tout en mettant en garde contre l'émergence d'un *«khomeinisme juif»*, le premier ministre israélien Itzhak Rabin a réaffirmé dimanche que les colonies de peuplement dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, seraient maintenues durant la période d'autonomie palestinienne.

En attendant, à Hébron, où 160 observateurs norvégiens, danois et italiens devraient se déployer en vertu d'un accord conclu la semaine dernière entre Israël et l'OLP (*le Monde* du 2 avril), l'ancien maire, Moustapha Natché, destitué par Israël en 1983, a été rétabli dimanche dans ses fonctions, avec l'ensemble du conseil municipal. – *(AFP.)*

Au Conseil de coopération du Golfe

Mise en garde après le rapprochement du Qatar et d'Oman avec l'Irak

L'Arabie saoudite, chef de file du Conseil de coopération du Golfe (CCG), a exhorté, samedi 2 avril, ses partenaires à maintenir une position unifiée contre l'Irak, rappelant implicitement à l'ordre Oman et le Qatar en raison de leur rapprochement avec Bagdad. Dans une allocution à l'ouverture des travaux du conseil ministériel du CCG, à Ryad, le chef de la diplomatie saoudienne, l'émir Saoud El Fayçal, a appelé les membres du Conseil à *«barrer la route»* à l'Irak, qui, selon lui, *«cherche à diviser»* le CCG (Arabie saoudite, Koweït, Emirats arabes unis, Qatar, Bahrein et Oman).

Cette mise en garde est la première depuis le réchauffement, fin 1992, des relations entre Bagdad et Doha, qui a renvoyé un ambassadeur à Bagdad après une absence de vingt-six mois. Depuis, Doha a multiplié les gestes d'ouverture envers Bagdad, le plus récent étant la diffusion en mars par la télévision d'Etat d'émissions consacrées à l'Irak. Pour sa part, le sultanat d'Oman a toujours maintenu de bons rapports avec Bagdad.

Les chefs de la diplomatie de ces deux pays ont rencontré, en marge d'une réunion de la Ligue arabe, le week-end dernier au Caire, leur homologue irakien, selon des sources proches du conseil ministériel du CCG. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CHILI

Premières condamnations à perpétuité de policiers pour des crimes commis sous la dictature

SANTIAGO

correspondance

Le procès dit des «égorgés» aura été le premier, concernant des crimes politiques ou des violations des droits de l'homme commis sous la dictature du général Pinochet (1973-1989), à se solder par une peine de prison à vie pour des membres des forces de l'ordre. Après neuf années d'enquête et de procédure, trois anciens policiers ont en effet été condamnés, jeudi 31 mars, à perpétuité et le chef actuel de la police a été accusé de *«manquements graves à ses devoirs militaires»*.

En mars 1985, trois responsables du Parti communiste chilien – Manuel Guerrero, Manuel Parada et Santiago Nattino – avaient été retrouvés égorgés, sur une route des environs de Santiago, quelques jours après leur enlèvement par des civils non identifiés.

Les conditions spectaculaires de leur détention et la cruauté de l'assassinat avaient alors ému l'opinion publique chilienne et le chef des carabiniers, le général Cesar Mendoza, membre de la junte militaire au pouvoir, avait été contraint de démissionner.

C'est la police secrète du régime militaire qui avait, la première, établi que la responsabilité de ces assassinats revenait à des membres de la DICOMCAR, le service de renseignement des carabiniers chiliens. Le général Pinochet avait alors demandé des explications au chef de ce corps, le général Mendoza qui, comme son successeur, Rodolfo Stange, avait nié toute implication de ses hommes et avait cherché à effacer toutes les preuves de la participation de dix-sept carabiniers à ces meurtres.

Le ministre de l'intérieur, German Correa, tout en rappelant que la Constitution héritée du régime militaire empêche le gouvernement de destituer les chefs des forces armées, a déclaré que le général Rodolfo Stange devrait *«réfléchir aux conséquences de ces inculpations sur son autorité»*.

De manière beaucoup plus ouverte, les partis de gauche et les organisations des droits de l'homme ont exigé la démission immédiate du chef de la police.

Les parents des trois responsables communistes assassinés ont exprimé leur satisfaction face *«au courage et à la droiture»* du juge Milton Juica, auquel ils s'étaient adressés, avant le verdict, pour lui demander de ne pas prononcer de peines de mort car, ont-ils déclaré, *«le droit à la vie doit toujours être respecté»*.

JOSE ANTONIO DIEGUEZ

GUATEMALA

Le président de la Cour constitutionnelle a été assassiné

Eduardo Epaminondas Gonzalez, président de la Cour constitutionnelle du Guatemala, a été assassiné par balles, dans la nuit du vendredi 1er au samedi 2 avril, dans la capitale, alors qu'il rentrait chez lui en voiture, avec son fils et sa femme. Selon cette dernière, cinq hommes armés de pistolets, à bord d'un véhicule rouge sans plaque d'immatriculation, ont ouvert le feu et pris la fuite. M. Gonzalez, âgé de soixante-deux ans, avait joué un rôle de premier plan lors de la crise provoquée par le «coup d'Etat civil» du président Jorge Serrano le 25 mai 1993. Il avait déclaré illégales les décisions de M. Serrano, qui s'était attribué les pleins pouvoirs, ce qui avait permis au Congrès de désigner Ramiro de Leon aux fonctions de président de la République, qu'il occupe actuellement.

Un des magistrats de la Cour constitutionnelle, Edmundo Vazquez, a attribué cet assassinat – non revendiqué jusqu'à présent – à l'extrême droite. L'Union révolutionnaire nationale du Guatemala (URNG, regroupant les quatre mouvements de guérilla du pays), a condamné dans un communiqué publié à Mexico un attentat qui *«révèle clairement l'opposition existant dans certains secteurs de l'appareil d'Etat, particulièrement l'armée, à l'accord global sur les droits de l'homme»* signé fin mars entre l'URNG et le gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

Le renouvellement des exécutifs départementaux

Les ondes de choc de l'« affaire Piat »

Après la défaite de Maurice Arreckx au second tour des élections cantonales, Hubert Falco a été élu, vendredi 1er avril, président du conseil général du Var pour lui succéder. Les conseillers généraux RPR ont laissé apparaître leurs divergences internes. L'assassinat du député Yann Piat n'a pas fini de provoquer des ondes de choc dans le département.

TOULON

de notre envoyé spécial

C'est dit, Emmanuel ne sera pas « fonctionnaire-famille » au conseil général du Var. Etudiant en maîtrise de droit, même regard bleu que son père, le fils aîné du nouveau président de l'assemblée départementale, Hubert Falco (UDF-PR) préfère se faire un prénom plutôt que profiter tranquillement de son nom.

La résolution a de quoi retenir l'attention dans un conseil où le népotisme a, jusqu'ici, bénéficié à quelques rejetons d'élus de droite. Quoi de plus normal quand il y a un « parrain » !

M. Falco, premier vice-président de l'assemblée départementale sortante, n'a nullement l'intention d'être le successeur, dans cette fonction pour le moins particulière, de Maurice Arreckx, sénateur et quarante-sixième président du conseil général du Var, qui vient de céder son siège après avoir été battu dans le sixième canton de Toulon. M. Arreckx a reçu la première onde de choc provoquée par l'assassinat du député Yann Piat (UDF-PR), le 25 février, et par les révélations auxquelles a donné lieu l'enquête sur les étranges affinités entre certains élus de droite et le « milieu ».

La deuxième onde de choc a été enregistrée, vendredi 1er avril, dans la salle des délibérations du conseil général, le jour de l'élection du président. Celle-ci a été, pourtant, d'une banalité attendue puisque M. Falco, unique candidat de la majorité (16 UDF, 11 RPR et 6 divers droite), a recueilli trente-deux voix sur quarante suffrages exprimés et un nul, les trois autres candidats faisant le plein de leur groupe : quatre suffrages pour le PS, trois pour le PCF et un pour l'extrême droite.

Cependant le vote a été précédé d'explications qui ont laissé transparaître de nettes divergences au sein du RPR.

« Dans le plus pur esprit du gaullisme »

Alors que les libéraux de l'UDF avaient resserré les rangs, notamment en écartant des vice-présidences deux élus – Joseph Sercia (UDF-PR) et Michel Hamaide (div.d.) – entendus comme témoins dans l'enquête sur l'assassinat de Yann Piat, les néogaullistes ont étalé au grand jour leurs rivalités, leurs ambitions et leurs approches tactiques différentes. Il faut dire que le groupe RPR du conseil général a la particularité de compter parmi ses élus Philippe de Canson, nouveau député, qui était suppléant de Yann Piat aux législatives de 1993, et Jacques Roux, qui fut aux mêmes élections suppléant de M. Sercia, adversaire malheureux et ennemi juré de Yann Piat.

Dès après le second tour des cantonales, les élus départementaux du RPR avaient décidé de confier la première vice-présidence de l'assemblée à René-Georges Laurin, résistant et militant gaulliste de la première heure, sénateur et conseiller général de Saint-Raphaël.

A cette occasion, M. Laurin avait vertement tancé Marc-René Bayle (RPR), nouvel élu fougueux de Toulon qui avait la prétention de disputer à M. Falco la présidence du conseil. Alors qu'il voulait affirmer l'indépendance du RPR par rapport au PR dans le Var, M. Bayle, conseiller technique au cabinet d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, était finalement rentré dans le rang. Mais une autre fronde, conduite par Jean-Paul Brehant et Norbert La Rosa, respectivement conseillers généraux de de Grimaud et du Luc, couvait sous la cendre. Elle visait M. Laurin.

Ce qu'une réunion de début de semaine avait décidé, une autre, nocturne, l'a défait, à la veille du scrutin de vendredi. Dans un élan théâtral, M. Brehant a tenté de faire croire que M. Laurin s'était sacrifié, *« dans le plus pur esprit du gaullisme »*, mais chacun a bien compris que cette description était assez éloignée de la réalité.

Au cours d'une réunion, jeudi soir, où les élus RPR n'avaient pas échangé que des amabilités, M. Laurin avait affronté, selon un des participants, *« une fronde des jeunes qui n'avait pas la pureté de la neige »*.

Ecœuré par la méthode, le député Jean-Michel Couve, maire et conseiller général de Saint-Tropez, avait préféré remettre au pot le poste de vice-président qui lui avait été attribué précédemment. Et deux conseillers avaient menacé de quitter le groupe. Finalement, la première vice-présidence avait été confiée, *« à l'unanimité »*, à M. Brehant, M. Laurin préférant la neuvième, mais gardant dans ses attributions les marchés.

Velléités de succession

Avant que d'autres ne se fassent ressentir, une troisième onde de choc a déjà atteint la mairie de Toulon. Soucieux de montrer que lui aussi avait entendu *« le message de renouveau exprimé par la population »*, selon l'expression toulonnaise en vogue, François Trucy (UDF-PR), sénateur et maire de la ville, a tenu à faire savoir clairement qu'il n'avait pas appelé à voter pour Maurice Arreckx au second tour des cantonales.

A un peu plus d'un an des élections municipales, cette volonté de se démarquer de l'« arreckxisme » s'est doublée d'un désir de se présenter comme le véritable patron, en mettant en garde le RPR contre ses velléités de sécession. Selon M. Trucy, cela ne pourrait que faire le jeu de la gauche et du Front national.

Le parti lepéniste, justement, s'est doté d'une nouvelle figure à Toulon en la personne d'Eliane Guillet de La Brosse. Cette dernière a parfaitement intégré les automatismes de sa famille de pensée. Interrogée, vendredi au conseil général, par ses camarades frontistes sur l'identité de son voisin dans l'hémicycle, elle a répondu, assez haut pour être entendue : *« Je suis à côté de Hamaide... Je n'ai pas dit Mohamed. »*

OLIVIER BIFFAUD

La Réunion : M. Payet (PS) est élu président du conseil général

SAINT-DENIS

de notre correspondant

Le candidat de la gauche réunionnaise, Christophe Payet (PS), a été élu, lundi 4 avril, président du conseil général de la Réunion. M. Payet a recueilli, dès le premier tour, 26 voix, soit deux de plus que le nombre de conseillers socialistes et communistes. Il était opposé à Joseph Sinimalé, RPR, ancien premier vice-président du conseil général, qui avait assuré pendant plus de huit mois l'intérim d'Eric Boyer, sénateur apparenté RPR, incarcéré depuis le mois d'août 1993 et condamné le 25 mars dernier par le tribunal correctionnel de Saint-Denis pour corruption. Après avoir boudé la séance plénière du 1er avril, la droite réunionnaise n'a pu que prendre acte, lundi matin, de la perte de la présidence du conseil général qu'elle occupait sans discontinuer depuis 1949.

La première vice-présidence du département sera assurée par M. Elie Hoarau (PCR), maire de Saint-Pierre et ancien député. Sont ainsi scellées les retrouvailles des deux partis de gauche brouillés depuis dix ans.

ALIX DIJOUX

[Christophe Payet est né le 10 janvier 1940 à Cilaos, il est marié et père de deux enfants. Militant de longue date de la fédération socialiste locale, cet enseignant est maire de Petite-Ile depuis 1983 et conseiller général depuis 1988.]

L'ouverture de la session de printemps

Le Parlement va débattre de la bioéthique, de la famille, de la défense et de l'aménagement du territoire

Conformément à l'article 28 de la Constitution, la session de printemps du Parlement a été ouverte, le 2 avril, par les présidents respectifs des deux Assemblées, René Monory au Sénat et Philippe Séguin à l'Assemblée nationale. Dans les deux cas, à cause des fêtes de Pâques, cette séance inaugurale n'a duré que quelques minutes, le temps d'annoncer l'ordre du jour du début de la session et d'annoncer quelques changements de personnes.

Au Palais-Bourbon, Philippe Séguin, en ouvrant la session de printemps de l'Assemblée nationale, samedi 2 avril, a simplement donné lecture de la composition du bureau de l'Assemblée, dont la Constitution impose le renouvellement. Celui-ci ne comporte que deux modifications. D'une part, Georges Hage, député (PC) du Nord, remplace Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine) comme vice-président. Les cinq autres vice-présidents – Mme Catala (RPR), MM. de Robien (UDF-PR), Raoult (RPR), Bouvard (UDF-CDS) et Wiltzer (UDF)) demeurent en fonctions. D'autre part, les trois députés du Mouvement des citoyens, MM. Chevènement, Michel et Sarre, ayant rejoint le groupe République et liberté (RL), celui-ci comporte désormais vingt-cinq membres et bénéficie, de ce fait, d'un des douze postes de secrétaire. Il a été confié à Bernard Charles, député MRG du Lot. Par voie de conséquence le groupe UDF perd un poste de secrétaire ; c'est Hubert Falco (UDF-PR, Var) qui a été sacrifié.

La véritable rentrée aura lieu mardi 5 avril. Cette séance débutera par l'éloge funèbre de Yann Piat. Après quoi le gouvernement présentera une communication sur la lutte contre le chômage des jeunes, tirant ainsi un trait sur le contrat d'insertion professionnelle, qui avait été créé par la loi quinquennale sur l'emploi adoptée à l'automne 1993.

Cette dernière session non budgétaire avant l'élection présidentielle de 1995 devrait être dominée par quatre grands débats. Dès jeudi 7 avril, seront examinés, en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale, les trois projets de loi relatifs à la bioéthique, votés en première lecture au Palais-Bourbon, par la précédente Assemblée, le 25 novembre 1992, et au Sénat le 21 janvier 1994.

Les parlementaires consacreront ensuite leurs travaux aux projets de loi sur la famille, préparés par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, et au projet de loi de programmation militaire. Ces projets font, dès à présent, l'objet de controverses au sein de la majorité, les centristes estimant insuffisant le projet sur la famille, tandis que le projet de loi de programmation militaire est contesté, notamment dans les rangs du RPR.

Enfin, une session extraordinaire est déjà envisagée, au début du mois de juillet. Elle devrait être consacrée à l'examen du projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, préparé par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Philippe Séguin a réitéré, jeudi 31 mars, son souhait que ce texte, dont la *« signification politique* [est] *forte »*, soit déposé d'abord à l'Assemblée nationale, alors que le président du Sénat espère avoir la primeur de ce projet de loi.

G. C.

En souvenir de Georges Pompidou

Le ciel était bas et les nuages fort humides. On se serait cru à Colombey-les-Deux-Eglises. L'ambiance était à la hauteur de l'atmosphère. Pour le vingtième anniversaire de la mort de Georges Pompidou, la cérémonie qui a rassemblé, samedi 2 avril à Orvilliers, commune des Yvelines où l'ancien président de la République possédait une maison de campagne, les « compagnons » du RPR les plus en vue se sont alignés sur le temps.

Le président du RPR, Jacques Chirac, est arrivé en car, de Paris, assis à côté de Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, à la tête d'une petite troupe de parlementaires néogaullistes. Le premier ministre, Edouard Balladur, s'est posé dans un champ. Son hélicoptère blanc venait de Deauville. Les deux hommes se sont retrouvés à la porte du cimetière. Mais ils se sont recueillis séparément devant la tombe. On ne mélange pas l'exécutif et le législatif. Leurs gerbes respectives ont rejoint celle que François Mitterrand avait fait déposer juste avant eux.

« Pour Chantal Burtin, son maire, pour Orvilliers, ceux qui y vivent, en mémoire du président Georges Pompidou qui aimait Orvilliers et qui y repose. En ce jour du souvenir et de l'émotion », a écrit le chef du gouvernement sur le livre d'or de la petite mairie. En dessous, Jacques Chirac, Philippe Séguin, Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée, Gérard Larcher, sénateur des Yvelines et Alain Peyrefitte, ancien ministre, ont apposé leur signature. Puis, dans la salle des fêtes, M. Balladur a rendu un bref hommage à Georges Pompidou. *« Promettons tous de continuer à tenir la promesse que nous avons faite le jour où il a disparu, de demeurer fidèles à son exemple »*, a dit le premier ministre. *« Avons-nous le droit de nous réclamer de cet exemple ? »*, a-t-il demandé, avant de répondre positivement. Et collectivement.

Le lendemain, Valéry Giscard d'Estaing est allé se recueillir à Montboudif (Cantal), le village natal de son prédécesseur à l'Elysée. *« Les Français se souviennent du président Georges Pompidou. Il leur a donné un exemple de dignité, de fermeté, d'humanisme et de courage »*, a déclaré le président de l'UDF.

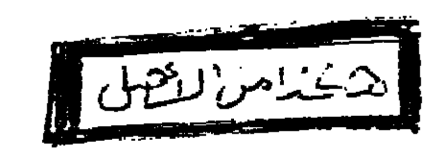
O. B.

EN BREF

CIP : Mme Aubry (PS) donne raison à M. Séguin. – *« Je comprends assez mal* [la décision gouvernementale d'accorder une prime aux entreprises embauchant des jeunes chômeurs] *et, comme l'a dit Philippe Séguin, je pense que cette mesure qui va coûter 6 milliards de francs créera finalement très peu d'emplois »*, a déclaré, dimanche 3 avril dans le « Magazine de l'emploi » de France 2, Martine Aubry, ancien ministre socialiste de l'emploi et présidente de la Fondation agir contre l'exclusion (FACE). *« Lui sait de quoi il parle »*, a ajouté Mme Aubry, rappelant que le président (RPR) de l'Assemblée nationale avait été ministre des affaires sociales et de l'emploi entre 1986 et 1988 et qu'il avait été *« proche du terrain »*.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : M. de Villiers conduira une « liste extra-muros » de la majorité. – Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 3 avril, Philippe de Villiers, député (UDF-PR) de Vendée, explique que sa liste pour les élections européennes est une *« liste extra-muros »* de la majorité. Précisant que sa démarche ne vise pas à *« nuire à la majorité »*, M. de Villiers reconnaît cependant qu'il va *« lui prendre beaucoup de voix,* [sa] *conception de l'Europe étant à l'opposé de la politique maastrichienne proposée par le programme RPR-UDF »*.

TARN : battu aux cantonales, le maire (RPR) de Vabre démissionne. – Jean-Marie Arnaud, maire (RPR) de Vabre (Tarn), a décidé de démissionner de ses fonctions de maire. M. Arnaud, conseiller général sortant dans le canton de Vabre, avait été battu au second tour des élections cantonales, le 27 mars, et n'avait même pas obtenu la majorité des voix dans sa propre commune à l'issue du premier tour.



POLITIQUE

L'avertissement aux nationalistes corses

Suite de la première page

Sperone répond donc à Mende. M. Pasqua adresse, ainsi, aux nationalistes un double message. En premier lieu, il indique que l'heure de la tolérance est close. Le silence troublant de l'Etat qui avait entouré l'« affaire » Robert Sozzi, ce clandestin en rupture d'attaches exécuté par ses propres anciens frères d'armes – l'assassinat avait été publiquement revendiqué par le FLNC-canal historique à la tribune des journées nationalistes de Corte (*le Monde* des 10 et 13 août) –, avait alimenté bien des interrogations sur la nature des liens que la place Beauvau avait noués avec les nationalistes. Le gouvernement signifie aujourd'hui que, si contacts il y a dans le cadre de l'Assemblée de Corse, ils ne sauraient être monnayés au prix d'un quelconque laxisme.

Le ministre de l'intérieur montre, aussi, aux autres factions de la galaxie nationaliste qu'il n'entend réserver de traitement de faveur à quiconque. Ce message-là vise plus précisément le « modéré » Mouvement pour l'autodétermination (MPA), dont l'honorabilité avait été mise en question par l'arrestation d'un de ses membres connus d'Ajaccio impliqué dans une fusillade relevant du droit commun. Cette formation avait pu, alors, se croire victime de relations privilégiées établies entre M. Pasqua et ses rivaux d'A Cuncolta naziunalista. Aussi se félicite-on, en haut lieu, que les arrestations de Sperone rétablissent un « équilibre » dans les coups distribués aux organisations nationalistes.

Le gouvernement peut-il néanmoins espérer que les choses resteront en l'état ? « Sperone » n'est-il qu'un simple « accident » dans une politique toute entière vouée à clore le cycle de troubles ouvert par le drame d'Aléria de 1975 ? Il est encore bien trop tôt pour le savoir.

Climat de suspicion

Au-delà de la dénonciation, un peu obligée, de *« la vague répressive qui s'annonce »*, les porte-parole d'A Cuncolta naziunalista eux-mêmes campent sur une prudente réserve. *« Il n'y a pas de remise en cause fondamentale de nos positions »*, explique François Viola, membre de l'exécutif d'A Cuncolta. *« La porte n'est pas fermée »*, ajoute-t-il en évoquant les contacts avec le gouvernement, même s'il précise que le mouvement nationaliste s'apprête à relancer la *« lutte de masse »* afin de *« recréer un rapport de forces »*.

Il est clair, en revanche, que la crise au sein de la mouvance nationaliste risque fort de s'approfondir. Si les dirigeants d'A Cuncolta naziunalista assurent qu'ils ne tomberont pas dans le piège de *« l'intoxication »* tendu, selon eux, par un gouvernement pratiquant *« la guerre psychologique »*, il reste que le coup de filet de Sperone survient à un moment où le climat de suspicion fait des ravages dans les rangs nationalistes. Déjà secoué par les scissions qui ont donné naissance à l'Accolta naziunale corsa (ANC) en 1989 puis au MPA en 1990 – deux mouvements qui, malgré leurs différences, partagent le rejet de *« l'hégémonie »* du militaire sur le politique – A Cuncolta continue d'être en proie à de fortes dissensions internes.

S'IL Y EN A PARMI VOUS QUI VEULENT TRAVAILLER DANS L'HÔTELLERIE, QU'ILS LE DISENT !

PESSIN

Réédition d'un scénario déjà observé en 1981 puis en 1988, à chaque fois que l'Etat affiche sa volonté de dialogue, les partisans d'une ligne orthodoxe s'opposent à ceux qui préfèrent l'ouverture. La récente mise à l'écart d'un des élus d'A Cuncolta à l'Assemblée de Corse, Jean Biancucci, ainsi que de deux journalistes de l'hebdomadaire *U Ribombu*, l'organe du mouvement, a révélé au grand jour la réalité de ces turbulences. Le fait que ces militants plaidaient pour une ouverture à des forces de *« progrès »*, extérieures à l'organisation, afin d'investir davantage le terrain institutionnel semble indiquer que la « tendance dure » a renforcé sa position au sein d'A Cuncolta.

Dans le même temps, cette dernière est aux prises avec un autre « front » nationaliste, celui ouvert par certains de ses anciens militants – tels Léon Alessandri ou Natale Lucciani – qui n'entendent pas passer l'« affaire Sozzi » par pertes et profits. Dénonçant les *« dévoiements »* et les *« trahisons »* qui ont *« entaché la lutte de libération nationale »* durant la dernière décennie, ce groupe regrette que les nationalistes, prisonniers du *« tribalisme le plus répugnant »*, ne soient plus aujourd'hui *« identifiés comme des militants dévoués, humbles, mais plutôt comme des représentants d'intérêts privés et douteux »*. *« Il est temps de remettre les compteurs à zéro »* assurent-ils. Selon le « FLNC-canal historique », l'ensemble de ces critiques venant d'horizons divers a créé dans l'Extrême-Sud un *« contexte local propice à la propagation d'informations dont la police ne pouvait manquer de faire son profit »*. *« Que personne ne se fasse d'illusion*, met en garde l'organisation clandestine, *toute pression, toute menace, non seulement sera sans effet mais pourrait se retourner contre ceux qui les profèrent ou les envisagent »*.

Ces déchirements fratricides ne peuvent que contribuer à affaiblir la dynamique créée en 1992 par Corsica Nazione, rassemblement où se côtoyaient A Cuncolta et les autonomistes de l'Union du peuple corse (UPC) emmenés par Edmond Siméoni. La formule est déjà singulièrement à bout de souffle. Alors que Edmond Siméoni se claquemure dans le silence, l'UPC presse son partenaire d'A Cuncolta de s'engager dans un « aggiornamento » où l'hypothèque de la violence politique serait levée. La démarche s'est pour l'instant révélée vaine.

Dès lors, chacun a bien conscience dans les rangs nationalistes que le capital électoral engrangé lors des élections territoriales de 1992 – 25 % de suffrages tous mouvements confondus – risque d'avoir été quelque peu dilapidé. *Arritti*, l'organe de l'UPC, voit même *« un retour en force du clanisme »* dans les taux élevés de participation aux élections cantonales que Corsica nazione avait pourtant boycottées. Le gouvernement compte visiblement renforcer cette tendance en poursuivant son offensive de charme « corsiste » mâtinée de vigoureux rappels à l'ordre.

FRÉDÉRIC BOBIN



COMMUNICATION

S'estimant « interdit d'antenne »

M. Chevènement demande au CSA d'« oxygéner le débat public »

Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens (MDC), vient de saisir Jacques Boutet, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pour lui demander d'intervenir, avant les élections européennes, *« afin que de véritables débats puissent avoir lieu sur toutes les chaînes, pour bousculer les répartitions préétablies de temps de parole entre forces politiques installées »*. Observant que le mode de scrutin de ces élections a souvent favorisé *« l'éclosion de forces politiques nouvelles »*, il estime, au-delà de cet objectif, que *« c'est le débat public tout entier qu'il faut oxygéner »*.

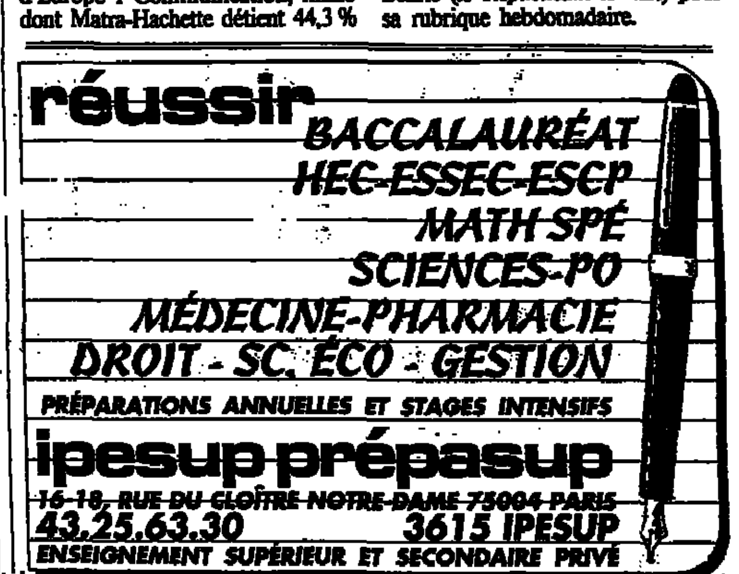
M. Chevènement souhaite mettre l'accent sur un phénomène particulier : depuis qu'il a *« rompu l'allégeance au système politique établi »*, l'ancien ministre de la défense s'estime *« quasiment interdit d'antenne »*. Sa dernière participation à « 7/7 » remonte à mai 1992, et sa dernière « Heure de vérité » à novembre 1991, où il avait été invité en remplacement du chancelier Helmut Kohl. Plus récemment, le maire de Belfort a été ulcéré d'avoir été tenu à l'écart par France 2, dimanche 27 mars, alors qu'une équipe était sur place... pour le cas où le conseil général du Territoire de Belfort aurait basculé à droite.

J.-L. S.

PIRATAGE : les chaînes à péage s'unissent. – L'ensemble des chaînes à péage et des opérateurs de systèmes à contrôle d'accès d'Europe viennent de créer le Groupe de contact anti-piratage (Anti-Piracy Contact Group, ACG) afin de *« promouvoir l'adoption et l'application de lois anti-piratage adéquates »* en Europe, notamment *« en Allemagne »*, *« encourager les poursuites envers les contrevenants »* et attirer l'attention *« de la police, de la justice et du grand public »* sur ce problème. L'ACG regroupe BSkyB, Canal Plus, Filmnet, Premiere et Telepiu, ainsi que France Telecom (système Eurocrypt), Irdeto (Cablecrypt), News Datacom (Vidéocrypt). Elle réunit aussi l'Association des télévisions commerciales européennes (ACT), l'Association européenne des communications par câble (ECCA) et la Motion Picture Export Association of America (MPEAA).

EUROPE 1 COMMUNICATION : nouvel organigramme. – Le groupe Matra-Hachette a annoncé, jeudi 31 mars, la nomination de Jacques Lehn au poste de président délégué d'Europe 1 Communication, filiale dont Matra-Hachette détient 44,3 % (mais dispose de 54,2 % des droits de vote). Jean-Pierre Ozannat, directeur général d'Europe 1 Communication, a été nommé vice-président délégué, directeur général. Jean-Pierre Joulin, directeur de l'information et de la rédaction d'Europe 1, et Michel Cacouault, directeur général d'Europe Régie, deviennent tous deux directeurs généraux d'Europe 1 Télécompagnie, société qui produit les programmes d'Europe 1.

TOURISME : *le Monde* primé. – L'Association des offices nationaux étrangers de tourisme (ADONET) à Paris a décerné, jeudi 16 mars, sa Plume d'or du tourisme 1994 à Patrick Francès (*le Monde*) pour l'ensemble de ses reportages dans cette rubrique. Pour la presse professionnelle, le prix a été attribué à Jean-Pierre Chanial (*Tour-Hebdo*) et pour la presse audiovisuelle à Sylvain Augier, animateur du magazine « Faut pas rêver » (France 3). Le prix Atout France, destiné à récompenser des articles consacrés au tourisme dans l'Hexagone, a été décerné, le 15 mars, à Jean-Pierre Behrlé (*le Républicain lorrain*) pour sa rubrique hebdomadaire.



JUSTICE

Dans le cadre d'une législation anticrime

Bill Clinton veut imposer la prison à vie à certains criminels récidivistes

WASHINGTON

de notre correspondant

Elle s'appelait Polly Klass, elle avait douze ans et habitait une paisible localité du nord de la Californie. Un soir d'octobre dernier, Polly a été enlevée et assassinée par son ravisseur. Celui-ci venait de bénéficier d'une libération conditionnelle après avoir été déjà deux fois condamné pour enlèvement ou tentative d'enlèvement. L'assassinat de Polly Klass a marqué une date. Il a été l'un de ces «faits divers» particulièrement horribles qui font que, depuis quelques mois, l'opinion américaine place la lutte contre la criminalité en tête de toutes ses priorités. La Maison Blanche, le gouvernement, le Congrès ont entendu le message : l'administration Clinton s'apprête à faire voter une disposition pénale sans précédent, directement inspirée de l'affaire Klass, mais éminemment discutée. Elle imposerait la prison à vie à tout auteur de certaines infractions criminelles deux fois récidiviste : *«au troisième [mauvais] coup, c'est la perpétuité»* (*«Three-strikes-and-you-are-out»*). Quelles que soient les circonstances.

Les magistrats n'auront aucune marge d'appréciation : la peine sera automatique. La mesure fait partie du vaste projet de législation anticrime aujourd'hui devant le Congrès et qui devrait être voté avant la fin de l'année. L'ensemble représente plus de 15 milliards de dollars de fonds publics, destinés, entre autres, à mettre 100 000 policiers de plus dans les rues, à créer davantage de camps disciplinaires pour jeunes délinquants (au lieu de la prison) et, surtout, à un programme de construction de prisons pour héberger la génération de détenus que va susciter le fameux *«three strikes»*, comme on appelle communément la nouvelle disposition pénale.

A en croire les sondages d'opinion, elle est formidablement populaire. Le très progressiste Etat de Washington a été le premier à l'inscrire dans son code pénal. Dans une version un peu différente, la Californie vient de faire de même. Quelque trente autres Etats seraient tentés, en attendant, donc, que le Congrès en fasse une disposition fédérale. *«Nous savons qu'une infime minorité de délinquants commet l'essentiel des crimes les plus horribles. Ce sont eux qui justifient le projet»*, a expliqué le président Bill Clinton.

Les spécialistes sont beaucoup plus réservés. Le plus sceptique, Philip Heymann, numéro deux au ministère de la justice, a démissionné il y a quelques semaines. Le ministre, l'attorney general, Mme Janet Reno, ne serait guère plus enthousiaste. L'écrasante majorité des commentateurs de presse est hostile. Pour Philip Heymann, redevenu professeur de droit à Harvard, la prison à vie automatique en cas de triple récidive *«sera une méthode coûteuse pour garder en détention une population qui posera plus de problèmes gériatriques qu'elle ne présenterait de menaces pour la société»*. Dans le *New York Times*, Anthony Lewis raille *«ce nouveau programme social qui consistera à héberger, nourrir et soigner une population de vieux Américains qui auront mené des vies nocives»*. Mme Reno ne serait pas loin de penser la même chose, qui aurait fait observer que la population pénale américaine avait besoin d'être réduite, pas augmentée. De tous les pays occidentaux, les Etats-Unis ont le plus fort pourcentage de prisonniers par tête d'habitant (455 pour 100 000). Au total, les centrales américaines abritent plus d'un million de personnes.

Augmentation du nombre des détenus

A coup sûr, le *«three strikes»* va augmenter la population carcérale. La Californie, qui abrite déjà quelque 120 000 détenus, va devoir construire une vingtaine de prisons supplémentaires pour faire face à l'afflux né de la nouvelle législation. Or, disent certains spécialistes, la détention à vie est peut-être dissuasive, mais, le crime accompli, elle ne protégerait guère la société. Garder de vieux détenus ne servirait pas à grand-chose : les crimes les plus violents sont commis par des hommes jeunes. *«Allez donc expliquer cela aux parents de Polly Klass»*, réplique le chef de la communication de la Maison Blanche, Mark Gearan. Le ton est le même sur les bancs du Congrès (chez les républicains, mais aussi chez de nombreux démocrates), où l'on fait remarquer qu'il s'agit autant de dissuader et de punir que de mettre des gens dangereux à l'ombre, pour toujours. Déjà partisan de la peine de mort, le président Bill Clinton, qui n'entend rien céder aux républicains sur le thème de «la loi et l'ordre», est un ardent défenseur du *«trois coups et c'est la perpétuité»*.

ALAIN FRACHON

Après des incidents à la prison de Varces (Isère)

Une trentaine d'avocats grenoblois dénoncent des violences policières

Une trentaine d'avocats du barreau de Grenoble, soutenus par le Syndicat des avocats de France (SAF) et l'Union des jeunes avocats (UJA), ont remis, vendredi 1er avril, au procureur général de la cour d'appel, une «lettre ouverte» dans laquelle ils dénoncent des violences policières, le 9 mars dernier, à l'intérieur de la prison de Varces (Isère).

GRENOBLE

de notre correspondant

Dans la «lettre ouverte» qu'ils ont adressée au procureur général, Michel Albarède, les avocats dénoncent la *«brutale répression»*, qui, selon eux, s'est abattue sur les détenus de la prison de Varces. Pendant la journée du 9 mars, ces derniers ont manifesté, puis refusé de réintégrer leurs cellules. Ils réclamaient notamment un allongement de la durée des visites au parloir et l'amélioration de leurs conditions de détention. Les avocats grenoblois affirment que les forces de l'ordre, qui sont intervenues à l'intérieur de la prison, ont fait preuve, ce jour-là, *«de brutalités aussi excessives qu'injustifiées à l'égard de prisonniers sans défense, qui manifestaient pacifiquement, sans violence, ni dégradation»*.

Des gardiens, porteurs de casques et de cagoules, auraient frappé les prisonniers, à côté des CRS appelés en renfort. Plusieurs détenus auraient été blessés, mais également mordus par des chiens introduits dans une cellule. A la suite de cette opération de maintien de l'ordre, plusieurs détenus auraient été transférés dans d'autres prisons.

«Est-il vrai que de nombreux détenus présentent encore des séquelles de coups gratuits et inutiles? Les récits qui nous ont été faits nous rappellent une époque que nous pensions révolue. Est-il vrai que des lettres relatant ces événements ont été adressées par des détenus à leurs avocats et qu'elles ne sont jamais parvenues à leurs destinataires?», demandent les avocats au procureur général. Ces derniers ajoutent : *«Les droits de l'homme continueront-ils encore longtemps à s'arrêter, en France, à la porte des prisons?»*

«Propos inadmissibles»

Selon le procureur de la République, Jean-François Lorans, les forces de l'ordre seraient intervenues à l'intérieur de la prison, *«d'une façon régulière et proportionnée à la situation»*. Il relève cependant qu'une quinzaine de détenus ont été admis à l'infirmerie à la suite de ces incidents. Une enquête a été ouverte par le parquet.

La publication de cette «lettre ouverte» intervient à la suite d'une récente controverse entre les magistrats et plusieurs membres du barreau de Grenoble. Dans le numéro 4 du *Bulletin du bâtonnier*, paru le 22 mars 1994, Me Michel Bénichou publie une lettre du procureur général dans laquelle ce dernier invite le parquet de Grenoble à faire preuve de plus de fermeté envers les avocats, qui diffameraient les services de police et de gendarmerie. «*J'ai noté*, écrit le procureur, *que des propos inadmissibles étaient impunément tenus par certains avocats, toujours les mêmes. Il n'est, par exemple, pas rare d'entendre dire, ou de lire, que les témoignages ont été orientés, les aveux extorqués, les saisies trafiquées ou les pièces à conviction fabriquées.* »

Le bâtonnier de Grenoble invite, au bas de sa lettre, les membres de son barreau à *«ne pas céder à une quelconque demande de modération»*, mais leur suggère, tout de même, de méditer le proverbe selon lequel, *«l'excès en tout est néfaste»*.

CLAUDE FRANCILLON

Au tribunal de grande instance de Paris

Des Chinois marqués au feutre sont déboutés de leur plainte contre le préfet de police

Le tribunal de grande instance de Paris a jugé, samedi 2 avril, que le fait d'avoir inscrit des numéros au feutre sur les mains de ressortissants chinois en situation irrégulière pour les distinguer était *«inadmissible»*. Mais, affirmant que cela ne constituait pas pour autant une voie de fait, il a débouté les intéressés de leur plainte contre le préfet de police de Paris.

L'affaire remonte au 28 mars, lorsque des policiers de Metz, agissant sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, interpellent, à Paris, vingt-quatre Asiatiques dans le cadre d'une affaire de travail clandestin. Quinze d'entre eux, en situation irrégulière, sont placés en rétention administrative au «dépôt» des étrangers du Palais de justice de Paris, géré par la préfecture de police. Lorsqu'ils sont présentés au juge qui décide de leur maintien ou non en rétention, des avocats remarquent qu'ils portent des numéros sur la main et assignent le préfet pour voie de fait.

L'administration reconnaît en effet avoir inscrit au feutre des numéros au dos des mains des Chinois retenus, afin de pouvoir les différencier, puisque sans cesse *«Li devenait Pao, Pao devenait Yé, etc.»*, a justifié, à l'audience, Jean-Claude Lautru, substitut du procureur de la République. Les avocats de ces ressortissants Chinois, Mes Jeffrey Schinazi et Eric Plouvier, ont dénoncé *«un traitement dégradant et humiliant»*. *«On leur a collé des numéros sur la peau comme s'ils étaient du bétail»*, a plaidé le premier, tandis que Me Plouvier s'élevait contre des *«pratiques intolérables qui font d'êtres humains des objets»*. Avocat de SOS-Racisme, Me Francis Terquem a, pour sa part, mis en cause le préfet de police en évoquant des pratiques *«dégradantes, mais surtout pour ceux qui les utilisent et pour ceux qui les couvrent»*. L'affaire jette, à nouveau, la lumière, sur les pratiques en vigueur au «dépôt» des étrangers de la *Cité*, où rien n'a été fait pour remédier à l'insalubrité dénoncée par une plainte voici cinq mois et admise par le ministre de l'intérieur (*le Monde* du 19 novembre 1993).

Une «identification difficile»

A l'audience, le représentant du parquet a estimé, au grand dam des avocats, qu'*«il y a tout de même une différence considérable entre le marquage au fer rouge qu'ont pu subir des hommes dans leur chair et cette inscription au feutre»* faite pour les besoins d'une enquête, et qui n'est *«pas très différente d'une contremarque dans un bal»*. Le substitut a aussi contesté le fait que l'on assigne le préfet de police de Paris pour des faits commis par des policiers de Metz.

Dans son jugement, Françoise Ramoff, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, a estimé que *«l'identification de ces étrangers rendue difficile par leurs agissements, leurs caractéristiques physiques et même leurs noms ne peut justifier ces pratiques inadmissibles»*. Cependant, a estimé Mme Ramoff, *«à supposer la voie de fait constituée, la seule sanction en serait la cessation ordonnée par le juge»*, alors que, *«contrairement aux allégations des demandeurs, ces marques ne sont pas indélébiles»*. D'où, selon le tribunal, l'absence de voie de fait. Un jugement contesté par les avocats, qui veulent interjeter appel.

Après le meurtre à Los Angeles de deux Asiatiques

Peur sur la ville

LOS ANGELES

correspondance

Malgré l'arrestation rapide des meurtriers présumés, un sentiment de peur persiste dans la communauté japonaise, et plus généralement chez les Asiatiques de Los Angeles, après le meurtre, qui remonte au 25 mars, de deux étudiants de dix-neuf ans, l'un Japonais, l'autre Américain d'origine japonaise. Takuma Ito et Go Matsuura avaient quitté leur collège, situé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville, dans leur voiture neuve, pour aller faire des courses dans un supermarché voisin. Ils ont été exécutés chacun d'une balle dans la nuque, sur un parking de Palos-Verdes. *«Nous avons peur,* dit Ryuji Hosi, un ami des deux victimes. *C'est le gouvernement américain qui est responsable de ces meurtres, car il ne contrôle pas les ventes d'armes.»*

«Cela pourrait être vous»

Ce double meurtre n'a rien d'exceptionnel statistiquement, puisque vingt-trois autres personnes ont été tuées à Los Angeles le même week-end. Mais ils interviennent au moment où le principal syndicat de policiers de Los Angeles, la Police Protective League, qui représente 7 500 policiers sur 7 900, dissuade les touristes de venir à Los Angeles : *«Nous lançons un avertissement aux touristes du monde entier,* dit Danny Staggs, président du syndicat. *Los Angeles est une ville dangereuse, nous avons besoin de 3 000 policiers supplémentaires.»*

Dans le bras de fer qui l'oppose au maire, le syndicat, qui n'a pas le droit de grève, menace même le conseil municipal de diffuser une cassette vidéo présentant la *«réalité»* de Los Angeles. Le syndicat a déjà lancé, il y a une semaine, une campagne d'affiches avec une photographie présentant un vol de voiture à main armée – le crime même dont devaient être victimes les deux Japonais – et l'inscription *«Cela pourrait être vous.»*

Les réactions au crime participent de ce qu'un sociologue de la Rand Corporation a récemment appelé une *«hystérie nationale»* autour d'une criminalité devenue la première préoccupation des Américains. S'il est mis en œuvre, le projet de loi, dit des *«three strikes» (lire ci-contre)*, obligera la Californie, l'Etat le plus peuplé des Etats-Unis, à construire vingt nouvelles prisons. Leur fonctionnement coûtera 2 milliards de dollars de plus par an à la collectivité, autant d'argent qui n'ira pas à la restauration des quartiers dits *«à gangs»* de Los Angeles, ceux-là mêmes qui bordent Palos-Verdes.

RÉGIS NAVARRE

Plus de quatre ans après l'explosion

Le juge Bruguière continue en Afrique du Sud son enquête sur le DC-10 d'UTA

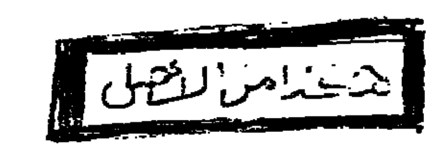
JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le juge parisien Jean-Louis Bruguière, chargé du dossier d'instruction sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA (170 morts, le 19 septembre 1989, au-dessus du désert de Ténéré), vient de passer quelques jours à Johannesburg. Accompagné de deux policiers, le magistrat entendait vérifier l'origine de quelques éléments retrouvés dans les débris de l'appareil.

En plus de quatre ans d'enquête, plusieurs pays du continent avaient déjà reçu la visite du magistrat. Mais c'est la première fois que le juge se rendait en Afrique du Sud pour instruire son dossier sur l'attentat. Y aurait-il un lien entre la Libye, dont l'implication dans cet acte terroriste est acquise, et des mouvements de libération sud-africains autrefois en cour auprès de Tripoli? M. Bruguière s'empresse de dissiper l'équivoque que pourrait constituer sa présence à Johannesburg : le Congrès national africain (ANC), qui a pu bénéficier autrefois du soutien, politique et autre, du colonel Kadhafi, ne figure pas parmi ses suspects. La mission est plus banale, plus routinière. Il s'agit de vérifier la provenance d'une partie du système de mise à feu qui provoqua l'explosion de l'avion. Deux fils électriques, aussi ténus que la plupart des indices matériels relevés dans le désert du Ténéré, permettent de penser que la bombe avait une composante sud-africaine.

G. M.



JUSTICE

Pour la première fois depuis 1958

Les hauts magistrats ont élu leurs représentants au Conseil supérieur

Lassés par l'éternelle querelle sur l'indépendance des magistrats, les parlementaires avaient décidé, l'an dernier, de rénover l'une des instances-clés de la Vᵉ République, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Chargé de faire des propositions pour la nomination des hauts magistrats et de donner son avis pour toutes les nominations concernant le siège, le CSM était devenu en quelques années le symbole de la dépendance de la justice envers l'autorité politique : les neuf membres de cette instance étaient tous désignés par le président de la République, qui en choisissait également le secrétaire administratif. Pour la première fois depuis l'avènement de la Vᵉ République, en 1958, les parlementaires avaient donc décidé en juillet 1993 d'introduire au sein de cette instance des magistrats élus par leurs pairs.

Dix mois après l'adoption de la réforme, le CSM nouvelle manière commence à prendre tournure : six des douze magistrats appelés à siéger au sein de cette formation viennent d'être élus. Pour les représenter, les magistrats du siège de la Cour de cassation ont choisi le conseiller François Grégoire et ceux du ministère public l'avocat général Roger Gaunet. Au sein des cours d'appel, les premiers présidents ont désigné Jean-Pierre Pech, premier président à Aix-en-Provence, tandis que les procureurs généraux ont élu Henri Desclaux, procureur général à Bordeaux et ancien directeur des services judiciaires.

Limiter l'influence des syndicats

Enfin, les présidents des tribunaux ont choisi Jean Trotel, président à Saint-Brieuc, et les procureurs de la République Marc Désert, procureur à Montauban. Ces élections qui ont lieu au sein de la hiérarchie judiciaire seront suivies, dans les prochaines semaines, par des scrutins où s'exprimeront cette fois les magistrats de la «base». Le système électoral retenu par la chancellerie a pour objectif de limiter le plus possible l'influence des syndicats : les magistrats des cours et tribunaux éliront dans un premier temps, au scrutin uninominal à un tour, des «grands électeurs», qui choisiront ensuite en leur sein six représentants.

Le Syndicat de la magistrature, qui estime que ce système *«ferme la porte à tout espoir de pluralisme»*, a choisi de boycotter le scrutin (*le Monde* du 17 mars). Force ouvrière, qui considère que les magistrats se voient *«dénier le droit de se défendre collectivement par les syndicats»*, a elle aussi renoncé à participer au scrutin (*le Monde* du 1ᵉʳ avril).

Une fois élus, ces six représentants de la hiérarchie et ces six élus de la «base» siégeront aux côtés du chef de l'Etat, du garde des sceaux, d'un conseiller d'Etat et de trois personnalités extérieures désignées par le président de la République, celui de l'Assemblée nationale et celui du Sénat. Répartis en deux formations, l'une consacrée au siège, l'autre au parquet, ils disposeront de pouvoirs légèrement plus étendus que l'ancien CSM : en plus des propositions de nominations pour les magistrats de la Cour de cassation et les premiers présidents, le CSM-siège fera des propositions pour les présidents de tribunaux. Pour sa part, le CSM-parquet reprendra les attributions de la commission consultative du parquet qui se réunissait depuis le début de l'année 1993 sous la présidence du procureur général près la Cour de cassation.

ANNE CHEMIN

Entendu par le juge chargé du dossier du match OM-Valenciennes

Jean-Jacques Eydelie met Bernard Tapie hors de cause

Jean-Jacques Eydelie, ancien joueur de football de l'Olympique de Marseille, qui avait été mis en examen pour corruption active le 27 juin 1993 dans l'affaire OM-Valenciennes, a fait volte-face, mardi 29 mars, lors de la confrontation judiciaire organisée dans le bureau du juge d'instruction Bernard Beffy à Valenciennes. Le footballeur a mis en cause le magistrat instructeur, ainsi que deux dirigeants du football français, Jean Fournet-Fayard et Noël Le Graët. Révélant cette information, l'AFP a publié des extraits des procès-verbaux établis lors de la confrontation.

M. Eydelie est revenu sur les aveux qu'il avait passés, le 12 juillet 1993, quand il reconnaissait la tentative de corruption opérée auprès des joueurs de Valenciennes. Il a aussi abandonné ses accusations contre Bernard Tapie : il avait reproché à celui-ci d'avoir tenté de le faire revenir sur ses aveux. Suspendu par la Fédération française de football (FFF) après la révélation de l'affaire de corruption présumée, M. Eydelie affirme aujourd'hui que le juge d'instruction, comme MM. Fournet-Fayard, président de la FFF au moment des faits, et Le Graët, alors président de la Ligue, lui avaient promis de récupérer sa licence de footballeur *«en septembre»* s'il révélait *«des choses sur Tapie.»*

Ces propos ont aussitôt été démentis, en cours de confrontation, par M. Beffy. Indiquant avoir remis au juge l'enregistrement d'une conversation téléphonique qu'il avait eue au sujet de sa licence avec les deux dirigeants du football, M. Eydelie s'est étonné que cet enregistrement soit aujourd'hui déclaré *«inaudible»* par le magistrat. *«Je n'ai jamais mis en cause Bernard Tapie dans l'affaire de corruption, ni l'OM»*, a ajouté M. Eydelie, qui a aussi mis le président du club marseillais hors de cause au sujet de la subornation de témoins : *«M. Tapie ne m'a jamais demandé de changer de version.»* S'il reconnaît avoir signé tous les précédents procès-verbaux dans lesquels il mettait en cause le dirigeant de l'OM, M. Eydelie a reproché au juge Beffy d'avoir à l'époque mal retranscrit ses déclarations : *«Il vous arrive de reformuler mes propos sans que cela corresponde exactement à ce que j'ai voulu dire»*, a-t-il lancé au magistrat.

La confrontation a enfin porté sur l'éventuelle proposition d'un match nul qui aurait été adressée à l'OM par les dirigeants de Valenciennes. Michel Coencas, le président de l'USVA, a reconnu que, *«sans le but marqué par Marseille, il n'y aurait pas eu de réserves déposées à la mi-temps»* de ce match gagné 1-0, le 20 mai, par l'OM. Le débat a conduit M. Tapie, qui sort renforcé de cette confrontation, a déclaré que *«les dirigeants valenciennois lui avaient fait clairement comprendre* [au moment de la rencontre] *qu'ils seraient bien contents de faire match nul.»*

TOULOUSE : des gendarmes mis en examen pour violation du secret professionnel. – Trois sous-officiers du groupement de gendarmerie de Haute-Garonne ont été mis en examen, le 7 février, par Myriam Viargues, juge d'instruction à Toulouse, pour violation du secret professionnel, vient de révéler *la Dépêche du Midi*. Ils sont soupçonnés d'avoir alerté des receleurs de meubles anciens et d'objets d'art de l'imminence de leur interpellation.

BANLIEUES

Simone Veil devant les jeunes de Garges-lès-Gonesse

«Je veux me battre avec vous!»

«Je veux me battre avec vous!» Debout sur la scène du cinéma Jacques-Brel, micro à la main, Simone Veil fait face à une salle remplie de jeunes militants associatifs. A Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), vendredi 1ᵉʳ avril, trois semaines après l'émeute, le dialogue est courtois, mais vif. A aucun moment, il ne sera question du CIP, seulement du chômage, des expulsions, du racisme, aussi des espoirs. *«Fallait-il que ça pète pour qu'on s'intéresse à la sécurité à Garges?»*, lance un jeune chômeur. *«Pourquoi donne-t-on tant d'argent public à des associations qui ne font rien?»*, lance un animateur en délicatesse avec la municipalité. Un appelé du service national-ville craint de servir de *«cache-misère à une jeunesse sacrifiée»* : *«Devant la défaite matérielle, l'exclusion, il ne reste que la violence.... Sans la justifier, madame.»*

L'«exode des cerveaux»

Simone Veil est venue à Garges délivrer un message de compréhension et d'espérance : *«Vous avez l'impression que le monde est injuste, c'est vrai. Mais il faut faire entendre autre chose que la violence. Vous avez raison de vous accrocher à tout ce qui peut vous donner espoir, à toutes les activités de la cité.»*

Le ministre de la ville refuse de confondre les casseurs des fins de manifestation et les jeunes de banlieue. Ceux qui sont réunis face à elle sont plutôt du genre entreprenant. Etudiants, ils veulent mettre leurs compétences au service des défavorisés et lui demandent d'enrayer l'*«exode des cerveaux»* vers Paris. Créateurs d'activités, ils revendiquent écoute et promotion. Animateurs, ils réclament des lieux de réunion et d'expression. *«Nous vivons une crise de la démocratie dans nos quartiers»*, résume un responsable associatif. *«Y'a pas besoin d'attendre d'avoir quarante ans pour lancer des trucs*, remarque un autre. *Il faut nous écouter, nous faire confiance. Nous sommes le dernier rempart contre l'intolérance.»*

Simone Veil écoute, goûte visiblement ce dialogue, assure qu'elle veut donner la priorité aux associations, en particulier de femmes, et aux initiatives locales, plutôt qu'à la réhabilitation des bâtiments. Puis le ministre file au centre commercial pour serrer les mains de la buraliste et du marchand de matériel hi-fi encore secoués par les récentes violences, les encourager à ne pas déserter la banlieue, leur promettre la création d'un fonds de garantie.

Plus tard, elle s'emporte quand la réunion avec les élus sur le nouveau contrat de ville s'éternise en pleurnicheries municipales. Elle est venue pour dialoguer, répondre aux inquiétudes, écouter. Une beurette sourit lorsque le président du conseil général lui donne du *«Monsieur le ministre d'Etat»*. Le courant est passé.

PHILIPPE BERNARD



EN BREF

PRISON DE METZ : les huit évadés de nouveau incarcérés. – Les huit détenus qui s'étaient évadés vendredi 1ᵉʳ avril de la prison du centre-ville de Metz étaient tous de nouveau en prison trente heures après leur escapade. L'un d'eux était aussitôt retourné en taxi à la prison sur le conseil de son père (*le Monde* daté 3-4 avril). Deux évadés se sont ensuite rendus d'eux-mêmes, tandis que les cinq autres étaient interpellés par les policiers. Les huit détenus sont visés par l'information judiciaire ouverte pour évasion collective par le parquet de Metz, samedi 2 avril, une infraction passible d'une peine de sept ans de prison.

ACCIDENT DOMESTIQUE : un enfant brûlé par l'explosion d'une bombe aérosol. – Un bébé âgé de quatorze mois a été grièvement brûlé après l'explosion d'une bombe insecticide, dimanche 3 avril, dans son logement familial de Stains (Seine-Saint-Denis). Voulant tuer des cafards, le père de l'enfant a dirigé le jet de l'insecticide vers le chauffe-eau. Au contact de la chaleur, le gaz de la bombe a provoqué une explosion.

ABANDON : un nouveau-né trouvé dans un cabinet médical de Thônes (Haute-Savoie). – Un nouveau-né a été découvert, samedi 2 avril, dans la salle d'attente d'un cabinet médical à Thônes (Haute-Savoie) où il avait été abandonné. C'est une infirmière employée du cabinet médical qui a trouvé l'enfant. Le nouveau-né a été transporté à l'hôpital d'Annecy et une enquête a été ouverte.

RELIGIONS

Dans son message de Pâques

Le pape demande aux chefs d'Etat de protéger la famille « comme un trésor »

Jean-Paul II a lancé un appel en faveur de la famille, dimanche 3 avril, dans son message de Pâques prononcé du balcon de la basilique Saint-Pierre de Rome. Le pape a indiqué qu'il avait demandé, dans une lettre à tous les chefs d'Etat, de *« protéger la famille comme un précieux trésor »*.

Le pape a prononcé son traditionnel message de Pâques en cinquante-sept langues devant cinquante mille pèlerins rassemblés place Saint-Pierre. Il s'adressait aussi à plusieurs dizaines de millions de personnes grâce à la retransmission télévisée dans une soixantaine de pays. *« En ce jour de Pâques, que batte en retraite la culture de mort qui humilie l'être humain,* a souhaité Jean-Paul II, *en ne respectant pas les créatures les plus faibles et les plus fragiles et en cherchant à anéantir la dignité sacrée de la famille, cœur de la société et de l'Eglise. »*

« Préoccupé par de telles menaces, a-t-il ajouté, *j'envoie ces jours-ci une lettre à tous les chefs d'Etat du monde, à l'occasion de l'Année internationale de la famille. Dans cette lettre, je demande que l'on accomplisse tous les efforts possibles pour que ne soient abaissés ni la valeur de la personne humaine, ni le caractère sacré de la vie, ni l'aptitude de l'homme à aimer et à se donner. La famille demeure la principale source d'humanité : tout Etat doit la protéger comme un précieux trésor. »*

Le pape a souhaité que le message de paix de Pâques puisse retentir à Jérusalem, dans les Balkans, dans le Caucase, en Afrique, en Asie et *« dans toutes les nations où se prolonge le fracas des armes, là où les nationalismes provoquent des formes dangereuses d'un extrémisme néfaste, là où des ethnies et les classes sociales s'affrontent sans trêve »*. *« Les peuples, abattus par la misère matérielle et morale, ont soif de sécurité et de paix,* a-t-il ajouté. *Quand les hommes pourront-ils finalement vivre comme des frères solidaires ? »* Le pape a salué les maires de nombreuses villes italiennes et d'autres pays européens, dont le maire de Sarajevo, Mohamed Kresevljakovic, qui ont participé avec plusieurs milliers de personnes à une marche jusqu'à la place Saint-Pierre pour réclamer l'institution d'un tribunal permanent pour juger les crimes contre l'humanité. Il a enfin adressé un message particulier aux Italiens, en souhaitant que leur patrimoine culturel et spirituel *« inspire à tous sagesse et courage pour bâtir un avenir ouvert à l'espoir et au bien commun »*.

Mgr Decourtray dénonce « les guerres de religion ». – Le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, a dénoncé dimanche 3 avril, lors de son homélie de la messe de Pâques, *« l'existence d'atroces guerres de religion »* aujourd'hui dans le monde. Il a évoqué ces *« guerres entre chrétiens, protestants et catholiques, entre musulmans et chrétiens, entre musulmans eux-mêmes, entre musulmans et juifs (...). L'existence des guerres de religion, les plus cruelles de toutes peut-être, demeure le plus insupportable des scandales pour la conscience humaine »*. – (*AFP.*)

Dans une Eglise en crise depuis vingt ans

Evêques et contestataires catholiques des Pays-Bas tentent de renouer le dialogue

Alors que Mgr Bomers, évêque de Haarlem, sous la pression de la base, vient de renoncer à une partie de son mandat, des tentatives de dialogue ont lieu dans l'Eglise catholique des Pays-Bas, secouée depuis vingt ans par des frondes et par des crises

AMSTERDAM

de notre correspondant

En 1968, un *Catéchisme hollandais*, moderne et assez dérangeant pour être annoté sévèrement par la Curie romaine ; en 1970, un « Concile pastoral » réunissant des religieux et des laïcs, majoritairement élus par la base ; un vent de fronde permanent contre les nominations d'évêques réputés *« conservateurs »* par un Vatican apparemment soucieux de reprise en main ; en 1980, un synode particulier, sans précédent, convoqué à Rome par Jean-Paul II pour rétablir, en vain, la « communion » au sein de la conférence épiscopale néerlandaise ; en 1985, le même pape accueilli par des manifestations d'hostilité telles que son voyage aux Pays-Bas (1985) reste, dit-on, l'un de ses pires souvenirs...

Au cours du quart de siècle passé, les catholiques néerlandais se sont plus d'une fois comportés en *« enfants terribles »* de l'Eglise catholique. Ces dernières années, néanmoins, ils paraissaient s'être assagis, plus désabusés que pacifiés. Mais les voici qui viennent de céder à nouveau au démon de la dissension. L'évêque de Haarlem, Mgr Bomers, a en effet dû se démettre d'une partie de ses fonctions, début mars, neuf mois après que cent soixante-dix des deux cent cinquante et un prêtres, la totalité des soixante-six agents pastoraux et la plupart des diacres de son diocèse, réunis dans une association non reconnue par l'évêché, ont exigé sa démission pour défaut de communication et de coopération !

Mais les apparences sont trompeuses. Au-delà de cette nouvelle affaire qui renvoie au passé récent de cette Eglise déchirée entre modernes et anciens, l'heure n'est déjà plus à la contestation systématique. L'évêque de Haarlem n'a-t-il pas opéré une retraite étonnante pour un homme réputé *« intraitable »* ? Avec le recul, 1993 paraît même avoir constitué une année-charnière.

Certes, l'encyclique *Veritatis Splendor* a été accueillie avec des haussements d'épaules par une communauté dont une enquête européenne avait déjà montré, en 1991, que plus de la moitié des membres se défiaient de la morale de l'Eglise. De même, la voix de l'Eglise s'est fait peu entendre lors du débat sur l'euthanasie, l'adoption d'une réglementation libérale illustrant la perte d'influence d'une conférence épiscopale *« dénuée de vrais penseurs »*, selon un observateur. Enfin, les fidèles ont continué de déserter les lieux de culte, où les prêtres et officiants manquent. Si bien qu'un membre du secrétariat central de l'Eglise catholique néerlandaise (RKK) pouvait s'inquiéter, sous réserve d'anonymat, de sa *« marginalisation sociale »*.

Mais une évolution peut-être déterminante s'est simultanément produite au sommet de la hiérarchie. A la faveur des démissions, en janvier et en mars 1993, des évêques de Roermond (Mgr Gijssen) et de Rotterdam (Mgr Bar), Jean-Paul II a nommé, en juillet et en novembre, deux prélats à la réputation d'ouverture et de dialogue, Mgr Wiertz et Van Luyn. Le Saint-Siège a ainsi fait basculer la majorité au sein de la conférence épiscopale des Pays-Bas : détenue depuis 1983 par les *« orthodoxes de la liturgie »*, elle l'est désormais par les *« pragmatiques de la pastorale »*.

Il faut remonter au très populaire cardinal Willebrands, en 1975, pour trouver trace de nominations d'évêques aussi consensuelles. *« Rome a finalement compris »*, nous déclarait Hedwig Wasser, présidente du Mouvement du 8-Mai (AMB), uneplate forme critique érigée en 1985 par cent huit organisations catholiques à l'occasion de la visite du pape et chef de file, depuis, du courant réformateur. *« Le Vatican a refermé la période de polarisation »*, pouvait estimer en décembre 1993 un commentateur religieux, repris en écho au siège de la RKK : *« Le temps de la reprise en main est révolu. »*

« Le chaud et le froid »

Depuis, un vent rafraîchissant souffle, sans doute gonflé par la conscience commune, dans l'épiscopat et chez les fidèles traditionnels (Contact des catholiques romains, CRK) ou réformateurs (AMB), que la poursuite du sectarisme interne menait tout droit à la... sectarisation du catholicisme. Selon le porte-parole de la conférence épiscopale, les évêques sont convaincus que *« la transmission de la foi par le discours autoritaire n'est plus de notre temps »*.

A l'échelle de l'Eglise catholique néerlandaise, longtemps bloquée par sa division, un tel changement de ton est déjà, en soi, une révolution. Les premiers signes tangibles en sont l'installation, début janvier, d'une commision du dialogue, composée de catholiques de premier plan et chargée de faire des recommandations rapides, suivie quelques jours plus tard d'une rencontre, brève mais inédite et symbolique après huit années de critiques mutuelles, entre le cardinal Simonis et la présidente du Mouvement du 8-Mai.

Ce mouvement réformateur n'en vient pas moins de dénoncer avec véhémence le veto récent mis par l'archevêché d'Utrecht à la candidature de sa vice-présidente à une fonction pastorale. *« La situation est donc toujours précaire »*, déplore Hedwig Wasser, pour qui les évêques *« soufflent le chaud et le froid »*. Mais l'épiscopat fait valoir que cette candidature était quelque peu *« prématurée »* et que son refus n'est pas définitif. En d'autres termes, passer de la polarisation à la pacification est affaire de temps.

CHRISTIAN CHARTIER

CATASTROPHES

Soixante-quinze morts dans un accident d'avion en Sibérie

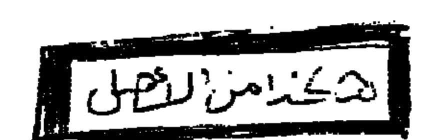
Le fils du pilote était aux commandes

La commission gouvernementale russe qui enquête sur l'accident de l'Airbus A-310 qui s'est écrasé le 23 mars en Sibérie a confirmé, samedi 2 avril, que plusieurs personnes étrangères à l'équipage se trouvaient dans la cabine de pilotage de l'appareil au moment de l'accident.

Les soixante-quinze personnes à bord de l'appareil avaient trouvé la mort dans la catastrophe (*le Monde* du 24 mars). Samedi, des responsables du ministère des transports et de la compagnie Aeroflot, cités sous couvert de l'anonymat, affirmaient que le fils du pilote, agé de quinze ans, avait été invité à se mettre aux commandes de l'appareil. Il aurait malencontreusement enlevé le pilotage automatique et heurté le tableau de commandes, provoquant la chute brutale de l'Airbus.

***« Cette affaire est une catastrophe pour Aeroflot et va nous causer du tort pendant longtemps »*, a reconnu un responsable de l'ex-compagnie soviétique éclatée en une multitude de compagnies d'Etat ou privées. – (*AFP.*)**





MÉDECINE

Une enquête du mensuel « 50 millions de consommateurs » sur la transmission du sida

Douze marques de préservatifs sur vingt-huit seraient inefficaces

Dans son numéro spécial publié mercredi 6 avril et consacré aux préservatifs (1), le mensuel *50 millions de consommateurs* estime que douze marques de préservatifs sur vingt-huit commercialisées en France sont à éviter (2). La revue de l'Institut national de la consommation considère que les normes de qualité adoptées en France ne sont pas suffisantes. On indique au ministère de la santé ne pas avoir été informé des résultats de cette étude.

« En matière de préservatifs, même si la norme française est l'une des plus rigoureuses au monde, elle ne semble pas encore suffisante lorsque la vie est en jeu », indique un communiqué de presse publié le 29 mars par l'Institut national de la consommation. Ce communiqué annonce la parution d'un numéro « Spécial préservatifs » et précise que, sur vingt-huit marques testées, douze seraient *« à éviter »*. Cette publication coïncide avec la prochaine soirée télévisée du 7 avril, entièrement consacrée à l'épidémie de sida.

En 1988, déjà, le mensuel *50 millions de consommateurs* avait publié un essai comparatif des préservatifs commercialisés en France (*le Monde* du 15 novembre 1988). L'étude avait alors porté sur quarante et une marques. Elle coïncidait avec le lancement d'une campagne nationale du ministère de la santé incitant à l'utilisation de cette méthode préventive à l'égard du sida. Selon l'étude de l'Institut national de la consommation (INC), un préservatif sur deux n'aurait pas été, à l'époque, totalement efficace contre l'infection. Ce travail avait alors été critiqué tant par le ministère de la santé que par les fabricants ou importateurs de préservatifs. Indépendamment de cette étude, les pouvoirs publics décidaient alors d'interdire cinq marques à la vente (*le Monde* du 17 novembre 1988).

Il y a trois ans, une collaboration originale établie entre l'INC, l'Agence française de lutte contre le sida, et le centre collaborateur de l'OMS permettait, grâce à trois cents volontaires (prostituées et individus hétérosexuels, *bisexuels et homosexuels*) de tester *in vivo* plus de douze mille préservatifs, et de situer quelques insuffisances mécaniques (*le Monde* du 15 janvier 1991).

La valeur de la norme « NF »

Aujourd'hui, les résultats publiés par *50 millions de consommateurs* viennent, une nouvelle fois, jeter un doute sur la qualité des préservatifs commercialisés en France. Contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, on précise à l'Institut national de la consommation, qu'il n'y a *« pas de problème »* sur les préservatifs vendus au « tarif jeune ».

« Certains préservatifs éclatent, d'autres sont poreux. Pourtant, le « zéro défaut » existe : treize marques le prouvent », indique-t-on à l'INC. La direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes souligne, pour sa part, que l'ensemble des marques de préservatifs testés répondent aux normes « NF » en vigueur. Ces normes portent notamment sur la résistance à l'éclatement et à la traction ainsi que sur l'imperméabilité. *« Il faut savoir que la porosité dont parle l'Institut national de la consommation est établie sur des critères de conductivité ionique, ce qui ne correspond nullement à une perméabilité vis-à-vis du virus du sida »*, ajoute-t-on auprès de cette direction.

Que conclure ? Des vérifications sont en cours, menées par le Laboratoire national d'essais. Si rien ne permet de remettre en cause la valeur de la norme « NF », la principale question posée tient à l'état actuel des méthodes de production industrielle qui ne permettent pas d'affirmer que la totalité des préservatifs vendus sous une marque répond à ces normes. Faut-il pour autant entretenir le doute sur la qualité de la production commercialisée en France ? Du point de vue de la santé publique, il serait beaucoup plus utile de faire pression sur les fabricants pour améliorer les méthodes industrielles en vigueur, et de rappeler au plus grand nombre que le préservatif – indispensable dans les relations sexuelles potentiellement à risque – réduit le danger de contamination virale sans pour autant le supprimer.

JEAN-YVES NAU

(1) Numéro « Spécial préservatifs » Ce numéro de seize pages, publié par *50 millions de consommateurs*, sera disponible à partir du 6 avril au prix de 5 francs (1 franc étant reversé à l'opération télévisée « Sidaction »).

(2) Voici, selon *50 millions de consommateurs*, les douze marques de préservatifs *« à éviter »* : Opaltex extrafin, Istar ultrasensible, Soft condom black, Prophyltex boîte rouge, Duo étui noir, Durex nu-form, Durex coral, Stéripan, Intimy, Myster Lov, Ellivnair, Kondhomz regular.

L'évolution de l'épidémie

La provocation du professeur Jean-Paul Escande

L'épidémie de sida est *« enrayée »*, vient d'affirmer le professeur Jean-Paul Escande dans un supplément du *Quotidien du médecin*. *« Pour la première fois depuis quatre mois, le nombre de cas déclarés est inférieur au mois correspondant de l'année précédente »*, ajoute le chef du service de dermatologie de l'hôpital Tarnier (Paris), pour qui le sida *« n'est pas un danger pour la planète »*. *« En France,* précise-t-il, *il y aura 100 000 morts. En Afrique, il y aura seulement un ralentissement transitoire de la croissance démographique. »*

Ces déclarations provocatrices du professeur Jean-Paul Escande sont en totale contradiction avec les dernières données épidémiologiques officielles. Aucun élément ne permet de dire que l'épidémie de sida est *« enrayée »* ou ne constitue pas un nouveau fléau infectieux aux dimensions planétaires.

En France, durant les sept premières semaines de 1994, 862 cas de sida déclarés ont été recensés, contre 788 durant la même période de 1993. Si certaines données permettent de laisser espérer que l'on observe une relative décroissance des cas de contamination dans notre pays, comment peut-on réduire le drame que vit l'Afrique à une hypothétique conséquence démographique ?

Il y a cinq ans déjà (*le Monde* du 1er avril 1989), ce médecin déclarait que l'épidémie de sida était *« jugulée »*. *« Je ne l'aurais pas affirmé il y a six mois,* ajoutait-il, *mais je crois qu'aujourd'hui, on peut le dire : le sida, c'est fini. »* Les faits ont, depuis, amplement démontré à quel point M. Escande se trompait. Sa récidive n'aurait pas à être prise en compte si elle ne risquait de mettre à mal les entreprises de prévention difficilement mises en œuvre auprès des plus jeunes et des plus exposés aux risques, bien réels et toujours d'actualité de contamination par ce virus.

J.-Y. N.

Des malformations similaires ayant été observées en Grande-Bretagne

Une commission est chargée d'étudier le cas de bébés nés sans mains en Allemagne

La première chaîne de télévision allemande vient de faire état d'informations selon lesquelles, entre 1986 et 1992, une vingtaine de bébés seraient nés sans mains dans le Nord de l'Allemagne. Des malformations similaires avaient été observées dans des villes côtières de Grande-Bretagne (*le Monde* du 17 février).

BONN

de notre envoyé spécial

Une commission mixte composée de médecins, de spécialistes de questions d'environnement et de fonctionnaires du gouvernement régional de Hanovre a commencé à examiner des informations selon lesquelles, entre 1986 et 1992, une vingtaine de bébés seraient nés sans mains ou avec des bras atrophiés, dans plusieurs villes situées le long de la côte de la mer du Nord, en Basse-Saxe et au Schleswig-Holstein.

Ces révélations ont été faites, récemment, par le magazine « Monitor » de la première chaîne de télévison, ARD. Dans la région industrielle et portuaire de Wilhelmshaven, notamment, sept cas de malformations auraient été enregistrés durant cette période, et certains experts interrogés avaient considéré que celles-ci étaient imputables à la pollution.

Les responsables de la ville avaient toutefois contesté le nombre de cas cités – il n'y en aurait eu que deux – ainsi que les causes, un peu trop hâtivement avancées à leurs yeux. Des médecins des hôpitaux de la région ont fait état, comme explications possibles, d'accouchements après-terme, de caractéristiques génétiques individuelles particulières, mais se sont refusés à invoquer immédiatement la dégradation de l'environnement liée à l'industrie chimique, à la mauvaise qualité de l'eau ou aux déchets pharmaceutiques. La législation allemande ne permettant pas la tenue de registres fédéraux sur les malformations, il convient d'abord de savoir, estime par exemple le professeur Eberhard Passaregen, de l'Institut de génétique humaine de Essen, s'il s'agit d'une *« multiplication de cas »* inquiétante ou d'une confusion statistique.

Pour tenter d'éclaircir cette fréquence anormale de naissances d'enfants sans une ou deux mains, ou avec des membres supérieurs atrophiés, la commission d'enquête a choisi, dans une première phase, de s'entretenir avec les parents. Depuis la diffusion du reportage de « Monitor », plusieurs autres familles se sont manifestées auprès de l'administration de Basse-Saxe pour signaler des malformations de leurs enfants.

L'affaire est prise très au sérieux, d'autant plus que des malformations similaires et non expliquées ont également été observées dans des villes côtières de Grande-Bretagne et d'Irlande du Sud (*le Monde* du 17 février) et les autorités locales ont demandé aux parents d'enfants nés handicapés dans cette région du Nord de l'Allemagne d'entrer en contact avec elles. *« Plus nous connaîtrons de cas particuliers,* indique-t-on, *et meilleures seront nos chances de déterminer les causes de ces malformations. »*

ALAIN DEBOVE

Les hasards de la génétique

En France, aucune information *médicale ou scientifique ne* permet aujourd'hui de faire état d'une augmentation du nombre des naissances d'enfants victimes d'anomalies morphologiques du type de ce qui a été observé en Grande-Bretagne ou en Allemagne. On ne dispose pas d'un réseau centralisé pour effectuer un recensement systématique des malformations congénitales donnant lieu soit à la naissance d'enfants anormaux, soit à la réalisation d'interruptions de grossesses dites « thérapeutiques » après diagnostic *in utero* d'une anomalie morphologique, métabolique ou chromosomique.

Pour autant, une série de registres régionaux (Rhône-Alpes et Auvergne, Paris, Bouches-du-Rhône, Bas-Rhin) permettent d'effectuer dans ce domaine une surveillance étroite. Celle-ci n'a pas permis, selon le docteur Janine Goujard (unité 149 de l'INSERM), responsable du registre parisien, de mettre en évidence un phénomène similaire à celui identifié en Grande-Bretagne ou plus récemment en Allemagne. Ce phénomène est d'ailleurs loin d'être parfaitement décrit et a *fortiori* étudié.

« De nombreuses questions sont posées qui n'ont pas encore de réponse, explique Mme Goujart. *S'agit-il en Grande-Bretagne d'une réelle augmentation de l'incidence de ce type de malformations ? Si oui, depuis quand existe-t-elle ? Y a-t-il autre chose dans ce pays que le simple effet du hasard ? Qu'en est-il exactement en Allemagne où il n'existe pas de registres des malformations ? »*

Pour ce spécialiste, la fréquence des cas dits de « réduction de membres » (qu'ils soient isolés ou associés à d'autres malformations) se situe aujourd'hui à Paris autour de un sur mille. En ce qui concerne plus spécifiquement le type d'anomalies observées en Grande-Bretagne (absence de doigts, de mains ou d'avant-bras, unie ou bilatérale de type « transverse », la « section » apparaissant comme « biseautée ») et qui font l'objet de minutieuses investigations, on se situe à environ deux cas sur dix mille. *Cette incidence n'a pas, jusqu'à présent, été reliée en France à une cause particulière (toxique ou liée à l'environnement), de telles malformations semblant n'être que le produit, malheureux, des hasards de la génétique.*

J.-Y. N.

La mort du généticien Jérôme Lejeune

***Le professeur Jérôme Lejeune* est mort, dimanche 3 avril à 7 heures, des suites d'un cancer du poumon.**

Jérôme Lejeune était un médecin chrétien. Un généticien de renommée internationale, découvreur de la cause du mongolisme, et aussi un ardent militant de la lutte contre l'interruption volontaire de grossesse. Le sachant condamné, le pape Jean-Paul II, dont il était un proche conseiller, l'avait nommé, le 1er mars, président de la nouvelle Académie pontificale pour la vie, instance chargée d'étudier les relations entre la biomédecine et la morale chrétienne (*le Monde* du 3 mars). Déjà membre du conseil pontifical pour la pastorale des opérateurs sanitaires, le professeur Lejeune était aussi membre de l'Académie pontificale des sciences depuis vingt ans.

Un fervent catholique

Jérôme Lejeune est né à Montrouge (Hauts-de-Seine) le 13 juin 1926. Il fait ses études de médecine à Paris et obtient son doctorat ès sciences biologiques en 1961. L'ensemble de ses travaux, commencés en 1953, fait l'objet de sa thèse de doctorat ès sciences. Jérôme Lejeune s'attache à décrire divers types d'aberrations chromosomiques congénitales ou acquises, et il fait partie, en 1959, de l'équipe de chercheurs qui découvre la présence d'un chromosome 21 supplémentaire, à l'origine du mongolisme, ou trisomie 21.

Entré au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en 1952, il devient directeur de recherches en *1963 puis, l'année* suivante, professeur de génétique fondamentale à la faculté de médecine de Paris et responsable du laboratoire de la chaire de génétique fondamentale à l'hôpital Necker-Enfants malades.

Fervent catholique et père de cinq enfants, le professeur Lejeune fut conseiller scientifique de l'association anti-avortement Laissez-les vivre. Membre de plusieurs sociétés savantes et honoré de nombreuses distinctions en France et à l'étranger – dont le prix de la Fondation Joseph-Kennedy en 1962 et le prix Cognacq-Jay de l'Académie des sciences en 1963, – il n'eut de cesse de lutter au cours de sa carrière contre l'interruption volontaire de grossesse, dénonçant, notamment dans nos colonnes, en mars 1968, les effets nocifs possibles des contraceptifs oraux.

Membre de l'association gestionnaire de l'hôpital parisien Notre-Dame-de-Bon-Secours, le professeur Lejeune fit partie de ceux qui obtinrent, en octobre 1987, que les fécondations *in vitro* ne soient plus pratiquées dans l'établissement. En 1989, il avait déposé lors d'un retentissant procès aux Etats-Unis, arguant que la conservation par congélation des embryons obtenus après fécondation *in vitro* pouvait altérer leurs cellules (*le Monde* du 15 août 1989).

Le professeur Lejeune a publié, en 1991, un ouvrage intitulé *l'Enceinte concentrationnaire*, dans lequel il s'interroge sur sa propre spécialité, la génétique, et sur les « dérives » de la fécondation artificelle.

LAURENCE FOLLÉA

REPÈRES

ANTHROPOLOGIE

Découverte d'un crâne quasi complet d'« *Australopithecus afarensis* »

Epaisse arcade sourcilière, mâchoire proéminente, plus de trois millions d'années d'âge : pour la première fois, le crâne quasi complet d'un *Australopithecus afarensis*, la plus ancienne espèce d'hominidés connue à ce jour, a été exhumé par une équipe de chercheurs américains (Institut des origines humaines de Berkeley, Californie) et israéliens (université de Tel-Aviv), sur le site de Hadar (Ethiopie). Publiée dans le dernier numéro de la revue scientifique *Nature* (daté du 31 mars), cette découverte va peut-être permettre de clore une longue controverse sur l'évolution de nos lointains ancêtres. Les vestiges de ce cousin de la célèbre Lucy (3,18 millions d'années) ont en effet été comparés aux fragments de crâne d'autres hominidés, datant de 3,9 à 3 millions d'années : selon ses auteurs, cette étude confirmerait qu'il n'a existé qu'une seule espèce d'*Australopithecus afarensis*, *« hautement dimorphique »* par la taille et le mode de vie, et non deux espèces distinctes – l'une « robuste », *qui se serait éteinte il* y a un million d'années, et l'autre plus petite, à laquelle appartiendrait *Lucy* –, comme certains le pensaient *jusqu'alors*.

ENVIRONNEMENT

La Convention de Bâle interdira en 1997 l'exportation de déchets dangereux

Les soixante-quatre pays membres de la Convention de Bâle sur le contrôle des déchets dangereux viennent d'adopter, lors d'une conférence à Genève, une résolution qui interdit totalement, à partir du 31 décembre 1997, l'exportation de résidus toxiques des pays de l'OCDE vers les pays non membres de l'OCDE. D'ici à cette date, de telles exportations restent permises à des fins de recyclage, sous certaines conditions, mais sont prohibées s'il s'agit de mises *en décharge. Selon le Programme* des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les vingt-quatre pays de l'OCDE produisent 98 % des quelque 400 millions de tonnes de déchets toxiques recensées chaque année dans le monde. L'Union européenne s'est déjà dotée d'une réglementation, qui lui interdit toute exportation de résidus dangereux à destination des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

FAMILLE

Le nombre d'enfants en danger en nette augmentation

Le nombre d'enfants en danger en France serait passé de 35 000 en 1992 à 45 000 en 1993, vient d'indiquer l'Observatoire national de *l'action sociale décentralisée*. L'enfant en danger est celui dont la situation familiale ou sociale a donné lieu à un signalement aux services départementaux de la protection de l'enfance. La raison de cette augmentation est la crise qui fragilise de plus en plus de familles (le nombre de signalements à l'autorité judiciaire serait passé de 20 000 à 25 000 en un an), ainsi *qu'une amélioration de l'information* qui aurait permis de prendre en compte près de 5 000 cas supplémentaires. Le nombre des enfants maltraités, c'est-à-dire *« victimes de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale et de négligences lourdes »*, n'a guère évolué. L'Observatoire national de l'action sociale décentralisée évalue à 6 500 les cas de violences physiques, 6 000 ceux de *cruauté mentales ou négligences* lourdes et 2 500 les cas d'abus sexuels.

INTEMPÉRIES

Tempête en Espagne : plus d'une dizaine de victimes

La tempête qui balaye depuis quelques jours les côtes de l'Espagne a fait *six morts* et au moins sept disparus, selon le bilan fourni, dimanche 3 avril, par la protection civile. Vents atteignant 100 *kilomètres/heure, vagues hautes* de plusieurs mètres : tout le nord du pays a été touché par le mauvais temps, ainsi, au sud, que les îles Canaries. A l'intérieur des terres, des chutes de neige ont *également été enregistrées au-des*sus de 900 mètres.

Les intempéries n'ont pas épargné le sud-ouest de la France, où plusieurs cols des Pyrénées-Atlantiques ainsi que quelques stations de ski (Artouste, Gourette) ont dû être fermés, dimanche 3 avril, par mesure de sécurité. Les giboulées de neige ont également été fréquentes sur les Alpes dans la nuit *du samedi au dimanche pascal*, rendant obligatoires les équipements spéciaux pour atteindre les stations de haute altitude. Selon le Centre régional d'informations routières (CRIR), la circulation est toutefois restée fluide sur les grands axes de la région Rhône-Alpes. – *(AFP, Reuter.)*


VIENT DE PARAÎTRE
CHRONIQUE D'UNE GUERRE PERDUE
LE MONDE diplomatique
AVRIL 1994
ISRAËL
La spoliation et la haine
GRONDEMENT SOCIAL EN FRANCE
Des gadgets contre le chômage
Par JACQUES LE GOFF
Allemagne...
Par IGNACIO RAMONET
AVRIL 1994
CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :
ÉTATS-UNIS
L'université de Chicago, un petit paradis bien protégé (Serge Halimi).
HAÏTI
L'élimination programmée du président Aristide (Christoph Wargny).
AFRIQUE DU SUD
Le verrouillage du pouvoir économique (Lawrence Harris, Christine Abdelkrim-Delanne).
YOUGOSLAVIE
Comment la crise est prise en main par Washington (Paul-Marie de La Gorce).
SYRIE
A pas comptés, sur le chemin de la paix (Alain Gresh).
MÉDIAS
La communication contre l'information (Armand Mattelart, Robert Tixier-Richard, Daniel Chaize).
En exclusivité
Rapport pour le XXIe siècle : BATIR ENSEMBLE L'AVENIR DE LA PLANÈTE
Il y a vingt ans, le Club de Rome rendait public son célèbre rapport, Halte à la croissance, qui mettait en garde contre le gaspillage des ressources et contre la destruction de la planète. Depuis, ces risques se sont accrus. C'est pourquoi la Fondation pour le progrès de l'homme publie une plate-forme qui formule un nouveau diagnostic et propose des stratégies d'action pour sortir de la crise.
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 20 F

AUTOMOBILISME

La plus ancienne des écuries françaises de formule 1 à la recherche d'un repreneur

Ligier objet de toutes les convoitises

Menacée de dépôt de bilan, Ligier, la plus ancienne des écuries françaises de formule 1, doit trouver d'urgence un repreneur. Cyril de Rouvre, le propriétaire, et les trois principaux commanditaires de l'écurie ont reçu trois candidatures de rachat de Flavio Briatore, directeur de Benetton, Gérard Larrousse et Philippe Streiff. Ils ont demandé aux deux candidats repreneurs français de leur proposer une solution *« consensuelle »* et offrant de bonnes garanties techniques.

Lorsqu'il a vendu 80 % des parts de sa société à Cyril de Rouvre, le 24 novembre 1992, Guy Ligier pensait avoir assuré son avenir et celui de l'écurie qu'il dirigeait en formule 1 depuis 1976. Collectionneur de voitures, amateur de rallyes africains et propriétaire de l'écurie AGS de formule 1 de 1989 à 1991, le maire de Chaumont (sans étiquette) en Haute-Marne est un passionné de sport automobile. Sa fortune personnelle, après la revente des sociétés regroupées dans la Financière Robur, pouvait assurer un nouvel essor à l'écurie française. Son indépendance politique devait mettre fin aux polémiques sur les soutiens d'entreprises d'Etat, plus justifiés par les relations de Guy Ligier avec le pouvoir socialiste que par les résultats des voitures bleues.

En se portant acquéreur de Ligier Sports, Cyril de Rouvre avait, sans doute, omis de signaler qu'UGC, acheteur des droits audiovisuels de la Financière Robur en juin 1992, avait été grugé de 275 millions de francs dans cette opération. Malgré le remboursement de 175 millions à la fin de 1992, UGC Droits audiovisuels a porté plainte en juin 1993 pour réclamer les 100 millions restant à payer.

500 millions de francs de contrats

Au cours de son instruction, Eva Joly, juge au tribunal de Paris, a découvert des détournements de fonds dans les comptes de la Cofragec, une filiale d'UGC-DA dirigée en 1992 par Cyril de Rouvre. Or, cette société détiendrait 15 % des parts de l'écurie Ligier (pour un montant évalué à 20,4 millions de francs) grâce à des montages financiers réalisés avec deux sociétés basées au Luxembourg (Azalée et Vadel) et la société française Interdiesel qui possède la majorité des actions de Ligier Sports.

Mis en examen pour abus de biens sociaux, abus de confiance et escroquerie, et écroué le 15 décembre, Cyril de Rouvre a été remis en liberté sous contrôle judiciaire le 10 février. Depuis, il s'emploie à négocier la revente de l'écurie, en concertation avec les trois principaux commanditaires : la SEITA, la Française des jeux et Elf.

Le blocage de la situation financière, entraîné par cette incarcération, a pénalisé le travail hivernal des ingénieurs qui ont dû se limiter à la mise en conformité des voitures avec les nouveaux règlements et à quelques modifications aérodynamiques. Si on se réfère aux résultats du Grand Prix du Brésil, disputé dimanche 27 mars à Sao-Paulo, la saison ne se présente pas sous de bons auspices pour Ligier. Avec le moteur Renault qui propulse les Williams championnes du monde, Eric Bernard occupait la seizième et avant-dernière place lorsqu'il est sorti de la piste lors du carambolage provoqué par l'Irlandais Eddie Irvine et le Néerlandais Jos Verstappen. Olivier Panis, qui débutait en formule 1, a terminé onzième, à trois tours du vainqueur Michael Schumacher. Ces sombres perspectives ne découragent pourtant pas les candidats à la reprise. La principale richesse de l'écurie réside dans les contrats de sponsoring (environ 500 millions de francs) signés avec les trois principaux commanditaires jusqu'à fin 1995 et dans le contrat client avec Renault pour la fourniture du meilleur moteur de formule 1 jusqu'à la fin de l'actuelle saison.

Inquiétudes à Magny-Cours

Dès les premières rumeurs sur les problèmes de Cyril de Rouvre, Flavio Briatore, directeur de l'écurie Benetton, et Alain Prost, avec le soutien de deux industriels, Roger Zannier (vêtements Z) et Gérard Bourgoin (poulets Les Ducs), s'étaient intéressés à la reprise de Ligier. Faute d'avoir pu obtenir de Renault la fourniture gratuite du moteur dans le cadre d'un accord de partenariat, le quadruple champion du monde s'est, depuis, retiré. *« Voir Alain Prost prendre la tête de Ligier n'a jamais été notre priorité*, dit Patrick Faure, président de Renault Sport. *Ligier a toujours été pour nous un client et non un partenaire comme peut l'être Williams. Je ne crois pas qu'une équipe à 100 % française soit aujourd'hui quelque chose de réaliste en formule 1. »* Si Renault se refuse à prendre position sur l'évolution du capital de Ligier, l'intérêt manifesté par Benetton pour son moteur et la perspective d'équiper en 1995 deux des meilleures écuries de formule 1, ne peuvent déplaire au constructeur français.

Se croyant seul candidat à la reprise de Ligier après le retrait d'Alain Prost, Flavio Briatore n'avait pas caché à la presse anglaise son intention de transférer l'écurie française dans son usine ultramoderne d'Enstone. *« Si vous aimez le jambon, vous allez en Italie*, disait-il. *Si vous aimez le champagne, vous allez en France. Pour la formule 1, vous devez venir en Angleterre. Je n'aime pas le temps anglais, mais le savoir-faire et la technologie de la formule 1 sont ici. Mon objectif en achetant Ligier, n'est pas seulement de pouvoir utiliser le moteur Renault. Il est surtout de réaliser des économies sur les deux équipes, Benetton et Ligier. »*

En faisant de Ligier une écurie-bis, il comptait mieux rentabiliser ses bureaux d'études et ses installations, comme les fours autoclaves, sous-utilisés avec une seule équipe. Accessoirement, il pouvait offrir un volant à Riccardo Patrese et économiser le dédit qu'il lui doit pour rupture de contrat.

Cette prise de position, aussi maladroite que prématurée, avait provoqué l'émoi des cent seize salariés de Ligier à Magny-Cours qui avaient entrepris un mouvement de grève le 5 mars. Elle avait aussi suscité les réserves de certains commanditaires, comme la Française des jeux, qui n'ont aucun intérêt commercial en Grande-Bretagne. Elle a, surtout, précipité l'annonce de deux autres projets de reprise articulés autour de Gérard Larrousse et de Philippe Streiff.

Depuis la création de son écurie de formule 1 en 1986, Gérard Larrousse, qui a connu bien des difficultés pour trouver des budgets auprès des grandes entreprises françaises, a été la première victime des liens particuliers entre Ligier et le pouvoir. *« Il serait inadmissible*, estime-t-il, *qu'une écurie britannique hérite à cette occasion d'un moteur français et de tout le patrimoine accumulé depuis des années à Magny-Cours grâce à des budgets accordés par des sociétés dépendant de l'Etat. »* Pour 1994, Gérard Larrousse propose de gérer les deux écuries avec le concours de Robin Herd, son associé qui dirige en Angleterre la cellule de recherche et de développement chargée de la conception des monoplaces, et leurs nouveaux partenaires financiers, Michel Golay, ancien importateur de Ferrari en Suisse, et Patrick Tambay, ancien pilote de formule 1.

Autre ancien pilote, chez Renault, Ligier, Tyrrell, AGS et ami des de Rouvre, Philippe Streiff avait été sollicité par l'épouse du directeur de l'écurie Ligier pour les contacts avec Alain Prost. A cette occasion, il avait rencontré Frank Williams qui lui avait parlé de Ligier, à qui il avait déjà vendu sa boîte de vitesses semi-automatique la saison dernière, et de son intérêt pour une solution qui empêcherait Benetton de récupérer le moteur Renault. Après le retrait de Prost, Philippe Streiff a pu monter un projet dans lequel Frank Williams et son associé Patrick Head deviendraient actionnaires minoritaires de Ligier en assurant une collaboration technique avec l'écurie française. Le groupe Giraudi (produits cosmétiques Orlane et Kelemata) apporterait le soutien financier nécessaire au rachat et Hugues de Chaunac, directeur d'Oreca qui a préparé les Lada du Paris-Dakar, les Mazda victorieuses aux 24 Heures du Mans ou les BMW alignées dans le championnat de France de supertourisme, serait le directeur technique de l'écurie.

Une réunion organisée le 22 mars entre Cyril de Rouvre et ses commanditaires, n'a pas permis de trancher entre les trois dossiers. Le ministère de la jeunesse et des sports qui soutient financièrement la filière Elf (autrefois organisée avec le concours de Gitanes) avec les fonds de compensation débloqués après l'entrée en vigueur de la loi Evin, ne cache pas son intérêt pour une solution française qui assurerait un débouché en formule 1 pour les meilleurs jeunes pilotes de l'Hexagone.

Conscient de cette évolution, Flavio Briatore est revenu sur ses précédentes déclarations à l'occasion du Grand Prix du Brésil. *« Je n'ai jamais eu l'intention de transférer Ligier en Angleterre*, assure-t-il, *mais seulement d'y créer une petite équipe de quinze ingénieurs chargés du programme de recherche et de développement, comme l'ont fait Ferrari et Gérard Larrousse. Si j'atteins mon but, je peux garantir que Ligier restera à Magny-Cours et qu'elle gardera son nom et sa couleur bleue. Je ne veux pas la tuer, mais la faire vivre mieux. Benetton a aussi beaucoup d'intérêts en France. »*

Une nouvelle entrevue entre Gérard Larrousse et Philippe Streiff a eu lieu après le Grand Prix. Mais si les deux hommes sont d'accord sur la nécessité de fusionner les deux écuries françaises en 1995 pour donner à la nouvelle équipe les moyens de rivaliser avec les meilleures, ils sont toujours en désaccord sur la période de transition.

L'attrait du moteur Renault

Cyril de Rouvre et les trois commanditaires de Ligier ont, le 29 mars, plus fermement réitéré leur souhait d'une solution française « consensuelle », offrant de bonnes garanties techniques. Une suggestion qui prend des allures d'ultimatum. La menace du dépôt de bilan de Ligier Sport se précise si une solution de reprise n'est pas rapidement trouvée. La nécessité d'embarquer les voitures, vendredi 8 mars, pour le prochain Grand Prix du Pacifique, au Japon, pourrait précipiter le dénouement.

Tous les protagonistes de cette affaire ont conscience que le temps pourrait très vite travailler contre eux. *« Le contrat moteur entre Renault et Ligier est* intuitu personae, dit Patrick Faure. *L'éventuel repreneur doit venir nous demander si nous acceptons de donner suite au contrat passé avec son prédécesseur. Nous examinerons donc les qualités financières et techniques du nouveau propriétaire. (...). 1995 est déjà bouclée avec Williams. Nous évoquerons la saison suivante au Grand Prix de Monaco* (15 mai). *Plusieurs options sont envisageables : ne plus fournir qu'une seule écurie, continuer notre politique actuelle, ou avoir non plus un partenaire et un client, mais deux partenaires. Nous sommes très sollicités. La presque-totalité des écuries nous a demandé notre moteur. »*

GÉRARD ALBOUY

VOILE : course autour du monde

« La Poste » continue sans ses équipiers emprisonnés

Eric Tabarly a pris le départ de la cinquième étape de la Whitbread, la course autour du monde en équipage, samedi 2 avril à Punta-del-Este avec seulement dix équipiers à bord du maxi *La Poste*. Lors de l'escale, deux navigants et deux préparateurs du bateau ont été arrêtés et emprisonnés. En rentrant à leur résidence, les quatre hommes avaient surpris trois jeunes gens qui venaient d'effectuer un cambriolage. Deux d'entre eux avaient pris la fuite, mais les quatre marins avaient retenu le troisième pour un interrogatoire « musclé ». Ils devraient être poursuivis pour « privation de liberté ».

La direction de La Poste précise dans un communiqué que la décision de poursuivre la course avait été prise en accord avec tous les marins. Y compris ceux qui sont en prison. *« En ne les remplaçant pas*, écrit-elle, La Poste *veut affirmer que leur place est au sein du défi et qu'elle met tout en œuvre pour assurer leur défense et leur soutien. »* La cinquième étape, longue de 5 500 milles, se terminera à Fort-Lauderdale (Floride).

VOL À VOILE

La Méditerranée en planeur ?

Trois pilotes, dont le spationaute Jean-Loup Chrétien, vont tenter de traverser la Méditerranée en planeur. Deux tentatives, dimanche 3 et lundi 4 avril, ont été contrariées par les circonstances *météorologiques*. Leur projet est ajourné. Ils devraient relier Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence), qui vient d'être choisi pour organiser les championnats du monde en 1997, à Tunis, soit 1 000 kilomètres en vol à voile.

CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

de notre envoyé spécial

D'un coup, la salle de conférences qui surplombe les pistes d'herbe prend un air d'*Objectif Lune*. Saint-Auban est au vol à voile ce que New-York est au jazz. Les vélivoles y viennent de partout depuis cinquante ans pour voler en haute altitude. L'annonce de la traversée de la Méditerranée a quelque chose d'impressionnant. Mélange de gravité et de conscience dans le maintien, sérieux des présentations, effet de réel des combinaisons et des visages : ce qui se prépare est une performance délicate, pas un exploit de plus. Jean-Loup Chrétien et Robert Prat copiloteront un Nimbus 3. Gérard Lherm les escortera à bord d'un Nimbus 4. Les deux planeurs à l'allure précieuse de sculptures volantes sont de fabrication allemande. En club, ce sont les mêmes modèles dont se servent les pilotes expérimentés. Vingt-cinq mètres d'envergure (comme Concorde), fuselage et voilure en fibre de verre et en Kevlar, équipés de GPS (systèmes de navigation par satellites), d'instruments de radionavigation et de réserves d'oxygène, car le vol doit s'effectuer en très haute altitude – ils valent 1 million de francs pièce.

On attend des conditions météo précisées trois jours avant par Météo France qui ne se conjuguent que trois ou quatre fois par an. Il y faut un solide courant de nord-ouest, établi sans rupture des Alpes à la Tunisie. Au sol, la situation se signale par un anticyclone installé sur l'Espagne et le Portugal et une dorsale de prolongement qui peut aller jusqu'au Jura. Légère dépression sur le golfe de Gênes combinée avec un mistral modéré : un courant de nord-ouest traverse alors l'Europe en altitude.

En frappant le massif alpin, le vent se réfléchit, rebondit et crée une onde. Les planeurs, lorsqu'ils l'ont accrochée, n'ont plus qu'à voguer sur son invisible crête, entre 4 000 et 8 000 mètres d'altitude, de 150 à 250 km/h. La Corse et la Sardaigne servent de relais pour récupérer altitude et réflexion. Le décollage doit avoir lieu à l'aube. Le jour reste l'inconnue majeure. Le vol durera huit à dix heures. Terrain de départ, le centre de haut niveau de Château-Arnoux-Saint-Auban. Première prise d'altitude dans les vents de la montagne de Lure (7 000 ou 8 000 m), reprise du côté de Grasse, cap sur la Corse, ressaut dans les parages de Solenzara (8 000 m ? 10 000 m ?), mystère sur la *Sardaigne* – où demeure toujours l'ultime possibilité de se poser – et en route pour les 250 derniers kilomètres, entièrement en survol maritime, la phase la plus technique, la plus délicate, contrôlée par ordinateurs et satellites.

A tout instant, la décision est entre les mains des pilotes. Ils savent où ils vont. Ils prévoient des températures de – 30 à – 40 degrés, ils auront besoin de pas mal d'oxygène, ils voleront huit ou dix heures dans une élégante coquille de fibre de carbone, se parleront, mangeront, riront et parfois se poseront quelques questions.

La solitude de Roland Garros

Robert Prat, pilote d'Airbus A 320, champion de France de vol à voile, est le responsable technique de l'opération. Gérard Lherm (10 000 heures de planeur) représente l'armée de l'air. Jean-Loup Chrétien est *Jean-Loup Chrétien* : pilote d'essai, spationaute, général en retraite, quinquagénaire extrêmement civil, pilote de l'aéropostale pour Air France, consultant de grands constructeurs aéronautiques et, dans ses moments de loisirs, amateur de parapente, de montgolfière et de funboard.

Comme les grands cosmonautes et les pilotes les plus fins, il a commencé par le planeur. Il avait quinze ans, c'était à Brest. Il n'a jamais cessé. Il y revient toujours pour vérifier sa pratique et par plaisir. Il prend ce vol au sérieux : *« La différence, c'est qu'en fusée on maîtrise tout, en planeur non. »* On ne demande pas à Tabarly s'il préfère le *Clemenceau*.

Cette initiative de la Fédération française de vol à voile vise à aiguiser les connaissances des pilotes et à faire connaître sa pratique par le public. Un phénomène dont les médias ne parlent pas existe-t-il ? Ce n'est pas la question que s'est posée Roland Garros le 23 septembre 1913 quand il a atterri à Bizerte. Il venait de Saint-Raphaël : *« Il était temps*, écrit-il. *Cinq litres d'essence seulement me restaient. J'atterris sur le champ de manœuvres où personne ne m'attendait. Au milieu du terrain, sous le soleil ardent, je me trouve seul, dans le silence, l'immobilité, la paix. »* Aucun problème d'essence ni de moteur pour Chrétien, Prat et Lherm. Le vent est le seul à faire la pluie et le beau temps.

F. M.

RÉSULTATS

AUTOMOBILISME

Safari Rallye

Le Kenyan Ian Ducan (Toyota Celica) a remporté, dimanche 3 avril, le Safari Rallye, troisième épreuve du championnat du monde. Il a devancé le Japonais Kenjiro Shinozuka (Mitsubishi) de 25 minutes et le Français Didier Auriol (Toyota Celica) de 1 heure 10 minutes.

CYCLISME

Tour des Flandres

L'Italien Gianni Bugno s'est imposé au sprint dans le Tour des Flandres, disputé dimanche 3 avril, devant le Belge Johan Museeuw, vainqueur l'an dernier. Une photo a été nécessaire pour départager les deux hommes. Le Moldave Andreï Tchmile a terminé troisième, devant l'Italien Franco Ballerini.

FOOTBALL

Championnat de France
Première division
(Trente-deuxième journée)

*Auxerre b. Nantes 3-1
Monaco b. *Martigues 3-1
*Lyon b. Toulouse 1-0
*Lens b. Le Havre 5-1
Saint-Etienne b. *Metz 1-0
*Paris-SG b. Cannes 2-1
Bordeaux b. *Angers 3-1
*Sochaux et Marseille 1-1
Lille b. *Montpellier 3-1
*Caen b. Strasbourg 3-1

Classement : 1. Paris-SG, 50 pts ; 2. Marseille, 43 ; 3. Auxerre, 40 ; 4. Bordeaux, 39 ; 5. Nantes, 37 ; 6. Cannes, Montpellier et Lyon, 35 ; 9. Monaco et Lens, 34 ; 11. Saint-Etienne, 33 ; 12. Strasbourg, 31 ; 13. Sochaux, 30 ; 14. Metz, 28 ; 15. Caen, 27 ; 16. Lille, 25 ; 17. Le Havre, 24 ; 18. Martigues, 23 ; 19. Toulouse, 19 ; 20. Angers, 18.

Deuxième division
(Trente-quatrième journée)

*Nîmes et Bastia 0-0
*Istres et Red Star 1-1
*Nice b. Nancy 3-1
*Niort et Beauvais 0-0
*Sedan b. Charleville 3-0
Laval b. *Valenciennes 2-0
*Valence et Saint-Brieuc 3-3
*Rouen b. Gueugnon 1-0
*Mulhouse b. Dunkerque 2-1
*Le Mans b. Bourges 2-0
*Rennes b. Alès 1-0

Classement : 1. Rennes, 45 pts ; 2. Nice et Bastia, 43 ; 4. Nîmes, 40 ; 5. Red Star, 38 ; 6. Laval, 37 ; 7. Nancy, Mulhouse et Saint-Brieuc, 36 ; 10. Beauvais et Dunkerque, 35 ; 12. Sedan, 34, 13. Gueugnon, 33 ; 14. Rouen, Charleville et Valenciennes, 31 ; 17. Alès, 30 ; 18. Valence, Le Mans et Niort, 29 ; 21. Bourges, 24 ; 22. Istres, 23.

Coupe d'Afrique des nations
(Organisée en Tunisie)
Quarts de finale

Côte-d'Ivoire b. Ghana 2-1
Nigéria b. Zaïre 2-0
Mali b. Egypte 1-0
Zambie b. Sénégal 1-0

RUGBY

Championnat de France
Phase qualificative
(Deuxième journée)

Poule A :
*Bègles-Bordeaux b. Colomiers 37-0
*Narbonne b. Stade Toulousain 17-11

Classement : 1. Narbonne, 6 pts ; 2. Bègles-Bordeaux et Stade Toulousain, 4 ; 4. Colomiers, 2.

Poule B :
*Auch b. Bayonne 27-13
*Toulon b. Agen 15-0

Classement : 1. Toulon, 6 pts ; 2. Auch et Agen, 4 ; 4. Bayonne, 2.

Poule C :
*Biarritz b. Grenoble 9-3
*Montferrand b. Racing CF 31-13

Classement : 1. Montferrand, 6 pts ; 2. Biarritz et Grenoble, 4 ; 4. Racing CF, 2.

Poule D :
*Perpignan b. Bourgoin 11-3
*Dax b. Castres 19-3

Classement : 1. Dax, 6 pts ; 2. Perpignan et Bourgoin, 4 ; 4. Castres, 2.

TENNIS

Tournoi d'Osaka

L'Américain Pete Sampras a remporté, dimanche 3 avril, le Tournoi d'Osaka en battant en finale (6-2, 6-2) le Français Lionel Roux, classé 210e par l'Association des tennismen professionnels.

VOILE

Kersauson de retour à Brest

Arrivés à Brest, dimanche 3 avril, après 77 jours 5 heures 3 minutes 7 secondes de navigation, Olivier de Kersauson et ses quatre équipiers sur le trimaran *Lyonnaise des Eaux-Dumez* ont perdu leur « duel » autour du monde contre l'équipage anglo-néo-zélandais d'*Enza-New-Zealand*. Moins rapides que Peter Blake (74 j 22 h 17 min 22 sec), arrivé vendredi 1er avril (*le Monde* du 2 avril), ils ont néanmoins battu l'ancien record de Bruno Peyron (79 j 6 h 15 min 56 sec).

MUSIQUES

Le Hot Brass, parc de La Villette

Une maison pour le jazz

Ouvert au début de 1994, dans l'une des folies dessinées par Bernard Tschumi pour le parc de La Villette à Paris, le Hot Brass a tout de suite rencontré le succès. Animé par deux vétérans des «lieux» de jazz, le Hot Brass semble en passe de réussir son pari : fédérer les publics sans renoncer à la spécificité qui a toujours fait des endroits où l'on joue du *jazz des* endroits pas comme les autres. Récemment, le Hot Brass accueillait le saxophoniste Kenny Garrett.

Quand s'est-on mis à dire un «lieu»? Quand les clubs de jazz ont cessé de l'être. On ne descend pas au Hot Brass, on y entre. Salle, bar, coursives et couloirs sont de plain-pied, à portée. Drôle d'endroit pour une rencontre, il émerge, rouge, plate-forme sur la mer du Nord, à La Villette. L'intérieur est sans angles droits, immédiatement chaud comme l'ancien casino de Montreux, biscornu, plein de passerelles ombreuses et d'espaces secrets, gaiement tordu, bateau ivre très contrôlé, strié de lumières ajustées sur fond noir, à la décoration minimale d'un bon goût insistant, le bar si dégagé pourtant proche qu'il n'offusque pas la salle, une petite piste de danse aux motifs précieux entre public et musiciens – on peut s'y asseoir entre les numéros –, la scène de plain-pied, comme en studio. Autour de la scène, tout un chacun peut vaquer sans gêner, privilège ordinaire des arrières qui créent de subtiles distinctions, ici tranquillement offert à tous : obtenir un passe «backstage» dans un concert de rock est aussi couru et illusoire qu'un «callejon» aux arènes de Madrid, ou l'accès au Foyer de l'Opéra au siècle dernier (petits rats).

Le Hot Brass se plante à côté du Zénith. Parking illimité de supermarché de province, propre et accessible, construction dans le style du site (architecte Bernard Tschumi), plutôt belle la nuit : *«C'est un projet qu'on a proposé il y a sept ans. Il a finalement été accepté. La société privée que nous avons montée est concessionnaire du lieu. L'équipe, au total, compte une douzaine de personnes. On prolonge l'expérience du Hot Brass d'Aix-en-Provence...»*.

Bernard Hauser et Jean-Pierre Artéro se sont connus à l'école. Ils ont choisi le jazz comme conducteur d'amitié. A la fin des années 50, le Hot Club tenait le haut du pavé aixois. Ils y ont vu les Jazz Messengers, ils y ont vu Monk. Ils ont vu Monk, en club, à Aix... Comme beaucoup de clubs, le Hot Club a battu de l'aile dans les années 70. Les cipistes (partisans de l'ex-CIP) imputent cette désaffection à la tournure que le jazz avait alors prise. C'est infiniment plus subtil et intéressant. De toute façon, les tournures du jazz se seraient bien prêtées aux clubs : les mœurs et les édiles beaucoup moins.

En 1979, Artéro ayant déniché une porcherie abandonnée à 6 kilomètres d'Aix, nos deux héros, sans quitter leurs emplois respectables, ouvrent le Hot Brass (pour garder l'idée du Hot, que dirigeait un fils de recteur qui avait tourné monkien), lequel devient un haut lieu du jazz européen.

Depuis lors, ils ne rêvent que de rééditer l'expérience à Paris. La Villette leur paraît toute désignée : conservatoire, Zénith, Grande Halle appellent un club qui ne soit pas un club. *«Club de jazz, le mot effraie les bonnes gens, ils croient que c'est un nid de puristes puritains, qu'il faut être initié, savoir se tenir d'une certaine façon, pousser des yous-yous et claquer dans les doigts. On a préféré «la boîte de jazz, c'est plus familier et ça laisse une chance à la danse, ce qui est essentiel pour nous.»* Quand Kenny Garrett est en transe *(voir notre encadré)*, on le relance de quelques yous-yous, beaucoup de chaleur, et le Hot Brass s'offre naturellement à ce qui est le plus désiré aujourd'hui : pas seulement jouer *du* jazz, ce qui est assez coriace, mais jouer *avec* le jazz, et, surtout, jouer *au* jazz.

A qui veulent-ils damer le pion, Artéro et Bernard Hauser? A personne, *«justement, à personne, nous nous sommes rendus compte de la richesse de la scène parisienne, et nous voulons apporter autre chose. Notre vœu, c'est de faire venir le grand public, comme à Aix, pas nécessairement tard, en tenant compte du travail, des horaires... Nous voulons le faire venir pour le lieu, pour le décor, pour l'ambiance, parce qu'il y a des rendez-vous réguliers – swing, latin, etc. – et nous retrouver avec des gens qui, tout doucement, sans forcer, deviendront de vrais amateurs»*. Les avantages du Hot? *«Son emplacement, sa tarification, aimable pour les jeunes et les chômeurs, sa disponibilité, sa disposition, le confort : il y a de vraies loges, beaucoup d'espace et une acoustique déjà repérée par les musiciens et les professionnels, ce qui permet de jouer sans presque d'amplification, au plus près des instruments.»* C'est vrai, le niveau de décibels reste supportable, comme dans les hauts lieux de la musique, qui y gagne. Le Hot Brass est déjà connu des danseurs acrobates des banlieues voisines, hip-hop et improvisations vocales, tout le monde s'y met, comme ces rappers qui ont rejoint Kenny Garret sur scène, aux rappels. Enfin, plus ou moins, les soirées «acid» du dimanche portent leurs fruits. Un nouveau lieu, c'est un lieu où des plans anciens se déroulent d'une façon très nouvelle. Avec un certain goût du risque : la société de Hauser et Artéro s'appelle Jazz folies. Au pluriel.

FRANCIS MARMANDE

▶ *Thelonious Round Monk* (création chorégraphique et musicale), le 7 avril ; Michael Robinson, Tori et Richard Allan, le 8. Du mardi au samedi à 20 h, *19 h le dimanche, de 60 F* à 90 F, métro Porte-de-Pantin. Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Tél : 42-00-14-14.

PATRIMOINE : alerte à la pollution au Taj Mahal. – La Cour suprême indienne a ordonné, le 31 mars, la fermeture de onze usines dont les rejets polluants menacent le marbre blanc du Taj Mahal. Des taches jaunâtres et des fissures sont apparues sur les murs incrustés de pierres semi-précieuses de ce mausolée moghol du dix-septième siècle. Les juges ont également demandé que soient contrôlées les émissions de la raffinerie géante de Mathura, située à 50 km d'Agra où est édifié le Taj Mahal. Un arrêté antérieur de la cour ordonnant l'installation d'un système de contrôle de la pollution n'avait pas été respecté.



J.-C. BRÉJAUD

Kenny Garrett : il souffle comme Vulcain

Kenny Garrett la transe à heures fixes

Kenny Garrett fut le dernier *saxophoniste de Miles*. Son rôle, outre les exposés à l'unisson, fines mises au point de motoristes frimeurs, front contre front, avec le maître de Wynton Marsalis, son rôle donc était la transe, l'entrée transcendantale en transe, la transe en danse à la Prévert. Il s'en sortait, ma foi, très bien, exsangue et chaviré sous les cris des pâmés, la tête jetée pour retrouver son souffle, l'œil *révulsé* comme un mystique, le pas désordonné comme *celui d'un moustique*, bon pied et prêt à de nouvelles aventures.

Kenny Garrett est un souffleur. Il a de l'allure, un son qui monte vite vers l'aigu, des échappées à la Desmond, un *voile de Johnny Hodges*, et, à heures fixes, poussé par un batteur qui assure sous des airs d'assureur moderne (Brian Blade, lunettes de cadre, fine monture, costard pour enlever le contrat), poussé par un pianiste de dix-huit ans qui ne fait pas – c'est la tendance de *printemps – une note de trop* (Antony Wonsey), très nipponnement supporté par un bassiste encore enfant qui sonne à l'ancienne et joue debout (Kiyochi Obata), Kenny Garrett balance son bocal de haut en bas pour *joindre les esprits*, éraille la sonorité de l'alto, griffe l'harmonie, souffle comme Vulcain, entre en transe et déchaîne. Mission accomplie. Au balcon, tels des personnages du Lorrain *contemplant un port, deux* jeunes souffleurs chuchotent, un étui de saxophone à l'épaule (pas forcément vide, l'étui) : *«C'est assez free. Oui, j'aime bien, c'est assez traditionnel.»* Les catégories critiques *deviennent sportives*, mais on s'y retrouve. Au rappel, les génies sollicités par l'incantation, génies du lieu (djinns très toniques), se déchaînent.

F. M.

THÉATRE

LES CAPRICES DE MARIANNE aux Bouffes du Nord

Sans rime ni raison

«Il y a autour de ma maison une odeur d'amants... J'aimerais mieux mourir que d'attenter à mes jours... A te dire vrai, il y a une grande différence entre mon auguste famille et une botte d'asperges... Un arrêt de mort est une chose superbe à lire à haute voix... Pourquoi la fumée de cette pipe va-t-elle à droite plutôt qu'à gauche?»... Et les paroles de voler, lestes, en cavale, en roue libre, et Octave de fanfaronner, et Cœlio de se torturer : une fois de plus, Musset nous emporte, une fois de plus, *les Caprices de Marianne* se lancent dans leur ronde endiablée. Alfred de Musset ne se décide pas à vieillir. Il est un cas d'espèce, vraiment. Il est la fraîcheur de la brise, à l'état naissant, notre seul dramaturge en qui la liberté de foncer et la liberté d'écrire ne sont jamais freinées par rien.

Nous l'écoutons comme on rêve. Comme on danse. Comme on respire. Peu importe, presque, ce qu'il nous chante. Il a le romantisme malicieux, la figure non figurative. C'est ce que n'a peut-être pas senti Lambert Wilson, qui n'a pas pu résister au bonheur de mettre lui-même en scène *les Caprices*. Il s'y est pris de telle manière qu'il a sensiblement empâté le fil de l'intrigue. La pièce devient la comédie dramatique d'une femme mariée qui a des envies de subir le poids d'un beau musclé, et d'un amoureux *transi qui lui envoie, à cette* merveille, un copain chargé de lui dire les nuits blanches, la grève de la faim. Le toutime classique : cet envoyé spécial va-t-il trahir ou non?

Or, chez Musset, ce schéma est là, c'est vrai, mais il est la corde très fine, très transparente, d'un arc qui projette dans les esprits mille petites étoiles de rien, immatérielles. Des lubies. Des envies. Des échappées de conscience, sans rime ni raison. Personne peut-être n'a jamais *plus intimement défini* (très à l'avance) la «manière» d'Alfred de Musset que Blaise Pascal, quand il a écrit, à propos de quelqu'un d'autre, cette phrase étrange : *«Il a dit les choses grandes si simplement qu'il semble qu'il ne les a pas pensées; et si nettement néanmoins, qu'on voit bien ce qu'il en pensait.»*

Dans sa présentation des *Caprices*, comme dans son interprétation du rôle d'Octave, Lambert Wilson passe au large de cet «effet d'optique» : il souligne trop, il s'exprime trop fort, il a des semelles trop épaisses, par instants même il frise la trivialité (mais sans y sauter à pieds joints). A-t-il bien fait de toucher, avec Jean-Vincent Puzos, à l'architecture si magique de la scène des Bouffes du Nord, rajoutant des encorbellements, des ouvertures, une plantation de cyprès, une grande grille de château? Lorsque Brook pose ici rien qu'une soie de Chiraz par terre, vous vous croyez à Carthagène, à *Saint-Jean-d'Acre, ou dans le* château du Roi des aulnes, partout au monde. Et lorsqu'on décale, si peu que ce soit, le charme immatériel de cette «chambre claire», elle devient toute encaissée, et ce grand asthmatique-névrotique de Musset n'y respire pas.

A-t-il bien fait, Lambert Wilson, de demander les costumes au grand artiste, c'est vrai, qu'est Christian Lacroix, le prince-couturier des femmes-fées et de Surya Bonaly? Ce n'est pas que le décalage de ces vêtements 1950 ou 1960 supposés portés à Naples gênent en quoi que ce soit l'écoute du texte des *Caprices*. Et les musiciens, les danseurs, qui traversent le champ dans des tenues de rêve, sont merveilleux. *Mais Octave-Wilson, par exemple*, se présente plutôt à nous comme un souteneur qui vient ici recueillir sa quote-part des respectueuses.

Le meilleur comédien de la soirée est Fabrice Michel, qui interprète Cœlio. Jeu retenu, liberté, émotion, une grande richesse d'ondes le traversent, pas même indiquées, mais qui nous sont sensibles. Claudio, le *«cher verrou de prison»* époux de Marianne, est bien dessiné par l'acteur Louis Navarre. Laure Marsac (Marianne) trotte à petits pas, clac-clac les talons hauts, envoie ses répliques sur la pointe des canines : c'est un peu sec. «Peut faire mieux», comme disent les méchants enseignants sur les carnets trimestriels, c'est-à-dire, en la circonstance, peut jouer moins maigrichon, moins chaisière. Cette gentille actrice l'a prouvé, ailleurs, dans *Roméo et Juliette*, parmi d'autres beaux soirs.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre des Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle à Paris (10e). Métro La Chapelle. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée le samedi à 16 heures. Tél. : 46-07-34-50. Places 60 F à 120 F. Le samedi en matinée 40 F à 80 F.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT au Théâtre Marigny

Entendre plutôt un homme

L'auteur d'*Oberman*, Etienne de Senancour, a dit que, lorsqu'il lisait, il aimait entendre un homme, et non pas un écrivain. Peut-être est-ce un mot peu original, mais sa vérité saute aux... oreilles dès que l'on écoute des acteurs jouer du Tennessee Williams.

Nous pourrions, ici, rester un peu indifférents face aux heures de crise de ces familles lointaines, très circonscrites dans leurs mondes singuliers. Mais non : dans notre for intérieur, nous sommes tout de suite alertés, retenus, parce que Tennessee Williams ne touche qu'à ce qu'il a par lui-même traversé, subi, souffert. Les réflexes des nerfs, les élans de la conscience passent dans les paroles de Tennessee Williams, dans un mouvement et un ton si immédiats que notre attention va de soi, puis l'émotion.

La Chatte sur un toit brûlant est, comme tant d'œuvres de Tennessee Williams, le souvenir de ce qui n'allait pas de soi entre une mère, un père, de grands fils. Le cinéma aussi a fait connaître de tous ce drame, où le cancer, l'alcool, accentuent les mésententes, les aveux.

Mis en scène sans chercher midi à quatorze heures par Michel Fagadau, les acteurs y vont franc jeu. Candice Patou est très attachante dans le rôle célèbre de Margaret, Bernard Fresson olympien dans celui du grand-père. Bruno Wolkowitch très juste dans celui du fils blessé et alcoolique. Mention particulière, peut-être, à Pierre Forest, qui donne une présence très particulière à un rôle passager.

M. C.

▶ Théâtre Marigny, salle Popesco, carré Marigny, Paris (8e). *Métro Champs-Elysées-Clé*menceau. A 21 heures du mar. au sam. ; à 15 heures dimanche. Places, 230 F et 170 F. Tél. : 42-25-20-74.

ARTS

LYONEL FEININGER au Musée-Galerie de la SEITA à Paris

Un moderne synthétique

En Feininger, tant d'influences, de références, de mouvements contradictoires, d'inspirations différentes se rencontrent et s'entrecroisent, que son œuvre apparaît comme un condensé exemplaire de la première moitié du siècle. Fils d'un violoniste et d'une cantatrice allemands, il naît à New-York en 1871 et y passe son enfance.

Après des études de musique, il s'inscrit à l'Ecole des arts décoratifs à Hambourg, puis aux Beaux-Arts de Berlin en *1891. Il* y vit jusqu'en 1906, dessinateur pour la presse satirique, avant d'être engagé comme reporter et correspondant par le *Chicago Tribune*. Voyageant à travers l'Europe, il découvre alors, à rythme accéléré, les fauves, Delaunay, *les expressionnistes* allemands, les différentes versions du cubisme et, de tout cela, exposant tantôt à Berlin, tantôt à Paris, tantôt à Munich avec les peintres du *Blaue Reiter*, il tente la synthèse, jusqu'à ce que la guerre le retienne quatre ans en *Allemagne*.

Qu'il ait enseigné au Bauhaus dès sa fondation à l'invitation de Gropius et l'ait suivi de Weimar à Dessau, qu'il ait fondé le groupe des Blauen Vier (les quatre bleus) avec Kandinsky, Klee *et Jawlensky, qu'il ait quitté* Berlin pour la Californie en 1935 et se soit définitivement établi à New-York ensuite ne saurait surprendre : l'entre-deux-guerres de Feininger ressemble à son avant-guerre. Il s'est destiné, avec une parfaite constance, à la défense, la diffusion et l'illustration de la modernité picturale née vers 1905.

Une vision incomplète

*De sa démarche, de la syn*thèse des manières à laquelle il s'est voué, l'exposition d'une soixantaine d'œuvres sur papier témoigne, certes, mais modestement. Dessins, aquarelles et gravures sur bois, venues de collections américaines, donnent de son art une *vision incomplète*, sinon amoindrie. Sans doute y reconnaît-on les thèmes majeurs du peintre, visions urbaines et villageoises, trois-mâts et paquebots. Sans doute peut-on observer les variations du style, d'un expressionnisme anguleux à des géométries *plus stables* et régulières, et ses constantes, un graphisme dansant et brouillé que rehaussent des couleurs à l'intensité prudemment retenue.

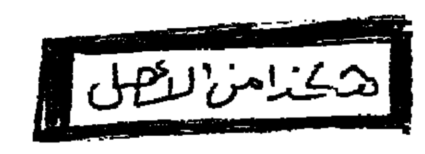
Le trait à la plume oscille, vibre, s'interrompt et recom*mence, esquissant des formes* incertaines, entre graffiti et fantôme. Au plus fort de sa période Bauhaus, dans les années 20, Feininger se veut plus rigide, dessine à la règle, cristallise des architectures pointues striées d'obliques, frôle *l'abstraction construite* – mais la métamorphose dure peu. Les architectures semblent à nouveau des éboulements de tétraèdres secoués par un ébranlement continu.

Ne serait-ce pas là du reste le *meilleur de Feininger*, ces visions troublées, légèrement inquiétantes, les seules dans son œuvre qui le mettent un moment à la hauteur de Klee et Kandinsky, ses trop grands, trop illustres amis?

Il faudrait, pour vérifier l'hypothèse et rendre à l'artiste l'hommage que mérite sa complexité, une rétrospective plus complète et plus exigeante à la fois, qui s'ouvre aux tableaux de Feininger et ne consacre point trop de place aux travaux tardifs du dernier séjour américain.

PHILIPPE DAGEN

▶ Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf à Paris (7e). Tél. : 45-56-60-17. Jusqu'au *14 mai*.



ÉCONOMIE

L'évolution du secteur de la consommation et ses effets sur l'emploi

La grande distribution veut démontrer sa capacité à lutter contre le chômage

Les effectifs du secteur de la distribution, qui perd des emplois depuis trois ans, ont progressé de 0,6 % par an de 1982 à 1990. Aujourd'hui, ce secteur, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 680 milliards de francs en 1993 dans le commerce de gros et de détail, veut démontrer sa capacité à générer des emplois.

▪ SCÉNARIO. Selon une étude du cabinet DSA, la distribution pourrait, suivant un *scénario « normal »*, créer 177 000 emplois nouveaux d'ici à l'an 2000. Ce chiffre serait toutefois ramené à 29 000 dans une hypothèse de blocage.

▪ CRISE. Selon les premiers résultats d'une enquête de l'INSEE, le commerce de détail a mieux résisté à la crise en 1993 que les deux années précédentes, tiré par les hypermarchés et les supermarchés au détriment du petit commerce. En revanche, le commerce de gros a marqué le pas.

Lasse d'être accusée de tous les maux, la grande distribution commence à réagir et cherche à démontrer qu'elle n'engendre pas de chômage. Tant que la France vivait en période d'inflation, sa «légitimité» économique allait de soi car elle participait à la lutte contre la hausse des prix. En période de déflation, elle fait l'objet de multiples attaques, envenimées par la crise : accusée tout à la fois de nuire à l'agriculture, à la pêche et à l'industrie françaises, d'importer du chômage en achetant ses produits à l'étranger, de tuer le petit commerce, voire, à l'extrême, de contribuer à l'exploitation du travail des enfants en s'approvisionnant dans des pays sans protection sociale.

Il est fréquent d'entendre des grands patrons de la distribution regretter que le commerce soit mal aimé dans un pays qui considérerait que, seule, l'industrie est une activité «noble». L'argument peut prêter à sourire quand on se souvient d'avoir entendu, des années durant, les industriels se plaindre d'être mal considérés dans l'Hexagone...

La distribution pèse lourd dans l'économie française : 3 680 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1993 dans le gros et le détail. Dans le bilan qu'il dresse chaque année, l'INSEE rappelle qu'*« en termes de valeur ajoutée, le poids économique de ce secteur est de plus de 12 % du PIB marchand en 1993, soit près de la moitié des branches dont il distribue les produits : l'agriculture et l'industrie manufacturière et agro-alimentaire»*.

Son poids, en termes d'effectifs, n'est pas négligeable non plus : au 1er janvier 1994, 2,17 millions de salariés travaillaient dans l'ensemble du commerce. Mais depuis trois ans, le secteur perd, en net, des emplois : 21 200 en 1991, 42 900 en 1992 et 12 400 en 1993. Une rupture avec l'évolution des années précédentes, comme le montrait une autre étude de l'INSEE : de 1982 à 1990, les effectifs se sont gonflés en moyenne de 0,6 % par an, soit 128 000 créations nettes se ventilant entre le commerce de gros (70 000) et le détail (58 000). L'hémorragie observée l'an passé était due au commerce de gros, le détail ayant créé (en net) 10 500 emplois se répartissant entre l'alimentaire (+ 5 900) et le non-alimentaire (+ 4 600).

Un des angles de contre-attaque de la grande distribution porte sur cette question de l'emploi. Une convention-cadre portant sur 40 000 emplois a été signée à la mi-décembre avec le ministère du travail pour que la profession intègre des personnes sans travail et *développe des emplois de service*. Dans cette logique, les Docks de France prévoient la création d'une cinquantaine de ces emplois (assistance à la vente, à l'emballage, aux caisses, à l'utilisation de chariots..) réservés prioritairement à des personnes en difficulté.

Au-delà de cet exemple, des grands groupes du secteur ont demandé au cabinet de conseil en marketing DSA une étude pour savoir si la grande distribution a supprimé des emplois dans le commerce ces dernières années (de 1978 à 1990) et si elle va en créer à l'avenir.

Sa conclusion est claire : la distribution *fait partie des secteurs* les plus créateurs d'emplois, à moyen terme. Selon les calculs de DSA, effectués à partir des données de l'INSEE, les grandes surfaces à dominante alimentaire ont, dans le passé, permis d'accroître en net les effectifs du secteur de 76 000 emplois ; dans le non-alimentaire, le solde positif est de 72 000 unités auxquelles s'ajoutent 88 000 emplois dans les galeries marchandes et les centres commerciaux, soit 236 000 emplois.

A l'avenir, dans un scénario «normal» (1), 177 000 emplois nouveaux seraient crées d'ici à l'an 2 000 : 75 000 dans l'alimentaire, 47 000 dans le non-alimentaire et 55 000 dans les galeries et centres commerciaux. Mais ce chiffre serait ramené à 29 000 dans une hypothèse de blocage, les effectifs fondant même de 7 000 unités dans l'alimentaire. Etant entendu que, dans le second scénario, les pertes du petit commerce seraient presque aussi importantes que dans le premier (– 45 000 contre – 52 000 *respectivement*), compte tenu d'un *« mouvement irrépressible des clients vers les grandes surfaces, même chez les personnes âgées »*. La grande différence entre les deux hypothèses étant dans le nombre d'emplois créés par les grandes surfaces alimentaires (43 000 unités en brut contre 128 000, respectivement). Un argument de plus pour tous ceux qui sont opposés aux restrictions à l'ouverture des grandes surfaces dans l'Hexagone.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Poursuite de la tendance telle qu'elle existait avant les limites mises par le gouvernement actuel à l'ouverture de grandes surfaces.

Le commerce de détail a mieux résisté à la crise en 1993

La France compte en moyenne huit points de vente pour mille habitants. Selon les premiers résultats des comptes *du commerce publiés mardi* 29 mars par l'INSEE, le commerce de détail, qui a évolué en dents de scie en 1993, a mieux résisté à la crise que les deux années précédentes, tiré par les hypermarchés et les supermarchés au détriment du petit commerce. En revanche, le commerce de gros a marqué le pas.

En 1993, selon les premiers résultats de l'enquête de l'INSEE, le chiffre d'affaires, en volume, du commerce de détail s'est accru de 1,4 %, soit deux fois plus qu'en 1992 et mieux qu'en 1991 (+1,1 %). Ses 351 000 entreprises, qui emploient 1,26 million de salariés et 0,4 million de non salariés, ont réalisé l'an passé 1 753 milliards de francs de chiffre d'affaires. Toutefois, l'évolution n'a pas été linéaire au fil des mois : jusqu'en mai, la conjoncture a été mauvaise ; un regain d'activité a été sensible pendant l'été, suivi d'un repli en fin d'année.

Les surfaces de vente offrant les prix les plus bas sont celles qui ont le plus attiré les consommateurs : d'où le succès des hyper et des supermarchés, qui affichent respectivement des progressions de 5,4 % et 3,9 %, dues en partie à une augmentation de 4 % des surfaces de vente. Quarante-trois supermarchés se sont agrandis au point de se transformer en *hypermarchés. Le parc d'hyper*marchés, qui compte environ mille unités occupant 5,6 millions de mètres carrés, continue de croître en termes de surface mais, pour la première fois, on a assisté à moins d'ouvertures (14) que de fermetures (17).

Même cause, mêmes effets : au sein du parc de supermar*chés (7 400 magasins couvrant* 7,2 millions de mètres carrés), les «hard discounter» ont continué leur percée : en 1993, ils ont représenté près de 70 % des ouvertures et environ 63 % des nouvelles surfaces. Si bien qu'au total ils constituent environ 10 % des supermarchés et 7 % de leurs surfaces de vente.

Baisse des effectifs

Finalement, les hyper et supermarchés réalisent 56 % des ventes de produits alimentaires et 17 % de celles de produits non alimentaires. Les marges et les perspectives de développement étant meilleures dans cette seconde catégorie, *les hypermarchés* les développent : les rayons non alimentaires représentent désormais 45 % de leurs ventes.

Cette stratégie, conjuguée à la crise de la consommation, entraîne un recul du commerce non alimentaire spécialisé (hors pharmacie), pour la troisième année consécutive. Celui-ci (– 0,7 %) est pourtant moins important que celui de 1992 (– 2,7 %). Alors qu'une stabilisation est observée dans l'équipement du foyer, une nouvelle baisse en volume est constatée dans l'équipement de la personne (– 1,4 %). De même, pour la troisième année, une stagnation de l'activité est enre*gistrée dans les produits* d'hygiène, la culture, les loisirs et les sports.

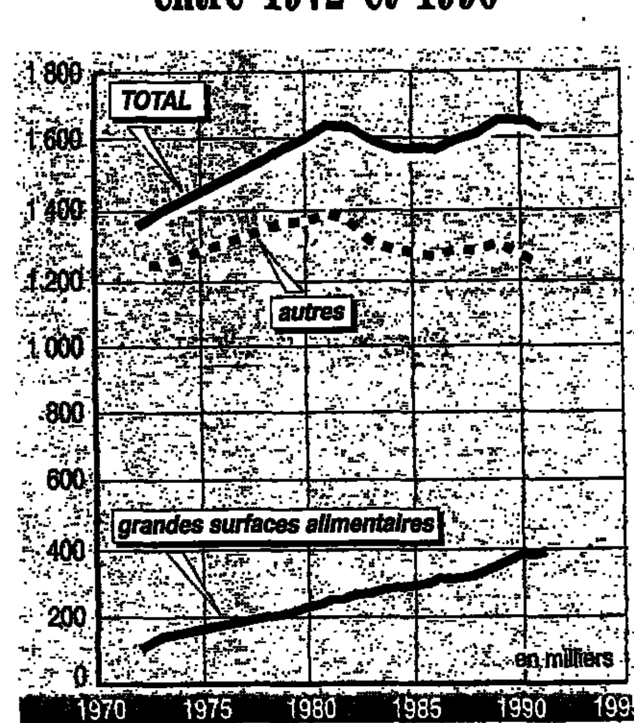
Les grands magasins, les magasins populaires et la vente par correspondance (VPC) représentent un peu plus de 5 % du chiffre d'affaires total du commerce de détail, mais les deux premiers subissent encore une importante baisse de leur activité. Les parts de marché des grands magasins régressent de 1,6 % en 1989 à 1,4 % en 1993 et celles des magasins populaires passent de *1,4 % à 1,2 % au cours de* la même période. En revanche, la VPC fait encore mieux que l'année précédente : son activité progresse de 4,5 % en volume (+ 2,6 % en 1992).

Les pharmacies réalisent, une fois encore, une jolie performance, tirée selon l'INSEE, *« davantage par les ventes de médicaments que par celles des produits parapharmaceutiques »* : + 4,3 % contre + 4,4 % en 1992. Dans le commerce de gros, en revanche, l'année est morne : la croissance (toujours en volume) est de 0,6 % après 1,7 % et – 1,8 % en 1991. Le commerce de gros agricole et alimentaire, qui avait tiré en 1992 l'activité, n'a progressé que de 1,1 % après 4,7 %. En revanche, un coup de frein a été donné à la baisse du commerce de gros industriel (– 0,3 % après – 1,7 %).

Les premières estimations, en termes d'emploi, font apparaître pour la troisième année consécutive une baisse des effectifs dans l'ensemble du commerce (– 12 400 emplois salariés net), mais dans des proportions moindres que les années précédentes. Si le commerce de gros voit ses effectifs fondre de 22 900 personnes, le détail voit les siens se gonfler de 10 500 : 5 900 dans l'alimentaire et 4 600 dans le non-alimentaire. On a enregistré, en 1993, 9 600 défaillances d'entreprises dans le commerce de détail et 5 600 dans le gros. Pourtant, dans l'équipement de la maison, leur nombre recule de 4 %.

F. V.

290 000 postes supplémentaires entre 1972 et 1990



Etudes du cabinet DSA effectuées à partir des données de l'INSEE

De 1972 à 1990, les effectifs totaux du commerce de détail ont gagné 290 000 emplois. Durant cette période, les effectifs des entreprises gérant des hypermarchés ou des supermarchés progressaient de 272 000, tandis que les autres commerces connaissaient une stabilité globale apparente.

Des femmes et des jeunes

Les *femmes représentent* près de 60 % des effectifs du commerce de détail (1 649 000 personnes en 1990) et plus des trois quarts dans les secteurs de l'hygiène, de la santé, de l'habillement, de la chaussure, de la maroquinerie et des grands magasins, selon une étude de l'INSEE comparant des données des deux recensements de 1982 et 1990.

Les jeunes y sont aussi *nombreux* : les moins de 25 ans représentent 16 % des effectifs contre une moyenne de 11 % dans l'ensemble de l'économie. Ce *chiffre* monte à 24 % dans les hyper et les supermarchés. A l'opposé, 18,7 % des effectifs ont 50 ans et plus, chiffre en *baisse sauf dans* les boucheries-charcuteries et dans une *moindre* mesure dans les épiceries. Le travail à temps complet a diminué de *1,38 à 1,35 million de* postes, celui à temps partiel progressait de 210 000 à 300 000 emplois.

Alors que les courses de trot et de galop accusent un déficit de 400 millions de francs

La Générale des eaux s'intéresse au PMU

Jean Farge, le président du PMU, doit procéder le 5 avril au dépouillement de l'appel d'offres destiné à la modernisation du système informatique des paris. Le nom de la société retenue pour ce marché de 675 millions de francs sera connu en juillet. Entre-temps, le milieu hippique est confronté à une grave crise financière qui ne décourage par la *Générale des eaux*, laquelle vient de s'assurer le contrôle de la Compagnie de pari mutuel.

Terrain lourd pour les courses de chevaux en France. Alors que son concurrent direct, la Française des jeux (Tac o Tac, Bingo...), ne pâtit pas trop de la crise économique, le Pari mutuel urbain (PMU) *souffre de la désaffection des turfistes*. Depuis deux ans, en effet, les recettes aux guichets ont régressé de plus de trois points. Parallèlement, après avoir considérablement augmenté durant la dernière décennie, les allocations versées aux propriétaires-entraîneurs stagnent. Elles pourraient même, pour la première fois, être sensiblement réduites en 1994. L'autorité de tutelle, *le ministère du budget*, est très réticent à accepter même un *statu quo* en termes d'allocations versées aux propriétaires ; elles risqueraient de ne pas être provisionnables, puisque, depuis trois mois, le chiffre d'affaires de l'institution (36 milliards de francs environ contre 32 milliards à la Française des jeux) s'est détérioré : – 1,70 %, alors que les budgets *avaient été établis sur une croissance zéro*.

Quelles solutions ?

Le déficit cumulé de l'institution atteint à présent 400 millions pour le trot et le galop. De leur côté, les propriétaires et les entraîneurs *français*, connaissent de grandes difficultés. Le nombre de leurs chevaux engagés dans les courses diminue sensiblement dans la plupart des compétitions, et les effectifs à l'entraînement sont en diminution de 15 % en région parisienne, principalement à Maisons-Laffitte, dont l'hippodrome semble condamné pour cause de rigueur budgétaire, mais également à Chantilly, dont la pérennité a été sauvée de justesse.

Confrontés à cette conjoncture, les deux principaux dirigeants hippiques, Pierre de Montesson pour le trot, au nom de la Société du *cheval français (SECF)*, et *Pierre* Charon, président du nouveau groupement d'intérêt économique (GIE), créé pour le galop, n'ont que deux expédients dont ils ne se privent pas : critiquer en permanence la gestion du PMU par Jean Farge, et son manque de dynamisme, et tendre la main à Bercy. Mais Nicolas Sarkozy, le ministre du budget, qui suit le dossier de très près (le PMU rapporte 6 milliards de francs par an à l'Etat), est peu enclin à allouer une nouvelle « rallonge », après que le précédent gouvernement eut déjà accordé un soutien financier de 1,5 milliard de francs, sur cinq ans, au secteur hippique.

La plupart des spécialistes estiment que seule une complète réforme de ces structures associatives, périmées et ayant montré la limite de leurs capacités de gestion, pourrait déboucher sur des solutions inédites. Pour autant, l'énorme chiffre d'affaires généré *par le PMU* ne laisse pas indifférentes les grandes sociétés de services et d'informatique.

Une dizaine d'entre elles, dont la Générale des eaux, ont répondu *à l'appel d'offres relatif au projet* Pégase ; il s'agira de doter le PMU d'une nouvelle génération d'ordinateurs qui couvriront et relieront l'ensemble du réseau.

La Générale des eaux paraît vouloir aller déjà plus loin dans sa démarche. Par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, la Compagnie générale de chauffage, elle vient de prendre pour 15 millions de francs le contrôle total de la Compagnie de pari mutuel, qui conservera cependant la direction de l'entreprise. Il s'agit d'une PME privée et familiale, très réputée comme créatrice de matériel et prestataire de services.

Elle appartenait à la famille Carrus, inventeur du tiercé en 1954 et qui a par la suite, il y a dix ans, réalisé avec succès, en association avec Matra, la première automatisation. La Générale, en s'installant sur le marché hippique, a certainement des ambitions à plus longue échéance.

Deux hypothèses sont avancées pour sortir de l'ornière le char des chevaux français. Soit, comme au Loto, la création d'une société d'économie mixte à laquelle seraient associés des investisseurs capables de dynamiser le secteur, tant sur le plan de la communication et de la promotion sur les hippodromes que de l'ensemble du Pari mutuel urbain. Cette structure assurerait des revenus identiques à l'Etat (20 % des paris), à ceux qui font courir (3 %), aux parieurs (70 %), les frais de gestion du PMU et des organisateurs avoisinant 7 %. Soit, de façon plus audacieuse, une privatisation complète à partir des mêmes données. Toutefois, cette formule comporterait un danger évident : l'intrusion d'actionnaires individuels difficilement contrôlables et éventuellement moins soucieux encore d'assurer une régularité des courses, laquelle fait déjà trop souvent l'objet de contestations.

GUY DE LA BROSSE

ÉTRANGER

Alors que les négociations avec le FMI touchent à leur terme

Le dinar algérien pourrait être dévalué de 9 %

L'Algérie devrait très prochainement signer une lettre d'intention avec le Fonds monétaire international (FMI), première étape du déblocage d'un crédit *stand by* de 800 millions de dollars (1), a déclaré, dimanche 3 avril, à Tunis, le ministre algérien des affaires étrangères, Mohamed Salah Dembri. *« C'est une question de jours »*, a-t-il souligné. Les discussions de Washington ont notamment porté sur la dévalution du dinar, à propos de laquelle un compromis aurait été trouvé, a indiqué M. Dembri, sans plus de précisions.

Initialement, le FMI souhaitait une dévaluation d'au moins 50 %. Ce vœu ne semble pas devoir être exaucé. Selon le quotidien algérois *l'Indépendant*, repris par l'agence de presse officielle APS, le dinar pourrait être dévalué d'environ 9 %. Ce chiffre, s'il se confirme, n'aura qu'une valeur symbolique. Pour sa part, la radio nationale algérienne a indiqué que l'ampleur de la dévaluation ne serait révélée qu'à la dernière minute, pour éviter toute spéculation.

Sur fond de guerre civile larvée et de désastre économique – aggravé par la chute des cours du pétrole –, l'Algérie avait engagé, il y a un peu plus de quatre mois, de nouveaux pourparlers avec le FMI, dans l'espoir d'amorcer des négociations avec le club de Paris sur un rééchelonnement du service de sa dette extérieure, estimée à 26 milliards de dollars. Selon M. Dembri, les contacts préliminaires avec le club de Paris devraient débuter au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril.

Le rééchelonnement de la dette, dont Alger a longtemps rejeté le principe, est devenu *« inéluctable »*, a récemment reconnu le chef du gouvernement, Redha Malek. De bonne source, on estime que le service de la dette a englouti, en 1993, près de 86 % des recettes d'hydrocarbures – principale source de devises du pays. Ce pourcentage pourrait dépasser les 100 %, en 1994. Les recettes attendues sont en effet évaluées à 8 milliards de dollars, pour un service de la dette de 9,4 milliards de dollars.

Toutefois, le déblocage de ce crédit *stand by* reste soumis à la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel, dont la dévaluation du dinar n'est que l'un des aspects. Parmi les autres exigences du FMI, figure la suppression des subventions aux produits de base. Alger a déjà donné un premier gage en ce sens : le prix des carburants et du gaz butane a été relevé de 16 % à 30 % et neuf produits de large consommation, dont la semoule, le pain et le lait, ont également subi, le mois dernier, des augmentations de 25 % à 100 %. – *(AFP, Reuter.)*

(1) Un dollar vaut actuellement 5,70 francs.

RUSSIE : la production industrielle pourrait redémarrer. – La production industrielle de la Russie arrêtera de chuter cette année et *« recommencera à augmenter au début de 1995 »*, vient d'affirmer le ministre russe des finances, Sergueï Doubinine. Depuis le début de l'année, la baisse de la production industrielle s'est accélérée avec une chute record de 24,1 % en février par rapport à février 1993.

AGRICULTURE

Réunie en congrès à Rodez

La Confédération paysanne demande la limitation des productions

RODEZ

de notre correspondant

Le choix de Rodez, préfecture de l'Aveyron, le département dont le président du conseil général est le ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, pour réunir le cinquième congrès de la Confédération paysanne (gauche), les 30 et 31 mars, n'était pas un hasard. Gabriel Dewalle, porte-parole du syndicat minoritaire, a bien dit qu'il s'agissait d'un *« clin d'œil »* ou encore *« d'une façon de l'inviter plus fortement »*. Mais le ministre aveyronnais n'a pas répondu à l'invitation et la Confédération continue avec impatience à demander à être enfin officiellement reçue et reconnue.

Les participants ont dénoncé avec force le libéralisme, le productivisme, la concentration, les prix agricoles mondiaux, le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et la politique agricole commune (PAC) pour mieux mettre en avant l'alternative que représente *« l'agriculture paysanne »*, basée sur le partage des productions par région et par individu, sur une manière de produire plus économe et plus autonome, sur un meilleur respect de l'environnement et une bonne occupation de l'espace rural. La Confédération paysanne demande aussi un plafonnement des aides par personne active.

YVON PUECH

SOCIAL

L'application de la loi quinquennale sur l'emploi

La justice continue de privilégier la consultation des comités d'entreprise

LYON

de notre bureau régional

Le comité central d'entreprise de la société de services informatiques CCMC-Managix vient d'obtenir du tribunal de grande instance de Lyon, siégeant en référé, une décision qui paraît s'opposer à une application complète de la nouvelle loi quinquennale sur le travail et l'emploi, adoptée à l'automne 1993. A propos de CCMC-Managix, le débat consistait à savoir si une modification des contrats de travail, proposée à une vingtaine de salariés, était une simple juxtaposition de mesures individuelles ou, au contraire, une mesure collective. Estimant se trouver dans le second cas, le comité d'entreprise sollicitait une évaluation des effectifs et la présentation d'un plan social, évidemment plus contraignant pour l'entreprise.

Selon la décision des magistrats lyonnais, un tel document doit bien être mis au point, en vue d'une nouvelle réunion du comité central d'entreprise prévue début avril. En prononçant leur décision, les juges ont en effet obligé l'employeur à en revenir à une procédure de consultation du comité central d'entreprise, qui n'était pas terminée, à l'issue d'une réunion du 7 février, durant laquelle, soulignent-ils, ne fut organisé aucun vote.

Convaincue, au contraire, d'avoir satisfait à ses obligations légales, la direction de CCMC-Managix, sous-filiale du Crédit lyonnais, avait demandé, par lettre du 15 février, aux secrétaires d'agences commerciales, d'accepter une réduction de leur horaire hebdomadaire, dans des proportions variant entre 40 % et 60 %, s'appliquant également à leur salaire. Faute d'un refus explicite des personnes concernées, exprimé dans un délai d'un mois, leur accord à cette modification du contrat aurait pu être supposé acquis, selon l'employeur, en application du nouvel article L 321 1 3 du code du travail.

G. B.

FINANCES

Selon Philippe Auberger (RPR)

M. Mitterrand « ne tiendrait pas vraiment » à une enquête sur le Crédit lyonnais

Le dossier du Crédit lyonnais se politise un peu plus. Dans une interview publiée par *le Journal du dimanche* du 3 avril, Philippe Auberger, rapporteur (RPR) de la commission des finances à l'Assemblée nationale, met en cause François Mitterrand. Selon M. Auberger, M. Mitterrand *« a fait savoir au gouvernement qu'il ne tenait pas vraiment »* à la mise en place d'une commission d'enquête, alors que le chef de l'Etat avait *« insisté en conseil des ministres pour sa mise en place »*. Interrogé, l'Elysée n'a pas souhaité réagir à ces propos.

Sur le point d'être sanctionné par le gouvernement pour sa gestion à la tête du Crédit lyonnais, Jean-Yves Haberer avait demandé, mardi 29 mars, à la veille de sa révocation du Crédit national, la création d'une commission d'enquête visant à clarifier ses responsabilités dans les pertes abyssales (6,9 milliards de francs en 1993) de la banque publique. Cette demande avait été appuyée, mercredi 30 mars, par le chef de l'Etat, en conseil des ministres. Et finalement reprise par le gouvernement (*le Monde* du 1er avril). Le principe de création de cette commission semble acquis. Pour M. Auberger, seule une commission d'enquête parlementaire est à même *« d'aller au fond des choses »*. *« Une commission administrative ne serait pas aussi efficace »*, affirme t-il.

Par ailleurs, Jean Peyrelevade, nouveau patron du Crédit lyonnais, envisage de céder un montant d'actifs supérieur aux 20 milliards de francs initialement prévus. *« Nous prévoyons bien de vendre 20 milliards d'actifs d'ici à la fin de l'année 1995*, indique-t-il dans le *Financial Times* du 2 avril, *mais nous ne nous arrêterons pas là. L'ensemble de nos participations est évalué à 50-55 milliards de francs. L'objectif est de le ramener à 20 milliards de francs. »*

M. d'Aubert demandait une commission parlementaire dès 1989

L'idée de la création d'une enquête parlementaire sur la gestion du Crédit lyonnais (*le Monde* du 1er avril) ne date pas d'aujourd'hui. Voilà plusieurs années que François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, estime qu'ouvrir une telle commission serait faire œuvre de salubrité publique. Auteur de *l'Argent sale* publié chez Plon au mois de janvier 1993, le député de la Mayenne a gagné le 23 février un procès pour diffamation qui l'opposait au Crédit lyonnais.

Dès le mois d'avril 1989, M. d'Aubert, vice-président de la commission des finances, demandait dans une question écrite à Pierre Bérégovoy une enquête sur *« les activités financières de Giancarlo Parretti sur le territoire français »*. L'homme d'affaires italien venait de prendre le contrôle du groupe Pathé et François d'Aubert se demandait alors quel avait été le rôle joué par la filiale néerlandaise du Crédit lyonnais.

M. d'Aubert demandait notamment au ministre des finances quelle avait été la position des représentants de l'Etat au sein du conseil d'administration et avait déjà souligné l'augmentation des provisions pour risque accumulées par la banque en 1988.

Dans une récente interview au *Quotidien*, M. d'Aubert estimait qu'il était intolérable que Jean-Yves Haberer ait été récompensé de sa gestion *« par un confortable fauteuil à la tête du Crédit national »* et relevait qu'il était *« curieux de constater que ceux qui ont monté le dossier de sauvetage du Crédit lyonnais sont aussi ceux qui étaient censés surveiller la banque au conseil d'administration et à la direction du Trésor »*.

Les rémunérations des 20 plus hauts gradés seront abaissées

Dans un entretien accordé à *Paris Match*, Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, a annoncé qu'il avait demandé *« aux vingt membres du comité de direction générale d'accepter une baisse de leur rémunération d'environ 10 % contre des promesses d'actions du Crédit lyonnais, pour donner l'exemple »*. Sont concernées les vingt personnes ayant le rang hiérarchique le plus élevé au Crédit lyonnais, mais cela ne correspond pas forcément aux vingt salariés ayant les plus fortes rémunérations.

Par ailleurs, une mesure analogue devrait concerner les cadres hors classification. Ces derniers reçoivent une rémunération qui comprend un salaire plus une partie versée en fonction des résultats. Sur la base du volontariat, il leur sera proposé de recevoir la moitié de cette somme sous forme de certificat d'investissement. Aucune généralisation de cette mesure à l'ensemble des cadres, voire au personnel tout entier n'est pour le moment envisagé. Sur le plan social, Jean Peyrelevade s'en tient au strict contrôle des frais généraux et à la réduction des effectifs de 10 % sur trois ans en France, ce qui devrait entraîner le départ de 900 salariés pour l'année en cours.

A. B.-M.

Spécialisées dans les publications religieuses

Les éditions du Signe entrent au hors-cote

STRASBOURG

de notre correspondant

Les éditions du Signe, installées à Eckbolsheim, dans l'agglomération strasbourgeoise, ont été inscrites, mercredi 29 mars, sur le marché hors cote de la Bourse de Paris. Cinquante-sept mille titres, soit 12 % du capital de la société, ont été proposés au prix de 110 francs l'action. Le Signe, fondé en 1987 en Alsace, s'est spécialisé dans la publication religieuse : ouvrages pour les diocèses ou pour les congrégations catholiques, livrets de préparation aux temps forts de l'année liturgique, culture religieuse et outils de catéchèse.

« Nous réalisons 75 % de notre chiffre d'affaires à l'exportation », précise Christian Riehl, pdg de l'entreprise. Directement, ou par l'intermédiaire de distributeurs, le Signe diffuse ses produits dans plusieurs pays européens, surtout en Allemagne, en Amérique du nord et en Australie. Son implantation alsacienne lui permet d'employer de nombreux auteurs et illustrateurs régionaux.

Le Signe, qui a réalisé, de juin 1992 à juin 1993, un chiffre d'affaires de 30 millions de francs et un bénéfice net de 4 millions de francs, espère une croissance rapide. *« Nous allons développer la vente par correspondance, et lancer une collection européenne en anglais et en allemand »*. La société, qui emploie dix-sept personnes, estime représenter 10 % du marché de l'édition religieuse. Son introduction en Bourse au hors-cote est une étape avant une éventuelle inscription au second marché.

La présentation de cette opération boursière a pris une forme insolite. Le Signe a choisi le Mont Sainte Odile, lieu de pèlerinage, pour se présenter à la presse spécialisée, et son argumentation a été étayée par un message écrit de l'archevêque de Strasbourg, Mgr Charles Brand.

JACQUES FORTIER

Jugeant le régime actuel trop complexe

Le Conseil national du crédit propose d'homogénéiser les trois types d'épargne

Michel Pébereau, président de la commission du Conseil national du crédit (CNC) sur *« l'épargne stable et le financement de l'économie »*, a recommandé, jeudi 31 mars, que des avantages fiscaux récompensent l'épargne longue, et préconisé un allègement et une simplification de la fiscalité sur l'épargne immobilière. En présentant le rapport de la commission, M. Pébereau, qui est également président de la BNP, a plaidé pour une réforme par étapes, pour éviter une déstabilisation de l'économie.

Partant du constat que le régime actuel de la fiscalité de l'épargne est insuffisamment neutre et trop complexe, elle propose un régime homogène pour les trois types d'épargne (liquide, contractuelle et à long terme). Pour les instruments d'épargne liquide, la commission propose que leurs revenus bénéficient d'un abattement global et d'un prélèvement libératoire à taux unique. Cette réforme mettrait fin à la pénalisation des investissements en actions.

L'épargne contractuelle de moyen terme devrait bénéficier d'une exonération complète d'impôt pour ses revenus et ses plus-values, dans la limite d'une enveloppe globale. En matière d'épargne immobilière, la commission préconise des dispositions spécifiques reconnaissant l'activité de propriétaire bailleur comme une activité professionnelle, ce qui, du point de vue fiscal, rapprocherait les revenus immobiliers des revenus mobiliers.

Pour le développement de l'épargne contractuelle à long terme, elle propose la mise en place d'un système d'épargne en vue de la retraite. Mais en l'absence d'un consensus pour ce type d'épargne sur la sortie en rente (demandée par les assureurs) ou en capital (favorisée par les banquiers), la commission s'est abstenue de toute recommandation.

Les privatisations devraient rapporter environ 80 milliards cette année au budget

Malgré le report annoncé officiellement de la privatisation de la banque Hervet (*le Monde* daté 3-4 avril), l'Etat devrait tirer cette année un gain de 25 milliards de francs de recettes de cessions d'actifs publics par rapport à ce qui était prévu. La loi de finances 1994 prévoit 55 milliards de francs de cessions d'actifs, dont l'essentiel (50 milliards de francs) doit grossir les recettes du budget général, 5 milliards devant figurer à un compte d'affectation spéciale. La privatisation d'Elf en février a déjà rapporté 33 milliards de francs. Viendront s'ajouter en cours d'année les privatisations de deux compagnies d'assurances : l'UAP (25 milliards attendus) et probablement au cours du second semestre les AGF (entre 23 et 24 milliards attendus), soit au total quelque 80 milliards de francs.

Ces recettes doivent être utilisées – dans des proportions qui n'ont pas été fixées – en partie pour financer des dépenses budgétaires (emploi, villes...), en partie pour des dotations en capital. Ces dotations iront pour l'essentiel au Crédit lyonnais, aux AGF (qui ont aidé au sauvetage du Comptoir national des entrepreneurs), à Air France, à la banque Hervet.

Fermeture des marchés le 4 avril

Pas de cotations à Paris et à Londres, lundi 4 avril, les principaux marchés européens étant fermés pour le week-end de Pâques. Les cotations reprendront mardi 5 avril. A Tokyo et à New-York, en revanche, le 4 avril est une journée normale.

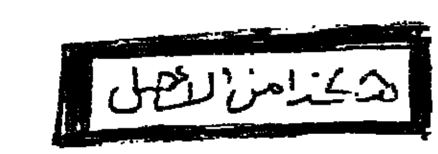
TOKYO, 4 avril, ⬇ Fade

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse de 0,8 %, lundi 4 avril, au terme d'une séance peu animée. Les valeurs vedettes ont été égratignées, moins toutefois que ne le laissait supposer la séance de la matinée. L'indice Nikkei a perdu 154,94 points, à 19 122,22 points, dans un volume d'échanges peu étoffé, estimé à seulement 230 millions de titres.

A la mi-journée, la Bourse de Tokyo était en baisse de 1,66 %. L'indice Nikkei avait perdu 320,57 points, passant juste en dessous de la barre des 19 000, à 18 956,59 points.

La tension qui règne dans la péninsule coréenne a notamment contribué à maintenir les acheteurs sur la touche. Dimanche 3 avril, le secrétaire américain à la défense, William Perry, a estimé que la Corée du Nord avait d'ores et déjà fabriqué deux bombes nucléaires et se préparait à pouvoir en produire une douzaine par an.

VALEURS	Cours du 1er avril	Cours du 4 avril
Bridgestone	1 500	1 510
Canon	1 610	1 610
Fuji Bank	2 160	2 100
Honda Motors	1 710	1 690
Matsushita Electric	1 700	1 700
Mitsubishi Heavy	651	655
Sony Corp.	5 830	5 890
Toyota Motors	2 000	1 990



AGENDA

Au « Journal officiel »

Les nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur

Selon la tradition, une série de promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur est publiée au « Journal officiel » (daté dimanche 3 avril), à l'occasion de la fête de Pâques. On relève les noms, parmi les nouveaux commandeurs, de Jean Gandois, président-directeur général de Pechiney, André Chouraqui et Claude Bourdet, *écrivains*, Jean Tardieu, *auteur dramatique*, Jean-Claude Pecker, astrophysicien, professeur au Collège de France, Alice Saunier-Seïté, ancien ministre des universités et Claude Terrail, propriétaire du restaurant parisien La Tour d'Argent. *Parmi les nouveaux officiers, on trouve* Georges Kiejman, ancien ministre et Claude Bébéar, PDG des assurances Axa, et, au nombre des nouveaux chevaliers, Jack Lang, ancien ministre et Henri Krasucki, ancien secrétaire général de la CGT.

Les officiers de la Légion d'honneur promus commandeurs sont :

Raymond Rouillard, vice-président et trésorier général de la société nationale Les Médaillés militaires; Didier-Jacques Duché, président de l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence; André Olivé, président d'honneur du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Paris; Jean Riolacci, ancien préfet de Corse, chargé des mesures de défense au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire; Yves Rocca, avocat général honoraire à la Cour de cassation, président du Bureau de vérification de la publicité; Guy Fougier, ancien préfet de police de Paris et ancien secrétaire général de la défense nationale; Alain Prate, inspecteur général des finances; Jean Gandois, PDG de Pechiney; Claude Terrail, *propriétaire* du restaurant La Tour d'Argent; André Carle, président du conseil de surveillance d'une compagnie européenne d'assurance; Dina Aibinder, dite Vierny, directrice de galerie; André Chouraqui, écrivain; Jean Roy, musicologue; Jean Tardieu, auteur dramatique; Jean Pinchon, président du Conseil permanent de l'Institut national des appellations d'origine; Jean-Claude Pecker, astrophysicien, professeur au Collège de France; Alice Saunier-Seïté, ancien ministre; Jean-Pierre Ranchon, délégué général du conseil des investisseurs français en Afri*que*; Claude Bourdet, écrivain; Pierre Gascon, déporté-résistant.

Parmi les chevaliers promus officiers, figurent :

Georges Kiejman, ancien ministre; Françoise Verny, écrivain et directrice littéraire; Daniel Boulanger, *écrivain*; *Igor Barrère et* Jacques Ertaud, producteurs et réalisateurs de cinéma et de télévision; Maurice Jarre, compositeur; Claude Wolff, maire de Chamalières (Puy-de-Dôme); Joseph Curti, avocat général à la Cour de cassation; Alain Pierret, ambassadeur de France près le Saint-Siège; Claude Bébéar, PDG d'Axa; François Kourilsky, directeur général du CNRS; François Morel, professeur au Collège de France.

Au nombre des nouveaux chevaliers, on relève les noms de :

Jack Lang, Louis Mermaz, Bernard Stasi, anciens ministres; Henri Krasucki, ancien secrétaire général de la CGT; Marc Censi, président du conseil régional Midi-Pyrénées; Guy Ducoloné, ancien député, ancien vice-président de l'Assemblée nationale; Mgr Pierre Raffin, évêque de Metz; *Mgr Michel Calvet, archevêque de* Nouméa; Jacques Fabbri et Francis Perrin, comédiens; Marcel Gotlieb, dit Gotlib, auteur de bandes dessinées; Jean-Michel Jarre, compositeur; Alexandre Lagoya, guitariste; Gérard Renon, PDG de la SNECMA et ancien ministre; Michel Bernard, PDG d'Air-Inter; et ceux de nos confrères : Dominique Bromberger, Jean-Claude Bourret et Paul-Marie de La Gorce, journalistes.

► Nous publierons dans nos prochaines éditions la liste complète des promotions et nominations.

CINÉMA

FILMS NOUVEAUX A PARIS

BLINKY BILL, LE KOALA MALICIEUX. Film australien de Yoram Gross, v.f. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE. Film franco-italien-tunisien de Nacer Khémir, v.o. : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FOLIE DOUCE. Film français de Frédéric Jardin : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GERONIMO. Film américain de Walter Hill, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

GRANDE PETITE. Film français de Sophie Fillières : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

INTIMITÉ. Film français de Dominik Moll : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

LE JOURNAL DE LADY M. Film suisse d'Alain Tanner : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LOTO SPORTIF N°15

RESULTATS OFFICIELS

NUMÉRO FACTOLE : 5

MATCHS DU JOUR :

LOTO

SAMEDI 2 AVRIL 1994

19'55

3 11 15 31 32 45 + 14

6	1	10 987 170 F
5 + compl.	3	339 490 F
5	490	7 425 F
4	28 530	163 F
3	357 921	16 F

20'35

1 13 21 36 43 46 + 27

6	4	5 492 965 F

CARNET

Anniversaires de naissance

– Le 5 avril 1994, tu as dix-huit ans,

Marianne,

joyeux anniversaire.

Beaucoup de bonheur.

Maman, Papa, Nathalie et Olivier, Arnaud, Christophe et Yola, Ivan, Denis, Tristan, Morgan, Jonathan, Constance, Andréa, Elodie et Alexandra

Décès

– Les familles Besle et Bocquet ont la douleur de faire part du décès de

M. François BESLE,

âgé de trente-deux ans, à Paris, le vendredi 1er avril 1994.

Son épouse remercie l'équipe du professeur J.-L. Binet et tous ceux qui nous ont donné la force de lutter autant, notamment leurs collègues du GAN et nombreux amis.

Priez pour lui.

– Mme Jacques Dauphin,
Mme Chantal Dauphin
et Charlotte,
sa petite-fille,
M. et Mme Jean Boulay,
M. et Mme Gérard Chatel
et leur fille,
M. et Mme Vincent Boulay,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques A. DAUPHIN,

H.E.C. 45,
licencié en droit,
chevalier de la Légion d'honneur,
président d'honneur et fondateur
de la Fédération européenne
de publicité extérieure,
président d'honneur
de l'Union de la publicité extérieure
et de la Chambre syndicale française
d'affichage,

survenu le 1er avril 1994, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 6 avril, à 14 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, Paris-16e.

45, boulevard Suchet,
75016 Paris.

– Le conseil d'administration,
Le comité de direction,
Et l'ensemble du personnel de la

société Dauphin OTA,

ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

Jacques A. DAUPHIN,

H.E.C. 45,
licencié en droit,
chevalier de la Légion d'honneur,
président d'honneur et fondateur
de la Fédération européenne
de publicité extérieure,
président d'honneur
de l'Union de la publicité extérieure
et de la Chambre syndicale française
d'affichage,

15, rue de Milan,
75009 Paris.

[Né le 4 juillet 1923 à Paris, Jacques Dauphin a consacré toute sa vie professionnelle à la publicité et à l'affichage. Dès la fin de la guerre, il travaille dans l'entreprise d'affichage créée par son père, Eugène, en 1921. Diplômé d'HEC, il deviendra PDG de Dauphin OTA en 1972, et exercera de multiples responsabilités dans les syndicats professionnels français et européens de la publicité extérieure. Jacques Dauphin sera le promoteur de plusieurs innovations, comme la vente de panneaux en réseau urbain. Son entreprise détenant la concession de Paris, il remettra à l'honneur, à partir de 1979, les murs peints dans la capitale.]

Anniversaires

– Mme Roger Bloch,
née Sara Andrée Walter,
son épouse,
Le docteur et Mme Francis Bloch,
M. et Mme Jean-Etienne Bloch,
ses enfants,
Nathalie et Patrick,
Coralie, Vincent,
ses petits-enfants,
Mathias et Antoine,
ses arrière-petits-enfants,
rappellent le souvenir du

docteur Léon Roger BLOCH,
médecin-résistant,

arrêté par la *Gestapo* le 3 avril 1944, à Brive (Corrèze), déporté en Prusse orientale, sans retour, dans le convoi no 73, parti de Drancy le 15 mai 1944.

– 5 avril 1994.

Notre père,

Joseph DÉSIRÉ,

aurait eu cent ans.

Il nous a quittés le 29 mai 1986, ayant pleinement vécu ce siècle de combats et de progrès.

« Tant qu'il fait jour, il me faut travailler... »
Jean, IX-4.

Nous demandons une pensée à sa mémoire et à celle de notre mère,

Marie-Laure DÉSIRÉ-FOURRÉ,

qui l'a rejoint le 17 juin 1992.

Marie-Sylvie Désiré,
Et sa famille.

– Evelyne Schwartz,
Jean Heilbronn,
évoquent le souvenir de leur père,

Léon Maurice HEILBRONN,

déporté à l'âge de quarante-six ans,

de leur mère,

Madeleine Julie HEILBRONN,
née Baumann,

déportée à l'âge de trente-huit ans,

de leur frère,

Francis HEILBRONN,

déporté à l'âge de dix-sept ans.

Ils furent tous les trois arrêtés le 3 avril 1944, à Brive (Corrèze).

Leur famille rend hommage à leur mémoire.

– Il y a un an,

Lionelle ISSARTEL,
ostéopathe,

était brutalement enlevée à sa famille, à ses amis, à ses patients.

– Le 5 avril 1943, nos deux frères,

Maurice LAJUDIE,
vingt-deux ans,

René LAJUDIE,
vingt ans,

furent arrêtés pour faits de résistance.

Détenus à la maison centrale d'Eysses, ils furent livrés aux Allemands, avec les mille deux cents résistants regroupés dans cette prison, en mai 1944, et transférés à Compiègne.

René fut déporté à Dachau le 18 juin 1944.

Maurice fut déporté à Dachau le 2 juillet 1944, puis transféré à Buchenwald.

Ils connurent les commandos d'extermination d'Allach et d'Ohrdruf.

Jean Lajudie,
Paris.
Paul Lajudie,
Limoges.

Communications diverses

– Mardi 5 avril 1994, à 20 h 30, centre Medem, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, « Autour de l'affaire Dreyfus dans la communauté juive », avec G. Bensoussan, H. Minceles, A. Wieviorka.

Conférences

« Permis de construire en Chine »

Débat du Comité France-Chine (CFC) et *Architecture, Art, Association* (A 3); le 6 avril 1994, de 10 heures à 13 heures, au CFC, 31, rue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris-16e.

Renseignements et réservations, A 3 : 45-72-63-44.

– Grande réunion des anciens YFU (1965-1978) le 11 juin 1994, à Paris. Merci d'adresser vos coordonnées à J.-L. Berquer, 62, rue Botzaris, Paris-19e.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13
Téléphone :
40-65-29-94
40-65-29-96

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité exécutif :

Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

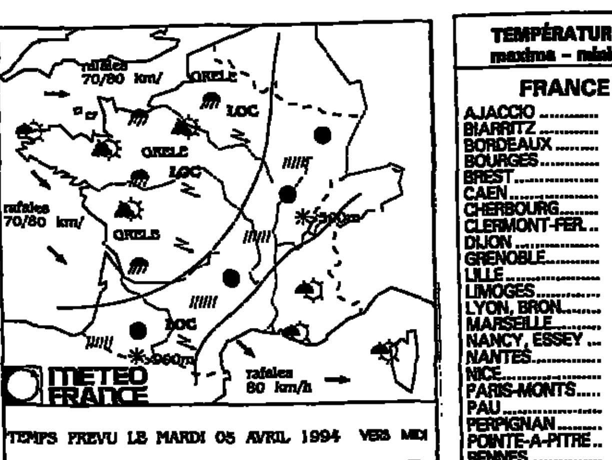
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



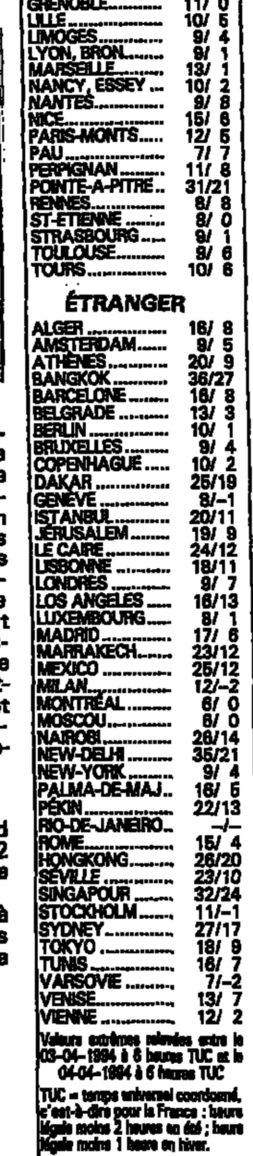
TEMPS PREVU LE MARDI 05 AVRIL 1994 VERS MIDI

LEGENDE: ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUPÉS ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Mardi : temps très agité et plus frais. – Le littoral méditerranéen, du Roussillon à la Provence, aura une journée bien ensoleillée grâce au mistral et à la tramontane qui souffleront à 80-100 km/h. La Corse et la région niçoise auront du soleil mais aussi quelques averses. Partout ailleurs le ciel sera le plus souvent nuageux avec des averses fréquentes, accompagnées de grêle ou de coups de tonnerre. Les rafale de vent d'ouest atteindront 80 km/h. Une limite instable plus organisée traversera le pays. Ce n'est qu'en fin de journée que la traîne s'atténuera sur la Bretagne, les Pays de Loire et la Normandie. Des éclaircies plus nombreuses se développeront et des nuages élevés voileront le ciel.

Les températures seront fraîches.
Le matin, il fera 0 à 2 degrés sur un grand quart nord-est avec localement des gelées, 2 à 4 degrés en général et 4 à 6 degrés sur la Bretagne et près de la Méditerranée.
L'après-midi, les températures iront de 6 à 8 degrés dans le Nord-Est, à 10 à 12 sur les régions de l'Ouest et 14 à 16 près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)



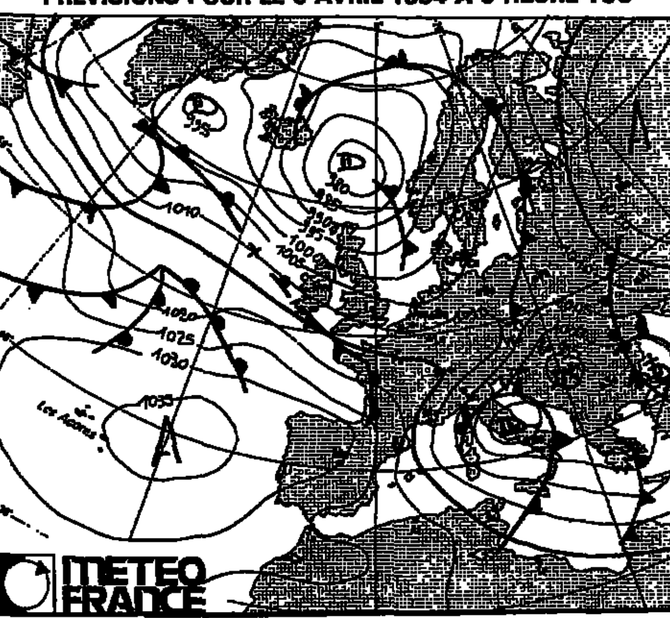
TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	14/ 1
BIARRITZ	10/ 9
BORDEAUX	8/ 7
BOURGES	11/ 5
BREST	11/10
CAEN	10/ 6
CHERBOURG	9/ 7
CLERMONT-FER.	10/ 1
DIJON	8/ 1
GRENOBLE	11/ 0
LILLE	10/ 5
LIMOGES	9/ 4
LYON, BRON	9/ 1
MARSEILLE	13/ 1
NANCY, ESSEY	10/ 2
NANTES	9/ 8
NICE	15/ 6
PARIS-MONTS	12/ 5
PAU	7/ 7
PERPIGNAN	11/ 8
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	8/ 8
ST-ETIENNE	8/ 0
STRASBOURG	9/ 1
TOULOUSE	9/ 6
TOURS	10/ 6
ÉTRANGER	
ALGER	16/ 8
AMSTERDAM	9/ 5
ATHÈNES	20/ 9
BANGKOK	36/27
BARCELONE	16/ 8
BELGRADE	13/ 3
BERLIN	10/ 1
BRUXELLES	9/ 4
COPENHAGUE	10/ 2
DAKAR	25/19
GENÈVE	8/–1
ISTANBUL	20/11
JÉRUSALEM	19/ 9
LE CAIRE	24/12
LISBONNE	18/11
LONDRES	9/ 7
LOS ANGELES	16/13
LUXEMBOURG	8/ 1
MADRID	17/ 6
MARRAKECH	23/12
MEXICO	25/12
MILAN	12/–2
MONTRÉAL	6/ 0
MOSCOU	6/ 0
NAIROBI	28/14
NEW-DELHI	35/21
NEW-YORK	9/ 4
PALMA-DE-MAJ.	16/ 5
PÉKIN	22/13
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	15/ 4
HONGKONG	26/20
SÉVILLE	23/10
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	11/–1
SYDNEY	27/17
TOKYO	18/ 9
TUNIS	16/ 7
VARSOVIE	7/–2
VENISE	13/ 7
VIENNE	12/ 2

Valeurs extrêmes relevées entre le 03-04-1994 à 6 heures TUC et le 04-04-1994 à 6 heures TUC

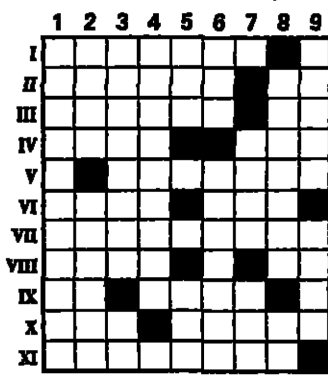
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 6 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6271



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent brûler pour le *patron*. – II. *Devient méchante* quand on fume. Demi-pigeon. – III. Fournis par ceux qui veulent être lavés. Symbole. – IV. Vient d'une coulée volcanique. Oseille en grains. – V. Frappée tout en étant assise. – VI. Vit sur un grand pied. Qui ne peut pas aller *plus loin*. – VII. *S'il vend des* crêpes, ce n'est qu'à la pièce. – VIII. Une partie de l'office. Conjonction. – IX. Adverbe. Brusque poussée de fièvre. – X. Va droit au chœur. Un vulgaire couteau. – XI. Il en fallait beaucoup pour avoir du talent.

VERTICALEMENT

1. Leurs pieds peuvent être mis dans le plat. – 2. Serait bien handicapé s'il était à quatre pattes. A Sparte, ce n'était ni de la soupe ni du rata. – 3. Un travail à la chaîne. Est tout près du sol. – 4. Faire encore descendre. – 5. Un parasite décoratif. Pas original. – 6. Lentilles. Un homme souvent amené à serrer des pinces. – 7. Membre actif d'un corps constitué. Période. – 8. Un véritable morceau de roi. Partie de plaisir. – 9. Jetée par un sauveteur. Un grand bahut.

Solution du problème n° 6270

Horizontalement

I. Substantifique. – II. Marécage. Nul. Ru. – III. Ebène. Triage. – IV. Nô. Énurésie. Té. – V. Stevenage. Terre. – VI. Us. Ipomée. – VII. Aleph. Vulpin. – VIII. Luxe. Aoûtés. Ios. – IX. Ile. Orbe. Néant. – X. Su. Abeille. Beau. – XI. Al. Lésée. Mua. – XII. Têtes. Centrés. – XIII. Irisées. Unités. – XIV. Te. Subit. Igue. – XV. Noire. Sursis. Su.

Verticalement

1. Mensualisation. – 2. Sabots. Ululer. – 3. Ure. Axe. Titi. – 4. Bénévole. Aléser. – 5. Scène. Obèse. – 6. Ta. Unipares. Ès. – 7. Agoraphobie. Sus ! – 8. Ne. Ego. Ukulé. Bu. – 9. Sem. Cuir. – 10. Inti. Événements. – 11. Fureteuse. Uni. – 12. Ili. Abattis. – 13. Atropine. Reg. – 14. Urger. Iota. Esus. – 15. Eue. Enns. Uns. Eu.

GUY BROUTY

LUNDI 4 AVRIL

TF 1

15.15 Cinéma : Surcouf, le tigre des mers. □
Film franco-italo-espagnol de Sergio Bergonzelli (1966). Avec Gérard Barray, Antonella Lualdi, Geneviève Casile.
17.00 Variétés : Dorothée Rock'n'Roll Show.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Variétés : Stars 90.
Présenté par Michel Drucker. Invités : Sylvie Joly, Alex Métayer, Jean-Eric Bielle, Charles Gérard *(La vie, c'est pas du cinéma)* ; Présentation de la soirée « Tous contre le sida » ; Variétés : C. Jérôme, Dave, Gérard Blanchard, Enzo Enzo, Pierre Vassiliu, Chantal Goya, Nicole Croisille, Didier Barbelivien, Anaïs, les Dropers.
22.45 Magazine : Santé à la Une.
Présenté par Robert Namias et Anne Barrère. Maigrir : accrochez-vous, ça marche !
0.50 Documentaire : La Pirogue.

FRANCE 2

15.30 Tiercé, en direct de Longchamp.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Dancing-Party. Avec Francis Linel, Corinne Hermès, Pierre Charby, Margaux, Zina Oleg, Dave.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Seconde B.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Seule contre l'injustice.
De Chuck Bowman, avec Linda Gray, Jamie Luner. *Une mère et sa fille prostituée...*
22.35 Magazine : Savoir plus.
Présenté par François de Closets. Moi, j'aurai un emploi. Invités : René Monory, président du Sénat ; Pierre-Gilles de Gennes, Prix Nobel de physique ; Le professeur Michel Godet, du CNAM ; Reportages ; Duplex depuis le Centre de formation de Saint-Brieuc.
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit.

FRANCE 3

16.10 Cinéma : Doux amer. □
Film français de Franck Apprederis (1988). Avec Véronique Jannot, François Duval, Niels Arestrup.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
Invités : Elie et Dieudonné.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Les Cloches de la terre, d'Alain Corbin.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.50 Cinéma : Ben-Hur. ■■
Film américain de William Wyler (1959). Avec Charlton Heston, Jack Hawkins, Stephen Boyd.
0.20 Journal et Météo.
0.50 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

16.15 Téléfilm : Un peuple déchiré.
De Mario Azzopardi, avec Jack Languedijk, Chris Wiggins.
18.00 Canaille peluche.
Albert, le cinquième mousquetaire.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Grand Pardon 2. □
Film français d'Alexandre Arcady (1992). Avec Roger Hanin, Richard Berry, Gérard Darmon.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Le Journal du cinéma.
23.05 Cinéma : Hors saison. ■■
Film suisse de Daniel Schmidt (1992). Avec Sami Frey, Carlos Devesa, Ingrid Caven.
0.34 Pin-up.
0.35 Documentaire : Les Grands Crimes du XXe siècle.
John Christie, une affaire macabre, de Philip Nugus.
1.00 Sport : Basket-ball américain.
Florida-Duke, demi-finale du championnat universitaire américain, en différé de Charlotte.
3.10 Finale Duke-Arkansas, en direct de Charlotte.

ARTE

19.00 Série : The Pink Medecine Show.
19.30 Magazine : Archimède.
De Gero von Boehm, Barbara Ritzert, Jean-Jacques Henry et Pierre-Oscar Lévy. 4. Le Cerveau, le dernier secret.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Les Meilleures Intentions.
20.41 Téléfilm : Les Meilleures Intentions
De Bille August, avec Samuel Fröler, Pernilla August, Max von Sydow (3e et 4e partie). *Histoire de la famille de Bergman au début du siècle. Palme d'or au Festival de Cannes 1992.*
23.25 Entretien.
Présenté par Jacques Duquesne. Invités : le pasteur Wolfgang Huber, évêque désigné de Berlin-Brandebourg ; le père Henri Madelin, jésuite.
0.15 Court métrage : L'Accident. De John Stewart (40 min).

M 6

16.25 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.45 Cinéma : Paris brûle-t-il ? ■■
Film français de René Clément (1966). Avec Jean-Paul Belmondo, Charles Boyer, Leslie Caron.
23.45 Six minutes première heure.
23.55 Magazine : Culture pub.
0.30 Magazine : Jazz 6.
Dave Brubeck Quartet.
1.15 Magazine : Culture rock.
1.40 Magazine : Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat.
Les Années Pompidou (1). Avec les témoignages de : Jacques Chirac, Marie-France Garaud, Pierre Messmer, Michel Jobert.
21.30 Fiction. Les Yeux de ma mère, de Leila Sebbar.
22.40 La Radio dans les yeux.
L'actualité du cinéma.
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Agnès Varda (Varda par Agnès).
0.50 Musique : Coda. Jeanne Loriod, la dame des ondes Martenot (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 6 février au Théâtre des Champs-Elysées) : Les Hébrides, ouverture op. 26, Infelice pour soprano et orchestre op. 94, Le Songe d'une nuit d'été op. 61, de Mendelssohn, par la Chapelle Royale Collegium Vocale de Gand, l'Orchestre des Champs-Elysées, dir. Philippe Herreweghe ; sol. : Sandrine Piau, soprano, Delphine Collot, soprano.
22.30 Soliste. Victoria de Los Angeles.
23.07 Ainsi la nuit. Par Thérèse Salviat. Sonate pour trompette et piano de Hindemith ; Siedi, amarilli mia, de Bononcini ; Quintette pour violoncelle et cordes no 1 en la majeur, de Reicha ; Valse à cinq temps, de Tchaïkovski.
0.00 L'Heure bleue. Par Claude Carrière. Bill Holman, compositeur, Ellis Larkins, pianiste. Le groupe Nucleus de Ian Carr, trompette, avec Phil Todd, saxophone, Dill Katz, basse et John Marshall, batterie.

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Ecrivains

AU lendemain de l'annonce par Jean-Pierre Elkabbach, l'autre semaine, de la suppression de l'émission de Bernard Rapp « Jamais sans mon livre », un jeu télévisé « culturel » recevait pas moins de trois écrivains. La première, Madeleine Chapsal, se tirait avec difficulté d'un questionnaire sur les institutions financières : COB, CAC 40, second marché, etc. La seconde, Françoise Xenakis, se débattait de son mieux parmi les généraux de la deuxième guerre mondiale, Patton, Leclerc, Juin. Le dernier était Paul-Loup Sulitzer. Dans quel domaine étala-t-il son érudition ? Impossible de s'en souvenir. Mais il fut question de kilos perdus.

Quelques instants plus tard, au journal de Christine Ockrent, apparut Françoise Verny en personne – « grande prêtresse de l'édition », ainsi la présenta l'animatrice. De quoi fut-il question ? D'alcoolisme. On pourrait multiplier les exemples. Le week-end dernier, après avoir demandé à Mgr Gaillot de « taguer » sur un mur de briques un énigmatique dessin censé évoquer Pâques, l'animatrice de « Frou-frou » présentait en quelques mots le « bouquin » de l'évêque d'Evreux.

S'il est un reproche que Bernard Rapp, animateur du défunt « Jamais sans mon livre », n'encourt pas, c'est bien d'avoir transformé les écrivains en aides-animateurs de club de vacances, ou en bouffons. Ils furent chez lui fêtés, admirés, encensés, chaque semaine honorés des hommages rougissants de la télévision. Au point que les téléspectateurs, très vite, se sentirent de trop. A ce festin de merveilles, consommé entre connaisseurs, ils n'avaient pas leur place. Ce n'est pas une statue, un homme de lettres ! avait-on parfois envie de glisser à l'animateur de « Jamais sans mon livre ». Ne vous êtes-vous, cher Bernard Rapp, jamais trouvé à une tablée d'écrivains, quand les caméras sont absentes ? Ne les avez-vous jamais entendu parler carrière, jurys, à-valoir ? Ne les avez-vous jamais entendu se chamailler pour une idée chipée, comme deux écoliers pour un sac de billes ? Truqueurs sublimes, menteurs sincères, jaloux pathétiques : ils ne sont bien souvent que cela, les écrivains, dépouillés de l'armure magique de leur œuvre.

Ce qui n'empêche pas qu'il se trouvera toujours des lecteurs pour se noyer dans leurs livres, y perdre le souffle, y trouver le bonheur. Et cet amour-là autorise tout. Pour peu qu'on l'aime, on peut tout se permettre, avec un écrivain. On aurait donc parfois souhaité que Rapp les bouscule, les décoiffe, les chers maîtres. Allez, conclus donc ! avait-on envie de lui lancer quand s'éternisaient, entre ses invités et lui, les longues œillades platoniques. Accueillir les écrivains à la télévision sans les ensevelir sous les fleurs ni les transformer en pitres, seul Pivot, à ce jour, y est parvenu. Qui y parviendra demain ?

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 5 AVRIL

TF 1

6.00 Série : Passions (et à 3.55).
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Télé-Shopping.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Série : Côté cœur (et à 1.45).
9.30 Feuilleton : Haine et passions.
10.15 Feuilleton : Hôpital central.
10.55 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Hawaï, police d'Etat.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
Invité : Pascal Sevran.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.55).
20.00 Journal, La Minute hippique, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Double détente. ■
Film américain de Walter Hill (1988). Avec Arnold Schwarzenegger, James Belushi, Peter Boyle.
22.35 Divertissement : Ciné gags.
22.40 Magazine : Pourquoi pas vous ?
Présenté par Julien Courbet. Invité : Gérard Bourgoin, parrain du club de football de l'AJ Auxerre, fondateur et patron de BSA.
1.00 Journal et Météo.
1.05 Magazine : Reportages.
Entre la foi et la folie (rediff.).

FRANCE 2

5.50 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
7.40 Clip : Moi, je m'en sors (et à 13.35, 18.40).
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Magazine : Matin bonheur.
Thème : Santé, la vaccination et l'enfant.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Ces années-là.
12.50 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10).
Emission présentée par Pascal Sevran. Dancing-Party.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : Seconde B.
17.35 Série : Les Années collège.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 Cinéma : Tootsie. ■■
Film américain de Sydney Pollack (1982). Avec Dustin Hoffman, Jessica Lange, Teri Garr.
22.50 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. Je vis une passion amoureuse.
0.05 Journal, Météo et Journal des courses.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit.
1.40 Magazine : Jamais sans mon livre. (rediff.).
2.35 Magazine : Savoir plus (rediff.).
3.50 Dessin animé (et à 5.00).
3.55 24 heures d'info.
4.40 Documentaire : L'Homme de glace.

FRANCE 3

11.00 Magazine : Français, si vous parliez.
Jeunesse : le nouveau visage de l'autorité.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Capitaine Furillo.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse.
Bons placements pour petites économies.
14.25 Série : La Grande Vallée.
15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
En direct de Valenciennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Les Coccinelles de l'Etna, de Jean-Marie Gourio.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Tout le sport.
20.20 Dessin animé : Batman.
20.50 Spectacle : 17e Festival mondial du cirque de demain.
Au Cirque d'hiver Bouglione. Soirée présentée par Julien Lepers.
22.05 Journal et Météo.
22.35 ▶ Les Brûlures de l'Histoire.
Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. US go home ! L'anti-américanisme français depuis 1944, de Christophe Muel. Invité : Jean-Michel Gaillard, historien.
23.30 Magazine : A la une sur la 3.
Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.00 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.25 Cinéma : Basic Instinct. ■
Film américain de Paul Verhoeven (1991). Avec Michael Douglas, Sharon Stone, George Dzundza.
17.30 Documentaire : Gosses de Rio contre le sida.
De Sergio Foldenberg.
18.00 Canaille peluche.
Albert, le cinquième mousquetaire.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Opération Condor. □
Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1991). Avec Jackie Chan, Carol Cheng, Eva Cobo de Garcia.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Terre de foot.
Buts et extraits des matchs de la 33e journée du championnat de France de D 1.
23.00 Cinéma : The Indian Runner. ■
Film américain de Sean Penn (1991). Avec David Morse, Viggo Mortensen, Valeria Golino (v.o.).

ARTE

19.00 Série : The Pink Medecine Show.
19.40 Documentaire : Beyrouth aujourd'hui.
De Philip Aractingi.
19.50 Documentaire : Beyrouth.
L'Orient, le jour, de Francis Bouchet et Eric Sarner.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit.
Présenté par Daniel Leconte. Les Inuits : un peuple en trop, documentaire de Pavel Lounguine. Invité : Christian Gros.
21.50 Hommage à Ionesco.
21.55 Documentaire : La Cantatrice.
De Philippe Nahoun.
22.30 Documentaire : Le Kaléidoscope.
De Philippe Nahoun.
22.50 Théâtre : La Leçon.
Pièce d'Eugène Ionesco, mise en scène pour la télévision par Sylvain Dhomme en 1963.
0.00 Documentaire : Ionesco.
De Jill Evans.

M 6

14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : Lady Blue.
19.00 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Téléfilm : Le Bonheur au bout du chemin (1re partie).
De Kevin Sullivan, avec Megan Follows, Anne Shirley. *Les mésaventures d'une jeune orpheline.*
22.40 Série : Les Incorruptibles, le retour.
23.30 Série : L'Heure du crime.
0.15 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine.
L'orthodontie.
21.32 Grand angle. Le bus des femmes de la rue (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques.
Mémoire à quatre temps. 1. Le Temps où naquit le siècle barbare.
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Giorgio Agamben (Stanze).
0.50 Musique : Coda. Jeanne Loriod, la dame des ondes Martenot (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 mars à Radio-France) : Nuages gris, Unstern, de Liszt (transcriptions pour grand orchestre de Holliger), Turm Musik, Tonscherben pour orchestre, (S) irato monodie pour grand orchestre, de Holliger, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Heinz Holliger.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour cor et piano, de Hindemith ; Lasciami un sol momento, de Bononcini ; Quintette à vent no 3 en sol majeur op. 88, de Reicha.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Invités : Michel Benita, contrebasse, Bruno Chevillon, contrebasse.

Le Monde

Revendiqué par l'Armée populaire de libération du Kurdistan

L'attentat du Grand Bazar d'Istanbul sonne le glas de la saison touristique

Une Tunisienne et un Espagnol ont été tués dans l'attentat qui a eu lieu dans le Grand Bazar d'Istanbul, samedi 2 avril (*le Monde* daté 3-4 avril). Une quinzaine d'autres personnes, dont deux touristes français, ont également été blessées par l'explosion.

ISTANBUL

de notre correspondante

Le Grand Bazar d'Istanbul est l'une des attractions touristiques les plus populaires auprès des visiteurs étrangers avec ses quatre mille boutiques. L'attentat, revendiqué par les *« équipes de vengeance métropolitaines de l'Armée populaire de libération du Kurdistan (ARGK) »*, est intervenu deux jours seulement après des déclarations menaçantes du Front national de libération du Kurdistan (ERNK), l'autre branche du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

« La campagne contre le tourisme turc de l'année dernière n'était qu'un avertissement. Les attaques contre les cibles touristiques font partie de notre action guerrière, et il est logique qu'elle [fasse] *des victimes*, a déclaré le porte-parole de l'ERNK, Hassan Dag. *Nous voulons empêcher les revenus touristiques d'entrer en Turquie. Cet argent est utilisé pour massacrer notre peuple. »* L'an dernier, divers attentats avaient blessé une vingtaine de touristes. Plusieurs groupes d'étrangers avaient également été enlevés par des militants du PKK dans le Sud-Est anatolien. Bien que tous aient été libérés indemnes, ces incidents avaient porté à l'attention du public occidental la gravité du conflit opposant les forces gouvernementales et les combattants kurdes du PKK, qui a causé 11 000 morts en dix ans.

La reprise de la campagne du PKK sonne le glas de la saison touristique 1994, qui commençait juste. Plusieurs opérateurs ont déjà décidé de ne pas ouvrir leurs sites, faute de réservations. Un des cinq villages du Club Méditerranée, par exemple, restera fermé. Le PKK percevra probablement comme une victoire sa capacité à causer des dommages à l'économie turque, déjà sérieusement affectée par une crise monétaire.

Si ces attentats spectaculaires attirent l'attention sur le conflit sanglant du Sud-Est, les attaques meurtrières contre des touristes risquent surtout de se retourner contre le PKK, dont l'image a été déjà noircie par une série de manifestations violentes et d'attaques contre des intérêts turcs en Europe.

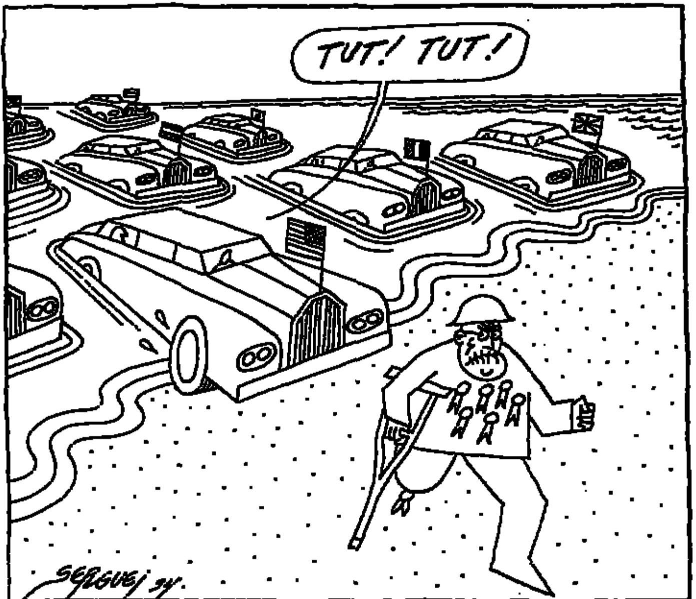
NICOLE POPE

Les commémorations du débarquement du 6 juin 1944

Des anciens combattants canadiens et britanniques protestent contre l'annulation de leurs réservations d'hôtel

Des anciens combattants *canadiens et britanniques* se sont élevés, dimanche 3 avril, contre la décision du gouvernement français de réquisitionner les chambres d'hôtel qu'ils avaient réservées à Deauville pour le cinquantième anniversaire du débarquement.

« Nous sommes sacrément furieux », s'est exclamé M. Ronald Anderson, président du 1er bataillon de parachutistes canadiens, au nom des cent dix-sept vétérans qui avaient fait, il y a plus de deux ans, leurs réservations d'hôtel par l'intermédiaire de son groupe, ajoutant qu'ils se sentaient *« vraiment insultés »* par le gouvernement français. Propriétaire des hôtels concernés, le groupe Lucien Barrière s'est engagé dimanche à reloger chez l'habitant les deux cents anciens combattants ainsi écartés de ses hôtels de Deauville.



« Sur intervention du ministère des affaires étrangères, nous avons dû libérer le contingent de chambres disponibles à l'accueil des souverains, des chefs d'Etat et de gouvernement, les 5 et 6 juin prochain, a déclaré le groupe hôtelier dans un communiqué. *Cette mesure nous a contraints, au niveau des plannings de l'Hôtel Royal et l'Hôtel du Golf, à reloger les clients ayant réservé dans ces deux hôtels, dont 200 vétérans. Pour cela, on assiste à un véritable élan de solidarité de la part de tous les habitants de Deauville. »* Un responsable local participant à l'organisation des célébrations a expliqué de son côté : *« Deux des principales chaînes de télévision américaines avaient réservé une bonne partie de l'Hôtel Royal, à Deauville. Mais nous avons besoin de cet hôtel pour des membres des familles royales de Scandinavie et du Bénélux, ainsi que pour des chefs d'Etat européens. Ce qui a finalement été décidé, c'est de transférer les journalistes de télévision à l'Hôtel du Golf, où environ deux cents anciens combattants canadiens et britanniques avaient réservé. »* Le groupe Lucien Barrière a confirmé que ce problème affectait environ deux cents personnes sur un total de quarante mille anciens combattants attendus pour la commémoration du débarquement du 6 juin 1944.

« Tout sera fait pour donner satisfaction aux anciens combattants » qui ont prévu depuis longtemps d'assister aux cérémonies commémoratives du cinquantenaire du Débarquement, *« de même qu'à ceux qui se déplacent pour couvrir ces cérémonies »*, a annoncé le Quai d'Orsay dans un communiqué publié dimanche 3 avril. *« Les dispositions qui seront prises devront permettre également d'assurer le meilleur accueil aux hôtes de marque de la France invités à cette occasion, tout en tenant compte des nécessaires impératifs de sécurité »*, ajoute le communiqué. – (*AFP, Reuter.*)

Le « Welcome » de Sainte-Mère-Eglise

Libérée dès l'aube du 6 juin 1944, la commune de la Manche reste fidèle à ses amis américains

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE

de notre envoyée spéciale

La femme du maire parlait parfaitement anglais. Les centaines de lettres angoissées venues de l'Indiana, de l'Arkansas, du Massachusetts ou du Mississippi ne sont donc pas restées sans réponse. Des familles nouées par la douleur et rongées d'interrogations reçurent un écho de ce petit village normand dont un télégramme funèbre de l'armée américaine leur avait appris l'existence mais qu'elles n'avaient pu situer sur aucune mappemonde. Une femme leur répondait, une Française, à l'écriture élégante et à l'anglais appliqué, une mère, avec des mots de compassion, de solidarité, de gratitude aussi : l'épouse du maire de Sainte-Mère-Église, cette petite commune de la Manche qu'un bataillon de parachutistes avait libérée, dès l'aube du 6 juin 1944, et où trois cimetières accueillaient provisoirement les dépouilles de milliers de jeunes soldats américains.

Entamée l'été 44, la correspondance ne s'est jamais arrêtée. Pendant plus de quarante ans, Simone Renaud a écrit chaque jour aux Etats-Unis, renforçant, humanisant, personnalisant des liens désormais historiques, indéfectibles, entre Sainte-Mère-Église et l'Amérique. Au début, elle se contentait de rapporter les quelques informations qu'elle avait pu glaner sur la mort de ces garçons dont les mères, les épouses, les fiancées voulaient tout savoir. Elle enquêtait. Parfois, elle photographiait l'église d'un village où un jeune soldat était sans doute tombé.

Le patrimoine de la commune

Parfois aussi, faute de renseignements, elle photographiait la petite croix blanche surplombant la tombe sur laquelle elle avait déposé quelques fleurs ; puis elle expédiait le cliché avec un mot affectueux. Des liens se sont tissés, les mères se sont confiées. Les courriers sont devenus réguliers, et les noms collectés sur les tombes se sont, au gré des lettres, dotés d'un visage, d'une famille, d'une histoire.

Plus tard, beaucoup plus tard, quand les vols transatlantiques sont devenus abordables, des familles sont venues en visite à Sainte-Mère-Église, y compris après la transplantation des cimetières américains à Saint-James et Saint-Laurent-sur-Mer. Mme Renaud à son tour est allée rendre visite à ses chers amis d'Amérique. Et puis quand, devenue grabataire, elle n'a plus pu tenir la plume, son fils, pharmacien à Sainte-Mère comme avant lui son père, a pris sous sa dictée, au moins une lettre par jour. Durant cinq années.

« Les liens entre Sainte-Mère et ceux qui la sauvèrent sont de ceux qu'on ne casse pas », dit Henri-Jean Renaud dont la maison, fidèle à la tradition familiale, est toujours grande ouverte aux vétérans. Mais ce n'est pas la seule. Depuis plus de trente ans, une association s'est fait un point d'honneur d'accueillir bénévolement les anciens combattants de passage et de les loger dans des familles du pays. Des amitiés se sont nouées, et chaque anniversaire voit arriver une poignée de fidèles aux visages familiers jusque dans les écoles. L'un d'eux, Philippe Jutras, est revenu à Sainte-Mère se marier, en 1974, et dirige aujourd'hui le Musée des troupes aéroportées. Un autre s'y est acheté une maison pour y passer au moins six mois l'an.

Le village tout entier leur rend d'ailleurs hommage. Voyez la rue du Général-Eisenhower, la rue du Général-Gavin, celle du 505e-Airborne ; arrêtez-vous sur la place ou au Café-bar du 6-juin, ou à l'Auberge John Steel (du nom du parachutiste illustré par *le Jour le plus long* qu'un vent mauvais avait précipité vers le clocher où il est resté accroché)... Et ne manquez pas le pantin suspendu au haut de l'église dès qu'arrivent les beaux jours. *« Il fait désormais partie du patrimoine de la commune »*, soupire le maire, Marc Lefèvre, qui oublia ses réticences du début en constatant l'attachement des habitants... et des touristes au « para » de Sainte-Mère. Comme si le village, jusqu'alors si fier de sa borne romaine et de son église médiévale, avait opéré une seconde naissance, le 6 juin 1944, et que cette date éclipsait toutes les autres.

« Voyez-vous, explique Henri-Jean Renaud, *Sainte-Mère-Eglise, c'est un peu la France et l'Amérique ; c'est une amitié et une fidélité sans faille ; quels que soient le contexte politique, les tensions internationales et les « US go home ». Ici, depuis cinquante ans, c'est « Welcome ! »*. Aucun souvenir de destructions ou de bombardements similaires à ceux produits dans de nombreuses villes normandes ne vient en effet ternir le souvenir de la Libération. *« Les quelques victimes civiles ont été le fait des Allemands »* précise M. Renaud. Le 6 juin a donc toujours été une fête. Un anniversaire célébré *« en famille »*, sans ministres mais avec tout le village et une poignée d'anciens.

« Que le maire cesse de pleurer »

Le « Cinquantième » s'annonce très différent. Difficile de faire « familial » avec les quarante mille personnes que prévoit la gendarmerie pour les cérémonies de juin prochain. Il y aura les vétérans de Sainte-Mère qu'accueilleront près de trois cents familles. Il y aura les milliers d'autres que déverseront les paquebots amarrés à Cherbourg après une traversée de l'Atlantique. Il y aura les anciens combattants français, anglais, belges, présents dans la région ; et puis les touristes et le public local irrésistiblement attirés par le spectacle traditionnel des sauts en parachute. Cinq cents jeunes soldats américains sauteront en effet, dans l'après-midi du 5 juin, sur un terrain de la commune voisine Amfreville, avant d'être fêtés eux aussi par la population et logés dans le gymnase du collège.

Les journalistes se compteront par centaines, le réseau américain NBC prévoit même de rester au cœur du village, pendant toute la durée des festivités. Car après les défilés, la messe et les dépôts de gerbes – *« déjà quatre-vingt dix gerbes en commande pour le même jour ! J'en ai des insomnies »*, appréhende la fleuriste –, il y aura les banquets, la fanfare, les chorales, un bal, un méchoui... *« Impossible de faire moins,* dit le maire ; *nos paras seront fêtés comme ils le méritent et comme ils s'y attendent ! Le problème, c'est la foule, la circulation des cars, la sécurité... Nous n'avons ni le budget ni les structures d'une grande ville »*... Ni même les aides auxquelles l'une des communes les plus symboliques de ce 6 juin 1944 était en droit d'attendre. Le dossier des cérémonies de Sainte-Mère-Eglise semble curieusement avoir été oublié des différentes instances chargées des commémorations. Les prévisions d'affluence et de rayonnement médiatique – la rumeur selon laquelle Bill Clinton pourrait y faire un saut ? – commencent cependant à changer la donne...

A Saint-Lô, dans une Maison du département aux allures de Versailles, le président du conseil général, Pierre Aguitton (UDF-PR), se montre agacé à l'évocation du « cas » Sainte-Mère-Église. *« Bien-sûr qu'on les aidera ! Il faudra bien qu'on reprenne des choses en main ! Ils sont tellement dépassés par les événements ! »* Quand ? Combien ? Sur quel poste ? Questions *« prématurées »*... à trois mois du 6 juin. *« Que le maire cesse de pleurer devant les journalistes. Sinon, je pourrais changer d'avis... »*

Le maire ne pleure pas : *« Cette commune de 1 500 âmes s'est toujours débrouillée seule pour fêter dignement le 6 juin quand la plupart des grandes villes de la région l'ignoraient superbement ! »* Mais dans sa pharmacie, place du 6-Juin, le fils de Simone Renaud est pris de nostalgie en craignant *« des J.O. de la deuxième guerre mondiale »* et en brassant mille souvenirs de 6 juin *« familiaux »*.

ANNICK COJEAN

Chine : douze ans de prison pour un journaliste

Xi Yang, journaliste d'origine chinoise travaillant pour le *Ming Pao*, un quotidien de Hongkong, a été condamné à douze ans de prison et quatorze ans de privation de ses droits civiques, a annoncé, lundi 4 avril, un porte-parole du tribunal de Pékin qui l'a jugé la semaine dernière. Xi Yang était poursuivi pour *« vol et espionnage »*. Il lui était reproché d'avoir convaincu un employé de la Banque populaire de Chine, Tian Ye, de lui révéler des *« secrets d'Etat »*, notamment des informations confidentielles sur les plans d'ajustement des taux d'intérêt des banques et sur le marché de l'or, indiquent les journaux de Pékin.

Cet épisode rend manifeste l'actuel regain de vigilance des autorités chinoises envers les journalistes. Samedi, une Américaine, Lena Sun, correspondante du *Washington Post*, a été interpellée deux heures durant par la police pour avoir photographié dans un cimetière des tombes des victimes du massacre de la place Tiananmen, en 1989. Une nouvelle vague d'activités des dissidents a rendu les autorités très sensibles aux déplacements des reporters en poste dans la capitale.

Wei Jingseng, arrêté vendredi 1er avril, près de Pékin, a été libéré dimanche, ont indiqué les autorités chinoises. *(AFP, Reuter.)*

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Initiatives

Pendant la crise, la recherche continue dans les entreprises qui veulent se préparer un avenir. Certaines d'entre elles investissent dans la préparation de nouveaux produits, tandis que d'autres, plus rares, font des économies dangereuses.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-l'Economie » folioté I à VIII

Le numéro du « Monde » daté dimanche 3-lundi 4 avril 1994 a été tiré à 469 735 exemplaires

Le Monde

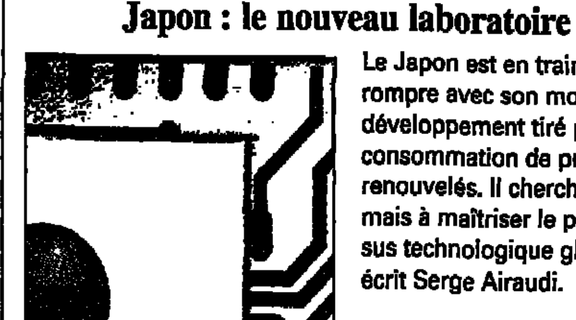
Lettre de Bruxelles



Où va l'Europe ? L'absence de repères se fait sentir ; la Grande-Bretagne et l'Espagne bataillent pour sauvegarder leur poids dans l'Union élargie, l'Allemagne adopte un profil bas et la France temporise.

page VI

Japon : le nouveau laboratoire



Le Japon est en train de rompre avec son modèle de développement tiré par la consommation de produits renouvelés. Il cherche désormais à maîtriser le processus technologique global, écrit Serge Airaudi.

page VII

L'Italie : remise en cause ?

Bologne
Florence
ITALIE
Mer Adriatique
Rome
Naples

L'Italie aborde en assez bon état la nouvelle époque politique ouverte par les élections des 27-28 mars : la dévaluation a été exploitée à fond par les exportateurs, la demande est contenue et les comptes sont plus sains.

page VIII

L'ECONOMIE

BULLETIN

Conflit de générations

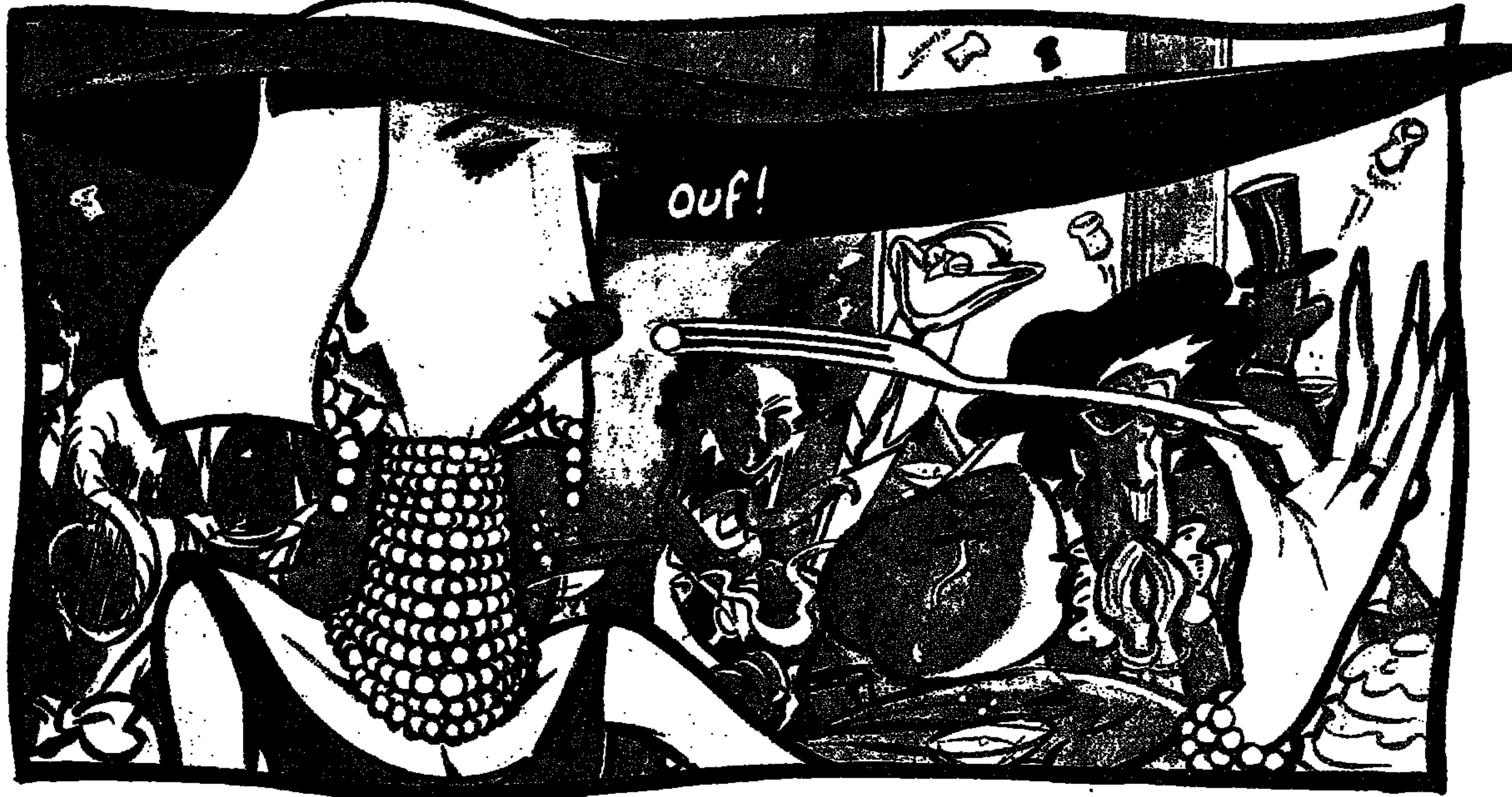
DEPUIS quinze ans, on a multiplié les formules destinées à favoriser l'emploi des jeunes. Sauf au plus haut niveau, les entreprises ont pris l'habitude de n'embaucher de jeunes qu'avec des aides. Les dernières décisions du gouvernement sont symboliques : dans un premier temps, il a donné aux patrons, avec le CIP, un nouveau moyen de sous-payer les jeunes ; aujourd'hui, il va payer les entreprises pour qu'elles en engagent. On ne saurait plus clairement montrer aux jeunes à quel point il n'est pas naturel de les employer. Ce n'est pas seulement un *malentendu*. D'un côté, près d'un quart de chômeurs parmi les moins de vingt-cinq ans ; de l'autre, plus d'un homme sur deux est déjà inactif à soixante ans, l'âge légal de la retraite. Tout se passe comme si les générations nombreuses du baby-boom, les « quadras », avaient poussé dehors les plus âgés, avec les préretraites, et bloqué l'entrée des plus jeunes. Nés dans le plein emploi, ils l'ont conservé. Pour eux seuls. Mieux : ils viennent de se prolonger en retardant l'âge de la retraite. La société française n'a pas choisi, au cours de la décennie écoulée, la rémunération contre l'emploi ; elle a préservé les deux pour le «noyau dur» de la population active.

CE n'est pas la première fois que l'on abandonne à une classe d'âge le soin de supporter la crise : cela s'est produit aussi avec la guerre d'Algérie. Le chômage des jeunes va probablement diminuer à long terme par la combinaison de l'allongement des études, de la réduction de la taille des générations arrivant sur le marché du travail et de la cessation d'activité progressive des « baby-boomers ». Mais aujourd'hui, en France, une nouvelle dimension, celle des générations, s'ajoute à la dualisation accélérée des sociétés industrielles. La casse, les larcins, qui accompagnent les manifestations des jeunes contre le CIP, ne sont que le signe le plus visible des conflits nés de cette exclusion.

Guy Herzlich

MODE, CHAMPAGNE, PARFUMS, SPIRITUEUX

Luxe : à qui perd gagne



Dans les industries du luxe, on respire. Le plus gros de la crise est passé. Elle a été brève, mais sévère. Le marché en sort chamboulé : le consommateur achète mais reste attentif aux prix, soucieux de qualité et de confort plus que d'ostentation. Les structures du secteur en ont aussi été bouleversées. Les plus gros, jouant sur l'effet de taille y ont gagné, d'autres y ont perdu leur indépendance.
Dans le champagne et les spiritueux, l'heure est plus que jamais aux concentrations et aux alliances pour faire face à la baisse des prix.

Lire pages IV et V les articles de Christophe de Chenay, Dominique Gallois, Pierre-Angel Gay, Pascale Krémer et François Renard.

QUINZE MOIS APRÈS L'INDÉPENDANCE

L'économie slovaque en panne

La séparation d'avec la République tchèque s'est faite dans de mauvaises conditions pour la Slovaquie. Après des débuts honorables, le petit pays, qui traverse une crise politique, a du mal à s'arracher à la récession

BRATISLAVA
de notre envoyé spécial

Quinze mois après son accession à l'indépendance, la Slovaquie se porte mal. Une grave crise politique, qui a coûté le pouvoir au cabinet de Vladimir Meciar, l'homme de la division de la Tchécoslovaquie, paralyse depuis plusieurs semaines le pays, dont la santé économique donne d'inquiétants signes de faiblesse. Après des débuts honorables, l'économie slovaque s'essouffle et les espoirs de renversement de tendance se reportent sur 1995.

Le produit national brut a baissé en 1993 de 4,7 %, l'inflation a atteint 26 %, le taux de chômage approche les 14 % et dépasse 20 % dans certaines régions, le commerce extérieur affiche un passif de 26 milliards de couronnes (5 milliards de francs), l'endettement de l'Etat a franchi les 50 milliards de couronnes (10 milliards de francs) et le budget a accusé un déficit de 23 milliards de couronnes (4,5 milliards de francs), soit plus de 6 % du PNB.

Ces chiffres, qui témoignent d'une réelle récession, *« ne sont pas si mauvais en comparaison avec d'autres pays centre-européens*, estime l'économiste Ivan Miklos, ex-ministre des privatisations avant 1992. *Plus grave est la tendance et l'absence de dynamique »*. En 1992, la dynamique a été positive dans plusieurs secteurs comme les transports, le bâtiment et la demande interne ; la baisse du PIB avait commencé à se ralentir. *« Nous pouvions espérer une reprise dès 1993 »*, affirme Ivan Miklos, qui explique son absence par la division de la Tchécoslovaquie et l'absence de véritable politique économique du gouvernement Meciar.

DÉGRADATION • La séparation a coûté cher à la Slovaquie, dont les conditions de départ étaient largement défavorables : 70 % de l'industrie lourde de l'ex-fédération se trouvait sur son territoire. Forte consommatrice de matières premières et d'énergie que ne possède pas la Slovaquie, cette industrie, où la productivité était plus faible qu'en pays tchèque était de plus tournée à 70 % vers l'ex-COMECON.

Par ailleurs, l'arrêt presque total de la restructuration de l'économie et de la privatisation en 1993, ainsi que la faiblesse des investissements étrangers dans le pays (160 millions de dollars sur l'année) n'ont pas aidé à relancer l'activité. Conjugué aux faibles moyens financiers locaux, dont une partie non négligeable est absorbée par le financement de la dette publique, le manque de capitaux étrangers se fait d'autant plus sentir en Slovaquie centrale et de l'Est, où est installé l'essentiel de l'industrie lourde, que le peu entrant en Slovaquie se concentre autour de Bratislava.

Aussi, pour tenter d'enrayer la dégradation économique et l'insuffisance de devises étrangères, le gouvernement Meciar a introduit, début mars, après plusieurs mois d'hésitation, une taxe spéciale à l'importation de 10 %. Son institution, parallèlement à un durcissement des conditions pour l'importation de produits agroalimentaires en provenance de République tchèque, a eu un effet immédiat, en diminuant le déficit commercial avec son voisin occidental qui représente 41 % de ses exportations.

La Slovaquie, qui commerce avec Prague au sein d'une union douanière *via* l'écu européen, avait dû débourser en décembre et en janvier derniers 90 millions de dollars (soit un cinquième de ses réserves en devises) pour combler son déficit. Mais, de l'avis des spécialistes, cette mesure qui, en accord avec le GATT, ne pourra être maintenue au-delà de juillet, est insuffisante. Une dévaluation de la couronne slovaque et un blocage des prix et des salaires seront probablement nécessaires pour rendre compétitives les entreprises slovaques vis-à-vis des producteurs tchèques.

Cette décision, politiquement impopulaire, puisque assimilée à un affront à l'honneur national, selon l'imagerie véhiculée par le gouvernement Meciar, devra s'accompagner d'autres restrictions, en particulier au niveau budgétaire. Le Fonds monétaire international a en effet demandé à Bratislava de renforcer les revenus de son budget et d'effectuer des coupes dans ses programmes sociaux pour lui accorder de nouveaux prêts. Le budget d'environ 180 milliards de couronnes (36 milliards de francs), qui est, officiellement, conçu en équilibre, a accusé en janvier un « trou » de plus de 4 milliards de couronnes (800 millions de francs).

Martin Plichta

Lire également page III « Le réveil de l'armement »

ENVIRONNEMENT

Le recentrage d'Eco-Emballages

Créée à l'automne 1992 dans la foulée du système allemand DSD, la société française Eco-Emballages a eu du mal à trouver ses marques

LE recyclage des emballages ne va décidément pas de soi. A l'automne dernier, c'était le Dual System Deutschland (DSD), instauré par les industriels allemands pour se plier à la loi Töpfer de 1991, qui devait être repris en main. Submergés par les emballages recueillis dans les poubelles *ad hoc*, les industriels allemands ne pouvaient pas suivre. Des monceaux de papier et de plastique prenaient alors le chemin des pays voisins, à commencer par la France, où l'afflux de ces matériaux gratuits désorganisait une collecte sélective déjà très fragile. Aujourd'hui, les responsables du DSD ont recapitalisé leur entreprise et créé une filière de recyclage des matières plastiques. Les emballages allemands, désormais, devraient être traités en Allemagne.

En France, la société anonyme Eco-Emballages, créée en 1992 par un pool d'industriels (240 actionnaires et 15 millions de francs de capital) a proposé aux collectivités locales un nouveau type de contrat : si vous vous engagez dans la collecte sélective des ordures ménagères, nous vous aidons financièrement à la mettre en place et nous nous chargeons de trouver des filières de recyclage pour les matériaux récupérés (verre, papier, métal et plastique).

A la différence du DSD allemand, qui prend en charge – matériellement et financièrement – la collecte des emballages triés, Eco-Emballages ne finance que le surcoût de la collecte sélective, sans être opérateur. La société joue seulement les entremetteurs entre les collectivités et les industriels de la récuperation.

GROGNE • Cela ne va pas sans mal. Dans les quarante et un sites pilotes où des contrats ont été signés en 1993, des dysfonctionnements ne tardent pas à apparaître. Les récupérateurs durcissent leurs exigences de propreté et, souvent, refusent les matériaux collectés à grands frais ou les achètent au rabais.

Dans le SIVOM de Catus (Lot), par exemple, le seul canton rural qui se soit lancé dans l'expérience, les Verreries d'Albi font brusquement passer leur tolérance d'impuretés du verre récupéré de 10 % à 5 %. Et les récupérateurs de plastique se mettent à imposer un format de balles différent de celui fourni au départ...

DÉSOLÉS... NOUS NE RECYCLONS QUE LES GRANDS CRUS !

ROSY

La grogne monte dans les sites pilotes et, lors de l'entrevue avec l'Association des maires de France, le 9 mars dernier, un nouveau cadre a été fixé aux contrats signés avec Eco-Emballages. Aux termes de cet accord, les collectivités qui passent contrat avec Eco-Emballages auront plusieurs garanties. Outre la garantie de reprise des matériaux collectés, prévue dès le départ, il est maintenant assuré que la qualité demandée par les récupérateurs ne changera pas durant la durée du contrat (six ans). Les « prescriptions techniques minimales », dans le jargon des spécialistes, ne varieront plus au gré du marché, des saisons et de la bonne (ou mauvaise) volonté des récupérateurs. Enfin, les collectivités n'auront affaire qu'avec Eco-Emballages, interlocuteur unique, et non avec tel ou tel récupérateur séparément.

INTERFACE • *« Nous devons réussir à être l'interface entre l'Etat – au moins cinq ministères –, les collectivités et les industriels »*, explique Eric Guillon, directeur général d'Eco-Emballages. Sa société a recueilli 400 millions de francs en 1993 auprès de quatre mille adhérents – fabricants, conditionneurs et distributeurs qui paient 1 centime par emballage marqué du « point vert », le logo aux deux flèches.

Ce taux devrait bientôt passer à 3 centimes, afin de rattraper peu à peu le point vert allemand qui, lui, coûte 7 centimes par emballage. Actuellement, Eco-Emballages travaille avec 5600 entreprises adhérentes et cinq filières de récupération. La société compte quarante-cinq salariés, dont dix en poste dans les régions (1).

Cette année, Eco-Emballages a signé pour 151 millions de francs d'aide à la collecte sélective (investissement en matériel, aide à la tonne triée et information des habitants). Dix usines de tri sont ou seront opérationnelles à Dunkerque, Lille, Metz, Sélestat, Grenoble, Catus, Nantes, Cherbourg, Etrechy (Essonne) et dans le Jura. Soit plus d'un million d'habitants desservis. Les nouveaux contrats prévus en 1994 porteront à cinq millions les habitants appelés à placer les emballages dans la deuxième poubelle. L'objectif est d'atteindre vingt millions en 1996.

Roger Cans

(1) Eco-Emballages SA, 44, avenue Georges-Pompidou, 92300 Levallois-Perret. Tél. : 40-89-99-99. Fax : 40-89-99-88.

HUMEUR • par Josée Doyère

Volet social

JE ne comprends plus très bien. J'étais restée sur l'idée que les tenants du libéralisme le plus absolu rejetaient totalement toute idée de règles sociales internationales, qu'il s'agisse d'horaires ou de conditions de travail, de salaires, de protection sociale... Au moment de Maastricht, la Grande-Bretagne avait obtenu de bénéficier d'une « exception » sur le volet social, cette mise entre parenthèses permettant une signature du fameux traité. La bataille avait été chaude, la France faisant à cet époque figure d'affreux jojo gauchiste...

Aujourd'hui, la France et les Etats-Unis se déclarent d'accord pour chercher à inclure une « clause sociale » au GATT. Mickey Kantor, représentant américain pour le commerce, a même expliqué qu'il s'agirait d'un texte évoquant *« les droits fondamentaux des travailleurs en termes très généraux »*. J'avoue que retrouver dans la bouche d'un Américain, fût-il démocrate, les termes que la langue de bois communiste n'ose presque plus employer (les *« travailleurs »*) me paraît du plus haut comique.

Au-delà de ce sourire momentané, la contradiction est flagrante entre les divers arguments du libéralisme. Il semblerait que les serviteurs les plus fervents de la Loi du marché et de la toute-puissante Concurrence aient brusquement pris conscience que l'une et l'autre ne règnent que si des règles du jeu existent, que si elles sont respectées et donc... formulées. Oh ! j'entends bien, il ne s'agit encore que d'envisager un texte très vague, très général, mais enfin, c'est un premier pas. Ce qui est intéressant, c'est que cette prise de conscience n'intervient que parce que les pays du tiers-monde jettent sur les marchés mondiaux trop de produits sophistiqués à des prix tout à fait bas, contre lesquels ne peuvent lutter les industries occidentales.

Ce n'est pas du tout le sort des malheureux contraints pour ne pas crever tout à fait de faim à travailler comme des bêtes, dès l'âge le plus tendre, qui suscite ce sursaut vertueux. Les gosses de cinq ans vivant l'esclavage, ce n'est pas vraiment leur problème, mais bien l'arrivée dans les magasins de nos pays riches de produits séduisants par leurs petits prix...

Evidemment, si un jour des règles sociales existaient pour l'accès au commerce international, ce serait beaucoup moins intéressant de « délocaliser » les industries occidentales... Mais il y a encore quelques beaux jours dans ce domaine, avant que tous les petits dragons asiatiques, à force d'expansion, soient obligés par leurs salariés – avec l'aide des instances internationales – de les payer un peu mieux. Cela commence, en Thaïlande, en Corée, mais enfin, ce n'est pas encore général.

Dernière réflexion. Toute liberté – qui représente un droit fondamental – est assortie de devoirs, et donc de règles pour que la loyauté des contrats soit assurée, pour que la loi du plus fort, celle de la jungle, ne s'applique pas aveuglément. Entre entreprises (et le traité de Rome, fondateur de notre Europe, y avait pensé), mais aussi entre particuliers, mais aussi entre l'entreprise et ses clients, mais enfin aussi, entre l'entreprise et... ses salariés. Tiens donc ! ! ! ■

LA COTE DES MOTS

Boom

Les académiciens ont ratifié l'anglo-américanisme *boom*, au sens de *« hausse soudaine des valeurs à la Bourse »* et de *« développement, expansion »*, conservant donc l'orthographe et les acceptions de ce xénisme (*Dictionnaire*, neuvième édition, tome I, 1992). Les « immortels » cautionnent ainsi, entre autres, les expressions *boom démographique, boom économique, boom des prix*, etc. Le *Robert historique de la langue française* mentionne, lui aussi, *boom* à sa place alphabétique, précisant que le terme a été *« emprunté (1885) à l'anglo-américain* boom *(1879), « hausse rapide des prix », « relance des affaires », qui désigne aussi le bruit et l'agitation lors du soutien enthousiaste d'un candidat politique »*.

Une certaine confusion n'est toutefois pas absente, car les « Quarante » écrivent respectivement *« être en plein boom »*, en parlant d'une affaire, d'une entreprise, être en expansion rapide, connaître une prospérité subite, une activité peu commune », et, à *boum* : « Expr. fig. et pop. *Etre en plein boum*, être en pleine activité ».

Cette distinction, subtile (*La banque est en plein boom ; les vendeurs sont en plein boum*) n'est pas toujours facile à établir. Alain Rey note ainsi (dans le *Robert historique*) que *boum*, « substantivé, est en usage dans les affaires en commerce, avec la valeur figurée de « succès brutal et retentissant » [...], par confusion avec l'anglicisme *boom* ». Compte tenu de l'avis de l'Académie et de celui des lexicographes auteurs de dictionnaires, il semble difficile de rejeter cet anglicisme si répandu, et cela même si sa francisation en *boum* apparaît aisée.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

L'Etat de la jungle

Un théoricien libéral démonte la logique du pouvoir et la construction de la domination de l'Etat

L'ÉTAT
LA LOGIQUE DU POUVOIR POLITIQUE
d'Anthony de Jasay
Les Belles Lettres
474 p., 245 F.

NOUS avons été éduqués dans l'idée que l'Etat était un instrument. Celui de la société qui sans lui sombrerait dans l'anarchie et la violence perpétuelles, ou celui l'instrument de la bourgeoisie qui a besoin de lui pour assurer sa domination sur le reste de la société. Aucune de ces théories ne répond à la question que soulève Anthony de Jasay, ancien professeur d'économie à Oxford, dans son maître-livre, *The State*, qui vient d'être traduit en français : pourquoi cet Etat, une fois qu'il dispose du monopole de la force armée, resterait-il un instrument de la société ou de la classe qui l'a formé ? Pourquoi le prince ne se retournerait-il pas contre ceux qui l'ont fait roi ?

Formidable question à laquelle aucune théorie de l'Etat ne répond. Qui en appelle une autre, plus radicale encore : pourquoi l'Etat ? Là encore nous avons été, en Occident, au cours des siècles, éduqués par Hobbes, Locke, Rousseau, Bentham, Mill et tant d'autres, à penser que nous avions le choix entre l'état de nature, où, selon la formule fameuse, l'homme est un loup pour l'homme et l'Etat tout court, dit Etat de droit, et nous avons préféré le second.

Or, remarque d'abord Jasay, nous n'avons jamais eu le choix puisqu'il nous est impossible de comparer par expérience ces deux situations, l'état de nature n'ayant sans doute jamais existé entre les hommes, et le citoyen d'un Etat étant dans l'impossibilité de revenir à l'état de nature, si même il en avait envie – éventualité fort improbable, car l'Etat secrète sa propre idéologie pour légitimer son pouvoir.

Ensuite, à supposer que ce choix fût possible, il ne serait pas forcément favorable à l'Etat. Jasay raisonne ici par analogie. Regardez ce qui se passe au niveau des Etats. Ils vivent, eux, dans une sorte d'état de nature, de guerre de tous contre tous, en ce qu'ils se réservent la faculté de recourir à la force les uns contre les autres et ne transfèrent ni leurs armes ni leur souveraineté à un super-Etat. Et pourtant ils parviennent à commercer et même à coopérer sans qu'aucun super-Etat ne les y oblige. Ils choisissent de rester dans cet état de nature voire d'y retourner, alors même qu'eux ou d'autres ont fait l'expérience de super-Etats tels que Rome, l'Empire carolingien, l'Empire britannique, etc.

DÉTRUIRE • Sans doute tentent-ils de temps à autre de détruire leurs semblables par la violence, mais, le plus souvent, ils connaissent cette paix imparfaite qu'est la paix armée, et ils parviennent à signer les accords du GATT sans qu'aucune autorité supranationale ne les y force – bel exemple de coopération sans coercition.

« *Les Etats*, remarque Anthony de Jasay, *n'hésitent pas, en dépit de l'énormité des risques, à participer, ouvertement et hardiment, aux commerces, investissements et prêts internationaux. A en croire la théorie du contrat social, cela devrait impliquer qu'il n'y ait dans tous ces domaines que vols, refus de paiements, confiscation de biens et batailles acharnées à l'échelle internationale, et les contrats ne devraient jamais être que des chiffons de papier. Or, en fait, malgré l'absence d'un super-Etat pour faire appliquer les contrats par-delà les juridictions nationales, la coopération internationale fonctionne.* » Pourquoi n'en irait-il pas de même entre les hommes s'ils avaient pu rester dans l'état de nature ? Si les Etats parviennent à se passer de super-Etat, les hommes auraient dû pouvoir faire l'économie de l'Etat.

Admettons l'analogie. Reste à expliquer *l'existence* de l'Etat, phénomène universel. C'est une solution de facilité, répond en substance Jasay, que de s'en remettre de son destin à une autorité supérieure ; une fois ce premier pas accompli, l'homme désapprend à être libre, il prend goût à la servitude avec d'autant plus de facilité que l'Etat lui fait croire qu'il est encore libre.

Sur cette *tabula rasa* fort stimulante pour l'esprit, l'auteur bâtit une théorie époustouflante de l'action de l'Etat, qui conduit tout simplement et fatalement de l'Etat minimal à un totalitarisme effroyable où des citoyens civiquement émasculés *« ont ce qui leur faut »* – ce qui est tout dire. Dans ces pages succulentes, l'on voit le pouvoir utiliser de plus en plus de pouvoir pour rester au pouvoir et finalement aboutir à ne plus disposer d'aucune marge de manœuvre pour redistribuer autre chose que ce vide qu'il brasse en pure perte. La société est totalement bloquée, et la seule issue est l'irruption de l'irrationnel ou de la sottise chez les maîtres de l'appareil.

Anthony de Jasay passe pour un ultra libéral. Il est d'autant plus piquant de le voir prendre la suite du jeune Marx, celui de *la Sainte Famille ou* du *Dix-Huit Brumaire*, qu'il cite avec un malin plaisir. Pour ce Marx-là, l'Etat, était *«opposé »* à la société et la *« dominait »* ; élevé par la violence, cet Etat, loin de n'être que l'instrument de la classe dominante que décrira *ad nauseam* la vulgate socialo-communiste, était capable de détruire la religion, d'abolir la propriété privée et même la vie, parce qu'il était autonome et libre de ses choix. Restait à savoir ce qu'il ferait de cette liberté. C'est précisément ce que Jasay a prétendu nous expliquer.

En un temps où nos gouvernants s'empêtrent dans d'inextricables contradictions et ne prétendent même plus déshabiller Pierre pour habiller Paul, le livre d'Anthony de Jasay est comme un parcours de santé.

Philippe Simonnot

NOTES DE LECTURE

MONNAIE MONNAIES
de Michèle Giacobbi
et Anne-Marie Gronier
Le Monde Poche-Marabout
211 p., 37 F.

Voilà un livre bien commode sur la monnaie, ses fonctions, sa créance et sa circulation, sur l'or, les devises, les marchés financiers internationaux et les politiques monétaires. Les deux auteurs, agrégées de sciences sociales et professeurs dans deux grands lycées parisiens, plantent, avec soin et précision, les jalons d'un cheminement rationnel dans un domaine où il est important de rappeler, à tout moment, les grands principes de base et d'en observer l'application. L'observation vaut pour tout le monde, profanes, naturellement, lycéens et étudiants, assurément, et professionnels, pourquoi pas ? Il est toujours utile de se remettre les idées en place.

Les tableaux récapitulatifs sont clairs et les schémas plutôt parlants. L'accent a été mis, très opportunément, sur les politiques menées par les banques centrales et leurs interventions dans les circuits financiers, problèmes d'actualité, puisque les marchés financiers du monde entier scrutent avec attention les intentions de ces banques, réagissent, parfois avec violence, à leurs décisions. Un chapitre assez long est dévolu à l'écu et au processus menant vers l'unification monétaire, bon résumé d'un mécanisme assez complexe, suivi d'une chronologie assez commode. Les auteurs fournissent même l'évolution de la dépréciation des créances bancaires sur les pays en voie de développement, malheureusement arrêtée à juin 1989 : la prochaine réédition rajeunira.

F. R.

LES DIMENSIONS ACTUELLES DU PHÉNOMÈNE TECHNOLOGIQUE
de Bernard Guilhon
L'Harmattan, 180 p., 105 F.

Le titre est trop ambitieux. Bernard Guilhon prévient en effet loyalement les lecteurs des limites de sa recherche. Ses développements relèvent essentiellement de l'analyse économique et ne vont pas chercher dans d'autres disciplines de quoi étoffer la réflexion. En outre, on ne parlera pas ici de l'intervention de l'Etat. C'est donc à partir de la firme innovatrice seulement que notre auteur va dérouler ses observations.

Ce ciblage permet d'éviter l'éparpillement, et d'aucuns ne s'en plaindront pas, même si d'autres, moins au fait de concepts tenus pour acquis, ou rebelles aux formulations mathématiques, sauteront quelques pages.

Bernard Guilhon étudie d'abord la représentation du changement technologique et le regard porté par l'économiste pour saisir son incorporation progressive dans les stratégies des entreprises. C'est la partie la plus ardue de son propos. L'analyse porte ensuite sur le processus d'innovation lui-même, son organisation par les firmes, sa dynamique et sa coordination avec l'utilisation des « ressources humaines ».

Bernard Guilhon a beaucoup lu sur le sujet, et l'on ne manquera pas d'être frappé par la vigueur de son arbre de références.

P. D.

AGENDA

MARDI 5 AVRIL. Bruxelles. Réunion du comité des régions de l'Union européenne (jusqu'au 6 avril).

MERCREDI 6 AVRIL. Paris. Déclaration du gouvernement suivie d'un débat sur le GATT, à l'Assemblée nationale.

JEUDI 7 AVRIL. Paris. Grève et manifestation à l'appel des syndicats de la RATP.
Chine. Visite officielle d'Edouard Balladur (jusqu'au 10 avril).

VENDREDI 8 AVRIL. Grèce. Réunion informelle à Athènes du conseil Ecofin de l'Union européenne consacrée à la politique économique des pays de l'Est (jusqu'au 9 avril).

LUNDI 11 AVRIL. Luxembourg. Réunion du conseil des affaires générales de l'Union européenne (jusqu'au 12 avril).
Mexique. Assemblée annuelle du conseil de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) (jusqu'au 13 avril).

RECYCLAGE DES DÉCHETS EN EUROPE

L'échec du volontarisme allemand

Avec la crise financière du Duales System Deutschland, le ministre de l'environnement allemand Klaus Töpfer a dû revoir à la baisse ses ambitions en matière de récupération des emballages

LA « rage écologique » de nos voisins d'outre-Rhin nous fait parfois sourire. Leur passion du recyclage des déchets les oblige à un travail contraignant de tri, d'autodiscipline et, pour les autorités, de collecte. Klaus Töpfer, le ministre de l'environnement allemand, qui mène bataille depuis bientôt trois ans pour le recyclage des emballages, a perdu l'envie de rire.

C'est en juin 1991 que Klaus Töpfer a réussi à faire passer un décret particulièrement sévère destiné à faire participer l'industrie et les distributeurs au recyclage des emballages. Tout imbu de son projet, il n'avait guère songé à l'intendance : par exemple, le décret autorisait les consommateurs à rapporter tous leurs emballages usés dans les supermarchés. Panique chez les distributeurs et les industriels allemands. Ces derniers se voyaient déja submergés par des tubes de dentifrice, des boîtes de chocolat vides et des canettes de Coca et craignaient avant tout les surcoûts considérables en personnel et logistique qu'une telle mesure entraînerait immanquablement.

Les installations ne disposent pas de procédés techniques suffisamment sophistiqués pour recycler les emballages complexes.

Peu de temps après la présentation du projet, l'industrie de biens de consommation et les distributeurs annonçaient la création du Duales System Deutschland (DSD). Cette entreprise privée se charge désormais de la collecte des emballages auprès des ménages, qui, après avoir trié leurs déchets (plastiques, verres, carton, papier, etc.), les déposent dans ces grandes poubelles jaunes marquées d'un point vert (deux flèches imbriquées dans un cercle), qui sont ensuite acheminées vers des centres de recyclage. Le DSD est financé en partie par les communes, en partie par le « point vert » que les producteurs peuvent apposer, contre une taxe, sur leurs emballages pour en assurer le recyclage. Cette taxe, qui se répercute sur le prix des produits, est finalement payée par le consommateur lui-même. Et tout le monde est content !

C'est du moins ce qu'espérait Klaus Töpfer. Mais le ministre de l'environnement a vite déchanté. Depuis sa création, le DSD a soulevé de violentes polémiques, non seulement au sein des nombreuses organisations de défense de l'environnement, mais aussi dans les partis politiques allemands. Et les responsables du DSD ont été obligés de reconnaître *« le difficile accouchement »* du projet.

PLÉTHORE • D'abord, le Duales System s'est avéré incapable d'assurer le recyclage des masses de déchets collectées. En effet, les citoyens allemands ont collecté et trié en 1993 près de 4,4 millions de tonnes d'emballages au lieu des 600 000 prévues initialement ! D'autre part, les installations du Duales System ne disposent pas de procédés techniques suffisamment sophistiqués pour recycler les emballages composés de plusieurs matières différentes (plastique et papier, par exemple). Cette pléthore de matières non recyclables s'est traduite finalement par l'exportation plus ou moins frauduleuse de ces déchets vers d'autres pays ou par leur incinération pure et simple, qui, elle, ne présente aucun intérêt écologique. Nombreux sont ceux qui reprochent au DSD de favoriser le recyclage systématique des emballages plutôt que d'encourager, par un impôt, par exemple, l'élimination progressive des emballages à la vente.

La crise de financement que le Duales System a traversée en septembre dernier n'a fait que renforcer les critiques. Débordées par des montagnes d'emballages, les entreprises de recyclage du DSD se sont déclarées incapables d'assurer plus longtemps le bon fonctionnement du système, d'autant plus que 50 % à 60 % seulement des 15 000 entreprises membres avaient payé la taxe les autorisant à apposer le « point vert » sur leurs emballages. Début septembre, les entreprises de recyclage réclament les 700 millions de marks (2,4 milliards de francs) qui leur sont dus, et le Duales System menace de déposer son bilan. Alarmé, Klaus Töpfer réunit tous les participants du DSD, le 3 septembre à Bonn. A l'issue de la réunion, l'entreprise est sauvée et son financement assuré par l'octroi de crédits aux centres de recyclage, à l'industrie et aux communes.

Klaus Töpfer, qui entend bien tirer la leçon de cette crise, a décidé de présenter un nouveau décret pour le recyclage des emballages. Ce texte, qui devrait être examiné prochainement, est à la fois plus flexible et plus ferme que le précédent. Les quotas minimum de recyclage des emballages collectés par le DSD devront être atteints seulement en 1998 et non en 1995. D'autre part, ils seront moins élevés, puisqu'ils sont ramenés de 72 % à 70 % pour le verre et l'aluminium et de 64 % à 60 % pour le papier, le carton et le plastique.

En revanche, le ministre de l'environnement compte bien sévir en matière de paiement de la taxe : les 15 000 entreprises signataires du Duales System devront dorénavant fournir une attestation de paiement et pourront faire l'objet de contrôles.

Mais ce nouveau décret, s'il est publié, ce qui est peu probable en cette « super-année électorale » en Allemagne, n'a guère de chances de satisfaire les adversaires du Duales System, d'autant qu'il semble plus laxiste encore sur les méthodes de recyclage et leur efficacité en termes écologiques. Désormais, la confusion est totale. Et le consommateur allemand, qui depuis plus de deux ans s'empresse de rassembler ses emballages, croyant faire un geste pour l'environnement, s'impatiente. Reste à espérer qu'en France la société Eco-Emballage *(lire l'article de Roger Cans page II)*, qui poursuit en somme les mêmes objectifs que le DSD, s'en sortira mieux que son aînée.

Le consommateur qui, depuis plus de deux ans, collecte ses emballages, croyant faire un geste pour l'environnement, s'impatiente.

Emmanuelle Belohradsky

Des citoyens et leurs poubelles

Dimanche après-midi, dans un quartier résidentiel de Berlin. Frau H. jette un regard furtif à gauche, à droite : personne. Et hop ! La bouteille de bière marron disparaît avec tous les autres cadavres de bouteilles blanches dans la poubelle destinée exclusivement aux verres clairs. Emportés par l'élan du geste trop hâtif, les cinq sacs qu'elle porte à bout de bras et dans lesquels Frau H. avait soigneusement trié ses ordures ménagères s'entremêlent.

Soudain, le plastique cède et dans un grand fracas les cannettes de coca vides, les vieux journaux, les emballages de dentifrice et de shampoing s'éparpillent dans la cour. Diable ! C'est l'heure de la sieste dominicale, rien de tel pour s'attirer la hargne des voisins.

Déja, deux trois mines déconfites apparaissent à leur fenêtre. Il ne reste donc plus qu'à tout recommencer et la valse des couleurs reprend de plus belle. Les verres clairs dans l'une des deux poubelles vertes, les verres foncés dans l'autre. Les vieux papiers, les journaux et les cartons dans la poubelle bleue. Les emballages marqués du *Grüne Punkt* (point vert) dans la poubelle jaune. Restent les trognons de pomme, les coquilles d'œufs et les épluchures de légumes qui iront finir leurs jours sur le *Komposthaufen* (compost).

Frau H. n'ignore pas non plus que les piles usées qu'elle est en train de pousser doucement du pied pour les faire disparaître dans les buissons devraient être rapportées au magasin. Mais à l'idée de faire les trois kilomètres en voiture qui la séparent du supermarché, la paresse l'emporte sur son âme d'écolo. Une chose est sûre, au menu de ce soir : soupe et eau municipale pour éviter tout déchet inutile !

E. B.

SLOVAQUIE

Le réveil de l'armement

Après la chute du communisme, le gouvernement tchécoslovaque avait interdit la production d'armes. Les grandes firmes slovaques du secteur ont failli disparaître

DUBNICA-NAD-VAHOM (Slovaquie)
de notre envoyé spécial

UN immense blockhaus en béton armé qui, comme un champignon, affleure de terre, partiellement caché par des arbres et des buissons, attire l'attention du visiteur de l'usine de mécanique lourde et d'armements ZTS Dubnica. Au milieu de hangars et de bâtiments administratifs de construction récente, ce bloc de béton, taché de traînées de rouille, qui s'enfonce sur plusieurs étages dans le sol, rappelle l'histoire guerrière de ce colosse industriel, aujourd'hui à genoux. Construite en 1937 par Skoda Pilsen pour éloigner ses productions d'armements de la menace hitlérienne, intégrée pendant la guerre au complexe militaire Hermann Goering puis rebaptisée du nom du maréchal soviétique Vorochilov sous le communisme, ZTS Dubnica vit une reconversion douloureuse.

Alors que, en 1988, la production d'armes représentait 70 % de son chiffre d'affaires (1,5 milliard de francs), en 1993 la fabrication de seules pièces de rechange constituait moins de 5 % du chiffre qui a chuté à 400 millions de francs. Au cours de ces cinq dernières années, l'entreprise, qui appartenait au complexe d'Etat ZTS spécialisé dans la mécanique lourde et l'armement en Slovaquie (85 000 employés), a réduit ses effectifs de 16 000 à 7 100 personnes. *« La décision prise en 1990 par le gouvernement tchécoslovaque d'arrêter la production d'armes a frappé de plein fouet ZTS Dubnica, encore plus que les autres entreprises du groupe »*, constate Lubomir Gazak, directeur du département électromécanique au ministère slovaque de l'économie.

SURVIE • Les entreprises d'armement slovaques n'ont, depuis cette date, réalisé qu'un seul contrat, la fourniture d'environ deux cents chars T 72 à la Syrie. *« Aussi ne peut-on pas parler de conversion mais d'arrêt brusque et total, d'où les graves conséquences sociales pour toute la Slovaquie centrale,* où est concentrée cette industrie, renchérit Lubomir Gazak. *Cette décision, motivée par des considérations humanistes, était une erreur. Le monde n'en est pas devenu meilleur, et pendant ce temps d'autres ont occupé nos marchés traditionnels. »*

Soixante pour cent de la production slovaque d'armement étaient destinés aux pays du pacte de Varsovie, 15 % à l'armée tchécoslovaque et 25 % vers d'autres marchés, essentiellement au Moyen-Orient. Aujourd'hui, les exportations d'armes slovaques ne représentent plus que 10 % de l'année repère 1988 alors que, pour permettre la survie des entreprises – qui ont aussi des productions civiles –, il faudrait atteindre 30 % à 40 % des 4 milliards de francs de 1988.

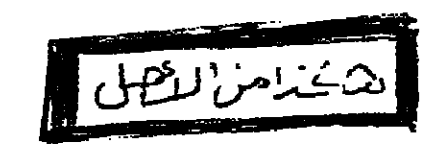
Si arrêter la production militaire d'un jour à l'autre a été possible, introduire des programmes civils ne l'est pas, même si, dès le milieu des années 80, le pouvoir communiste, perestroïka oblige, avait entamé la reconversion. De nouvelles productions de matériels civils avaient été, à l'époque, lancées, mais *« à 90 % tournés vers les besoins de l'ex-COMECON »*. Aussi, la destruction de l'ancien marché du bloc communiste, encouragée par les dirigeants ultralibéraux de Prague, a vite mis hors jeu ces produits. Ainsi ZTS Dubnica, qui fabriquait jusqu'à 60 000 pompes hydrauliques dans les années 80, n'en vend plus que 10 000 aujourd'hui.

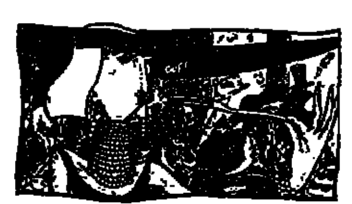
Et les aides occidentales à la reconversion ? *« Nous n'en avons vu aucune »*, rétorque catégoriquement Lubomir Gazak. *« Nos entreprises ont dû payer chèrement les licences étrangères pour produire des matériels civils »*, précise-t-il. Ainsi ZTS Martin a acheté des licences pour produire des engins de travaux Hanomag (Allemagne) et des moteurs Diesel Lombardini (Italie). ZTS Dubnica vient, pour sa part, d'acquérir une licence américaine (REDA) pour la fabrication de pompes immersibles pour l'exploitation pétrolière mais *« elle ne commencera à porter ses fruits qu'en 1995 »*, explique Miroslav Macko, directeur du développement stratégique dans l'entreprise.

RECONVERSION • L'Etat slovaque doit se débrouiller avec ses moyens, d'autant que les investisseurs ne se ruent pas sur ces entreprises. Le gouvernement a dépensé, en 1993, 100 millions de francs en subventions aux vingt-six nouveaux programmes civils lancés dans le groupe ZTS, partiellement privatisé (30 % par les coupons), et a garanti la plupart des emprunts consacrés par les filiales du groupe à l'achat de licences. Il s'est ainsi engagé à hauteur de 5 milliards de francs pour l'achat de la licence REDA dont la direction de ZTS Dubnica souhaite faire son programme porteur, avec la version modernisée aux normes OTAN de son canon automoteur Zuzana de 155 millimètres.

La Slovaquie a en effet décidé, après son accession à l'indépendance, de relancer sa production d'armes *« pour financer la reconversion »*, comme on l'explique à Bratislava. Le canon Zuzana, qui est encore à l'essai, est le premier produit de *« technique spéciale »* (appellation pudique pour l'armement) de l'après-« révolution de velours ». Des projets de modernisation d'autres équipements tels ceux des transports de troupes blindés, les véhicules du génie et surtout du char T 72 sont en préparation. A cet effet, de *« bons contacts ont été noués avec le fabricant français SOFMA »*, affirme Lubomir Gazak, qui voit l'avenir avec optimisme. *« L'année 1993 était la plus difficile, nous attendons, cette année, une reprise dans l'ensemble du groupe, grâce aux programmes civils comme à l'armement. »*

M. Pl.





UN SECTEUR EN MUTATION

Le réveil ambigu du luxe

On ne parle plus, ou presque, de suppressions d'emplois dans la couture ou le champagne. Et le luxe renoue parfois avec une croissance à deux chiffres. Mais, tous le disent, le consommateur a changé et regarde les prix

LE luxe a connu son hiver. Juste une hibernation de quelques saisons, mais tout de même. *Il* semble renaître ce printemps. L'an dernier encore, le Faubourg-Saint-Honoré et la rue de la Paix vivaient l'inimaginable : des suppressions d'emplois. Givenchy, Hanae Mori, Scherrer, Cartier même, taillaient dans leurs effectifs. Yves Saint Laurent était vendu quelques mois après le limogeage de Jean-Louis Scherrer ; Philippe Venet était *proche de renoncer*.

Les arts de la table achevaient leur restructuration autour de Lalique et du Groupe du Louvre de Christian Taittinger. Christofle s'enfonçait dans le rouge. La Champagne, enfin, se réveillait avec la gueule de bois, lourde de cinq années de stocks.

Une crise ? La profession n'aime ni le mot ni la chose. Et parle plutôt d'ajustement, après des années d'une croissance ininterrompue qui a fait flamber les prix, chuter (parfois) la qualité, et a porté le luxe au rang des « industries reines », chères au cœur des banquiers. Pour avoir compris que le métier se déclinait en étages, de la griffe à la marque de prestige, voire au simple haut de gamme, les entreprises familiales, pour ne pas dire provinciales, des années 70, se sont muées en groupes internationaux, fortement exportateurs.

« Quand vous entrez chez Vuitton, vous n'achetez pas une malle », jette, malicieux, un spécialiste. Ce sont les Must de Cartier, les carrés Hermès, l'infinie variété des articles arborant le fameux monogramme Louis Vuitton qui ont fait la croissance à « deux chiffres » de la fin des années 80. Le champagne s'est banalisé, le cognac en petites bouteilles a envahi la table chinoise de Singapour à Hongkong. Pour s'être mises à la portée des classes moyennes avec des objets à valeur unitaire faible, les entreprises ont connu cette *« croissance formidable »* que décrit Christian Blanckaert, *président délégué* du comité Colbert, le club des entreprises du secteur : *« En cinq ans, de 1986 à 1991, le chiffre d'affaires de nos membres a augmenté en moyenne de 72 %. »*

VERTIGE • Une ascension vertigineuse, donc, que rien, alors, ne semblait devoir altérer et qui a fait de l'Hexagone, le champion *incontesté du secteur comme* le relève une étude de l'américain Mac Kinsey & Co. : les marques françaises ne s'adjugent-elles pas 47 % d'un marché évalué à 300 milliards de francs, au sens large (champagne, spiritueux, cosmétiques, prêt-à-porter haut de gamme, etc.) ? Ne chiffre-t-on pas l'excédent commercial dégagé par les seuls parfums français à 19 ou 20 milliards de francs, juste derrière *ceux de l'agro-alimentaire* (42 milliards), de l'automobile (32 milliards) ou, encore, de l'aéronautique ?

C'est dire si la langueur des années 90 en a surpris plus d'un. L'embellie des derniers mois signifie-t-elle un retour au passé immédiat ? A l'expansion de ces années-là ? Oui, semble croire Bernard Arnault, PDG de Moët-Hennessy Louis Vuitton (LVMH), qui annonce, pour cette année, une hausse de ses bénéfices de 20 %. Non, pensent nombre de profes*sionnels. Christian* Blanckaert n'hésite pas, lui, à parler d'un retour à la croissance... lente des années 70. *« Le luxe a des cycles de progression caractéristiques »*, assure-t-il. *Et ce sont des cycles longs. »*

Difficile, en effet, de cerner l'évolution du secteur du luxe, dans la « crise » comme dans la reprise. Il y a les « niches » et les phéno*mènes de mode. Les erreurs de ges*tion, aussi. *« Le champagne a souffert, mais pas Roederer »*, note un spécialiste. L'envol de Paraboot est concomitant avec la dégringolade de Weston. Les difficultés des « arts » de la table ont pesé sur Christofle, mais pas sur Lalique qui a su se diversifier : le succès de son « jus » en étonne plus d'un.

« Dans l'industrie du parfum, explique pourtant Emmanuel des *Moutis, vice-président* de Mercer Management Consulting, *l'effet de taille joue à plein. Il y a une corrélation presque totale entre celle-ci et la rentabilité. »* Dans l'ensemble, en effet, les grands groupes ont mieux résisté à la crise, comme semble le montrer la poussée des Parfums Christian Dior, dont les ventes ont augmenté, l'an dernier, de 11 % à périmètre comparable. Loin, semble-t-il, très loin devant ses concurrents. *« Sanofi Beauté, qui n'avait en portefeuille que des marques à plus faible notoriété, peut se féliciter d'avoir repris YSL »*, commente, dans le même sens, un professionnel...

Pourtant, Philippe Guerlain ne se dit plus très sûr, aujourd'hui, que le *« véritable tir de barrage »* publicitaire qui a fait le succès de Samsara réussirait aujourd'hui. Et de demander, dans l'ensemble des pays où ses parfums et produits de soins sont vendus, *« d'alléger la pression publicitaire au profit de l'animation sur les points de vente »*. Où sont les lois ? Où sont les repères ? Tous les professionnels sont, en tout cas, d'accord sur un point : le consommateur occidental a changé. Ou, pour reprendre la formule de Jean-Noël Kapferer, professeur à HEC, *« l'être l'emporte sur le paraître »*.

« Nous paierons les séquelles de la crise pendant des années, explique Daniel Tribouillard, PDG de Léonard. *La femme américaine a pris l'habitude de s'habiller à petit prix avec des produits du Sud-Est asiatique. Elle a radicalement modifié sa perception de la mode, mettant en difficulté l'ensemble des griffes européennes outre-Atlantique. Les grands magasins n'achètent plus les marques, mais les produits. Avec le même article, je perds désormais des parts de marché aux Etats-Unis quand, depuis un an et demi, mes ventes doublent d'un mois sur l'autre à Hongkong. Et nous en sommes tous là. »*

EFFET-PRIX • Pour coller à la nouvelle donne, beaucoup, aussi, ont dû baisser leurs prix ou, ce qui revient presque au même, lancer de nouvelles lignes de produits moins chères. De 20 % à 30 %, parfois. Au Japon notamment, où cette stratégie s'est révélée payante et... compensée, dans les recettes, par la hausse de 23 % en un an du yen. Mais, au pays du Soleil-Levant, il est vrai, l'intérêt pour les produits de luxe des consommateurs, même désargentés, ne s'est jamais démenti.

Le phénomène a gagné l'Europe. Comme le raconte un professionnel, *« Yves Saint Laurent, qui avait lancé une ligne de soins à 300 francs, l'a relancée quelques mois plus tard à 200 francs. Ils étaient complètement hors marché. »*

Un effet prix souligné par une récente étude de Bossard Consultants. Pour les deux tiers des chefs d'entreprise interrogés par ce cabinet de conseil, *« le rapport qualité-prix deviendra le critère numéro un des clients du luxe qui, gagnant en maturité, se conduiront de plus en plus en consommateurs éclairés. Le prestige de la marque et la créativité* ajoute l'étude, *continueront à influencer leur choix, mais dans une moindre mesure »*. Une attention nouvelle doit être donnée à la logisitique et à la gestion des stocks.

L'alerte, il est vrai, avait été déjà donnée par l'impressionnant essor, malgré la crise récente, de la marque allemande de prêt-à-porter féminin Escada. Pour asseoir leur image et leur notorité, les Français ont longtemps joué la carte quasi-exclusive de la haute couture. Au risque, d'ailleurs, d'un certain dérapage, comme le montre l'exemple de Chanel où la notoriété de Claudia Schiffer éclipse presque celle de la maison. *« Pour s'imposer, Escada n'en a eu nul besoin*, souligne un professionnel. *Il lui a suffi d'inventer le concept du renouvellement permanent des collections et de fournir des tenues coordonnées et complètes. »*

CONFORT • Croissance lente. Consommateur exigeant. Pression sur les prix. Nouvelle forme du luxe, moins proche peut-être du raffinement cher à la tradition française que de cette recherche, très anglo-saxonne, d'une certain confort (le *« convenient »*). Difficulté, enfin, à se renouveler, si l'on en juge par la lenteur avec laquelle s'imposent les nouveaux talents... *« Nous allons devoir imaginer de nouvelles façons de faire croître nos maisons »*, reconnaît Christian Blanckaert.

« Je crains que nous ne soyons en panne d'imagination », s'inquiète, de son côté, Jean-Louis Dumas-Hermès au moment même où l'on sent poindre de nouveaux concurrents. Lointains encore. Mais qui pourraient grandir vite. *« L'artisan suit le prince*, explique joliment le PDG du groupe de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. *Quand je vois le montant des capitaux en train de s'accumuler dans les pays d'Asie, je ne peux que m'interroger. On ne sait pas ce qu'a amené Marco Polo en Chine. On sait ce qu'il en a rapporté... »*

La remarque n'est pas que de forme pour une profession qui fait de la conquête de l'Asie l'une de ses priorités. Le chemin du luxe retrouve aujourd'hui une croissance plus escarpée. Attention, demain, à ne pas redescendre des sommets.

Pierre-Angel Gay

Weston et les aléas de la mode

Des chaussures de 1 500 à 2 500 francs, davantage encore *pour des modèles bientôt réalisés* sur mesure, avec, summum du chic, le nom de l'acheteur inscrit à l'intérieur... Pourtant, l'on refuse chez Weston d'être associé au luxe. Discrète comme une vieille famille fortunée, fière de son savoir-faire artisanal centenaire, la société préfère mettre en avant la notion de qualité. *« Nous nous sentons plus proches de Mercedes que de Porsche ou Ferrari*, avertit un des administrateurs de Weston. *Nous ne souhaitons pas « faire de l'image », mais un produit costaud, qui supporte 5 à 7 « remontages » complets et puisse durer une vingtaine d'années. »*

« Tenez ! Le choix des matières premières... Pour le dessus de la chaussure, nous ne retenons que 5 % des cuirs que nous propose notre tanneur, le meilleur de France, assure encore l'administrateur. *Les cuirs de semelles, eux, sont traités dans notre propre tannerie, et mis à tremper pendant plusieurs mois. »* Chaque chaussure fait l'objet de 171 « prises en main » différentes, soit 3 h 30 de fabrication pour la paire, jusqu'à une journée pour le modèle le plus haut de gamme.

Et, au final, les Weston sont uniquement distribuées dans les dix magasins détenus en propre par la marque (cinq à Paris, trois en province et deux à l'étranger, à New-York et Genève), en demi-pointures, en cinq largeurs et dans un éventail de peausseries comprenant même l'antilope, le buffle, l'autruche, le crocodile, le lézard et le requin...

Sous ses allures très anglo-saxonnes, Weston cache en fait une origine on ne peut plus française. Fondée à Limoges en 1891 par un certain Edouard Blanchard, qui eut la bonne idée d'envoyer son fils Eugène étudier aux Etats-Unis la conception de chaussures de qualité, l'entreprise familiale ne fut rebaptisée « J. M. Weston » qu'en 1926. Un nom qui valait garantie de qualité à une époque où les bottiers londoniens faisaient référence. Perçues comme étant de fabrication *anglaise, les chaussures Weston* deviennent dans les années 60 un « incontournable » pour notables et hommes politiques.

Mais voilà qu'au début des années 80, ce succès tranquille est troublé. S'abat alors sur le bottier une tempête inexpliquée : la *mode. Au moment des soldes*, une file d'acheteurs patiente dès 7 heures du matin devant la boutique des Champs-Elysées.

Pour faire face à des ventes qui, d'une année sur l'autre, progressent de 20 %, les ateliers doivent fabriquer jusqu'à 600 paires par jour. *« Les quantités*, reconnaît l'administrateur, *sont alors allées à l'encontre de la qualité, qui a légèrement baissé. Surtout, le service en boutique n'était plus le même... »* Et les habitués n'appréciaient pas forcément de côtoyer les nouveaux acheteurs.

Lorsque la mode tourne, le réveil est douloureux. D'autant que la crise s'est installée, et que la concurrence est avivée par l'arrivée de nombreuses marques anglaises sur Paris, ainsi que par le succès de chausseurs plus *« sportswear »*, comme Timberland ou Paraboot *(voir ci-contre). Les ventes chutent. La production* retombe à 350 paires par jour, au lieu de 450 avant l'engouement. Les stocks, *« nécessairement importants du fait de l'offre en demi-pointures et largeurs »*, atteignent tout de même aujourd'hui 90 000 paires. Le *chiffre d'affaires*, qui était passé de 103 millions de francs en 1986 à 189 millions en 1990, est revenu à 162 millions en 1992, 151 en 1993.

Pour éviter les licenciements préconisés par un audit récent et conserver une main-d'œuvre précieuse *« puisqu'il n'y a pas en France d'autre chausseur ayant le même niveau d'exigence »*, les 198 ouvriers (sur 309 salariés) travailleront à mi-temps pendant un an à partir d'avril, conservant 85 % de leur salaire brut. Dans le même temps, Weston tentera, pour sortir de la crise, de développer à la fois la vente de modèles à 1 500 francs, et de « sur-mesure » sophistiqués. Dès juin, deux magasins parisiens seront équipés d'une machine permettant de prendre les dimensions du pied en trois dimensions et donc de fabriquer pour chaque pied des formes parfaitement adaptées. *Ces formes personnelles seront* conservées à Limoges afin de répondre à tout besoin ultérieur et pressant d'une autre paire...

Pascale Krémer

Le Barbour, classique tous temps

Les rues des villes sont envahies depuis peu de silhouettes vert bouteille. Lycéens des beaux quartiers, hommes *d'affaires et élégants des boule*vards arborent le même imperméable d'aspect luisant quel que soit le temps : le Barbour. Etonnant succès pour un vêtement qui symbolise au contraire la tradition.

Il ne pouvait naître qu'outre-Manche. Au nord-est de l'Angleterre, il y a un siècle exactement, John Barbour, un petit tailleur de Newcastle eut l'idée de couper des vêtements pour ses clients agriculteurs dans une toile enduite, destinée aux voiles de bateau.

Ce n'est qu'en 1930 que sa boutique, qui avait prospéré *grâce à ce produit, l'a remplacée* par un coton d'Egypte, teinté ensuite en vert anglais. Quelques modèles ont alors été conçus pour les pêcheurs, les chasseurs et même pour les premiers motards, qui réclamaient tous un vêtement parfaitement étanche. De cette époque date la première veste d'extérieur à fermeture éclair, la Solway Zipper, qui figure toujours dans le catalogue de la marque.

Jusqu'à la fin des années 60, le nom de Barbour, dont le siège et l'unité de fabrication se sont installées à North Shields, n'a *été connu que des seuls* Britanniques. En particulier des grandes familles aristocratiques qui ne concevaient pas d'aller à la pêche ou à la chasse sans leur Spay Wading jacket ou leur Gamefair. La marque, qui fournissait la Cour, obtint alors le label de *« fournisseur de Sa Majesté la Reine, du duc d'Edimbourg et du prince de Galles »* et en quelques années, le vêtement envahit les rues londoniennes.

A la fin des années 80, avec le retour à l'« authentique », au durable et au fonctionnel, la demande de vêtements solides, les premiers Barbour importés sur le continent ont connu le succès en Italie, en Allemagne, puis en France, malgré leur réputation de « haut de gamme ».

Créée en 1989, la filiale française a vu ses ventes multipliées par sept en quatre ans : soixante mille imperméables ont été distribués en 1993. Barbour France, qui emploie dix-huit personnes, a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 42 millions de francs l'an dernier, dont le cinquième avec d'autres produits comme les chapeaux, les chemises et les bottes. Curieusement, le modèle d'imperméable *le plus vendu actuellement* à travers le monde, le Beaufort, a été créé il y a quinze ans à la demande des chasseurs français. Son carnier est jugé très pratique par les lycéens.

Aujourd'hui, J. Barbour & Sons expédie les deux tiers de sa production vers l'étranger, et a été sacré meilleur exportateur britannique en 1992. Mais tout reste fabriqué dans les cinq usines. Chaque modèle, qui comporte entre trente et quarante pièces de tissu, nécessite quinze mille points de couture. Cette technique de fabrication et la graisse qu'il faut régulièrement appliquer, et dont la composition est gardée secrète, assurent à ces vêtements une imperméabilité totale sous les pires averses.

Cet entretien régulier, comme pour une belle paire de chaussures, est le seul moyen de conserver sa solidité à une toile qui, sinon, devient cassante en se desséchant : un manuel et une boîte de graisse sont remis au client. Cependant, Barbour assure dans ses ateliers la réimperméabilisation, les réparations éventuelles, comme toutes les modifications souhaitées par les clients. Un dixième des sept cents salariés de la firme travaillent à ce service après-vente : *« C'est devenu un de nos arguments de vente, mais nous devons l'expliquer à nos revendeurs. Ils craignaient de ne revoir leurs clients que pour des réparations, alors que ceux-ci font, au contraire, la publicité de la solidité de produits qui coûtent en général moins de 1 500 francs »*, explique Bernard Gérand, directeur de Barbour France.

Rançon du succès, Barbour est devenu un nom générique et les copies se multiplient. Mais Margaret Barbour, qui dirige l'entreprise familiale, est intransigeante. Personne d'autre que Barbour n'a le droit d'afficher le logo aux trois couronnes de la firme. Pendant le dernier trimestre 1993, la filiale française a engagé quarante-sept procédures contre des détaillants qui vendaient du vulgaire coton huilé sous la marque centenaire.

Christophe de Chenay

Paraboot le miraculé

C'est l'Italie qui a sauvé Paraboot, en changeant l'homme. Au début des années 80, les stylistes de la Péninsule osent substituer au costume trois pièces des tenues « gentleman farmer », pantalons de velours, cols roulés et vestes en tweed. Les chaussures doivent s'adapter. Coup de chance : les Paraboot y sont en plein avec leurs grosses coutures apparentes, leurs semelles épaisses et crantées en caoutchouc. La firme, qui déposait son bilan en 1983, connaît aujourd'hui une nouvelle jeunesse.

Installée depuis toujours à Izeaux, dans l'Isère, l'entreprise, a été fondée en 1919 par Rémy Richard-Pontvert, grand-père de Michel Richard, le président actuel. Agriculteur en même temps qu'ouvrier dans une petite fabrique de chaussures, le fondateur, avait été chargé après une blessure à Verdun de réparer les godillots des soldats.

Après la guerre, il commença à vendre ses croquis aux grands magasins parisiens. Dans les années 30, cet *« homme de la campagne qui n'aimait pas l'eau »* selon son petit-fils, découvre lors d'un voyage aux Etats-Unis les *boots*, chaussures montantes en caoutchouc. Décidant de s'en inspirer, il se fait expédier du *latex depuis le port brésilien* de Para. La marque « Paraboot » est née. L'affaire prospère : les chaussures sont si robustes que les forts des Halles en sont équipés. En 1975, Paraboot compte deux usines et 650 salariés.

COLLE • Mais la colle remplace les coutures, donnant un avantage de prix énorme à certains concurrents, l'automatisation limite la demande de chaussures de protection, puis, au début des années 80, le yen et le *dollar sont dévalués, alors que* 45 % des Paraboot sont exportées vers les Etats-Unis et le Japon. En 1983, l'entreprise, en cessation de paiement, n'est sauvée *in extremis* que par l'engouement des Italiens, qui vont acheter la moitié de sa production jusqu'en 1985. Depuis lors, le chiffre d'affaires n'a cessé de grimper, de 95 millions *de francs en 1987, année* où le modèle fer de lance (la « Michaël ») est devenu un phénomène de mode en France, à 115 millions en 1993, avec seulement 200 salariés.

Echaudée, l'entreprise, qui venait de frôler la catastrophe, a géré avec sagesse cette soudaine bonne fortune. *« Fondé sur un seul produit, qui se vendait à 120 000 exemplaires par an, ce succès était dangereux, car nécessairement éphémère*, commente Michel Richard. *Nous avons refusé de livrer les détaillants qui ne commandaient que des Michaël. »*

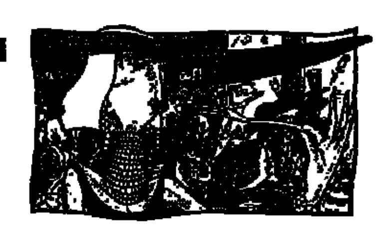
Le nombre de points de vente est retombé de 4 000 à 800. Mais ils sont désormais mieux suivis et offrent une collection qui ne cesse de s'enrichir : Paraboot offre ainsi une ligne « Galibier », détournée de la vraie chaussure de montagne, dont il était le leader mondial dans les années 70, ou encore une gamme « Parachoc », inspirée des bottes de pompiers et autres chaussures de vol pour pilotes de chasse...

Ces nouveautés ont par ailleurs le mérite de *« réveiller les gammes de prix les plus basses »*, souligne Michel Richard, avec, par exemple, des modèles en toile de la ligne Galibier à 350 francs, alors que les Paraboot « classiques » se vendent de 1 200 à 2 000 francs environ. *« Il faut se faire une raison : la chaussure n'est plus vraiment un marché de luxe. Dans le contexte actuel, les produits à plus de 2 000 francs ne peuvent espérer que des ventes très marginales... »*

P. Kr.

UN SECTEUR EN MUTATION

La guerre courtoise des spiritueux



Encore très atomisé, malgré le poids d'une poignée de très grands groupes, le secteur des spiritueux n'en finit pas de se concentrer. Avec les bonnes manières mais sans états d'âme

TEL un club, le monde des spiritueux se veut avant tout un lieu feutré où une dizaine de groupes se partagent l'essentiel des marques les plus vendues au monde. Dans ce petit cercle, où l'appellation *« confrère »* est préférée à celle de *« concurrent »*, les mouvements sont nombreux mais n'ont plus l'ampleur de ceux des années 80. Les alliances, rachats ou réorganisations sont bien souvent empreints de courtoisie, pour ne pas altérer l'image de qualité que leur confèrent les cognacs, whiskies, bourbons et autres brandies.

Quand le groupe nord-américain Bacardi achète l'intégralité de Martini, le terme fusion est proscrit au profit de la notion de rapprochement entre deux entreprises privées et familiales. En conséquence, le nouvel ensemble s'appelle Bacardi-Martini. Quand le britannique Allied-Lyons décide, au mois de mars, de lancer une offre publique d'achat sur l'espagnol Pedro Domecq dont il est déjà actionnaire, l'opération est si importante pour lui qu'il propose tout de suite de modifier son nom en Allied-Domecq. Quand, pour des raisons financières, le français Moët Hennessy-Louis Vuitton (LVMH) et le britannique Guinness décident, en début d'année, de réorganiser leurs participations financières, il n'est pas question de revoir les accords d'origine. Même actionnaires importants l'un de l'autre (Guinness ayant 34 % de Moët Hennessy, et LVMH 20 % du britannique), chacun – officiellement du moins – reste maître chez soi. Seuls les réseaux de distribution sont développés en commun.

Ce savoir-vivre culmine avec le dîner des *« big four »*, qui réunit à Londres, au moins une fois par an les dirigeants des quatre plus gros producteurs mondiaux. Cette cordialité propre au monde des spiritueux et du champagne n'empêche pas, sur le terrain, des batailles sévères pour prendre des parts de marchés et se développer en Asie du Sud-Est, en Chine mais aussi en Amérique latine. Les forces se mesurent aux réseaux de distribution, à la palette d'alcools proposés, à l'importance des marques et aussi à la taille des intervenants.

Quatre groupes dominent clairement ce monde : trois britanniques – IDV (Grand Metropolitan), Allied Lyons, United Distillers (Guinness) – et un canadien, Seagram. Bacardi, firme nord-américaine ayant son siège aux Bermudes, les talonne à la cinquième place. Plus en retrait vient un deuxième peloton : l'américain Jim Beam (American Brands), le français Pernod Ricard et le japonais Suntory. Plus loin derrière arrive l'américain Brown-Forman.

MARQUES • Le poids n'est rien s'il ne s'accompagne pas d'un nombre important de marques réputées. Le classement des cent premières ventes annuelles, publié par la revue américaine *Impet International*, véritable bible en la matière, est éloquent. Bacardi ne doit son rang qu'au rhum du même nom, premier spiritueux consommé au monde ! IDV, est le leader incontesté des firmes, avec onze marques qui représentent en volume 18 % des cent premières ventes. Entre ces deux extrêmes se situent toutes les combinaisons possibles, qui définissent ensuite la stratégie des groupes. *« Nous espérons bien avoir une quatrième marque dans ce classement cette année »*, avoue Patrick Ricard : ce groupe familial, qui a déjà sur le marché Ricard, Pastis 51 et Suze, table sur l'entrée prochaine de son whisky Clan Campbell.

« Le cognac est un produit d'appellation d'origine, contrôlé et fabriqué dans une région limitée, la Charente », rappelle pour sa part Bernard de Massol, secrétaire général de Hennessy, pour justifier que cet alcool n'apparaisse qu'à la trentième place. *« Nous avons des limites de production. »* Cette contrainte sécrète, en contrepartie, un avantage : un prix de vente élevé et une rentabilté appréciable.

Mais les cent premières marques ne font pas le marché, puisqu'elles couvrent à peine plus de la moitié des 530 millions de caisses vendues dans le monde. *« J'ai découvert un marché extrêmement atomisé, comme jamais je n'en avais vu dans mes précédentes expériences dans le secteur agroalimentaire*, raconte un nouveau venu. *En dehors d'une dizaine de grands groupes, le reste est éparpillé. »* Le mouvement de concentration a donc toutes les chances de se poursuivre. Sans doute sur le long terme, de manière heurtée, car « petit » ne veut pas dire forcément « pauvre ». Bien au contraire, acquérir une marque est donc élevé.

Les grands groupes sont donc placés devant un double impératif : maintenir le leadership de leurs premières appellations et pénétrer de nouveaux marchés régionaux. La réorganisation des réseaux de distribution entreprise depuis plus d'une dizaine d'années est une des clefs du succès. *« Développer nous-mêmes la politique commerciale de nos marques est un atout*, raconte Jean-Marie Laborde, président de Ricard, en ajoutant : *le danger de distribuer les produits des autres est qu'un jour on vous les retire. Vous faites des investissements considérables et subitement c'est fini. »*

PERTE • Grand Met vient d'en faire les frais en début d'année avec la perte du contrat de distribution de la vodka Absolut aux Etats-Unis, qu'il détenait depuis treize ans. Selon les analystes financiers, le manque à gagner annuel est estimé à 370 millions de francs. Le monopole d'Etat suédois VS (Vin & Sprit) a préféré signer un accord avec le canadien Seagram.

En France, l'année a été particulièrement agitée pour les distributeurs, la revue de l'industrie agroalimentaire (RIA) a relevé une vingtaine de changements. Le nouveau groupe Bacardi-Martini a rapatrié ses marques dans son propre réseau avant de réorganiser son portefeuille. Sovedi, filiale du britannique IDV, a fait de même et Allied-Lyons a créé une filiale de distribution sous le nom Hiram Walker France en août 1993.

« Jusqu'alors, nous vendions nos caisses à un importateur, raconte Michel Troutaud, le patron de cette nouvelle entité, *mais nous voulons désormais aller jusqu'au consommateur. En contrôlant la distribution dans tous les pays, le groupe peut éviter les trop grandes distorsions de prix sur le marché européen. »* Plutôt que de créer son propre réseau, l'entreprise a préféré racheter à Seagram France, aussi en cours de réorganisation, un de ses deux distributeurs.

Tout en rêvant à la Chine qui pourrait faire exploser les ventes, les groupes de spiritueux se développent avec force en Amérique latine, présentée comme un nouvel Eldorado. L'engouement sud-américain permet aussi la diffusion de la tequila, qui apparaît aujourd'hui comme un alcool blanc au potentiel de développement certain.

« Méfiez-vous des modes, elles peuvent être brèves », met en garde un professionnel. Ce qui n'empêche pas les fabricants de lancer de nouvelles marques, de décliner les anciennes pour les faire vivre, et de créer de nouveaux produits pour éviter de se laisser distancer.

L'entrée récente de Seagram dans Time Warner, la première société mondiale de communication, suscite de nombreuses interrogations. *« Détrompez-vous, les vins, spiritueux et le sans-alcool restent le cœur de notre activité*, précise Hubert Millet, président de Seagram Global Brands Division. *Edgar Bronfman, notre président, pense que la communication est un secteur d'avenir. Il a donc décidé de prendre jusqu'à 15 % de Time Warner. Il s'agit d'un investissement financier et passif, comme il l'a fait dans Dupont de Nemours voici quelques années. »*

Pas question pour l'entreprise canadienne de ralentir sa croissance dans les spiritueux. La chasse à la part de marché va donc se poursuivre, et les intervenants peaufinent leurs stratégies : gant de fer dans une main de velours. *« En général, ce sont des gens qui tirent vite, et sans état d'âme*, constate avec amusement un petit producteur. *Ils vont tenter de nous séduire pour nous acheter, mais ce n'est pas si simple, car nous avons le temps. »* Un temps qui pourtant souvent se rétrécit à chaque passage de témoin d'une génération à l'autre.

Dominique Gallois

Les trente premiers

Rang	Marque	Propriétaire	Produit	Ventes 1993*
1	Bacardi	Bacardi & Co (E.U.)	rhum	20,6
2	Smirnoff	The Pierre Smirnoff Company (IDV/GrandMet) (G.B.)	vodka	14,8
3	Ricard	Pernod Ricard (France)	anis/pastis	7,5
4	Johnnie Walker Red	United Distillers (Guinness) (G.B.)	scotch whisky	6,8
5	J&B Rare	IDV – GrandMet (G.B.)	scotch whisky	6,2
6	Gordon's Gin	United Distillers (Guinness) (G.B.)	gin	5,8
7	Presidente	Pedro Domecq SA (Espagne)	brandy	5,3
8	Jim Beam	Jim Beam Brands Co (American Brands) (E.U.)	bourbon	5,3
9	Ballantines	HWG (Allied-Lyons) (G.B.)	scotch whisky	5,2
10	*Jack Daniels' Black*	*Brown-Forman Corp. (E.U.)*	Tennessee whisky	4,6
11	Dreher	Heublein Inc. (IDV/GrandMet) (G.B.)	brandy	4,5
12	José Cuervo	Tequila Cuervo SA (Grupo Cuervo)	tequila	4,4
13	Absolut	V&S Vin & Sprit AB (Suède)	vodka	4,4
14	Seagram's Gin	The Seagram Co Ltd (Canada)	gin	4,4
15	De Kuyper Liqueurs	Johs De Kuyper & Zoon BV (Pays-Bas)	liqueur	3,9
16	Baileys	IDV (GrandMet) (G.B.)	liqueur	3,8
17	Seagram's 7 Crown	The Seagram Co Ltd (Canada)	american blended whiskey	3,8
18	Popov	Heublein Inc. (IDV/GrandMet) (G.B.)	vodka	3,7
19	Bell's	United Distillers (Guinness) (G.B.)	scotch whisky	3,4
20	Suntory Kakubin	Suntory Ltd (Japon)	whisky japonais	3,4
21	Larios	Larios SA (Espagne)	gin	3,3
22	Chivas Regal	The Seagram Co Ltd (Canada)	scotch whisky	3,3
23	Don Pedro	Pedro Domecq SA (Espagne)	brandy	3,3
24	Canadian Mist	Brown-Forman Corp. (E.U.)	whisky canadien	3,1
25	Dewar's	United Distillers (Guinness) (G.B.)	scotch whisky	3,1
26	Johnny Walker Black	United Distillers (Guinness) (G.B.)	scotch whisky	3,1
27	*Grant's*	*William Grant & Sons Ltd (Ecosse)*	scotch whisky	3,0
28	Campari Bitter apéritif	Davide Campari-Milano SpA (Italie)	bitter	2,8
29	Canadian Club	HWG (Allied-Lyons) (G.B.)	whisky canadien	2,7
30	Hennessy	Moët-Hennessy (LVMH) (France)	cognac	2,6

* Estimation, en millions de caisses de 9 litres.

Source : Impact.

Concentrations dans le champagne

Le groupe anglais Guinness a pris une minorité de blocage dans Moët et Chandon. Dernier épisode d'une grande redistribution des cartes

C'EST en Champagne viticole que les manœuvres sur les marques et les outils de production ont été les plus spectaculaires ces dernières années, tant les enjeux commerciaux et financiers y sont importants. Ces manœuvres ont recommencé en 1990, après une période de stabilité au lendemain des grandes restructurations du début des années 80.

Depuis la guerre, on avait assisté à la formation de grands groupes, au premier rang desquels figurait LVMH. En 1971, le PDG de Moët et Chandon, Robert-Jean de Vogüé, avait fusionné sa maison avec le cognac Hennessy, et constitué, déjà, un bel ensemble avec les filiales champenoises Mercier et Ruinart. En 1982, Henry Racamier, PDG des bagages Louis Vuitton, prend le contrôle, par OPA, de Veuve-Clicquot et de sa fameuse étiquette orange. Cinq ans plus tard, il l'apporte au groupe Moët-Hennessy pour former la constellation LVMH, qui produit désormais 46 millions de bouteilles de champagne sur 180 millions, avec 6 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Derrière lui, le groupe canadien de spiritueux Seagram a bâti un ensemble pesant 16 millions de bouteilles, ajoutant à Mumm Perrier-Jouët et Heidsick Monopole. Pendant ce temps, Alexandre de Nonancourt a construit, à partir de rien, Laurent Perrier, avec ses 11 millions de bouteilles en comprenant la filiale Castellane. Le groupe Rémy Martin, pour sa part, pèse 10 millions de bouteilles avec Piper Heidsieck, Charles Heidsieck et Krug, champagne de grand luxe.

En 1983, le PDG du géant français de l'agro-alimentaire BSN, Antoine Riboud, rachète Pommery et Lanson aux frères Gardinier. Il veut en faire le « joyau » de son groupe, ajoutant le champagne de marque aux yaourts, aux nouilles et à la moutarde. Mais, sept ans après, il réalise un peu tardivement qu'aucune synergie n'existe entre le vin à bulles et les yaourts, qu'il ne dispose pas de circuit de distribution pour son champagne et qu'il n'atteint pas la taille critique dans ce secteur. Antoine Riboud revend donc son joyau à des *« mains françaises »* (gare à l'étranger !) : le groupe LVMH, n'oubliant pas de dégager, au passage, une très belle plus-value sur les 3,1 milliards de francs de la transaction.

Pour Bernard Arnault, patron de LVMH, c'est l'occasion de faire passer de 18,6 % à 24 % sa part de marché du champagne, avec un chiffre d'affaires augmenté de 1 milliard de francs pour atteindre 6,1 milliards de francs. Surtout, l'acquisition apporte 500 hectares de vignobles, atout capital dans une région où, réglementairement, la superficie cultivable en vignes « à champagne » est limitée à 32 000 hectares.

Mais le prix est lourd, et Bernard Arnault, trois mois après, revend Lanson à Gaston Burtin, de Marne et Champagne, pour plus de 1,5 milliard de francs, le groupe agro-alimentaire Allied Lyons prenant une participation minoritaire de 20 %. La transaction ne concerne que la marque Lanson, les installations de Reims et les stocks, une vingtaine de millions de bouteilles, le vignoble étant soigneusement conservé par LVMH.

Un beau triomphe pour Gaston Burtin, alors âgé de quatre-vingt-onze ans, qui devenait numéro deux du champagne avec 17 millions de bouteilles, loin derrière LVMH certes, mais juste devant le groupe Mumm Seagram. « Gaston », c'est une véritable légende. Dans les années 30, petit négociant à Epernay, il se faisait, au fil des ans, une spécialité, celle d'acheter du raisin, ou du « vin clair » (avant champagnisation), et de le recéder, une fois élaboré, à d'autres négociants qui le commercialisaient sous leurs propres marques. Il travaillait et travaille toujours à façon pour une multitude de clients, restaurateurs en particulier – plus de trois cents, dit-on –, auxquels il fournit des étiquettes à leur nom.

FLAIR • Avec beaucoup de flair, il a toujours acheté à l'envers du marché, en cas de surproduction, comme en 1970, 1982 et 1983, et, semble-t-il, en ce moment. Les mauvaises langues d'Epernay prétendent que « Gaston » a souvent dépanné de grandes marques en rupture de stocks : en tout cas, il fournit officiellement un million de bouteilles à Moët et Chandon tous les ans. Il a acquis une à une de petites marques – Giesler, Gauthier, Geismann et surtout Alfred Rothschild, très vendue dans les grandes surfaces – pour arriver finalement à une production d'une dizaine de millions de bouteilles. Avant d'acquérir Lanson, suprême consécration (c'était l'entrée dans le club très fermé des grandes marques), il avait, en décembre 1990, racheté à Pernod-Ricard, pour 160 millions, la marque et le fonds de commerce Besserat de Bellefon.

Agé aujourd'hui de quatre-vingt-quatorze ans, Gaston Burtin a confié la barre de son établissement à M. Morra Marret, mari de sa seule héritière, sa petite-nièce. Notons toutefois que Gaston Burtin s'est fort endetté auprès du Crédit lyonnais, qui détient 25 % de son capital et une très grosse créance – plus du milliard de francs, dit-on – sur Marne et Champagne. Une affaire à suivre...

Au début de cette année, Bernard Arnault, pour se désendetter de 11 milliards de francs, a ramené de 24 % à 20 % sa participation dans le groupe britannique de spiritueux Guinness, lequel s'est désengagé de LVMH au niveau du holding de tête pour racheter au prix de 8 milliards de francs une participation de 34 % dans la filiale Moët-Hennessy. Une telle opération donne à Guinness un accès direct aux activités champagne et cognac, avec droit de regard sur la gestion, atteignant ainsi son véritable objectif. Bernard Arnault a assuré que le groupe LVMH garderait pour *« très longtemps »* sa part majoritaire de 66 % dans Moët Hennessy.

Entre-temps, Jean-Claude Rouzaud, patron du champagne de haut de gamme Roederer, a pris le contrôle de la maison Deutz, étranglée par sa dette bancaire. Roederer, grâce à son abondante trésorerie, a pu souscrire à une importante augmentation de capital de Deutz et en devenir l'actionnaire. Tous ces mouvements sont les conséquences de la crise aiguë qui affecte depuis 1991 la Champagne viticole et d'où celle-ci commence seulement à sortir, grâce à des baisses de prix spectaculaires et à des sacrifices financiers qui laisseront des traces. Il est vrai que jusqu'en 1990, ce fut l'âge d'or...

François Renard

Les châteaux changent de mains

Dans le vignoble bordelais, les changements n'ont pas été aussi spectaculaires qu'en Champagne. Tout d'abord, les investisseurs institutionnels, compagnies d'assurances notamment, ont continué d'acquérir des châteaux.

Ainsi, le groupe Axa a ajouté à ses possessions Pichon-Longueville Baron, Cantenac-Brown en Médoc et Petit-Village à Pomerol, le Château Suduiraut dans le Sauternais. Le groupe Alcatel-Alsthom a racheté au groupe Suez le Château Gruaud-Larose, à Saint-Julien, dans le Médoc. Les Domaines Rothschild ont vendu à un financier La Cardonne, en Médoc, pour prendre le contrôle de L'Evangile à Pomerol, où le GAN a racheté Clinet. En juin dernier, l'événement a été le retour en mains françaises du célèbre Château Latour, repris pour son compte personnel par François Pinault au groupe agroalimentaire Allied-Lyons pour 720 millions de francs.

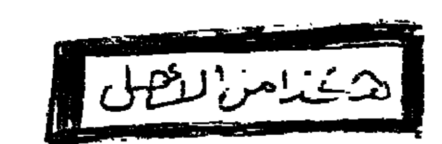
Auparavant, la MAIF, la mutuelle des enseignants, avait investi 250 millions de francs dans le Château Dauzac, en Médoc. Les Japonais ont été assez actifs un moment, puisqu'ils ont acquis le Château Citran, cru bourgeois (qui serait déjà à revendre), et Château Lagrange, cru classé du Médoc, réaménagé et modernisé pour le numéro un des spiritueux nippons, Suntory. Mais ils ne sont plus là, faute d'appétit et... de moyens (toujours la crise).

Autre mouvement, celui d'investisseurs venus d'autres vignobles ou simplement amoureux du vin. Ainsi, Alexandre de Nonancourt, propriétaire du champagne Laurent-Perrier a racheté, pour 85 millions de francs, les 17 hectares de Château Malartic-Lagravière, dans les Graves, près de Bordeaux. Daniel Cathiard a réemployé dans l'acquisition du Château Smith Haut-Lafitte (60 hectares), toujours dans les Graves, une bonne part – 250 millions de francs – du prix de vente de son groupe de distribution Genty-Cathiard au groupe Rallye. M. Thiéblot a réinvesti ses gains de l'électronique dans la création d'un nouveau château Lilian-Ladouys à coups d'acquisitions de parcelles.

Mais c'est peut-être dans le négoce que les changements ont été les plus marqués. Si le groupe canadien de spiritueux Seagram assure ne pas vouloir revendre Barton et Guestier, et si le groupe néerlandais Bols conserve le CVBG, Rémy-Cointreau a revendu Nicolas au numéro un des vins de table, Castel, pour, toutefois, reprendre par filiale interposée la maison Hernandez (400 millions de chiffre d'affaires) après dépôt de bilan ces dernières semaines.

Comme en Champagne, la crise économique a ébranlé le vignoble et fragilisé le négoce, rendu plus vulnerable par une accumulation de ses stocks et des coûts de financement très élevés de 1990 à 1993. Signe des temps, la plus ancienne coopérative de la Gironde, l'Union des producteurs de Saint-Emilion, a pris le contrôle de Louis Eschenauer, l'une des plus vieilles maisons de négoce bordelais, afin de mieux écouler ses vins.

F. R.



OPINIONS

Lettre de Bruxelles

Flottement franco-allemand

par Philippe Lemaître

LA *grande difficulté des* Douze à s'entendre sur les règles de vote dans l'Union européenne élargie à l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède (cinq réunions ministérielles avant de parvenir à un compromis !) révèle que, pour au moins les deux Etats membres – l'Espagne et la Grande-Bretagne – à l'origine de cette tension, la négociation sur l'organisation future de la « grande Europe » (répartition des pouvoirs et réforme des institutions) a d'ores et déjà commencé. Les Espagnols et les Anglais ont cherché – et partiellement réussi – à profiter de l'élargissement pour modifier la règle du jeu, et prendre ainsi des gages dans la perspective du réaménagement politico-institutionnel programmé pour 1996 par le conseil européen.

Les préoccupations des Espagnols étaient relativement limitées et, de ce fait, moins inquiétantes : devenus, en raison de l'effacement provisoire de l'Italie, les champions du Sud au sein de l'Union, ils voulaient des garanties pour s'assurer que la politique méditerranéenne (agriculture, aides régionales) ne serait pas remise en question. Principaux bénéficiaires du pactole des fonds structurels, les Espagnols sont plutôt bien traités dans l'Union, si bien qu'on peut considérer comme peu rationnelle l'inquiétude qu'ils manifestent à l'égard d'un déséquilibre accru au profit du Nord. Il reste que leur souci n'est pas de freiner le processus d'intégration.

Le cas anglais est bien différent : en cherchant à relever le seuil de la majorité qualifiée, le gouvernement de John Major, aiguillonné dans ce sens par le camp – toujours puissant parce que apparemment populaire – des « eurosceptiques », entendait pouvoir facilement bloquer toute décision allant dans le sens d'une organisation fédérale de l'Union.

La divergence ainsi créée accentue l'impression de flottement donnée par l'Union depuis la ratification du traité de Maastricht. Les Douze n'ont pas de grands projets autres que lointains : l'union économique et monétaire (UEM) vers la fin du siècle, et la conférence intergouvernementale de 1996 – *pour l'instant* un simple rendez-vous auquel on renvoie lorsque des problèmes politiques surgissent, mais qu'on se garde de préparer. A ce stade, le programme issu du Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi n'est guère mobilisateur, et la politique étrangère et de sécurité (PESC) voulue par Maastricht n'existe pas.

A la veille des élections européennes, le malaise s'amplifie car l'opinion éprouve le sentiment inconfortable que la direction n'est plus tracée et, surtout, situation inhabituelle, qu'il n'y a plus guère de repères franco-allemands. Où va l'Europe ? Où Français et Allemands ont-ils l'intention de la faire aller ?

Les Allemands ne sont qu'à moitié convaincants lorsqu'ils affirment vouloir faire progresser de pair l'élargissement (aux pays de l'Association européenne de libre-échange aujourd'hui, à ceux d'Europe centrale demain) et l'approfondissement. Depuis l'arrêt réservé de la Cour de Karlsruhe sur la constitutionnalité du traité de Maastricht, on parle moins volontiers, outre-Rhin, de l'union politique ou des transferts de pouvoirs vers le Parlement européen, thèmes jadis fréquemment évoqués par le chancelier.

LES Français sont à peine moins ambigus. Au-delà du discours, toujours très net, du ministre des affaires étrangères, on devine, chez ceux qui, dans l'administration, conduisent la politique européenne de la France, une forme d'hésitation ; une propension à critiquer Bruxelles et, pourquoi pas, à manifester de la compréhension pour les thèses anglaises. Il en résulte une certaine confusion.

Le gouvernement avance des raisons compréhensibles pour expliquer son souci de ne pas précipiter le débat politique sur l'organisation de l'Europe : le *traité de Maastricht vient à peine d'être* ratifié, l'opinion n'est pas encore remise des turbulences de l'exercice ; surtout, on ne dispose certainement pas d'une expérience suffisante, qu'il s'agisse de la progression vers l'UEM, de la mise en place *de la PESC, de la coopération en* matière policière et judiciaire, pour se faire une idée de ce que devrait être l'étape suivante. Poser les questions trop vite, pousser à des choix clairs, en année électorale en Allemagne, avant la présidentielle en France, pourrait se révéler contre-productif. En France, parce que le futur président, quel qu'il soit, au lendemain de son élection, confirmera le choix européen ; alors qu'avant l'échéance, confrontés aux surenchères nationalistes, les candidats risquent de se prononcer en termes plus ambigus.

Cependant, temporiser devient dangereux à partir du moment où un ou deux pays membres utilisent les circonstances pour favoriser une dérive contraire aux objectifs affichés jusqu'ici par Paris et par Bonn. Les Français, qui ont occupé le devant de la scène en 1993 (le GATT, la Bosnie), rêvaient, semble-t-il, d'un répit, d'une période où ils se seraient limités à une action modératrice et responsable, comme celle qu'ils ont pratiquée pendant les négociations d'élargissement.

Laisser sans réponse sur le fond, l'offensive surprise des Anglais jetterait le doute sur la détermination de la France à aller de l'avant, sur l'existence d'une stratégie à long terme et d'une unité de vues, au sein du pouvoir.

Que faire alors, compte tenu des inconvénients – réels – d'un déballage prématuré sur des questions sensibles de transfert de souveraineté, de géométrie variable ou du poids respectif des grands et petits pays au sein de l'Union ? Les tensions récentes vont sans doute contraindre les gouvernements à ouvrir ce débat qu'ils voulaient différer. A un rythme et selon des séquences dont ils n'auront pas forcément la maîtrise. Mais ce qu'on attend par ailleurs des Français et des Allemands, c'est, sinon une vaste fresque de ce que sera la « grande Europe », du moins un retour à l'initiative.

N'existe-t-il pas deux ou trois grands thèmes – par exemple autour de la politique vers l'Est ou du renforcement de la sécurité européenne – sur lesquels Bonn et Paris pourraient proposer une *approche commune ayant valeur de programme de travail aux pays partenaires* ? Dans une telle perspective, le sommet franco-allemand du mois de mai constitue probablement l'échéance européenne la plus importante.

COURRIER

Suggestion pour l'emploi

La « Suggestion pour l'emploi » de Peter Fleischer, parue dans votre supplément du 1er mars, est la première à quitter complètement les voies archaïques du « partage du travail » pour préconiser une solution entièrement nouvelle et véritablement révolutionnaire : séparer le travail et le financement de la protection sociale.

La solution est nouvelle et révolutionnaire par son caractère radical et systématique. Depuis des années, tous les plans pour l'emploi comportent des mesures de réduction des charges sociales.

Leur caractère partiel et limité dans le temps introduit des effets pervers et une grande complexité qui perturbe le marché du travail. On arrive même à des situations aberrantes comme celle où un organisme de sécurité sociale prend en charge les cotisations sociales.

La proposition de Peter Fleischer permettrait au travail de retrouver son identité fondamentale : celle d'une activité humaine de production. On cesserait de le considérer avant tout comme une assiette de cotisations. Il faut absolument soutenir cette réflexion.

Elle en a besoin, quand on voit les difficultés rencontrées pour la création de la CSG. Mais ces difficultés venaient peut-être du fait que ce n'était alors qu'une petite retouche et non pas une remise en cause complète d'un système défectueux.

Norbert Olszak
Directeur du Centre
de recherche de droit social

Quels taux d'intérêt ?

J'ai lu avec le plus grand intérêt votre bulletin intitulé « Absurde » dans « Le Monde-l'Economie » du 8 mars. Vous devez avoir raison car tout le monde est convaincu que les taux d'intérêt sont bien trop élevés ; en raison surtout de l'importance des placements étrangers chez nous, les investisseurs misant sur la réputation du mark et donc du franc qui s'y trouve rattaché *de facto*.

Cependant on peut redouter que le moindre signal indiquant que notre pays serait prêt à s'engager dans une voie monétaire relativement laxiste ne puisse effaroucher les investisseurs qui pourraient, dans un effet de boule de neige, vendre massivement actions et obligations, provoquant un krach boursier et arrêtant le ballon d'oxygène des privatisations, sans parler du relèvement ultérieur des taux, nécessaire pour pouvoir continuer d'emprunter... Cela pourrait intervenir rapidement, alors qu'une baisse des taux importante n'agirait qu'à moyen terme : voir le temps que cela prend au Japon et que cela a mis aux Etats-Unis pour agir sur une économie qui est un modèle de souplesse par rapport à la nôtre...,

Quel est le moindre mal ? Je ne voudrais pas avoir la lourde responsabilité des autorités monétaires. Mais l'absurdité était assurément de continuer à vivre au-dessus de nos moyens alors que les taux d'intérêt redevenaient positifs.

Pierre Grare
(Marseille)

Pour relancer l'économie

Créer une monnaie permanente

La récession est liée à une insuffisance des moyens de paiement. Depuis trois ans les entreprises remboursent *plus qu'elles n'empruntent*, ce qui se traduit de fait par une disparition de monnaie. Pour relancer l'économie, il faudrait changer le système actuel de création monétaire, en instituant une monnaie permanente, par opposition à la monnaie de crédit. Cette idée est actuellement étudiée par une association, Chômage et monnaie (1), créée par des polytechniciens et animée par Raymond Chuilon.

par RAYMOND CHUILON (*)

L'économie française régresse depuis trois ans alors qu'elle avait une progression quasi constante avant. Qu'est-ce qui a changé ? Il est reconnu que la croissance de l'économie suppose une croissance des moyens de paiement : l'augmentation du PIB implique des transactions plus nombreuses, donc une masse monétaire plus importante. De fait, celle-ci augmentait dans le passé de 5 % à 10 % par an *en général*, comme d'ailleurs dans la plupart des pays, la progression étant environ le double de la nôtre au Japon. Or, depuis la fin de 1990, les divers agrégats représentatifs des moyens de paiement stagnent puis régressent.

Il faut ici se rappeler que les banques créent de la monnaie chaque fois qu'elles consentent des crédits dont le montant excède les dépôts qui leur sont confiés. Mais cette monnaie est détruite lorsque les prêts sont remboursés. Dans le passé, le volume des prêts nouveaux dépassait toujours les remboursements des prêts anciens. De ce fait, la masse monétaire progressait.

Le système reposait donc sur la croissance de l'endettement, particulièrement des entreprises, les prélèvements fiscaux et sociaux ne leur laissant pas d'autre issue. Remarquons que les sommes empruntées par les entreprises étaient entièrement redistribuées en salaires directs ou indirects (par les fournisseurs ou les collectivités publiques) ou en dividendes.

Nous assistons aujourd'hui à une réaction d'autant plus vive que la hausse des taux d'intérêt est venue accroître les raisons plus générales de stopper l'endettement. La situation actuelle est particulièrement claire : alors que durant les années précédentes les tableaux de financement des entreprises montraient une insuffisance qui atteignit et dépassa plusieurs fois 100 milliards de francs, pour la première fois, en 1992, un excédent de plus de 70 milliards est apparu – les entreprises avaient réduit leurs investissements. Malgré cela, l'enquête de la Banque de France sur la trésorerie des sociétés à la fin de juin 1993 montrait que les situations financières étaient tendues.

Pour investir

Deux conclusions s'imposent dès lors :

- Il faut accroître la masse monétaire pour relancer les transactions, donc la croissance ;
- Il faut trouver une autre formule de création monétaire.

La solution normale serait de créer une monnaie permanente, par opposition à la monnaie de crédit, temporaire puisque détruite lors du remboursement. La monnaie est une réalité nationale et internationale. Ce qui fait sa valeur, ce ne sont pas les engagements de remboursement, ce sont les biens économiques qu'il est possible d'acquérir sur le sol national. En fait, le volume annuel souhaitable de la création monétaire a toujours été déterminé par la Banque de France en fonction des perspectives générales.

La solution simple serait d'estimer annuellement le montant de la création monétaire à réaliser. La Banque de France doterait l'Etat de la somme correspondante *par création monétaire ex nihilo*, non remboursable. Les impôts seraient réduits d'autant. Dans la conjoncture actuelle, cette réduction devrait profiter aux entreprises, qui pourraient ainsi accroître leurs fonds propres, investir et embaucher. Si l'on obtenait l'accord des autres nations, cette solution pourrait être mise en œuvre par le Fonds monétaire international qui a déjà pris une initiative comparable en créant les droits de tirage spéciaux.

Malheureusement, cette proposition se heurte aux croyances de nos concitoyens comme de certains milieux financiers étrangers. Il faut tout d'abord les convaincre que toute augmentation de la masse monétaire ne provoque pas nécessairement l'inflation. L'appareil productif travaille aujourd'hui à moins de 80 % de ses capacités alors que les investissements ont été considérablement réduits depuis trois ans. L'augmentation de la demande provoquera d'abord un accroissement de la production et, indirectement, une baisse des prix de revient puisque l'on s'éloignera du point mort.

Solution intermédiaire

Mais cela ne suffira peut-être pas et il serait prudent de commencer par une solution intermédiaire.

- La création d'une monnaie sans contrepartie fait peur. Choisissons de mettre en place des financements de très longue durée : 20 à 50 ans. Le système actuel avait le défaut de retenir *des durées de remboursement* inférieures à la moitié de la durée d'usage des biens. Notre proposition aura pour effet de retarder la destruction monétaire qui fait suite aux remboursements.
- Créons un fonds de financement qui s'associera les banques de dépôt et assimilées pour distribuer les crédits correspondants tant aux administrations publiques qu'aux personnes privées. Réglementairement, la participation de chacune d'elles à ces crédits pourrait être proportionnelle à son rôle antérieur dans la distribution des crédits. Le montant maximum de ces financements serait fixé annuellement par la Banque de France.

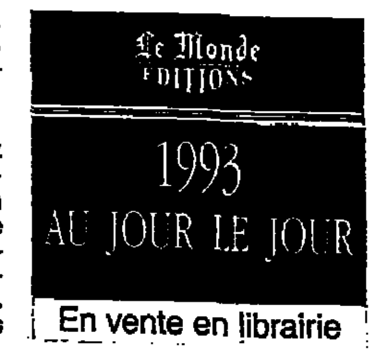
Il pourrait être prévu un réescompte par la Banque de France à taux réduit des crédits ainsi accordés. Une autre formule serait de prévoir une bonification à la charge du Trésor, afin de ramener le taux d'intérêt réel à un montant inférieur à la rentabilité normale des investissements dans une activité productrice.

Les opérations finançables consisteraient en grands travaux et investissements de longue durée. Elles pourraient comprendre les dépenses qui ont un caractère cyclique ou qui n'auront de contrepartie qu'à moyen ou long terme : nous visons aussi bien les charges du chômage que les dépenses de formation des jeunes à un emploi. Il est absurde de les faire supporter par les entreprises aujourd'hui, ce qui ne peut qu'accroître les causes de chômage. Ces dépenses étant, directement ou indirectement, supportées par les entreprises, leur étalement sur une très longue durée améliorera leur situation.

Nous devrions ainsi injecter dans l'économie, sur les trois ou quatre années à venir, au moins 500 milliards de francs de moyens de paiement supplémentaires. Ils généreront une relance de l'activité.

(*) Avocat,
secrétaire général
de l'association
Chômage et monnaie.

(1) 47, rue de Villiers, 92200 Neuilly, tél. : 47-30-60-60.



Le Monde

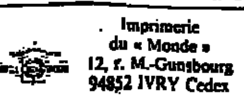
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

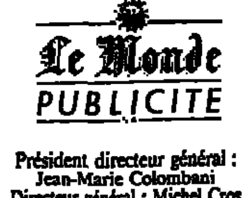
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex





Président directeur général :
Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Dominique Alduy
Isabelle Tsaïdi
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale
de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
ou 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS
PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

OPINIONS

Japon : la nouvelle frontière technologique

Une mutation inachevée

Le Japon ne perd pas sa compétitivité, mais il est engagé dans une mutation difficile, estime Serge Airaudi. Confrontés à une crise provoquée par l'excès d'innovations, la surabondance de produits, les Japonais tentent de développer de nouvelles technologies, à la fois plus sophistiquées et mieux adaptées aux modes de vie, de distribution et de communication. Mais cela oblige les entreprises à se réorganiser complètement en réseaux de cellules autonomes assurant à la fois conception et production. Et cette mutation n'est pas achevée...

par SERGE AIRAUDI (*)

LA thèse d'une production japonaise en perte de compétitivité ne semble pas se confirmer : confrontée à une crise sans précédent depuis le premier choc pétrolier de 1973, l'économie japonaise a réalisé en 1993 un excédent commercial d'une ampleur sans précédent !

La crise japonaise traduit en réalité une rupture du cycle de l'offre et de la demande, fondé sur la double stimulation de la demande par une offre de produits foisonnante et de l'offre par une demande du marché toujours plus exigeante. A la saturation de la demande par des produits se renouvelant au rythme – de plus en plus rapide – des innovations technologiques vient s'ajouter une tension nouvelle : l'offre s'est tellement diversifiée et intègre un tel coefficient technologique qu'elle s'est émancipée de la demande.

Ne pouvant plus suivre les produits , la demande s'est détournée du consumérisme pour se rattacher à des valeurs plus essentielles, comme la qualité de la vie ou la « vérité » du produit (l'adéquation entre sa présentation et ses qualités intrinsèques) : l'offre se révèle inadaptée aux attentes des consommateurs, remettant ainsi en cause le mode de croissance « vertueux » de l'économie.

Vers l'amont

Si cette rupture affecte, à des degrés divers, l'ensemble des économies développées, elle place dans une situation extrême les industries japonaises de biens de consommation, qui tiraient la croissance : les entreprises innovantes de ce secteur, dont l'offre de produits variés de qualité, appuyée sur un système de production flexible et incorporant les dernières innovations technologiques, est devenue paradoxalement inadaptée à la demande. Toyota ou Sony souffrent de plus en plus de cette rupture, parce qu'elles sont précisément les plus compétitives !

Le processus technologique, que les Japonais ont parfaitement intégré au marketing et dont le rôle est décisif pour la formation d'une offre de produits « autogénérée », apparaît comme un facteur déterminant de la crise et des mutations de leur système économique. Dans le domaine des technologies génériques, comme les semi-conducteurs ou les fibres optiques, qui constituent la base d'activités complexes – l'électronique ou les télécommunications par exemple –, les entreprises japonaises ont atteint le seuil technologique critique : elles ne peuvent s'y maintenir qu'à la condition de remonter vers l'amont du processus technologique, vers la phase initiale de la chaîne d'innovation, c'est-à-dire la conception.

Non seulement l'organisation de l'activité de recherche et développement subit de profondes transformations, dues au déplacement de son point de gravité, du département d'*engineering* de la division de fabrication vers le laboratoire central de recherche, mais les Japonais introduisent au sein de la recherche des méthodes nouvelles de travail et des techniques de créativité qu'ils s'efforcent d'acclimater. Dans le domaine des technologies « émergeantes », qui ne seront probablement pas commercialisables avant une ou plusieurs décennies, les recherches japonaises les plus avancées, intégrées dans de vastes programmes coopératifs lancés par le ministère du commerce international et de l'industrie (le MITI) et l'Agence pour la science et la technologie, bénéficient, en pleine crise économique, d'un niveau d'investissement exceptionnel.

La construction en cours de la cité scientifique de Keihanna, dont les premiers laboratoires se dressent entre les collines de Nara comme des cathédrales technologiques, après le puissant essor de la technopole de Tsukuba, démontre une nouvelle fois que les Japonais savent investir et produire à contre-cycle ! Les recherches japonaises convergent vers des horizons technologiques susceptibles de révolutionner l'offre industrielle et de relancer le cycle de l'offre et de la demande, inaugurant ainsi pour le début du XXI[e] siècle un nouveau modèle de croissance :

1) Le domaine du « submicronique », avec la «nanotechnologie », domaine des particules extrêmement fines, ou le moteur bactériologique, mode de propulsion d'instruments microscopiques (chirurgicaux par exemple) ;

2) Le domaine des biotechnologies, avec les cartographies et thérapies génétiques, des interfaces entre le vivant, le cellulaire et les technologies de l'information, qu'il s'agisse des futures générations de semi-conducteurs intégrant des structures cellulaires ou des avancées des neurosciences ;

3) Le traitement des systèmes complexes, avec les logiques floues, les réseaux neuronaux, les algorithmes génétiques permettant de placer des systèmes complexes en autorégulation constante (le métro de Sendai illustre une application de cette intelligence), ou de gérer des réseaux de communication et d'information intelligents (traitement du signal, hypertextes et hypermédias).

La détermination japonaise de maîtrise du processus technologique global se trouve renforcée, plutôt qu'affaiblie, par la crise économique actuelle. La contribution de la technologie au taux de croissance de l'économie japonaise n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1990 : dans les années 70, elle représentait 20 % du taux de croissance ; de 1980 à 1985, elle s'élevait à 40 % – sur un taux annuel de 3,8 % –, de 1986 à 1990 (années à 4,1 % de croissance annuelle) elle a atteint 60 % environ !

La crise ne remet pas en cause l'orientation « haute technologie » de l'industrie japonaise, mais modifie la contribution de la technologie à la croissance continue de l'économie du Japon. Cette orientation « haute technologie » – avec les investissements et les réorganisations qu'elle suppose – est de plus en plus nécessaire à moyen et à long terme pour imposer le futur modèle de croissance de l'économie japonaise, mais de moins en moins suffisante à court terme pour maintenir un taux de croissance minimum dans le modèle encore en place.

La société économique japonaise se découvre confrontée à une crise de mutation : la « haute technologie », qui ne fonctionne plus comme facteur de différenciation (compétitive), doit être complétée par ce qu'un dirigeant de Mitsubishi Corporation appelle « technologie relationnelle » (« *relational technology* ») davantage adaptée à la connaissance de la demande du marché qu'à l'offre du produit lui-même. Cette notion associe trois principes majeurs : 1) la production de solutions globales adaptées à des problèmes de marché ; 2) l'interconnexion des réseaux de communication ; 3) la « révolution de l'information ».

En mettant ainsi en avant la demande, la « technique relationnelle » se substitue à la « haute technologie » comme facteur de différenciation compétitive : la standardisation accélérée des technologies incorporées aux produits modifie la chaîne de valeur ajoutée d'une offre qui ne peut plus se différencier seulement par la haute technologie.

En effet, la demande du marché reflète non un besoin économique ou technologique, mais de plus en plus un problème lié à l'interaction complexe des modes de conception, de fabrication et de distribution avec les modes de vie, de représentation et de communication. Les producteurs japonais doivent donc passer d'une offre de produits, réponse « partielle » à un besoin économique, à une offre de solutions, réponse « globale » à un problème socio-économique – le produit devenant un moyen pour implanter la solution.

De plus, l'interconnexion des réseaux et le problème de la compatibilité des standards ont pris un caractère stratégique. Cela conduit à des alliances complexes entre compétiteurs, pour interconnecter non seulement l'« infrastructure » (les télécommunications, l'informatique), mais aussi l'« info-structure » (banques d'informations, d'idées, d'images, créations intellectuelles ou artistiques). Enfin, la vitesse de traitement et d'intégration de l'information dans une solution devient un facteur de différenciation compétitive, aussi crucial que le temps de réaction et la vitesse de mise du produit sur le marché dans les années 80.

La maîtrise de cette « technologie relationnelle » constitue donc un formidable défi pour les entreprises japonaises.

Les Japonais ne pensent pas, en effet, que les problèmes économiques cruciaux puissent se résoudre dans le cadre de la pure politique macroéconomique. C'est en effet au niveau des entreprises, au niveau microéconomique que sont fixés les prix des produits, les salaires, le volume de l'emploi, les modes d'incitation. Et ce mode de fixation n'est qu'un aspect du mode d'organisation pour produire !

« Cellularisation »

La première transformation des entreprises japonaises, confrontées à la révolution de la technologie de l'information, est de passer d'un système de gestion des conditions humaines et matérielles de la production à un système global d'information, où chaque service ou section devient un « réseau local d'information » (« *local area network* »). Ce mouvement suppose une disparition de l'encadrement direct des équipes de travail de base et une modification du rôle de l'encadrement intermédiaire, appelé à fonctionner comme « connecteur » d'idées. C'est ce qui explique les changements intervenus dans l'organisation hiérarchique du travail dans des entreprises comme Toyota.

La seconde transformation décisive concerne la « cellularisation » de l'organisation, dont la structure pyramidale a atteint ses limites. Dans les années 80, cette structure a évolué vers des formes décentralisées, mieux adaptées à des stratégies de marketing segmentées. Mais l'enjeu actuel pour les Japonais est de surmonter la division de l'organisation en fonctions (recherche, production, commercialisation...) et la séparation entre la direction stratégique et les unités operationnelles, en s'appuyant sur des cellules d'activités autonomes et complexes, et des groupes de travail polyvalents organisés en réseau.

Si la crise économique est bien l'expression d'une tension extrême entre la nouvelle frontière technologique et le vieux mode d'organisation, le Japon fournit aux économies développées un laboratoire expérimental qui pourrait se substituer aux conceptions socio-monétaristes de la crise et fournir des moyens de sortir de celle-ci !

(*) Professeur au Centre de recherches et d'études des chefs d'entreprise (CRC).

La grande ambition du MITI

par ALAIN-MARC RIEU (*)

LE lancement en 1982 du grand projet « Ordinateurs de cinquième génération » (dit FGCS) avait suscité d'immenses polémiques sur les intentions japonaises. Un livre de E. Feigenbaum et P. McCorduck avait prétendu en 1983 en dévoiler les buts avouables (scientifiques, industriels) et inavouables (dominer le monde). Ce projet s'est achevé, comme prévu, en 1992, dans l'indifférence générale, et l'espoir que ses résultats étaient finalement décevants, que les Japonais ne pouvaient pas encore jouer dans la cour des grands de la recherche.

En fait, le projet n'est mort que pour mieux renaître. Dans son discours de clôture, Hideaki Kumano, directeur général du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), déclarait que *« ce projet est considéré comme le modèle de tous les projets du MITI qui en découlent »*, à savoir la participation internationale, le libre accès aux résultats, considérés comme un *« bien commun de l'humanité »* et l'émergence d'un *« techno-globalisme »*. Il faut prendre au sérieux ces textes parce qu'ils émanent de commissions associant les représentants des différents secteurs. Ils sont la pensée d'un pouvoir.

Que signifie le concept japonais de *« techno-globalisme » ?* Une technologie *globale* est d'abord « transnationale » et non pas internationale : *« La technologie ne peut pas être divisée par des frontières. »* Le MITI s'adresse ainsi directement aux chercheurs, aux organismes de recherche. Il se situe en deçà des entités politiques. Conçue comme bien commun, une technologie n'est la propriété de personne, elle appartient à tous. Plus exactement, tout le monde peut y avoir accès. Une règle du jeu est donc proposée : *« Pour atteindre ce techno-globalisme, tous les pays devront, autant que possible, permettre un accès libre et facile à leurs technologies nationales. »* Elle suppose que si on (le Japon) offre gracieusement la « facilité » (sa technologie), en retour, l'accès aux procédés nationaux doit être librement consenti.

« Globaliser »

Qu'est-ce qu'une *« technologie nationale »*, puisque la technologie n'a pas de frontière ? C'est soit une technologie qui ne peut être globalisée, soit une modalité ou une étape d'une technologie globalisable. Comment une technologie devient-elle globale ? En englobant progressivement les autres, et d'abord en développant le moyen d'y accéder. La technologie japonaise s'oppose à la technologie *américaine, européenne*, allemande, non pas pour les combattre, mais pour les inclure. Dans ces rivalités, la globalisation est la mesure de la puissance. A la fin, il n'y a qu'*une* technologie, celle précisément que le projet FGCS, en renaissant, cherche à faire émerger.

Pour une nation, globaliser sa technologie, c'est approfondir et renforcer le lien interne entre sa société et une technologie. C'est éviter les sentiments d'invasion et les réactions de rejet, signes de faiblesse et sources de retard.

Cependant, le don d'une technologie et la mise en réseau global des données, quels qu'en soient les bénéfices escomptés, ne peuvent exclure le niveau politique. L'invocation actuelle du « global » met en cause le politique : elle prétend isoler dans la réalité sociale un niveau purement économique, ignorant toute frontière, réductible au « libre » marché. Les autres niveaux sont en quelque sorte la vie privée des peuples et ne regardent qu'eux.

Réintroduire le politique aujourd'hui, ce n'est pas vouloir sauver le rôle de gouvernements souvent oppresseurs, s'acharner à préserver la souveraineté des Etats, s'évertuer à garantir une autonomie des nations devenue illusoire à l'âge « global ». Il s'agit simplement d'inclure et d'associer pleinement les populations qui sont censées élire les gouvernements et qui composent les nations. Au niveau mondial (et non global), c'est affirmer la réciprocité entre des entités politiques et leur égalité de droit.

Dans la conférence de clôture de 1992, le MITI a annoncé la suite. Celle-ci explique pourquoi le projet FGCS est le « modèle » de tous les programmes japonais à venir. Elle comporte deux aspects, matériel et immatériel, inséparables.

D'abord, le projet « Informatiser le monde réel » (*Real World Computing* ou RWC) : *« Rechercher les principes fondamentaux d'un traitement de l'information aussi flexible que le traitement humain et l'installer comme une nouvelle technologie de traitement de l'information tirant pleinement les avantages des avancées techniques dans le matériel. »* Ensuite, le projet « Archive de la connaissance » (NOAH), dont le congrès inaugural s'est tenu à Tokyo en décembre 1993 sur le thème « Construire et partager les grandes bases de connaissances ». Il reprend explicitement un thème énoncé par le responsable du MITI : *« Cette sorte d'ouverture requiert l'établissement volontaire d'environnements (les bases de données de grande dimension) où chacun peut accéder librement aux données technologiques, au lieu de demander l'information aux autres pays. »*

Le « global » contre l'international : le *bien commun* disponible pour tous ceux qui ont les moyens d'y accéder et de l'exploiter. Le Japon serait l'initiateur de ces grandes bases de données technologiques, mais aussi de la technologie pour les produire, les installer et les rendre accessibles. Le système industriel japonais se donne ainsi pour objectif de devenir la base d'un environnement technologique à l'échelle du monde.

En exaltant pour finir l'amitié et le partage, le directeur du MITI trouve une formule ambiguë : *« Notre amitié assurera le développement de notre maison, qui est celle des technologies de l'information, et la croissance de notre cité, à savoir l'économie mondiale. »* Cette *maison* au centre d'une infrastructure technologique ignorant les frontières serait un réseau de centres de recherche et développement où travailleraient des chercheurs de tous les pays, entourés d'unités de *production, dont l'opérateur* (*«networker »*) se trouverait au Japon.

Cette fois, le Japon occupe le terrain et se pose explicitement comme l'opérateur du système global qui se constitue dans les programmes successifs du MITI. Faut-il s'inquiéter ? Il faut être vigilant, mais bannir toute hystérie. Il faut d'abord reconnaître la force d'une pensée qui n'est simple qu'en apparence. Il faut admettre que la recherche technologique est aveugle sans la pensée qui lui donne sens, sans les critiques qu'elle doit susciter. On ne peut se contenter d'échanges, de coopération technique avec le Japon. Il faut s'adresser en même temps à ses présupposés, les exposer à la critique : le problème est à la fois épistémologique, scientifique et politique.

(*) Professeur à l'université Lyon-III, chercheur à la Maison franco-japonaise (Tokyo).



L'ÉCONOMIE

CONJONCTURE

INDICATEUR • La production industrielle

Le Japon suit

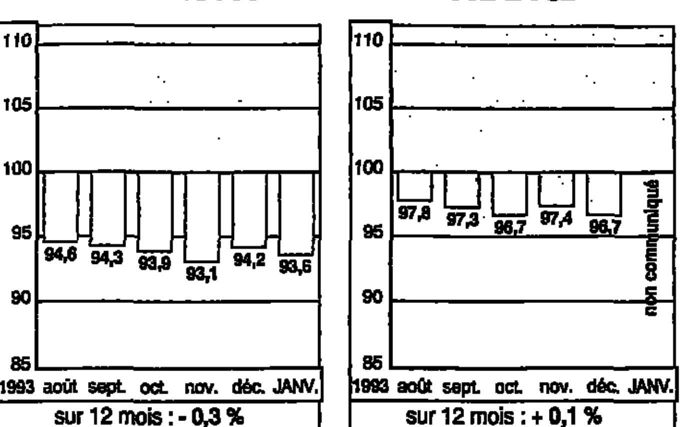
LE panorama conjoncturel international se présente décidément mieux. Après les bonnes nouvelles venues des Etats-Unis et la confirmation d'un regain d'activité en Europe, c'est aujourd'hui du Japon que viennent des indicateurs réconfortants. Malgré les déboires des industriels nippons sur les marchés extérieurs, consécutifs à la forte appréciation du yen, l'activité intérieure paraît donner les premiers signes de rétablissement.

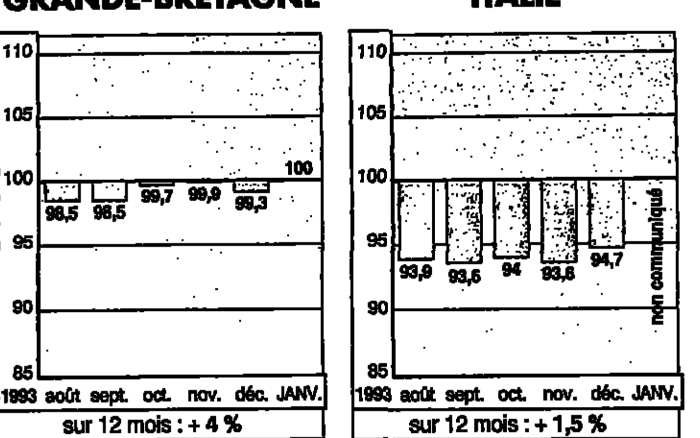
Comme dans les autres pays industrialisés, la demande intérieure se ressaisit. Les ménages consomment davantage et profitent de conditions de crédit exceptionnellement favorables pour investir : les taux d'intérêt sont en effet inférieurs à 3 % à court terme et de l'ordre de 4,5 % à long terme. Les mises en chantier de logements se sont redressées et progressent actuellement au rythme de plus de 20 % l'an.

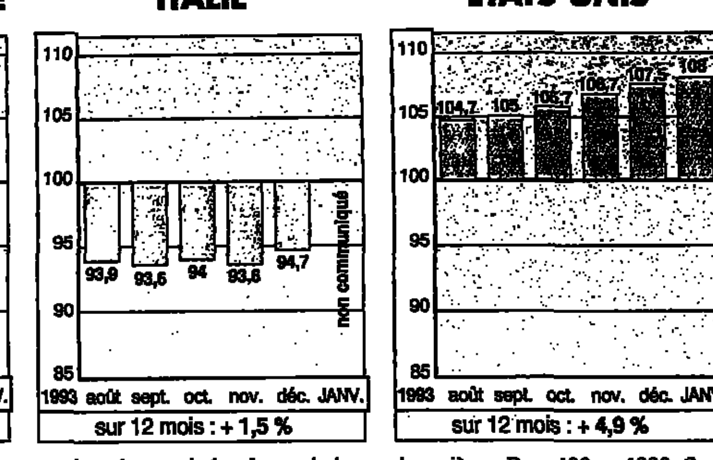
Les plans de relance successifs mis en place par les autorités budgétaires au cours des deux dernières années commencent aussi à produire leurs effets. La demande du secteur public, plus vive, contribue à la reprise de l'activité dans plusieurs secteurs de l'économie. L'annonce récente de réductions d'impôt pour les particuliers contribue par ailleurs à ramener la confiance.

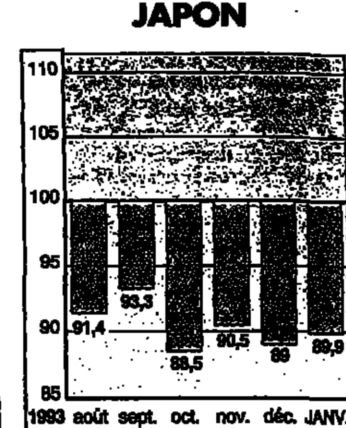
En dépit d'une forte *irrégularité de leur production, les chefs* d'entreprise se montrent, peu à peu plus confiants en l'avenir. Leurs stocks se sont allégés ces derniers mois, ce qui rend plus probable un redressement de la production dans un futur proche.

En janvier, les indices synthétiques de l'activité, présente et à venir, se sont améliorés, confirmant le sentiment d'un léger mieux du climat conjoncturel. L'économie japonaise sort progressivement de la récession et devrait pouvoir reprendre sa croissance d'ici à la fin du printemps.









Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1990. Sources nationales.

RÉGION • L'Europe occidentale

Reprise sans conviction

LES prémices de la reprise se sont multipliées durant l'hiver. L'activité productive est à la traîne, mais les indicateurs de demande se redressent depuis plusieurs mois. Après une année noire au cours de laquelle le produit intérieur brut (PIB) de la Communauté s'est contracté de 0,3 %, l'Europe s'achemine vers une croissance légèrement positive en 1994, avec néanmoins des disparités entre les Douze.

Le Royaume-Uni est sorti de récession près d'une année avant ses partenaires, à la fin 1992. Dans ce pays, la baisse rapide des taux d'intérêt et la vive dépréciation de la livre après sa sortie du SME ont rapidement produit leurs effets sur la demande intérieure et les exportations. Le PIB britannique a augmenté de 2 % l'an dernier. La production industrielle progresse sur une tendance annuelle de 4 % en début d'année, la consommation privée demeure ferme, l'emploi s'accroît lentement. L'activité pourrait en conséquence dépasser 2,5 % en moyenne en 1994 outre-Manche.

C'est vers le milieu de l'an dernier que s'est effectué le retournement de conjoncture dans les autres pays de l'Union européenne. Timide dans un premier temps, il s'est consolidé au fil des mois malgré la persistance d'un climat économique particulièrement déprimé.

La détente monétaire a finalement été d'envergure dans les pays de la zone mark. Les taux d'intérêt à court terme allemands ont été ramenés de 9 % à 6 % depuis le début de l'an dernier, ce qui a autorisé les économies du noyau dur du SME à réduire dans des proportions semblables leurs contraintes monétaires. La France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne ainsi que le Danemark en ressentent peu à peu les bienfaits sur leur demande intérieure.

Dans ces pays, les enquêtes révèlent que les particuliers sont souvent moins pessimistes, plus confiants dans la situation générale de leur économie et moins préoccupés par le risque de perdre leur emploi. Ils sont plus prompts à la dépense et, progressivement, plus enclins à s'engager dans des projets de long terme. On les voit réduire leur effort d'épargne et accroître leur recours au crédit bancaire. Leurs achats de biens durables – notamment d'automobiles – en bénéficient. Dans les premiers mois de l'année, les immatriculations de véhicules affichent une hausse sensible par rapport à la même époque de l'an dernier : 60 % au Danemark, 40 % en Allemagne, 20 % en Belgique, 15 % en France.

Les investissements immobiliers se redressent aussi, lentement, entraînant un redémarrage de l'activité dans le secteur du logement et la construction résidentielle. Fin 1993, les mises en chantier de logements privés en Allemagne étaient supérieures de 18 % à leur niveau d'un an auparavant. Elles progressaient de 28 % [illegible] France en janvier.

La demande intérieure reste toutefois déprimée en Italie et en Espagne. Dans ces deux pays, les pressions récurrentes sur le change ont contrarié l'exercice de détente du loyer de l'argent. Les taux d'intérêt à court terme, bien que significativement inférieurs à leurs niveaux d'avant la crise de septembre 1992, demeurent supérieurs de plus de 2 points à la moyenne des autres partenaires européens.

Aux alentours de 8 %, ils paraissent encore trop élevés pour aider au rétablissement de la confiance des ménages dans un contexte où les ajustements drastiques des salaires et de l'emploi paralysent les consommateurs. Les dépenses privées continuent par conséquent de s'infléchir.

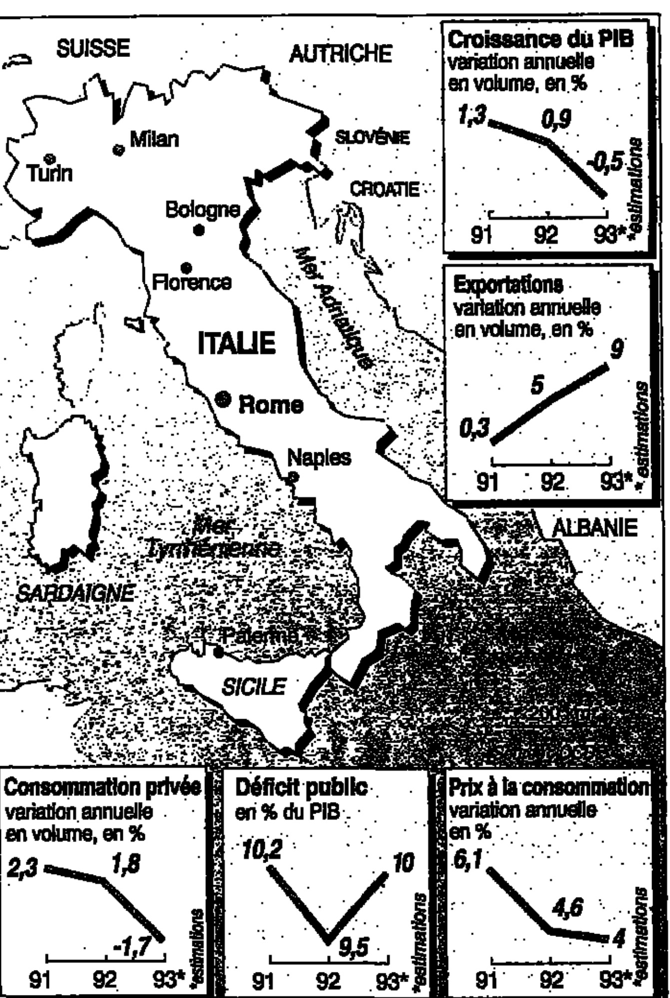
C'est à l'exportation en revanche que l'amélioration du climat conjoncturel est le plus manifeste dans ces deux pays. Mieux placés que leurs partenaires du continent du point de vue de la compétitivité (la lire et la peseta se sont dépréciées respectivement de 23 % et de 20 % depuis la mi-1992), ils ont vu leurs débouchés extérieurs s'améliorer depuis le milieu de l'an dernier. Le volume des exportations s'est accru de 15 % en Espagne et de 9 % en Italie en 1993, alors qu'il s'est inscrit en baisse presque systématique dans les autres économies du continent. Les pays de la zone mark, durablement pénalisés par l'appréciation de leurs devises, ont peu profité de l'amélioration du contexte international.

En dépit d'un redressement continu des commandes extérieures révélé par les industriels depuis le milieu de 1993, l'activité exportatrice est restée particulièrement faible jusqu'au début de l'hiver et n'a commencé à se ressaisir qu'au cours des derniers mois de 1993. Les exportations en volume de biens et services se sont en conséquence repliées de 5 % en Allemagne et de 1 % en France en 1993.

Ces médiocres résultats affectent cependant moins que par le passé le moral des chefs d'entreprise qui, progressivement, renouent avec la confiance. Leurs stocks sont moins lourds depuis quelques mois, et leurs capacités de production légèrement plus utilisées. Ils envisagent par conséquent l'avenir avec plus d'optimisme qu'au cours de ces deux dernières années et participent ainsi à l'amélioration du climat conjoncturel.

Les indicateurs, longtemps appréciés avec prudence, finissent par convaincre. De l'avis de la plupart des spécialistes, la reprise est enclenchée. Nul n'en escompte cependant de grandes performances. La récession écoulée a montré les limites de l'intégration européenne et entraîné une profonde défiance quant à l'aptitude des Douze à tenir leur place sur la scène internationale.

Véronique Riches
Economiste au CEPME



PAYS • L'Italie

Remise en cause ?

LE nouveau pouvoir italien issu des élections poursuivra-t-il l'assainissement entamé depuis deux ans ? Le programme électoral de Silvio Berlusconi, préconisant la baisse des impôts, va certes à l'encontre de la politique de redressement budgétaire de ces dernières années. Mais quelle part de ce programme sera effectivement mise en pratique ?

La conjoncture italienne actuelle n'est pas plus déprimée que celle des autres pays européens, malgré la politique d'austérité. Les conditions du redressement qui se dessine sont en revanche différentes.

Les restrictions budgétaires, qui ont pris la forme d'une limitation draconienne des dépenses publiques et d'un alourdissement de la fiscalité directe, pénalisent les ménages. La désindexation des salaires s'est soldée par une décélération rapide des rémunérations, portant à 2,5 % la hausse des salaires contractuels à la fin de 1993, au lieu de 4 % un an plus tôt. Venues s'ajouter à d'importantes pertes d'emplois, ces mesures ont entraîné une baisse de la consommation privée (– 1,7 % l'an dernier en volume). Les consommateurs italiens sont parmi les plus pessimistes de l'Union européenne et ne participent guère au redressement de la demande observé dans les autres pays.

Les industriels de la Péninsule, pour leur part, manifestent un vigoureux élan d'optimisme depuis plusieurs mois. La dépréciation de la lire intervenue depuis la mi-1992 (23 % par rapport à un panier de 18 monnaies) leur a permis de compenser en grande partie la contraction de leur marché intérieur. En moyenne, en 1993, leurs exportations ont augmenté de 9 %. Leurs parts de marché se sont consolidées en Europe malgré la déprime conjoncturelle et ils ont su tirer profit du surcroît des débouchés américains. Déficitaire en 1992, l'économie italienne affiche en conséquence un excédent commercial record, de 17 milliards de dollars en 1993.

L'Italie est-elle sur le point de gagner son pari ? Les changements récents le laissent penser. Les efforts faits en matière budgétaire ont permis de stopper la dégradation des finances publiques. Le déficit des administrations devrait avoir été maintenu à 10 % du PIB en 1993, malgré la récession : hors charges des intérêts, l'Italie dégage dès lors un excédent de l'ordre de 2 % de son PIB. L'inflation est revenue à une tendance de 4 % l'an, au lieu de 6 % en 1991, et la décélération des coûts salariaux laisse prévoir une poursuite de la désinflation.

Si le nouveau gouvernement parvient à préserver la crédibilité retrouvée des politiques économiques, cela pourrait écarter les risques de pression sur la lire et alléger les tensions structurelles sur les taux d'intérêt. A terme, la reprise devrait bénéficier d'un contexte macroéconomique éminemment plus sain que celui des années 80.

V. R.

SECTEUR • L'électronique grand public

Fins de règne

RIEN ne semble devoir arrêter la crise. Rien ne semble pouvoir mettre un terme à la recherche, par des consommateurs blasés, des « petits prix ». L'industrie électronique grand public a perdu sa superbe : la technique n'impressionne plus. Les acheteurs garnissent désormais leurs Caddie d'appareils à bon marché, fabriqués là où la main-d'œuvre se fait moins chère.

Pour la première fois en 1993, le Japon est ainsi devenu importateur net de téléviseurs couleur. Selon l'Association des industries électroniques japonaises (EIA), les importations nippones ont augmenté de 61,3 % (à 3,66 millions d'unités), quand les exportations fléchissaient de 19,6 % (3,28 millions d'appareils). La hausse du yen a favorisé la délocalisation de la production, dont la Corée du Sud (ses ventes de téléviseurs au Japon ont augmenté de 52,5 %, avec 1,04 million de postes) et la Malaisie (+ 134,2 % ; 1,03 million d'appareils) ont le plus profité.

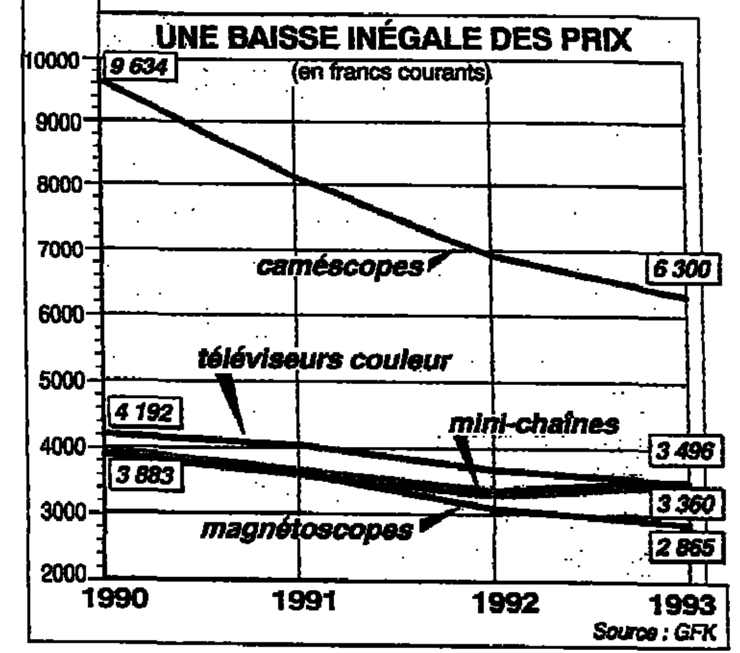
Bousculés, les géants nippons ont accusé le coup. Pour son exercice clos au 31 mars, Matsushita Electric Industrial Co., premier mondial (marques National, Panasonic et Technics), a revu à la baisse à la fois ses prévisions de ventes (– 7 %) et de résultats (– 11 %). Plus touchée encore, sa filiale JVC s'attend désormais à des pertes. Sony, le grand rival, ne fait pas mieux, qui a « sauvé » son premier semestre grâce à des gains... sur le marché des changes. Pis, Sanyo Electric Co. a annoncé, début janvier 1994, 2 600 nouvelles suppressions d'emplois.

En Europe, la crise est plus brutale, même si les deux grands du secteur tirent leur épingle du jeu : Thomson Consumer Electronics (TCE) engrange les bénéfices du redressement de sa filiale américaine, RCA ; Philips recueille les premiers fruits de sa sévère restructuration (59 000 suppressions d'emplois en trois ans). Le marché européen, lui, reste exécrable. En valeur, il a chuté de 8 % en 1993, après 3 % les deux années précédentes. Toutefois, note Claude Floch, directeur marketing du cabinet d'études GFK, *« malgré une tendance générale négative, nous avons isolé tout au long de l'année de nombreux segments dont les ventes sont positives. Il s'agit de produits bénéficiant de caractéristiques techniques innovantes, simples à utiliser, et parfaitement comprises par les consommateurs »*. Si les ventes de téléviseurs (– 3 % en unités, – 8 % en valeur), de magnétoscopes (– 5,5 % en nombre, – 8 % en chiffre d'affaires) ou de Caméscope (– 16 % en volume, – 20 % en valeur) sont toujours en baisse, certains produits nouveaux ont continué leur croissance.

Les matériels téléphoniques, par exemple, ont gagné 15 % en volume, mais beaucoup moins en valeur, après une chute des prix, particulièrement sensible sur les « mobiles » de norme GSM (Global System for Mobil Communications). La réception satellite progresse fortement (+ 11 % en volume). Les ventes de jeux vidéo ont marqué une pause, mais devraient repartir avec l'apparition de nouvelles consoles (3 DO, Nintendo). Au total, ces produits représentent désormais 18 % d'un marché européen de près de 300 milliards de francs contre 10 % sur 47,3 milliards en 1990.

La France a suivi une évolution parallèle, avec un recul pour la troisième année consécutive. Baisses de prix et de volumes ont fait régresser le chiffre d'affaires de la profession de 8 %. Mais François Mauduit, président du Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec), souligne *« la bonne tenue de l'autoradio et le décollage des téléviseurs à écran large (format 16/9) dont les ventes ont triplé pour atteindre 45 000 pièces en 1993 »*. De quoi compenser – un peu – le recul des magnétoscopes (2,15 millions d'appareils vendus, – 6,5 %) et l'effondrement du Caméscope (450 000 exemplaires, – 16 %), dont le marché est désormais inférieur à ce qu'il était en 1990.

Pierre-Angel Gay



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.